



Investir dans les populations rurales

Côte d'Ivoire

Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)

Rapport de conception de projet - Version finale

Rapport principal et appendices

Date du document: 21/07/2017

No. du Projet: 2000001058

No. du rapport: 4504-CI

Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes

Table des matières

Équivalents en monnaie	iii
Poids et mesures	iii
Sigles et acronymes	iv
Carte de la zone du programme	vii
Résumé	viii
Cadre logique PADFA	xiii
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Justification	1
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible du programme	3
B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	6
C. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	24
III. Exécution du programme	26
A. Approche	26
B. Cadre organisationnel	30
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	32
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	34
E. Supervision	34
F. Identification et atténuation des risques	35
G. Durabilité	36
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du programme	37

Appendices

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural	1
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes	9
Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés	27
Appendice 4: Description détaillée du programme	31
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution	59
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs	67
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	73
Appendice 8: Passation des marchés	77
Appendice 9: Coût et financement du programme	81
Appendice 10: Analyse économique et financière	95
Appendice 11: Manuel d'exécution du programme - version préliminaire	109
Appendice 12: Respect des politiques du FIDA	113
Appendice 13: Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique préliminaire	115
Appendice 14: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet	133

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	CFA
1,0 USD	=	610CFA

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

2 PAI-NORD CI	Projet de Pôle Agro-Industriel du Nord de Côte d'Ivoire
4 P	Partenariat Public-Privé-Producteurs
AEN	Actions Essentielles en Nutrition
AFD	Agence Française de Développement
AfricaRice	Centre Africain pour le Riz
AGEROUTES	Agence de Gestion des Routes
AM	Aide-mémoire
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANO	Avis de Non Objection
ANOPACI	Association Nationale des Organisations Agricoles de Côte d'Ivoire
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BFGD	Bureau de Formation Crédit pour le Développement
BNEDT	Bureau National d'Etudes Techniques pour le Développement
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BPHP	Bonne Pratique d'Hygiène et de production
BVP	Bureau de Vente des Produits Agricoles
CAFIM	Chargé Administratif, Financier et Marchés
CAST	Comité d'appui et de suivi technique
CCR	Cadre de Concertation Régional
CFA	Francs de Coopération Financière en Afrique
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CD	Compte désigné
CEP	Champs Ecoles Paysans
CFS	Division des Finances du FIDA
CIDR	Centre International de Développement Rural
CIRES	Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agricole
CODERIZ	Coopérative Départementale des Riziculteurs
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
COP	Comité d'Orientation et de Pilotage
CORAF	Conseil Ouest et centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
COSOP	Country Strategic Opportunities Paper (document de stratégie du FIDA)
COWONA	Coopérative de Wognon de Napie
CPA	Chargé de Production Agricole
CRC	Cadre Régional de Concertation
CRSP	Comité Régional de Sélection des Projets
CSE	Chargé de Suivi Evaluation
CTC	Chargé de Transformation et Commercialisation
CVA	Comité Villageois d'Alphabétisation
CVC	Comité Villageois de Commercialisation
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAENF	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DANO	Demande d'Avis de Non Objection
DAPF	Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
DCP	Document de Conception de Projet
DEP	Direction de l'évaluation des Projets
DDP	Direction de la Dette Publique
DGPSP	Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets
DGPSA	Directeur Général de la Production et de la Sécurité Alimentaire
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DID	Développement International Desjardins

DMP	Direction des Marchés Publics
DOPA	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles
DPD	Demande de Paiement Direct
DPPF	Direction de la Programmation, de la Planification et du Financement
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DID	Des Jardins International Développement
DRF	Demande de Retrait de Fonds
DRMP	Direction Régionale des Marchés Publics
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSF	Debt Sustainability Framework
DTS	Droit de Tirage Spécial
ECD	Etat Certifié de Dépenses
ESOP	Entreprise de Services aux Organisations Paysannes
EX-ACT	Ex Ante Carbon-balance Tool
FADCI	Filières Agricoles Durables en Côte d'Ivoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDR	Fonds de roulement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
GaG	Goutte à goutte
GIE	Groupes à Intérêt Economique
GVEC	Groupements Villageois d'Epargne et de Crédit
HACCP	Hazard analysis critical control point
HIMO	Haute Intensité en Main d'Oeuvre
IF	Institutions Financières
IMF	Institutions de micro-finances
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
MEF	Ministère en charge de l'Economie et des Finances
MINADER	Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural
MPR	Mécanismes de Partage des Risques
OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
ONDR	Office National de Développement de la Riziculture
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PACIL	Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales
PADFA	Projet d'Appui au Développement des filières Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARFACI	Programme d'Appui de la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire
PDP	Profil de décaissement de projet
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNN	Programme National de Nutrition
PPAAO	Programme de Productivité de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPMS	Projet d'Appui aux Petits Producteurs Maraîchers dans les Régions des Savanes
PPP	Partenariat Public Privé
PRAREP	Projet de Réhabilitation Agricole et de Réduction de la Pauvreté
PROPACOM	Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation
PSC	Procédure Simplifiée de demande de Cotation
PSL	Procédure Simplifiée à compétition Limitée
PSR	Project Status Report
PSO	Procédure Simplifiée à compétition Ouverte
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
PV	Procès-Verbal
RCMEC	Réseau des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
RMP	Revue à Mi-Parcours

RONGEAD	Réseau Non-Gouvernemental Européen sur l'Agroalimentaire, le Commerce, l'Environnement et le Développement
RPM	Responsable Passation des Marchés
RSEGS	Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFR	Système de Finance Rurale
SHARP	Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique
SEM	Société d'Economie Mixte
SIM	Systèmes d'Informations sur les Marchés
SMRO	Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO ex-SYGRI)
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SODEXAM	Société d'Exploitation de Développement Aéroportuaire Aéronautique Météo
SOE	Statement of expenditure
SRI	Systèmes de Riziculture Intensive
SSE	Système de Suivi Evaluation
STD	Services Techniques Déconcentrés
SYGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
TDR	Termes de Référence
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TRI	Taux de Rentabilité Interne
TRIE	Taux de Rentabilité Interne Economique
UCP	Unité de coordination du Programme
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMTS	Unités Mobiles de Triage et de Traitement de Semences
UNACOOPEC	Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UNOPS	United Nations Office for Project Services
USD	Dollar des Etats-Unis
VAN	Valeur Actuelle Nette
WAAPP	West Africa Agricultural Productivity Program

Carte de la zone du programme

Côte d'Ivoire

Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 07-05-2017

Résumé¹

1 Les projets de développement agricole en Côte d'Ivoire ont concentré leurs interventions en amont des filières pour améliorer la productivité agricole. La production agricole devrait s'améliorer davantage avec les investissements des différents projets et programmes dans les aménagements hydro-agricoles et la diffusion des technologies améliorées d'augmentation de la productivité. La transformation et la commercialisation sont encore des maillons faibles de la chaîne de valeur des produits agricoles. L'amélioration de la transformation et de la commercialisation constitue un levier susceptible d'induire de la valeur ajoutée des produits agricoles, y compris leur valeur nutritionnelle, d'accroître les revenus, et de stimuler la production additionnelle orientée vers les marchés.

2 L'objectif général du Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières agricoles dans les régions de Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbêkê au Nord et Centre de la Côte d'Ivoire. Ces régions sont caractérisées par une plus grande incidence de la pauvreté, mais elles offrent cependant un grand potentiel dans la production de riz, des produits maraîchers et de la mangue. Ces trois filières connaissent une demande croissante sur les marchés nationaux et internationaux, avec des nouvelles opportunités de transformation, de valeur ajoutée et de commercialisation. Elles présentent de bonnes opportunités de diversification de revenus et de création d'emplois et permettent d'intégrer un plus grand nombre de petits producteurs, de femmes et de jeunes. Elles permettent aussi d'accéder à des sources importantes de vitamines, de sels minéraux et d'autres nutriments pour améliorer l'alimentation.

3 Le PADFA cible 32 500 ménages ruraux, ou environ 180 000 personnes. La mise en œuvre du PADFA s'étalera sur sept ans (2018-2024) et comprendra trois composantes: (i) valorisation des produits agricoles; (ii) amélioration de l'offre des produits agricoles; et (iii) coordination et gestion du Programme.

Composante 1. Valorisation des produits agricoles (30,2 millions d'USD soit 45 pourcent du coût total de base)

4 Cette composante aura pour effet « la valorisation des produits agricoles est améliorée ». Elle comprend deux sous-composantes: (i) l'amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue; et (ii) la réduction des pertes post-récolte et la transformation des produits agricoles.

5 **Sous-composante 1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue.** Cette sous-composante vise à augmenter les volumes du riz, de légumes et de mangue commercialisés et améliorer la compétitivité et la performance de ces produits sur le marché national et international.

6 **Renforcement des plateformes régionales multi-acteurs.** Les interventions du Programme visent à renforcer les plateformes régionales multi-acteurs pour formaliser et les transformer en interprofessions représentatives de chacune des filières. Ces plateformes régionales serviront des cadres de concertation, de planification, de dialogue et de plaidoyer entre les acteurs des filières pour améliorer la transparence, la performance et la structuration des chaînes de valeur des filières. Elles serviront de cadre pour faciliter le développement des partenariats commerciaux entre les coopératives des producteurs, les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution et

¹ Composition de la mission: La mission était composée de: (i) M. Abdoul Wahab Barry, Représentant du FIDA en Côte d'Ivoire et chef de mission; (iii) M. Pascal Sanginga, fonctionnaire principal chargé du soutien à l'investissement et Chef de mission technique, FAO-TCIA ; (iii) M. Samir Bejaoui, Chargé de programme FIDA ; (iv) Mme Odile Sarassoro, Chargée d'appui programme Spécialiste des aspects institutionnels, FIDA ; (v) M. Alain Traoré, Spécialiste en développement des chaînes de valeur et des entreprises agricoles ; (vi) M. Mustapha Amadou Beye, Spécialiste des filières rizicoles ; (vii) Mlle Hager Baklouti, Spécialiste en finance rurale ; (viii) Mme. Malik Akoua Ngouandi, Spécialiste en filières maraîchères ; (ix) Mlle Sonia Andrianarivelo, Spécialiste en ciblage et genre, et suivi et évaluation FAO-TCIA ; (x) Mlle Giorgia Nicolo, Spécialiste en nutrition FAO ; (xi) M. Diby Nzi, Expert national en nutrition FAO; (xii) Mme Monique Trudel, Spécialiste en évaluation environnementale et sociale, (xiii) M. Gabriel Boc, Economiste FAO-TCIA ; (xiv) M. Ali P Coulibaly. MINADER ; (xv) M. Stanilas N'Depo, MINADER ; et (xvi) M. Serge Anrai, Ministère du Plan. MM Amadou Oury Diallo, spécialiste en organisations paysannes et analyse institutionnelle, et (xvii) Gabin Koukponou, expert en finances rurales inclusives ont participé à la deuxième mission de formulation finale.

de vente des produits agricoles. Elles serviront aussi à l'actualisation et la diffusion des normes de qualité et des prix, essentielles pour améliorer la compétitivité des produits locaux, la différenciation de l'offre et la négociation des partenariats commerciaux, et la certification et labellisation des produits transformés.

7 Développement de partenariats commerciaux, promotion et marketing des produits agricoles de qualité. Le PADFA promeut une approche entrepreneuriale, basée sur des modèles d'affaires inclusifs entre les organisations des producteurs, les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution. L'approche du PADFA sera de faciliter l'exploitation des unités de transformation et de commercialisation comme point structurant des trois filières en amont et en aval. Ces types de partenariat permettront de créer une logique d'entreprise pour améliorer la qualité, fidéliser les acheteurs et les fournisseurs et optimiser les ressources disponibles. Il s'agit de la capitalisation, la promotion et la transposition à échelle des expériences réussies avec les entreprises des services pour les organisations des producteurs, les partenariats publics-privés-producteurs, les sociétés d'économie mixte, la contractualisation simple et la vente groupée.

8 Au courant de la première année, le PADFA financera les études sur la situation de référence (SMRO – ex-SYGRI - et socio-économique), la mise en place d'un système de suivi-évaluation, l'actualisation des études de chaînes de valeur des trois filières ciblées pour mettre en évidence les flux commerciaux, la cartographie des acteurs et des partenaires, la performance et la structure des marchés, et les opportunités et défis de commercialisation. Sur la base des études rigoureuses, il sera développé des stratégies et des outils adaptés de marketing et de promotion des différents produits dans les marchés locaux, régionaux et internationaux. Le PADFA capitalisera sur les systèmes d'information sur les marchés et les prix déjà existants et peu coûteux pour atteindre un plus grand nombre de personnes. Le Programme financera la réhabilitation et l'entretien d'environ 300 km de pistes de desserte agricole prioritaires et leur raccordement sur les grands axes routiers en vue de faciliter l'évacuation des produits vers les centres de groupage, les mini-rizeries, les usines de mangue et les marchés.

9 Sous-composante 1.2. Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles. Cette sous-composante vise à réduire les pertes post-récolte, générer de la valeur ajoutée, améliorer la qualité des produits transformés et créer des emplois dans le segment de la transformation. Les activités sont: (i) l'amélioration du plateau technique des unités de transformation du riz; (ii) la transformation et le conditionnement des produits maraîchers; (iii) le conditionnement et la transformation de la mangue; et (iv) l'accès au financement adapté.

10 Amélioration du plateau technique des unités de transformation et de conditionnement. En plus d'améliorer le plateau technique de vingt mini-rizeries existantes, le Programme financera à coûts partagés, l'acquisition et l'installation de dix nouvelles mini-rizeries (2 tonnes/heure) et de cent décortiqueuses (moins de 1 tonne/heure) pour augmenter le potentiel de décorticage de 150 000 tonnes/an additionnelles.

11 Le Programme financera la construction ou la réhabilitation et l'équipement d'une douzaine de centres de groupage, de conditionnement et de vente groupée des produits maraîchers. Ces plateformes comprendront des hangars de stockage, de conservation (chaîne de froid) et de conditionnement et des tricycles pour faciliter la collecte des produits bord champs vers les hangars et vers les marchés.

12 Les interventions du Programme viseront à améliorer le plateau technique des stations existantes de conditionnement de la mangue, leur mise en normes et leur certification, et de mobiliser des partenariats publics-privés-producteurs pour la mise en place de sept unités modernes de séchage de mangue et une unité industrielle de production de purée, divers nectar, jus de fruit et compotes naturelles. Ces investissements permettront de valoriser environ 30 000 tonnes de mangues fraîches par an.

13 Accès au financement des filières adapté. Pour éviter des doublons et maximiser les synergies avec les initiatives récentes de financement des chaînes de valeur agricole, le Programme

adopte quatre approches complémentaires : (i) tisser des liens avec les fonds de développement des chaînes de valeur (mécanisme à développer), le fonds pour la promotion de l'agriculture sous contrat en Côte d'Ivoire, et les mécanismes de partage des risques respectivement financés par la Banque africaine de développement, le KfW et le FIDA; (ii) faciliter les financements à coûts partagés ; (iii) promouvoir les plateformes électroniques pour la digitalisation des transactions financières; et (iv) promouvoir l'éducation financière pour la mobilisation de l'épargne et crédit communautaire et la mise en relation avec les institutions financières

Composante 2: Amélioration de l'offre des produits agricoles (27,1 millions d'USD, soit 41 pourcent du coût total de base)

14 Cette composante aura pour effet d'augmenter les volumes des produits agricoles orientés vers le marché et comprendra deux sous-composantes: (i) l'amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles; et (ii) la structuration et autonomisation des organisations professionnelles agricoles.

15 **Sous-composante 2.1. Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles.** Elle vise à intensifier et augmenter la production du riz, des produits maraîchers et de la mangue pour approvisionner les unités de transformation et les marchés avec des produits de qualité.

16 **Exploitation, valorisation et gestion des sites aménagés et des vergers de mangue.** Dès la première année, le Programme mettra en culture environ 1300 hectares des bas-fonds rizicoles et des sites maraîchers déjà aménagés par le PROPACOM et les autres projets. A partir de la deuxième année, il est envisagé de valoriser en plusieurs phases, un total de 2000 ha de bas-fonds, et 100 ha de sites maraîchers par la mise en place des technologies simples d'irrigation, y compris le goutte-à-goutte. Une attention particulière sera donnée au renforcement des capacités des acteurs sociaux pour la clarification et la sécurisation foncières des sites aménagés et faciliter l'acquisition des titres de propriété y compris l'option du certificat foncier collectif.

17 **Accès aux intrants et aux équipements de production.** L'objectif du Programme est de promouvoir la disponibilité des semences de riz et des légumes et de développer une filière semencière durable, compétitive et capable de fonctionner comme une entreprise rentable. Le Programme vise la production de semences de pré-basé (G3) des variétés adaptées et demandées par le marché pour permettre la production de semences certifiées R1 par les entreprises semencières existantes.

18 Le PADFA facilitera aussi la mise en place d'un réseau de distribution des semences qui comprendra l'installation de 10 boutiques d'intrants² (semences, engrais, produits phytosanitaires) en milieu communautaire qui seront gérées par des agro-dealers formés et équipés. Le financement des besoins en intrants (engrais, produits phytosanitaires et petits matériels nécessaires pour la production) comprendra des dotations initiales par des subventions dégressives, et le financement à coûts partagés de l'acquisition d'équipements agricoles par des brigades des jeunes prestataires des services de mécanisation agricole.

19 **Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques.** Il s'agit de promouvoir l'adoption à grande échelle des innovations et itinéraires techniques climato-intelligents pour une gestion durable des aménagements hydro-agricoles et des vergers de mangue. Le Programme financera des campagnes de lutte intégrée contre la mouche des fruits, l'antracose et les autres parasites et maladies de mangue, y compris le traitement annuel phytosanitaire de 10 000 ha de vergers de mangue pendant trois ans avant la prise en charge effective par les acteurs de la filière. Le Programme ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale, et par conséquent, il est classé dans la catégorie B.

20 Au démarrage du programme, un plan détaillé de gestion environnementale et sociale sera élaboré en utilisant des outils du Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience

² La mise en place du réseau se fera sur la base d'identification et d'évaluation des performances des gestionnaires des boutiques déjà en activité.

climatique (SHARP) pour évaluer l'adaptation des systèmes agricoles aux changements climatiques et aider les communautés à définir des actions prioritaires pour renforcer la résilience de leurs écosystèmes. Ce plan sera éventuellement incorporé au sein de manuel d'exécution du Programme afin d'en assurer sa complète prise en considération dans le cadre de mise en œuvre.

21 Sous composante 2.2. Structuration et autonomisation des Organisations

Professionnelles Agricoles. Les activités de cette sous-composante permettront aux organisations professionnelles agricoles de s'intégrer davantage dans la dynamique de professionnalisation et de commercialisation. La sous-composante vise: (i) une meilleure structuration et autonomisation des organisations des producteurs agricoles ; (ii) la promotion intégrée des actions essentielles en nutrition ; (iii) la promotion de l'équilibre du genre et de l'inclusion sociale.

22 Structuration et autonomisation des OPA. L'accent sera mis sur l'organisation, la structuration, la professionnalisation et la formalisation juridique des groupements et coopératives de producteurs pour permettre de développer des services technico-économiques rentables. Les activités porteront également sur l'alphabétisation fonctionnelle et l'établissement des systèmes de redevabilité et de responsabilisation sociales pour prévenir et réduire les risques de corruption et promouvoir les pratiques de bonne gestion interne et de bonne gouvernance des OP en vue d'améliorer leurs performances.

23 Promotion intégrée des actions essentielles en nutrition. Cette activité vise à promouvoir une alimentation équilibrée, diversifiée et saine en améliorant les connaissances, les comportements et les pratiques qui favorisent la consommation de légumes, de fruits et de variétés de riz à plus haute valeur nutritive. Elle visera aussi à transposer à grande échelle les initiatives existantes ou des micro-projets des femmes et des jeunes pour la fabrication des farines infantiles, autres produits précuits (granulés pour la bouillie et les gâteaux / mets cuits), l'étuvage du riz, le séchage des légumes et les jardins potagers autour des cases. Les groupements de femmes maraîchères, étuveuses et transformatrices des farines seront accompagnés pour leur mise en relation commerciale avec le programme des cantines scolaires, des institutions publiques et privées, et avec les commerçants et acheteurs.

24 Promotion de l'équilibre de genre et l'inclusion des jeunes. Il s'agit notamment du renforcement de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, de la représentation et de la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décision au niveau des ménages, des organisations professionnelles agricoles, et des plateformes multi-acteurs. Ces activités reposeront sur des méthodologies innovantes des systèmes d'apprentissage interactif entre les sexes.

Composante 3: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs (9,3 millions d'USD soit 14 pourcent du coût total de base)

25 Un Comité d'orientation et de pilotage du Programme sera mis en place et sera constitué des représentants des Ministères impliqués, des Préfets et Présidents des conseils régionaux de cinq régions du Programme, des représentants des interprofessions pour les trois filières et des représentants du secteur privé opérant dans les régions du Programme. Un Comité d'appui et de suivi technique sera institué pour appuyer l'Unité de coordination et de gestion du programme dans l'exécution et le suivi de proximité des recommandations et la mise en œuvre des activités techniques en vue d'améliorer la performance du Programme.

26 Une Unité de coordination du Programme sera recrutée et mise en place à Korhogo. Elle disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. Pour assurer un suivi de proximité, une cellule opérationnelle sera basée à Bouaké. Le recrutement et l'évaluation du personnel feront l'objet des procédures compétitives rigoureuses, pour identifier, recruter et retenir des professionnels avec les profils techniques et managériaux solides. L'expérience et les leçons apprises de la mise en œuvre des projets en Côte d'Ivoire fait ressortir quatre contraintes: (i) lenteurs dans le démarrage, (ii) faiblesse des équipes de mise en œuvre, et (iii) lourdeurs des procédures de passation des marchés ; et (iv) faiblesses des réalisations physiques et

de décaissement. Pour aider à atténuer ces risques, le Programme apportera une assistance technique durant la première année d'exécution. Celle-ci sera composée d'un spécialiste en planification et gestion de projet et d'un spécialiste en développement de chaînes de valeur agricoles.

27 Partenariats et coopération Sud-Sud: Le Programme adoptera une approche de « faire-faire » s'appuyant sur des prestataires de services privés et publics, des contrats de performance avec des opérateurs de proximité et des conventions avec les services publics techniques. Le PADFA financera également des voyages d'études et des échanges Sud-Sud à travers des synergies avec les projets régionaux sur les innovations de transformation, de commercialisation et de production, de développement des chaînes de valeur inclusives, de promotion intégrée des actions essentielles en nutrition et de promotion de l'agriculture intelligente face au climat. De plus, des initiatives de type « Learning-route » seront prévues afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques en terme de structuration et bonne gouvernance entre producteurs d'OPA opérant dans la sous-région.

28 Séquençage des activités. Sur base des enseignements des projets précédents, la durée du PADFA sera de sept ans. Cette période est nécessaire pour accompagner les dynamiques entrepreneuriales, organisationnelles et institutionnelles en vue de réaliser des résultats concrets et durables. Le PADFA procédera par un séquençage évolutif des activités, avec (i) une période de démarrage d'une année; (ii) une d'investissement de cinq ans, et (iii) une de consolidation et désengagement de deux ans. Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement, y compris le recrutement accéléré et compétitif du personnel clé de l'UCP et de l'assistance technique, la préparation des manuels et le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement des partenaires de mise en œuvre.

29 Les coûts totaux du projet, sur une période de sept ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 43,8 milliards de F CFA, équivalant à 71,8 millions d'USD sous forme de prêt du FIDA 18,5 millions d'USD soit 25,8 pourcent et (ii) OFID 20,0 millions d'USD, soit 27,9 pourcent, des contributions du Gouvernement de Côte d'Ivoire: 4,2 millions d'USD soit 5,9 pourcent et des bénéficiaires: 10,2 millions d'USD, soit 14,3 pourcent du coût total, et un écart de financement de 18,9 millions d'USD, soit 26,3 pourcent du coût total.

30 Le taux de rentabilité interne économique du Programme s'établit à 21,5% et la valeur actuelle nette, au coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 25,9 milliards de FCFA, soit 40,9 millions d'USD. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus, avec un taux de rentabilité économique supérieur au coût d'opportunité du capital même dans les hypothèses plus pessimiste de baisse des revenus et de hausse des coûts et d'un retard des bénéfices de quatre ans.

Cadre logique PADFA

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ³⁴				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général								
Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de Bagoue, Poro, Tchologo, Hambol et Gbeke	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique d'ici à 2026 *	0 ⁵	30 000	108 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	- Stabilité socio-politique et résilience du cadre macro-économique - Existence d'un cadre national règlementaire, stratégique et institutionnel favorable
	Nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré *	0	60 000	144 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	
	Nombre de personnes avec une production améliorée *	0	80 000	180 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du Programme								
Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers dans les Zones du programme	1. Nombre de personnes recevant les services promus par le Programme * ⁶	0	80 000	180 000	SSE du Programme, Rapportage interne	Trimestrielle	UCP	- Prise en compte de l'importance de la coordination intersectorielle - Equité dans l'accès aux ressources et la répartition des bénéfices au niveau des ménages et des organisations
	2. Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes * (2.2.5)	0	25	75	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	
Effet 1: La valorisation (transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée	3. Pourcentage d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits * (3.2.2)	0	25	70	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	Maîtrise des risques relatifs au marché
Produit 1.1: Des partenariats commerciaux soutiennent la commercialisation des produits	4. Nombre de contrats de partenariat commerciaux signés par les OPA soutenues par le projet	0	100	150	SSE du Programme	Semestrielle	UCP	
Produit 1.2: Des investissements et des technologies performantes	5. Nombre d'installations commerciales de commercialisation, transformation et stockage construites	0	200	400 ⁷	SSE du projet, Rapportage interne	Trimestrielle	UCP	

³ Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans), et par filière autant que possible

⁴ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO ex-SYGR) *

⁵ La situation de référence sera évaluée lors de l'étude de référence menée dès l'entrée en vigueur du projet. A partir de ce résultat pourront être évalués les cibles à mi-parcours et en fin de projet.

⁶ Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition

⁷ Sans compter 500 cases de conservation d'ignon

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ³⁴				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
améliorent la valorisation des produits	ou remises en état * (2.1.6)							
Effet 2: L'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée	6. Pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production * (1.2.4)	0	35	80	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	Conditions climatiques appropriées
Produit 2.1: L'accès aux services de production est amélioré	7. Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état * (1.1.2)	0	2 100	2 100	SSE du Programme, Rapportage interne	Annuelle	UCP, S&E	Accessibilité et pérennité de l'offre de services (fournitures d'intrants, conseils agricoles, etc.)
Produit 2.2: Les bonnes pratiques agricoles sont diffusées	8. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production * (1.1.4)	0	60 000	144 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Trimestrielle	UCP, prestataires	
Effet 3: Les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées	9. Pourcentage de membres d'une organisation de producteurs ruraux soutenues, déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés * (2.2.4)	0	35	80	SSE du projet, Rapports des prestataires	Annuelle	UCP, prestataires	Intégration et participation effective des exploitations agricoles et de leurs organisations dans le développement des filières
Produit 3.1: Les OP sont renforcées	10. Nombre de producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux * (2.1.4)	0	40 000	100 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCP, prestataires	
Produit 3.2: Les connaissances, aptitudes et pratiques en nutrition des bénéficiaires sont améliorées	11. Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition * (1.1.8)	0	150 000	200 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCP, prestataires	

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national et développement rural

1 La Côte d'Ivoire est sortie d'une décennie de crise sociopolitique et économique en 2011 et a rapidement renoué avec la stabilité et le développement économique. Après cinq ans de forte expansion économique avec un taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 8,5 pourcent par an en moyenne entre 2012 et 2015, et de 7,9 pourcent en 2016, les perspectives à court terme restent favorables avec un taux de croissance du PIB prévu qui devrait graduellement converger autour de 7,5 pourcent en 2019. Ce taux de croissance a été le deuxième le plus rapide en Afrique sub-Saharienne, dépassant la moyenne africaine de 6 pourcent.

2 Une des préoccupations fondamentales pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire est de maintenir son économie sur la trajectoire de croissance accélérée et durable, et de la rendre plus inclusive afin de réduire significativement les inégalités. Ainsi, le Gouvernement a adopté un nouveau **Programme national de développement (PND) pour la période 2016-2020** avec la vision de faire accéder le pays au rang des économies émergentes en 2020, avec une réduction substantielle du taux de pauvreté. Bien qu'ayant baissé entre 2008 et 2015, le taux de pauvreté reste toujours élevé (46,3 pourcent) sur une population totale de 22,7 millions habitants⁸ et en majorité jeune (77,7 pourcent de moins de 35 ans).

3 Le PND accorde une priorité au secteur agricole car le développement économique de la Côte d'Ivoire est basé sur l'agriculture. Le secteur agricole représente 22 pourcent du PIB, plus de 50 pourcent des recettes d'exportations et les deux tiers des sources d'emploi et de revenu de la population. Cependant, en 2016, la production de toutes les cultures de rente a baissé entraînant la baisse d'environ 0,4 pourcent du PIB. Ceci démontre le besoin de diversifier les productions agricoles et de rendre l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs. La mise en œuvre du PND dans le secteur agricole s'appuie depuis 2012 sur le **Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2010-2015**. Le processus de formulation du PNIA de deuxième génération (2016-2025) a été lancé en octobre 2016 et devrait s'achever en octobre 2017. Ce PNIA de 2ème génération s'inscrit dans les objectifs d'accélérer la transformation de l'agriculture ivoirienne en adressant de façon intégrée les questions de production, de commercialisation et de valorisation des produits agricoles, ainsi que celles de l'amélioration du cadre institutionnel et de gouvernance agricole, en vue de permettre une intégration cohérente des activités en amont et en aval de la production agricole.

B. Justification

4 Les projets de développement agricole en Côte d'Ivoire ont concentré leurs interventions en amont des filières pour améliorer la productivité agricole, mais n'ont pas investi suffisamment dans les opérations post-récolte de conservation, de transformation, de valeur ajoutée et de commercialisation. **Le Programme d'appui à la production agricole et à la commercialisation (PROPACOM)** financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres projets ont réalisé des aménagements hydro-agricoles et investi dans la diffusion des technologies améliorées qui devraient davantage améliorer la production agricole. Ces infrastructures et technologies devraient être valorisées par des investissements complémentaires dans l'aval des filières pour résoudre des problèmes de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Le PADFA est conçu pour assurer la continuité du PROPACOM en vue de transposer à plus grande échelle les résultats probants, tout en y apportant des innovations. Les différences importantes entre le PADFA et le PROPACOM sont résumées dans le tableau 1 de l'Appendice 1, et comprennent: le contexte et la problématique, les filières et les cibles pour chaque filière, le nombre et le ciblage des bénéficiaires, les approches de mise en œuvre, le montage des composantes, le pilotage et le système de suivi et évaluation, et la durée du Programme.

⁸ Estimée à 24,3 million en 2016

5 La transformation et la commercialisation sont encore des maillons faibles de la chaîne de valeur des produits agricoles. La production, en tant que telle, est seulement l'une des étapes permettant de créer de la valeur ajoutée. Les agriculteurs considèrent souvent la commercialisation comme leur problème majeur. L'amélioration de la transformation et de la commercialisation constitue ainsi un levier susceptible d'induire de la valeur ajoutée des produits agricoles, y compris leur valeur nutritionnelle, de créer des emplois notamment pour les femmes et les jeunes et d'accroître les revenus, de stimuler la production additionnelle orientée vers les marchés, et d'accroître la résilience des populations. Ainsi, le **Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)** concentrera ses interventions sur l'amélioration des activités en aval (amélioration des conditions de récolte, de conditionnement, de stockage, de transformation et de mise en marché) et sur l'amélioration de l'offre des produits agricoles de qualité. Le PADFA concentrera ses interventions sur trois filières stratégiques: le riz, les produits maraîchers et la mangue. Le choix de ces filières considère: (i) leur valeur économique, profitabilité et compétitivité ainsi que leur demande sur le marché national et international; (ii) leur impact potentiel sur les revenus des ménages agricoles, et pour les jeunes et les femmes; (iii) leur contribution à l'économie nationale (substitution des importations et accroissement des exportations); (iv) le potentiel de production et d'augmentation de la productivité; et (v) la contribution de ces filières à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition.

6 Le riz constitue une filière stratégique qui connaît une hausse excessive de la demande avec un taux de croissance des besoins en denrées alimentaires de plus de 30 pourcent depuis les années 2000. La Côte d'Ivoire est le deuxième pays africain consommateur du riz après le Nigeria, avec une consommation de 2,3 millions tonnes en 2016 pour une production nationale de 1,4 millions tons, soit un déficit d'environ 1 million tonnes couvert par des importations massives de riz blanchi provenant des pays asiatiques 2016⁹. La consommation du riz connaît une augmentation significative, passant de 67,3 Kg par personne par an en 2009 à 94 Kg par personne par an en 2015 en raison de l'accroissement de l'urbanisation dans le pays. Le marché ivoirien est constitué de 20 pourcent du riz de faible qualité et 80 pourcent du riz semi-luxe dont 40 pourcent du riz local au prix de 0,70 \$ par kilogramme comparé à 0,90 \$ pour le riz importé. La consommation du riz local connaît une croissance rapide et est préféré par les populations pour son prix et sa qualité par rapport au riz importé. C'est pourquoi le Gouvernement a pris l'initiative de développer la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) qui a été mise en place pour orienter les interventions visant à améliorer la productivité et la compétitivité du riz local¹⁰. Cette stratégie a pour objectif de produire de manière compétitive, rentable et durable du riz local de qualité pour couvrir les besoins nationaux de consommation avec une production locale de 2,1 millions tonnes de riz blanchi en 2018.

7 La filière maraîchère est une activité particulièrement génératrice de revenus monétaires et d'emplois, et constitue l'un des pivots du secteur informel avec un fort potentiel inexploité. La demande des produits maraîchers est en hausse en raison de la croissance de la population, et de l'émergence d'une classe moyenne voulant diversifier sa consommation. La consommation des légumes dans les villes ivoiriennes a presque doublé au cours de deux décennies cependant, la production des principaux légumes consommés est déficitaire (production de 200 000 tonnes contre une consommation de 800 000 tonnes), surtout en saison sèche. Les résultats de plusieurs études montrent que les filières maraîchères sont financièrement et économiquement rentables. La filière maraîchage paraît porteuse avec plus de 93 % de la production de l'aubergine locale commercialisé et procurant un chiffre d'affaire de 673 millions FCFA aux producteurs. Le taux de commercialisation du gombo est de 91% procurant un chiffre d'affaire de 141 millions FCFA aux producteurs. Le principal défi est d'assurer une disponibilité et un approvisionnement équilibré et un étalement annuel d'une forte production de produits horticoles de bonne qualité sur les marchés sur toute l'année.

⁹https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Grain%20and%20Feed%20Annual_Dakar_Senegal_4-29-2015.pdf

¹⁰ Le riz local est apprécié pour sa fraîcheur, sa digestibilité facile et se vend bien sur les marchés ruraux, le long des routes et de plus en plus dans les supermarchés. Aussi, c'est à juste titre que certaines sociétés spécialisées dans l'importation du riz comme Dreyfus travaillent de plus en plus pour le reconditionnement et la mise en valeur du riz local de Côte d'Ivoire. Des labels de qualité sont nés : Rina de Daoukro, Sankofa d'Agboville et Savanna de Bouake.

8 **La mangue est le troisième fruit exporté** par la Côte d'Ivoire, après l'ananas et la banane, avec lesquels elle contribue à 4 pourcent du PIB et environ 10 pourcent du PIB agricole. La filière mangue a enregistré la plus forte évolution dans le domaine agricole, avec un taux de croissance de 212 pourcent passant de 11 000 tonnes exportées en 2011 à 32 628 tonnes en 2016. Les potentialités sont encore énormes avec une demande mondiale de mangue fraîche qui croît de 11 pourcent par an depuis 2011. Le marché européen des mangues séchées se développe notamment pour les mangues ivoiriennes qui sont naturellement séchées, moelleuses, sans additifs et aux caractéristiques organoleptique distinctifs. Les limites d'exportation des gros producteurs tels que l'Inde interdit d'exportation depuis décembre 2013 donne à la Côte d'Ivoire un avantage compétitif. La demande européenne en provenance des pays de l'Afrique de l'ouest évaluée à 20.000 tonnes de mangues séchées n'est pas satisfaite. A cela s'ajoute une nouvelle demande américaine estimée à 7394 tonnes. Ceci constitue une opportunité pour la Côte d'Ivoire qui dispose des conditions préférentielles de par la disponibilité de la matière première et de son accès au transport maritime.

9 La production et la commercialisation de la pulpe aseptique constitue une nouvelle opportunité économique car elle permet la valorisation d'une quantité importante de mangue. A titre d'exemple d'un coût de production estimés entre 250.000 et 300.000 FCFA la tonne, la pulpe de mangue aseptique est revendue à près de 600.000 FCFA la tonne sur le marché à l'exportation. Des investissements des opérateurs du secteur privé (NIMBEL INVEST, RANCH COBA, TROPIC MANGO, SODIPEX, KATOPE) se multiplient dans le conditionnement et la transformation de la mangue pour l'export et le marché domestique. Cependant, l'engouement du secteur privé est encore timide. C'est pourquoi, le programme devrait se pencher sur des dispositions à mettre en place pour susciter et apporter un appui aux initiatives privées. Il est clair que les perspectives pour la transformation et la commercialisation de la mangue sont très prometteuses. Cependant, la filière mangue n'a reçu que peu d'appui du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Cette filière emploie des milliers de jeunes et des femmes, et procure des revenus pour plus de 7 000 petits producteurs qui fournissent annuellement 90 pourcent de la production.

10 Le choix de ces filières est fortement aligné aux objectifs de **développement inclusif et d'émergence du PND et du PNIA, et aux trois objectifs stratégiques du FIDA** à savoir (i) renforcer les capacités productives des populations rurales; (ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales. Il faut noter cependant que ces filières sont confrontées à des difficultés parmi lesquelles: (i) la faible capacité de transformation; (ii) l'existence de pertes après récolte importantes allant jusqu'à plus de 40 pourcent pour les légumes et la mangue; (iii) la forte pression des maladies et des parasites (mouche des fruits, parasitose); (iv) le problème de commercialisation à cause de la faible structuration des filières; et (v) le manque d'organisation des acteurs qui ne favorise pas son expansion. Une approche « chaîne de valeur » permet de développer un lien étroit entre différents acteurs impliqués dans la production, gestion post-récolte, transformation et commercialisation (opérations post-récolte), dans le but de créer de la valeur et des profits pour les différents acteurs, par la mise en marché de produits appropriés.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible du programme

11 Le PADFA couvrira les régions de la Bagoue, du Poro, du Tchologo, du Hambol et du Gbêkê. Ces régions sont caractérisées par une plus grande incidence de la pauvreté allant de 57 pourcent à 83 pourcent, contre une moyenne nationale de 46,3 pourcent. Ces régions sont localisées dans la zone soudanienne de savanes sèches caractérisée par un climat tropical monomodal de type soudano-guinéen marqué par une seule saison des pluies intervenant de mai à septembre-octobre. Les précipitations oscillent entre 1 100 mm et 900 mm/an et les taux d'humidité sont de l'ordre de 40% à 50%. La période de pluie favorable pour les cultures s'étale sur cinq mois. Cette zone constitue le bassin principal de production de coton, et d'élevage. Les **systèmes de production sont**

diversifiés dans cette zone qui était traditionnellement pastorale, puis cotonnière et qui est devenue de plus en plus productrice de noix de cajou (anacarde) et de la mangue. La culture du riz (pluvial et bas-fond) occupe 40 à 50 % des terres exploitées², suivie du coton, de l'igname, arachide, maïs et des produits maraîchers. Cette région concentre aussi un important verger de manguier traditionnel et de quelques plantations de type moderne.

12 **Cette région a été longtemps négligée** depuis l'ère coloniale à cause du choix de développement par « pôles de croissance » reposant sur l'exploitation de produits agricoles commercialisables adaptés aux terroirs du Centre et du Sud bien arrosés (caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, etc.) et inadaptés à la savane du Nord. On assiste petit à petit à la mise en valeur agricole des zones du Nord, avec le développement de la culture du coton, de l'anacarde et de la mangue ainsi que le maraîchage. Cette zone a été retenue sur la base de plusieurs critères, y compris: (i) bonnes potentialités en terres cultivables, irrigables et pluviales; (ii) zones d'excellence pour le développement des activités pastorales et piscicoles; (iii) forte densité de population et de demandeurs d'emplois; (iv) début de structuration des organisations paysannes; (v) fortes potentialités pour le développement de l'entrepreneuriat agricole; (vi) complémentarité avec d'autres initiatives et programmes de développement agricole, et (vii) forte dégradation des infrastructures de production et de commercialisation.

Groupes cibles

13 En promouvant l'approche filière, le PADFA visera à toucher l'ensemble des acteurs engagés dans les différents segments des trois filières ciblées. Il s'agit: (i) des petits producteurs et de leurs organisations; (ii) des acteurs en aval des filières dont les transformateurs, les commerçants et les consommateurs; (iii) des acteurs exerçant des activités et métiers connexes dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs; (iv) des acteurs du secteur privé qui permettront d'impulser des partenariats rentables, inclusifs et équitables au niveau des filières. Les femmes rurales¹¹ et les jeunes ruraux (15-35 ans) qui représentent un ratio important au niveau des trois filières, constitueront des sous-groupes privilégiés en raison des difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès aux facteurs de production et au marché, mais aussi des opportunités que les trois filières offrent pour accroître leurs revenus et créer des emplois aux différents segments de la chaîne de valeur.

14 **Le PADFA cible 32 500 ménages ruraux**, dont 20 000 dans la filière de riz, 3000 dans la filière maraîchère et 5000 dans la filière mangue¹². Le Programme permettra également de toucher environ 4 500 ménages (15 pourcent) du fait de la nature structurante des investissements, de l'orientation des activités en aval (transformation et commercialisation) et des effets d'entraînement sur la professionnalisation des OP. Le nombre total de bénéficiaires sera ainsi porté à environ 180 000 personnes¹³. Ce nombre représente environ 10 pourcent de la population rural totale de cinq régions couvertes par le Programme, soit 1,830,778 personnes, excluant les grands centres urbains de Bouake et de Korhogo (Annexe 1). Ce pourcentage pourrait augmenter après le ciblage géographique qui se fera dans la phase de prédémarrage du Programme.

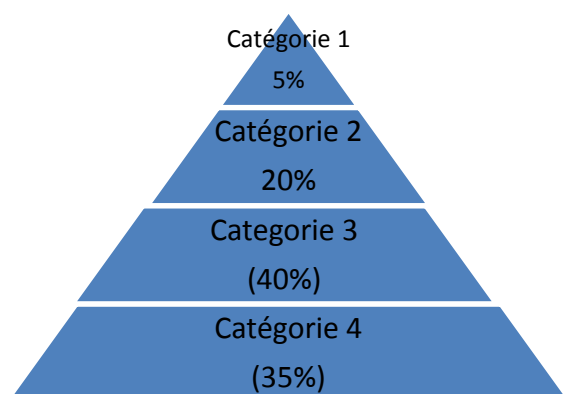
¹¹ Priorité accordée aux femmes chefs de familles avec enfants de 0 à 2 ans

¹² Plusieurs exploitations familiales sont impliquées dans les trois filières en systèmes de culture diversifiée.

¹³ En considérant la taille moyenne des ménages ivoiriens qui est de 5.4 (RGPH, 2014)

15 La stratégie de ciblage du PADFA s'alignera à la politique de ciblage du FIDA, et se basera sur

Figure 1. Groupes cibles du PADFA



la reconnaissance des différences en termes de besoins et contraintes pour les différentes catégories de groupe cible. Il faut également noter que les trois

filières ciblées présentent une forte concentration de pauvres, de femmes et de jeunes; et manifestent de bonnes opportunités d'inclusion. La stratégie de ciblage reposera sur (i) un ciblage géographique permettant ainsi de toucher les zones à forte concentration de populations pauvres et vulnérables et de leur donner des opportunités de génération et d'amélioration de revenus; (ii) un ciblage direct fixant directement des quotas de femmes, de jeunes et des différentes catégories des bénéficiaires et acteurs des chaînes de valeur que le Programme doit toucher dans ses interventions et prévoyant des

activités qui iront à l'endroit des groupes cibles spécifiques (Cf. Tableau de caractérisation des bénéficiaires); et un auto-ciblage permettant de toucher les différentes catégories des bénéficiaires par rapport à des opportunités et contraintes qu'elles auront identifiées eux-mêmes, et auxquels le Programme propose d'apporter des réponses.

16 . Ainsi, le Programme cible quatre catégories des bénéficiaires, notamment: (i) les petites exploitations familiales vulnérables (catégorie 4); (ii) les petites exploitations familiales faiblement intégrés dans la commercialisation (catégorie 3); (iii) les producteurs orientés vers la commercialisation (Catégorie 2); et (iv) les moyennes exploitations et entreprises des produits horticoles, propriétaires des mini-rizeries et commerçants grossistes du riz (Catégorie 1).

17 Le Programme favorisera la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS). En matière de genre, Il s'agira de promouvoir (i) l'accès des femmes et des jeunes aux compétences et aux connaissances, (ii) l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en facilitant leur accès aux actifs/ressources et facteurs de production, leur participation aux activités rémunératrices, ainsi qu'en renforçant leur contrôle sur les ressources; (iii) des activités améliorant le bien-être des femmes et allégeant leurs charges de travail (petite irrigation, prestation des services de labour, équipement de transformation, séchoirs solaires polyvalents, bioénergie); et (iv) des activités renforçant la participation des femmes et des jeunes et leurs rôles dans les prises de décision au niveau des groupements, coopératives et plateformes. Le Programme a pour objectif d'atteindre au moins 40 pourcent de femmes et 40 pourcent de jeunes parmi les bénéficiaires directs dans l'ensemble de ses interventions.

18 L'inclusion des jeunes (hommes et femmes âgés de 15 à 35 ans) dans les filières reposera sur des approches différenciées en fonction de leur position dans les filières et de leur niveau d'éducation: d'une part les jeunes qui travaillent déjà dans les trois filières comme auto-exploitants, commerçants ou employés ou comme main d'œuvre familiale dans les exploitations de leurs parents; et ceux qui sont en dehors de ces trois filières mais sont intéressés à intégrer les différents segments des filières pour en faire un métier ou une affaire; et d'autre part, les jeunes qui ont un faible niveau d'éducation (ou en déperdition scolaire), et ceux qui ont un niveau d'éducation plus élevé (diplôme de niveau secondaire et tertiaire). Les interventions du Programme seront orientées vers le renforcement de capacités (y compris l'alphabétisation), la formation en métier et la participation dans les brigades des jeunes, la création des groupements et organisations des jeunes producteurs ou la participation dans des groupements existants. Les activités d'autonomisation économique des jeunes viseront les plus éduqués pour la création et la gestion des petites et moyennes entreprises de prestation des services, de transformation et de commercialisation.

B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact

19 L'objectif général du PADFA est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et stimuler la croissance économique dans les régions de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, du Hambol et du Gbêké. Les indicateurs d'impact sont: (i) nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique d'ici à 2026; (ii) nombre de personnes dont l'accès au marché est amélioré, et (iii) nombre de personnes avec une production améliorée.

20 L'objectif de développement est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers dans les zones du programme. Cet objectif sera mesuré par les indicateurs suivants: (i) nombre de personnes recevant les services promus par le Programme; et (ii) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes. Les effets du Programme seront: (i) la valorisation (transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée; (ii) l'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée; et (iii) les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées. Effets et Composantes

21 La mise en œuvre du PADFA s'étalera sur sept ans (2018-2024) et comprendra trois composantes: (i) valorisation des produits agricoles; (ii) amélioration de l'offre des produits agricoles; et (iii) coordination et gestion du Programme.

COMPOSANTE 1. VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES (30,2 million USD, soit 45% du coût total de base)

22 L'effet attendu de la composante 1 est « la valorisation des produits agricoles est améliorée ». La composante comprend deux sous-composantes: (i) l'amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue et (ii) la réduction des pertes post-récolte et la transformation des produits agricoles.

Sous-composante 1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue

23 Cette sous-composante vise à augmenter les volumes commercialisés de riz, de légumes et de mangue commercialisés et à améliorer la compétitivité et la performance de ces produits sur le marché national et régional. Elle comprend les volets suivants: (i) le renforcement des plateformes régionales multi-acteurs; (ii) le développement des partenariats commerciaux; (iii) l'accès au financement agricole; et (iv) la promotion et la commercialisation des produits de qualité.

Renforcement des plateformes régionales multi-acteurs

24 Des plateformes régionales ont été mises en place mais ne sont pas encore fonctionnelles. Ainsi les «plateformes des acteurs de la filière rizicole» mises en place par l'Office national de développement de la riziculture (ONDR) et la Plateforme d'innovation et de valorisation de la mangue créée en août 2016 avec l'appui du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA), sont encore dans leur phase de formation. Il existe aussi une Interprofession de l'oignon de Côte d'Ivoire. Le Programme de productivité de l'agriculture en Afrique de l'Ouest (PPAAO) a mis en place des plateformes d'innovation de produits agricoles. Ces plateformes peuvent jouer un rôle important dans la structuration des filières ciblées.

25 Les appuis du PADFA viseront le développement et la formalisation de ces plateformes en interprofessions représentatives de chacune des filières. Les activités viseront à (i) réaliser un diagnostic institutionnel participatif de toutes ces plateformes régionales; (ii) faciliter la mise en place et la formalisation des plateformes régionales représentatives des différents acteurs des maillons des filières tenant compte des lois sur les interprofessions; (iii) renforcer la structuration, la gouvernance et le fonctionnement des plateformes régionales; (iv) faciliter l'élaboration, le développement et l'exécution et le suivi des plans stratégiques et plans d'action; et (v) faciliter la mise en réseau des plateformes régionales avec les autres plateformes, les faitières et les interprofessions. Ces

plateformes serviront de cadre pour faciliter le développement des partenariats commerciaux entre les coopératives des producteurs, les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution et de vente des produits agricoles; Cette activité sera conduite par des partenaires stratégiques (tels que l'ANADER et le FIRCA) sur le modèle développé par le FIRCA pour la création et la facilitation de la plateforme régionale de la mangue, et qui pourrait faciliter le développement et l'exécution des plans de structuration et l'appui conseil de proximité aux plateformes. Des critères de performance et de maturité des plateformes seront développés par les acteurs, y compris le nombre des partenariats commerciaux facilités, l'application des normes de qualité et des prix, la mobilisation des investissements et le plaidoyer politique.

26 Diffusion des normes de qualité. Les normes de qualité pour les produits agricoles existent, mais elles sont mal connues et ne sont pas utilisées pour différencier les prix. Ces normes sont pourtant essentielles pour améliorer la compétitivité des produits locaux, la différenciation de l'offre et la négociation des partenariats commerciaux entre les producteurs et les autres acteurs. Avec le développement des chaînes des valeurs, les exigences internationales en la matière et les besoins de certification des produits, les normes de qualité méritent d'être adaptées. Le Programme financera (i) l'actualisation, l'adaptation et la diffusion des normes de qualité; (ii) l'accompagnement des coopératives, des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Groupes d'intérêt économique (GIE) dans le processus de certification et de labellisation des produits transformés; (iii) la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de production (BPHP) et l'analyse et le contrôle des points critiques de production (HACCP *Hazard analysis critical control point*), et (iv) l'accompagnement à la certification de système de production. La diffusion des normes se fera à travers des manuels, des fiches techniques, des brochures et des affiches, ainsi que par des formations et des campagnes d'information, des séances d'éducation et de communication. L'accompagnement à la mise en place des systèmes de qualité et la certification des processus fera appel à des prestataires privés œuvrant dans le domaine. Parallèlement des efforts seront réalisés par le programme afin de doter les unités de production d'équipements simples de contrôle. Côte d'Ivoire normalisation (CODINORM) sera responsable de l'actualisation, l'adaptation et l'application des normes de qualité sur base des concertations avec les acteurs des filières et les exigences des marchés, en collaboration avec les plateformes régionales.

27 Dialogue politique. Les plateformes serviront de cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs et de plaidoyer politique pour améliorer la performance des filières et la structuration des marchés¹⁴. Le PADFA financera le développement des outils de plaidoyer et de dialogue politique, et renforcera la capacité des plateformes régionales en vue de lever des contraintes structurelles et faciliter les investissements publics pour appuyer le développement de ces filières. Ces plateformes seront animées par des prestataires des services en collaboration avec les Conseils régionaux, les Chambres régionales d'agriculture et de commerce, avec l'objectif de renforcer les capacités des acteurs des filières qui prendront progressivement la responsabilité de les faire fonctionner.

Développement de partenariats commerciaux, promotion et marketing des produits de qualité

28 Partenariats commerciaux : le PADFA promeut une approche entrepreneuriale, basée sur des modèles d'affaires inclusifs entre les organisations des producteurs (OP), les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution. L'approche du PADFA sera de faciliter l'exploitation des unités de transformation et de commercialisation (mini-rizeries, usines de mangue, centres de groupage et de commercialisation des légumes) comme point structurant des trois filières en amont et en aval. Ces types de partenariat permettront de créer une logique d'entreprise pour améliorer la qualité, fidéliser les acheteurs et les fournisseurs et optimiser les ressources disponibles. Les bénéficiaires de tels appuis seront sélectionnés sur la base des résultats de la cartographie des acteurs des chaînes de valeur, leur positionnement dans la chaîne de valeur, leur intérêt à participer, les besoins d'organisation et d'autres critères qui seront définis en collaboration avec les plateformes

¹⁴ A l'instar de la première édition du symposium sur la mangue s'est tenue du 06 au 07 avril 2017 à Korhogo autour du thème " Accroissement des exportations et compétitivité de la mangue fraîche et transformée de Côte d'Ivoire"

régionales. Le PADFA pilotera et promouvra deux modèles de partenariat économique : le modèle de contractualisation simple et le modèle de Partenariat public-privé-producteur (4P).

29 Le modèle de contractualisation simple sera promu pour la vente groupée des produits maraîchers, du riz (paddy, étuvé, blanc) et de la mangue par les OP qui entreront dans des relations commerciales avec des commerçants et d'autres acheteurs, y compris le Programme alimentaire mondial (PAM), le Gouvernement pour alimenter les cantines scolaires, les supermarchés, etc. Les opérations de contractualisation permettront de stabiliser les transactions, sécuriser les approvisionnements et les débouchés en établissant des prix justes suivant les principes et pratiques de l'agriculture contractuelles. Les interventions du PADFA viseront alors à (i) identifier les partenaires et faciliter leur mise en relation; (ii) renforcer les capacités de gestion, de négociation et de marketing des OP; (ii) faciliter l'organisation des réunions d'affaires et la négociation des transactions commerciales et des contrats d'affaires; et (iii) assurer un accompagnement technico-commercial des parties prenantes pour la mise en œuvre et le respect des contrats. La contractualisation a plusieurs avantages: (i) en premier elle engage les contractants sur des quantités et des prix et ainsi donne une visibilité aux acteurs de la filière pour investir; (ii) ensuite elle tend à limiter les fluctuations de prix quand elle se généralise (iii) enfin la contractualisation permet de limiter les risques de transaction, et de garantir en partie le remboursement du crédit (grâce notamment à la domiciliation des paiements des contractants dans une même banque). La contractualisation des acteurs rassure donc les banques et peut être ainsi un bon levier pour relancer les crédits.

30 Le modèle 4P comprend trois options :

- (a) Le modèle des Entreprises de Services et Organisations de Producteurs (ESOP) pour les mini-rizeries. Les ESOP sont des sociétés à responsabilité limitée bâties autour d'un investissement structurant (unité de transformation de riz dans le cadre du PROPACOM). Le principe consiste à créer autour des unités de transformation une SARL dont le capital détenu à majorité par les OP / coopératives de production, les promoteurs privés et le personnel de l'unité. L'ESOP est géré par un gestionnaire qui est lui-même un actionnaire tandis que l'approvisionnement est assuré par les coopératives sous forme de l'agriculture contractuelle qui leur donne la possibilité d'avoir accès aux intrants agricoles, au marché et à l'appui conseil. Le PADFA capitalisera sur les expériences et les enseignements tirés des expériences du PROPACOM en particulier, les problèmes liés au (i) mode de financement du fonds de roulement pour l'achat du riz paddy; (ii) la rénovation du plateau technique pour maximaliser la rentabilité des unités; (iii) le renforcement des capacités technico- économiques des gestionnaires des unités et enfin l'amélioration de la gouvernance au sein des OP. Fort de ces expériences, le programme financera les études diagnostics des OP pour la mise en place des ESOP, l'appui à la formalisation, au fonctionnement et à la gestion des ESOP; l'accompagnement technico-commercial de proximité et la mise en relation avec les banques et les institutions financières.
- (b) Le modèle joint-venture pour la mangue: Ce modèle vise à créer une société ou un joint-venture entre les coopératives de producteurs de mangues, des entités publiques et un ou des investisseurs privés pour le financement et l'exploitation d'unités de transformation/conditionnement. L'appui public consiste à financer toutes les actions de renforcement des capacités des coopératives engagées, la réalisation d'étude de faisabilité diverses la formation du personnel des unités et certains investissements d'utilité publiques (pistes rurales raccordement électrique; construction d'hangar de réception de la matière première, logistiques de soutien etc.). En retour le secteur privé (investisseurs privés) mobilise les financements adéquats pour l'exploitation et favorise aussi l'accès des coopératives aux crédits de campagne. Des liens contractuels d'approvisionnement entre la société et les coopératives sont établis afin de sécuriser les approvisionnements. Une assistance technique sera mobilisée pour développer et piloter des modèles de partenariat économique entre les producteurs, les entrepreneurs

privés et l'Etat. Plusieurs promoteurs privés déjà installés dans les régions du Programme et les Présidents des conseils régionaux rencontrés pendant la mission ont marqué leur intérêt à la mise en place de 4P afin de financer une unité industrielle de transformation de la mangue.

- (c) Le modèle de Société d'économie mixte (SEM) pour la mangue. Au départ, une SEM est créée par un collège d'actionnaire du public telles les collectivités territoriales à travers les Conseils régionaux des régions du Nord, des promoteurs privés (exportateurs, propriétaires de centres de conditionnement etc.) et les coopératives de production de la mangue. Cette SEM a pour objet l'exploitation et la gestion de l'unité de transformation dont les fonds d'investissement proviennent du secteur privé et ou de l'Etat selon une clé de répartition qui sera prédéfinie. A ce titre, un Directeur est recruté pour diriger la SEM avec un conseil d'administration dans lequel le Gouvernement siège. Les collectivités territoriales impliquées dans ce montage concernent les conseils régionaux qui disposent des prérogatives pour conduire et piloter des projets en PPP. La SEM s'approvisionne sous forme de contrat auprès des coopératives de producteurs organisés et encadrés par le programme à travers les appuis du FIRCA /ANADER et préfinance les fonds de campagnes pour sécuriser ses approvisionnements en garantissant aux producteurs un prix d'achat juste. Le PADFA financera toutes les activités d'intérêt public, y compris (i) les études de faisabilité et de marché; (ii) le renforcement de capacité des OPA et du personnel de l'unité; (iii) la certification et la mise en norme de l'unité; (iv) le financement d'infrastructures de soutien aux activités des coopératives (pistes, hangar de réception, pont bascule, raccordement électrique etc.); et (v) l'appui conseil pour la vulgarisation des itinéraires techniques.

31 La mise en œuvre de ces différents modèles se fera en synergie avec le « Projet de pôle agro-industriel de la région du nord (2PAI-NORD CI) en cours de préparation par la Banque Africaine de Développement. Ce projet vise l'émergence du secteur privé par la mise en place des bases d'un pôle agro-industriel, grâce à l'appui au développement des infrastructures, des pistes rurales et la mise en place d'un fonds de développement des chaînes de valeur agricole. Le Programme financera de manière dégressive des prestataires de services publics et privés (CIDR, Fair Trade Match, Technoserve, etc) pour un accompagnement technico-commercial des OP, petites et moyennes entreprises, des initiatives privées et des opérateurs économiques, pour développer des relations d'affaires et négocier des contrats commerciaux. L'appui du Programme au financement des prestataires portera sur les trois premières années qui suivront le diagnostic institutionnel selon le schéma suivant: 80% des coûts, la première année, 40 % la deuxième année et 20% la troisième et dernière année. Le reste du financement devra être assuré par l'OP.

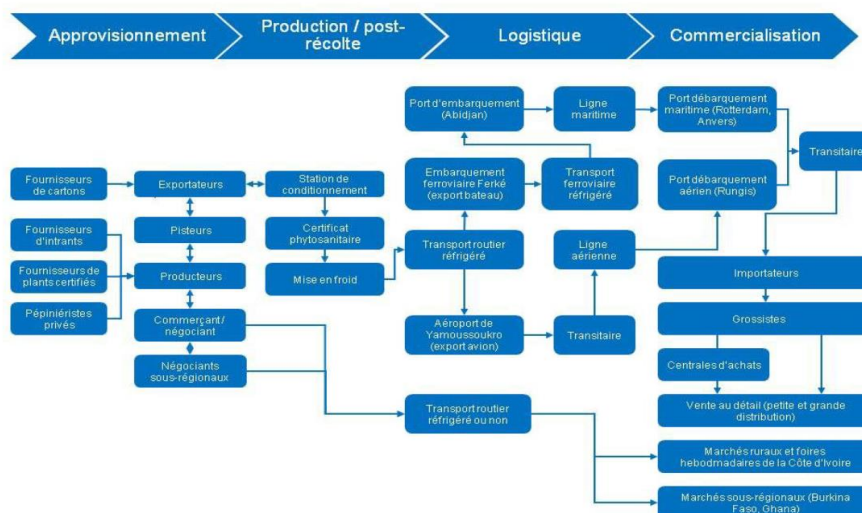
32 Promotion et marketing des produits agricoles de qualité : Au courant de la première année, le PADFA financera l'actualisation et la capitalisation des études de chaînes de valeur¹⁵ des trois filières ciblées pour mettre en évidence les flux commerciaux, la cartographie des acteurs et des partenaires, la performance et la structure des marchés, et les opportunités et défis de commercialisation¹⁶. Figure 2 ci-dessous présente la chaîne de valeur de la mangue pour illustration. Les cartographies des chaînes de valeur du riz et des produits maraîchers sont présentées en annexe de l'Appendice 4. Sur la base des études rigoureuses, il sera développé des stratégies et des outils adaptés de marketing et de promotion des différents produits dans les marchés locaux, régionaux et internationaux, à travers les foires, les campagnes de radio, les affiches, les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de communication et d'information. Le PADFA financera la formation et le renforcement de capacités des

¹⁵ Certaines études sont disponibles mais ne sont pas à jour. Pour la chaîne de valeur mangue, voir Seydou Touré, 2012. Etude nationale mangue. Côte d'Ivoire. Centre du Commerce International, Genève, Suisse. Pour l'oignon, voir RONGEAD – ONG CHIGATA, 2014. Diagnostic de la filière oignon en Côte d'Ivoire. Pour le riz et le maraîchage, Voir Etude sur l'état des lieux de la valorisation et de la mise en marche des vivriers disponible au PROPACOM.

¹⁶ Ces études pourraient s'inspirer de l'Analyse de la filière maraîchage au Burkina Faso disponible sur http://www.fao.org/docs/up/easypol/887/analyse-filiere-maraichage_107fr.pdf

partenaires de mise en œuvre sur les différentes approches et les outils de développement et de gestion des chaînes de valeur agricoles, et le marketing des produits agricoles. Cette formation sera également dispensée au personnel de l'Unité de coordination du programme (UCP), aux services techniques déconcentrés du Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural (MINADER) ainsi qu'aux responsables des OP, des GIE et des gestionnaires des PME.

Figure 2: Chaîne de valeur de la mangue



Source : Seydou Touré, 2012. Etude nationale mangue. Côte d'Ivoire. Centre du Commerce International, Genève, Suisse

33 Le PADFA capitalisera sur les systèmes d'information sur les marchés et les prix déjà existants et peu coûteux, développés par consortium RONGEAD/OCPV qui comprend la publication de bulletin périodique d'analyse des prix sur les principales cultures et un dispositif de collecte et de diffusion des prix sur téléphone mobiles. Le Programme financera le renforcement de ces systèmes par l'incorporation de la différenciation des prix par qualité, l'affichage des prix dans les marchés, les centres de groupage et de stockage intermédiaire, et par les radios de proximité pour atteindre un plus grand nombre.

34 Le Programme financera la réhabilitation et l'entretien d'environ 300 km de pistes de desserte agricole prioritaires et leur raccordement sur les grands axes routiers en vue de faciliter l'évacuation des produits vers les centres de groupage, les mini-rizeries, les usines de mangue et les marchés. Ces chemins d'accès sont en général de petits tronçons nécessitant des travaux de reprofilage ou de traitement de points critiques. Dans la mesure du possible, les interventions seront exécutées en utilisant l'option haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui a pour avantage de permettre la redistribution de 30 à 40 pourcent du coût des travaux aux jeunes (femmes et hommes) des localités ciblées. L'identification et la sélection des pistes à réaliser et le lancement des études techniques seront menées par AGEROUTE (en tant que maître d'ouvrage délégué) dès la phase de démarrage du programme, en concertations avec les collectivités locales et les plateformes régionales multi-acteurs. Cette activité se fera en synergie avec les autres programmes en cours ou en programmation, notamment le 2PAI-NORD CI, les structures de gestion des filières présentes dans la région et les Conseils régionaux qui ont prévu des financements pour la réhabilitation graduelle du réseau routier local prioritaire dans les zones ciblées.

Sous-composante 1.2. Amélioration des opérations post-récolte et de transformation des produits agricoles

35 Cette sous-composante vise à réduire les pertes post-récolte, à générer de la valeur ajoutée et à améliorer la qualité des produits transformés. Les activités sont : (i) l'amélioration du plateau

technique des unités de transformation du riz; (ii) la transformation et le conditionnement des produits maraîchers; et (iii) le conditionnement et la transformation de la mangue.

Amélioration du plateau technique des unités de transformation, de conditionnement et de conservation

36 Riz : Pour améliorer la qualité du riz et augmenter les capacités de décorticage du riz, le Programme financera (i) l'amélioration du plateau technique de vingt (20) mini-rizeries existantes (2 tonnes/heure) dont six financées par le PROPACOM; (ii) l'installation de dix (10) nouvelles mini-rizeries plus performantes; et (iii) l'amélioration de 100 décortiqueuses par des équipements complémentaires (moins de 1 tonne/heure). Ces activités s'alignent avec les priorités de la SNDR qui prévoit notamment le développement de petites unités de transformation (2 tonnes/heure) autour des grosses unités industrielles avec implication des leaders agro-industriels de pool selon une approche de partenariat public-privé (PPP).

37 Pour les mini-rizeries existantes, l'amélioration du plateau technique comprendra l'installation: (i) de pré-nettoyeurs de grande capacité; (ii) des démagnétiseurs; (iii) d'aspirateurs industriels; (iv) des kits d'entretien, de pièces de rechange et d'emballages; (v) des boisseaux de stockage et des humidimètres; et (vi) des formations des techniciens pour l'entretien et la gestion de mini-rizeries. L'acquisition et l'installation de 10 nouvelles mini-rizeries avec un plateau technique plus performant et complet se feront à partir de la troisième année du Programme en tenant compte des besoins de marché, de l'amélioration de la production, des résultats des études de chaîne de valeur pour décider de leur localisation et la performance de la gestion des mini-rizeries existantes. Ces mini-rizeries seront dotées de têtes de décortiqueuses de 14 pouces pour atteindre un potentiel de décorticage de 10 000 tonnes chacune. Le Programme financera la réhabilitation ou la construction des bâtiments suivant les normes, leur raccordement à l'électricité et à l'eau, les dotations en emballages, des kits d'entretien et des pièces de rechange. La présence de ces nouvelles mini-rizeries devra augmenter le potentiel de décorticage de 150 000 tonnes/an ce qui sera nécessaire pour absorber le surplus de production de 165 000 tonnes liées aux actions du PADFA.

38 Le Programme financera aussi des équipements complémentaires pour 100 décortiqueuses, notamment des vanneuses-épierreuses et des calibreurs pour améliorer la qualité du riz par l'élimination des impuretés et la réalisation d'un bon triage du riz blanc. La fabrication et la maintenance de ces équipements sera assurée par des artisans locaux formés pour la fabrication de petits outils agricoles, de moulins et de petites décortiqueuses de type Engelberg. En plus des équipements, les OP propriétaires des décortiqueuses seront formés et sensibilisés pour les aider à mettre sur le marché du riz de qualité. Les mini-rizeries et décortiqueuses jouent un rôle majeur dans la promotion du label de qualité « Made in Côte d'Ivoire » conformément aux objectifs de la SNDR.

39 Produits maraîchers : le conditionnement et la conservation des produits maraîchers permettront de réduire les pertes, de conserver la qualité et de créer de la valeur ajoutée. Pour améliorer la logistique de proximité et préserver la qualité des produits maraîchers, le Programme financera la construction, la réhabilitation et l'équipement d'environ 13 centres de conditionnement et de groupage et de vente groupée des produits maraîchers. Ces centres constituent des étapes importantes dans le processus d'agrégation des produits des membres des coopératives et de faciliter les relations commerciales avec les collecteurs, les transporteurs et commerçants grossistes. Les infrastructures et équipements tiendront compte des options énergétiques solaires ou bioénergétiques et comprendront (i) des tricycles pour faciliter la collecte des produits bord champs vers les hangars et les marchés; (ii) des hangars de stockage et de reconditionnement avec des matériels de pesée, de tri, d'emballages et de cageots; (iii) des cases de conservation d'oignon; (iii) des chambres de froides (iv) des infrastructures d'assainissement (blocs sanitaires, collecteurs de déchets), (v) une adduction d'eau ou forage pour améliorer la qualité commerciale et sanitaire des produits horticoles; et (vi) des pistes d'accès. Parallèlement, le programme équipera une quinzaine de grossistes revendeuses de produits maraîchers en cagettes (13 000) et renforcera leurs capacités sur les techniques de manutention, de transport, de conservation et de manipulation des produits maraîchers.

40 Le Programme financera des projets pilotes pour l'installation d'une chaîne de froid alimentée par la méthanisation des déchets de la mangue et l'énergie solaire pour conserver les produits maraîchers (tomates, gombo, aubergines) suivant les normes de qualité et les cahiers de charges des contrats commerciaux. A travers les modèles économiques 4P, ESOP ou SEM ces centres pourraient être reliés aux couloirs de froid mis en place et sous exploités des sociétés privées qui disposent en plus de chambres froides, de la logistique réfrigérée pour l'acheminement des produits frais de bonne qualité sur les marchés de consommation d'Abidjan. Des études techniques seront menées pour le dimensionnement et la localisation de ces infrastructures, ainsi que les besoins de leur équipement en chaînes de froid (solaires ou bioénergie) pour la conservation des produits de haute valeur (tomates, mangues). Les travaux de construction des infrastructures de commercialisation et la réhabilitation des voies d'accès seront mis en œuvre par le Bureau national d'études et travaux de développement (BNETD). La gestion de ces centres sera assurée par les conseillers commerciaux et les OP formés dans la gestion des infrastructures de commercialisation et de conditionnement des produits frais.

41 Séchage solaire des produits maraîchers. Les produits maraîchers visés par la transformation sont le gombo et le piment dont les produits transformés (gombo séché et en poudre, piment séché et /ou en poudre) sont déjà commercialisés à petite échelle sur les marchés nationaux et internationaux. Le Programme financera des petites unités de transformation multifonctionnelles comprenant: (i) des séchoirs solaires polyvalents; (ii) des broyeuses et/ou moulins; (iii) du matériel de pesée, d'emballage et de conditionnement; et (iv) la mise en norme des infrastructures (ateliers) suivant les normes techniques et d'hygiène. L'accompagnement technique et commercial sera assuré par des prestataires de services locaux en collaboration avec les membres du Réseau national des femmes agro-transformatrices de Côte d'Ivoire (RétPA-CI), suivant une gestion basée sur les plans d'affaires, la maîtrise de la technologie et des circuits commerciaux, le développement des contrats commerciaux, la certification¹⁷, la labellisation et la promotion commerciale des produits transformés.

42 Mangue : On estime à plus de 40 pourcent de perte post-récolte au cours de la campagne qui n'excède pas deux mois, avant l'installation de la saison des pluies. Pour réduire ces pertes, améliorer la qualité des mangues acheminées vers des stations de conditionnement, et améliorer la performance de la chaîne de valeur de la mangue, le PADFA financera les activités ci-après:

43 Mise en norme et certification des stations de conditionnement de la mangue: Pour améliorer le plateau technique des stations existantes de conditionnement de la mangue, le PADFA financera une assistance technique pour: (i) réaliser le diagnostic et le suivi de dix stations de conditionnement existantes de la mangue, sélectionnées par appel d'expression d'intérêt; (ii) instaurer un système de traçabilité des vergers; (iii) former et ou recycler le personnel clé des stations de conditionnement sur les BPHP, l'HACCP; (iv) réaliser des études de faisabilité et des plans d'affaires et (v) améliorer le plateau technique de cinq unités de conditionnement (renouvellement des lignes, de conditionnement en conformité avec les exigences internationales) dans le cadre des modèles économiques appropriés décrits ci-dessus. L'amélioration du plateau technique comprendra l'acquisition ou le renouvellement de la ligne de triage, les travaux de génie civil et électrique et l'installation d'une chambre froide de grande capacité (4 containers en attente).

44 Cette activité touchera environ 2000 petites exploitations familiales de mangue qui trouveraient un marché des mangues de qualité à travers ces stations. Transformation industrielle des fruits. Pour valoriser l'énorme potentiel des fruits et réduire les pertes post-récoltes, les concertations avec les opérateurs économiques de la filière de la mangue ont dégagé un intérêt croissant de mobiliser les 4P ou SEM pour mettre en place une unité industrielle moderne (capacités de 6000 tonnes/an¹⁸) de transformation en purée de mangue et divers nectars, jus de fruit et compotes naturelles. Une telle unité industrielle comprendrait une ligne de fabrication de la pulpe aseptique de mangue (et d'autres fruits tropicaux) et une ligne de fabrication de nectar et de jus à partir de la purée produite. D'une

¹⁷ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/fr/>

¹⁸ Cette quantité est équivalente à environ 20000 tonnes de mangue fraîches représentant la production d'un millier de petits producteurs pour une superficie de 4000 ha.

capacité de traitement journalière de mangue de 5 tonne par heure maximum, la production de pulpe est réalisée durant 4 à 5 mois de l'année période couvrant la campagne. En pleine campagne, une telle usine offrirait au moins 300 emplois directs et bénéficierait à plus de 1300 petites exploitations familiales comme fournisseurs de mangues. Elle permettrait aussi de valoriser les variétés de mangue non commercialisées, y compris les variétés Amélie, Lippens, Brooks en plus de Kent et Keitt qui sont commercialisées.

45 Mise en place d'unités de séchage moderne de mangue. Le séchage moderne de la mangue par convection forcée et appoint thermique à recyclage d'air permet de diminuer les charges énergétiques de la consommation en gaz et d'augmenter la qualité du produit fini. Les interventions du Projet viseront à capitaliser et porter à échelle les réalisations du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA)¹⁹ qui a installé trois unités de transformation moderne dans la zone du PADFA. Le PADFA financera un diagnostic des besoins complémentaires des unités existantes afin de maîtriser les points critiques dans la conduite et la gestion des unités et de diversifier les activités de production en élargissant la gamme de produits (jus, confiture, baume de mangue). Le PADFA financera l'acquisition et l'installation de sept nouvelles unités modernes qui permettront de sécher 7200 tonnes de mangues fraîches représentant la production annuelle de 576 petits producteurs et créer environ 1350 emplois directs. Ces unités seront équipées plus tard avec deux séchoirs tunnels et de matériels de transformation (sur financements propres) afin de diversifier leurs activités et augmenter leur capacité de production qui passera de 240 tonnes à 720 tonnes chacune. Autour de l'activité de séchage de la mangue se grefferont toutes les autres activités de transformation de fruits en jus, confitures et sirops. Le personnel sera formé et accompagné sur les BPHP et HACCP, et la certification ISO. La mise en place des unités de séchage de la mangue passera par un processus de 4P ou le modèle ESOP tel que décrit plus haut.

46 Le PADFA financera toutes les activités d'intérêt public, y compris (i) les études de faisabilité et de marché; (ii) le renforcement de capacité des OPA et du personnel de l'unité; (iii) la certification et la mise en norme de l'unité; (iv) le financement d'infrastructures de soutien aux activités des coopératives (pistes, hangar de réception, pont bascule, raccordement électrique etc.); (v) l'appui conseil pour la vulgarisation des itinéraires techniques, et (iv) les formations et les dotations des coopératives des producteurs en équipement de récolte (cageots) et tricycles pour réduire les pertes post-récoltes. Le financement se fera par des mécanismes tripartites à négocier par les 4P ou SEM (par exemple 40 pourcent Programme, 40 pourcent privé et 20 pourcent OP) Le Programme financera (i) une assistance technique pour l'identification et la mobilisation des partenaires privés; (ii) l'organisation de voyages de prospection d'équipements et de gestion des unités modernes de transformation de promoteurs privés et OPA (au Burkina Faso et en Afrique du Sud); et (iii) l'accompagnement technico-économique pour la mise en place de l'unité de transformation. Cette activité sera mise en œuvre par des prestataires des services spécialisés dans le montage des agro-industries, en collaboration avec le FIRCA.

47 Valorisation des sous-produits et des déchets. Cette activité concerne la gestion environnementale et économique des déchets des mini-rizeries, des centres de groupage et des unités de conditionnement et de transformation de la mangue. Des interventions pilotes de valorisation de la balle de riz (représentant 20 pourcent des pertes) et des déchets de la mangue (représentant 60 pourcent des déchets dont 25-28 pourcent épiluchure, 40-50 pourcent de pulpe et 20-22 pourcent de noyaux) par la bio-méthanisation seront effectués avec des cabinets privés spécialisés en énergie renouvelable²⁰ pour alimenter les infrastructures de commercialisation (chaînes de froid, conditionnement) en électricité ou servir d'énergie domestique au sein des ménages pour alléger le travail des femmes et réduire l'utilisation du bois de chauffe. Une étude sur l'évaluation des coûts, modalités de mise en œuvre, lieux d'installation et les mécanismes d'accompagnement pour le suivi évaluation de ce type d'infrastructure sera effectuée en première année du PADFA. Des groupes des jeunes entrepreneurs sélectionnés sur base de leurs plans

¹⁹ D'un coût unitaire d'environ 27 000 000 FCFA, les séchoirs tunnels ou Cartier emploieront chacune 40 personnes.

²⁰ Tel que le SOFCEREQ / TRABI GREEN TECH, SQUARED Consulting.

d'affaires, seront formés et équipés pour la fabrication et la commercialisation des briquettes de balle de riz pour l'énergie domestique et l'étuvage du riz. Le programme financera également le développement de microentreprises des jeunes sur d'autres formes de valorisation des déchets en compost et en sous-produits rentables, y compris la transformation des noyaux pour la fabrication de beurre de mangue de plus en plus demandé par l'industrie cosmétique.

Accès à des services financiers adaptés

48 Malgré de nombreuses tentatives, le financement des activités agricoles n'a pas trouvé pour le moment de réponse satisfaisante en Côte d'Ivoire²¹. Les besoins en financement des coopératives, associations et PME agricoles, ne sont pris en charge de manière adéquate, ni par les banques classiques, ni par les institutions de microfinance dans les régions du nord du pays. Seulement deux pourcent des petits producteurs du riz reçoivent des financements de banques, de services financiers décentralisés ou de fournisseurs d'intrants. D'autre part, une grande frange des petits producteurs et productrices, dont le niveau de pauvreté s'est accru, est non solvable vis-à-vis des institutions de financement existantes. Du côté des institutions financières, on peut noter (i) une faible couverture du territoire; (ii) une tendance à se concentrer sur les segments de clientèle les moins risqués et des marchés plus rentables; (iii) une connaissance insuffisante du secteur et un manque de savoir-faire pour aborder les spécificités du secteur agricole, gérer les risques et adapter les produits financiers; et (iv) des ressources essentiellement de court terme qui ne permettent pas de faire face facilement aux besoins de financement des équipements à moyen terme.

49 Les discussions avec les opérateurs économiques, les OP, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers et le MINADER ont abouti aux conclusions que le PADFA devra stratégiquement orienter ses interventions sur trois approches complémentaires: (i) le développement des synergies avec les nouvelles initiatives de financement agricole; (ii) les mécanismes de financement à coûts partagés, et (iii) la numérisation des paiements et des transactions et l'éducation financière. Une assistance technique sera déployée durant la première année du Programme pour définir les modalités pratiques d'opérationnalisation de ces trois différentes modalités, en capitalisant sur les acquis et les enseignements tirés de la mise en œuvre des initiatives de financement agricole.

50 Synergies avec les nouvelles initiatives de financement agricole. Pour éviter des doublons et maximiser les synergies avec les initiatives récentes, le PADFA facilitera la mise en relation entre les groupes cibles et les initiatives ci-après qui couvrent les régions du PADFA:

- (a) Fonds de développement des chaînes de valeur du Projet de pôle agro-industriel de la région du nord (2PAI-NORD CI) financé par la Banque africaine de développement (BAD) qui sera opérationnel à partir de 2018. Ce fond comprend trois guichets: (i) guichet de garantie, (ii) guichet de refinancement, et (iii) guichet de bonification des taux d'intérêt. Le guichet de garantie servira à garantir partiellement (50%) les opérations financées par les banques commerciales et les systèmes financiers décentralisés. Le guichet de refinancement, à travers une ligne de refinancement à moyen terme, sera chargé du refinancement des banques et des services financiers décentralisés en vue du financement des PME et coopératives agricoles de grande taille. Le troisième guichet de bonification des taux d'intérêt, quant à lui, octroiera, selon le besoin, une bonification ayant pour objectif l'adoucissement des taux d'intérêt.
- (b) Fonds pour la promotion de l'agriculture sous contrat en Côte d'Ivoire. Ce premier fonds pilote de 9 millions d'Euros financé par KfW est destiné à fournir à des institutions financières, une source de refinancement pour des crédits de moyen et long terme accordés à de petits producteurs participant à des schémas d'agriculture sous contrat économiquement rentables. Dans le cadre de son appui au Conseil Agricole, le PADFA

²¹Pour la description du contexte de financement agricole, voir le Document de travail (Accès des services financiers adaptés Annexe 5 de l'Appendice 5) documents ci-après disponible au FIDA : DT 7 du PROPACOM Ouest ; Rapport de l'étude sur l'accès des services financiers dans la zone du PROPACOM présenté par Des Jardins International Développement, ainsi que les actes du récent symposium sur le financement de l'agriculture organisé par la Banque mondiale et le CGAP en avril 2017.

pourra offrir aux acteurs de sa zone d'intervention la possibilité de renforcer leur capacité à soumettre des dossiers techniques au fonds.

- (a) Mécanismes de partage des risques. Le PROPACOM Ouest a mis en place un mécanisme de partage de risque pour favoriser l'engagement des institutions financières (IF) dans le financement à moyen terme des équipements de production et de transformation à la fois pour les OP de producteurs et de collectrices et les transformateurs individuels. Ce mécanisme est donc une mesure d'incitation dont l'objet consiste à partager à part égale (50%/50%) le risque pris sur ces crédits entre le projet et l'IF. Le PADFA capitalisera sur les conventions signées entre le PROPACOM Ouest et les institutions financières (UNACOOPEC, RCMEC) pour en faire une extension dans les régions du Nord. Des manuels de procédures du mécanisme de partage des risques existent et décrivent les modalités de mitigation des risques d'impayés sur les prêts accordés par les IF.

51 Financement à coûts partagés. Le principe de financement à coût partagé des équipements et celui du financement « déclencheur » du mécanisme d'approvisionnement en intrants des OPA figureront parmi les principes cardinaux du programme. Le PADFA capitalisera sur les expériences du PROPACOM et PROPACOM Ouest sur la mise en relation entre les OP et les institutions financières (IF). L'approche proposée sera de conditionner la mise à disposition des subventions du Programme par l'ouverture préalable par l'OP d'un compte au sein de l'IF la plus proche et/ou de son choix et la signature pour toute OP devant bénéficier des subventions d'une convention préalable tripartite OP/IF/Programme préparée par la structure d'encadrement et sur la base d'un cadre convenu à l'avance par les parties. Cette démarche servira de phase d'apprentissage pour les deux parties (OP et IF). Cet apprentissage sera couplé au renforcement des capacités de l'OP de manière à la préparer entre autres, à entrer dans une relation d'affaire « normale » avec l'institution financière (renforcement des capacités de gestion des OP, capacités à recouvrer les fonds auprès des membres, appui à la contractualisation). Ainsi pour les autres besoins l'OP pourra accéder à un crédit auprès de son IF aux conditions de l'institution. Les modalités de ce co-financement sont définies dans le tableau ci-après suivant trois catégories d'entrepreneurs: (i) Catégorie 1: Petites et moyennes entreprises commerciales avec opportunités de commercialisation sur le marché international; (ii) Catégorie 2: Petites et micro-entreprises de transformation pour le marché domestique et national; et (iii) Catégorie 3. Brigades des jeunes et groupements des femmes. Les conditions et modalités d'accès sont définis dans le document de travail accès au financement agricole en appendice 4.

Tableau 1. Clé de répartition des financements des investissements

Investissement	No.	Cout unitaire (FCFA)	Programme (%)	Bénéf. (%)	Sources de financement des bénéficiaires
Catégorie 1: Petites et moyennes entreprises commerciales avec opportunités de commercialisation sur le marché international					
Mise en normes stations conditionnement (filière mangue)	10	250 000 000	20 (OFID)	80	Fonds de développement des filières agricoles
Séchage moderne mangue (filière mangue)	7	47 750 000	20 (OFID)	80	
Usine de transformation industrielle (filière mangue)	1	2 000 000 000	20 (OFID)	80	
Catégorie 2: Petites et micro-entreprises de transformation pour le marché domestique et national					
Plateau technique mini-rizeries existantes (filière riz)	20	15 915 000	60 (FIDA)	40	Fonds de développement des filières agricoles
Décortiqueuses (filière riz)	100	5 550 000	60 (FIDA)	40	
Nouvelles mini rizeries (filière riz)	10	52 000 000	60 (OFID)	40	
Séchages solaires, moulins, broyeuses (filière maraîchère)	5	30 000 000	60 (FIDA)	40	
Infrastructures de commercialisation (filière maraîchère)	13	30 000 000	60 (FIDA)	40	
Dotations initiales pour l'achat du paddy (filière riz)	30	30 000 000	100' (FIDA)	0	Fond de levier en dotations uniques pour couvrir 10 pourcent des besoins des ESOP pour l'achat du paddy, estimés à 300 000 000 par an.
Catégorie 3. Brigades des jeunes et groupements des femmes					
Brigades des jeunes (équipement) (toutes les trois filières)	15	60 000 000	80 (OFID)	20	Epargnes communautaires. Reconstitution en fonds rotatifs
Etuvage (filière riz)	20	11 250 000	80 (FIDA)	20	
Farines infantiles (filière riz)	10	9 000 000	80 ((FIDA)	20	

52 Numérisation des paiements. La plupart des transactions financières effectuées par les producteurs et les commerçants sont en liquide. Plus de 74 pourcent des producteurs placent leur épargne en liquide à leur domicile. Les pilotes de numérisation des paiements agricoles ont montré le potentiel des services mobiles pour sécuriser les paiements agricoles. Le PADFA financera la mise en place d'une plateforme pour faciliter la numérisation des paiements des producteurs au sein des différentes chaînes de valeur. Les producteurs de mangue, de riz et des produits maraîchers en relations contractuelles avec les ESOP, SEM, 4P ou simple contractualisation seront répertoriés et liés à une plateforme de paiements électroniques. Les stations de conditionnement de mangue, les unités de transformation, les mini-rizeries et les commerçants grossistes seront encouragés à effectuer leurs paiements dans des comptes au sein d'institutions financières formelles ou des comptes mobiles. La numérisation des paiements au sein des chaînes de valeur permet de générer des informations sur les revenus des producteurs agricoles et peut permettre aux institutions financières de mieux connaître les transactions des petits exploitants et ainsi constituer un point d'entrée pour l'inclusion financière. Le Programme, en synergies avec les autres projets et initiatives en cours, appuiera l'implantation de points de vente de produits de mobile money et de transferts de fonds dans les localités ciblées par le PADFA.

53 Education financière. Cette activité vise à exploiter la solidarité notée entre les petits exploitants agricoles pour promouvoir des mécanismes de finance communautaire, y compris le Groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC) qui sont devenus populaires dans les pays voisins (Guinée, Mali, Burkina Faso) et permettent la constitution de l'épargne et des structures de cautionnement solidaire. Le PADFA capitalisera sur les outils développés par le PROPACOM Ouest pour mettre en œuvre, un programme approprié d'éducation financière au profit des femmes, des jeunes et des producteurs, afin qu'ils puissent mieux comprendre: (i) les outils indispensables pour la gestion de leurs budgets, actifs et activités; (ii) la nécessité et les opportunités d'épargne, de crédit, de paiement, de transfert, de services d'assurance et autres, qui s'offrent à eux dans la zone, (iii) les avantages comparatifs entre le recours à un proche et le recours à une institution formelle lorsque l'on a besoin de sécuriser son épargne, d'obtenir un crédit, de sécuriser ses actifs, transférer de l'argent, etc.; et (v) les notions de garantie et les avantages à sécuriser ses actifs et à se constituer en groupes de

cautionnement solidaire, pour pouvoir négocier des services financiers appropriés auprès des institutions financières de la place

COMPOSANTE 2: AMELIORATION DE L'OFFRE DES PRODUITS AGRICOLES (27,1 million USD, soit 41 pourcent du coût total de base)

54 L'effet attendu de cette composante est l'amélioration durable de la production orientée vers le marché. Elle comprendra deux sous-composantes: (i) l'amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles; et (ii) la structuration ascendante des organisations professionnelles agricoles.

Sous-composante 2.1. Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles

55 L'effet attendu 2 est « l'offre de produits agricoles bruts est améliorée ».

Exploitation, valorisation et gestion des aménagements hydro-agricoles rizicoles et maraîchers

56 Le PADFA procédera en phases pour réhabiliter et valoriser 3300 ha des aménagements rizicoles et 100 hectares de sites maraîchers. Dès la première année, le Programme mettra en culture 1300 ha des bas-fonds rizicoles et des sites maraîchers aménagés par le PROPACOM et le PARFACI. A partir de la deuxième année, il est envisagé de valoriser en plusieurs phases, un total de 2000 ha de riz de bas-fonds et 100 ha des sites maraîchers en goutte à goutte ou par des technologies simples d'irrigation qui permettent d'optimiser les ressources en eau, y compris le réseau californien ou les puits maraîchers améliorés pour leur simplicité et efficacité. La priorité sera donnée aux sites: (i) qui ont déjà été identifiés et font l'objet des études techniques par le PROPACOM, le PARFACI et les autres projets; (ii) où les choix techniques peuvent être orientés vers des aménagements simples et maîtrisables par les OP; (iii) qui sont dans les zones de mini-rizeries et des centres de groupage; et (iv) dont l'exploitation est en cours et dont les exploitants ont déjà pris l'initiative d'améliorer la maîtrise de l'eau. Les travaux de valorisation et de mise en exploitation des sites seront confiés au BNETD dans la suite de la convention avec le PROPACOM. Tous les travaux se feront de manière participative avec la collaboration des conseils régionaux et des collectivités locales, des groupements ou les associations des producteurs, les chefs de villages, les techniciens spécialisés en hydraulique.

57 Une attention particulière sera portée sur la clarification et la sécurisation foncières ainsi que la gestion des conflits potentiels de par les opportunités que les infrastructures réhabilitées peuvent créer. Ainsi, le Programme facilitera des processus, actions et mesures visant à permettre les organisations des producteurs de mener efficacement leurs activités productives, en les protégeant contre toute contestation, captation par les élites, ou de conflits intergénérationnels ou entre hommes et femmes. Le Programme renforcera la capacité des OP pour la sécurisation foncière des sites valorisés sur la base des acquis et les expériences du projet de sécurisation foncière menée par la FAO et d'autres partenaires qui a abouti à la Déclaration de politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire. Le PADFA capitalisera sur les outils de dialogue social, de communication de proximité, de renforcement des capacités des acteurs sociaux pour: (i) clarifier les droits fonciers des sites aménagés et des exploitations rurales; (ii) encourager et faciliter l'acquisition des titres de propriété y compris l'option du certificat foncier collectif sur les 3 300 ha aménagés et les infrastructures de commercialisation; et (iii) renforcer les capacités pour la prévention et la gestion pacifique des conflits fonciers.

58 Les interventions du PADFA reposeront sur des méthodologies axées sur les ménages et les systèmes d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) afin de faciliter un dialogue social et une communication de proximité pour identifier et discuter les conflits fonciers potentiels sur les terres aménagées, y compris les risques de marginalisation des femmes et des jeunes, les conflits intergénérationnels, les conflits entre propriétaires et exploitants, entre autochtones et allogènes,

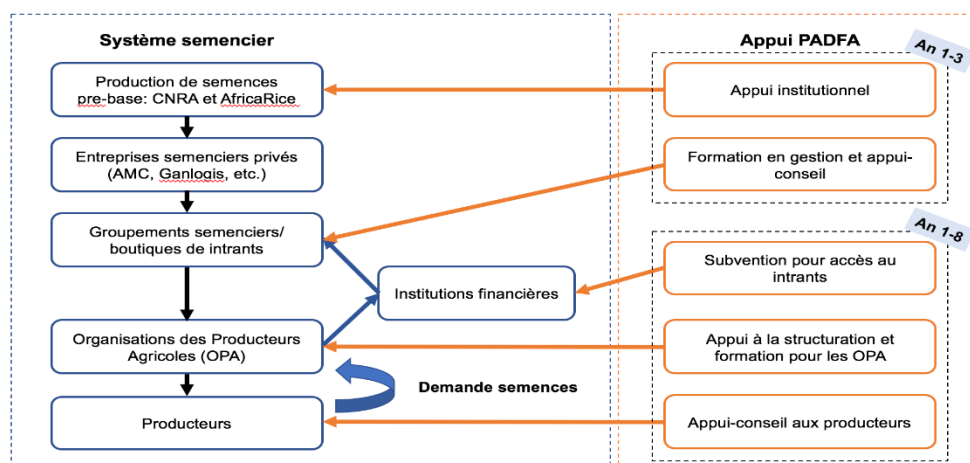
entre hommes et femmes et entre les générations pour une meilleure utilisation des aménagements hydroagricoles et des infrastructures de production. Le GALs permettront de renforcer la vision collective et une meilleure appropriation et participation des différentes catégories des bénéficiaires. Le Programme facilitera la diffusion et la mise en application des principes clés de la loi foncière, notamment: (i) l'égalité et le respect du genre en prenant par des mesures particulières destinées à accélérer, dans la pratique, la réalisation de l'égalité; (ii) la progressivité: la mise en œuvre des mesures de sécurisation foncière définies se fait de manière progressive, avec pragmatisme, de sorte à apporter les ajustements nécessaires; (iii) la consultation et la participation pour recueillir des observations avant la prise des décisions, les avis de ceux qui, détenant des droits fonciers légitimes, pourraient en être affectés, et prendre en compte leurs suggestions; et (iv) l'amélioration continue et l'adaptation des mécanismes de suivi et d'analyse de la gouvernance foncière, afin de consolider au fur et à mesure les améliorations et autres acquis.

Accès aux intrants et aux équipements de production

59 Multiplication et diffusion des semences de qualité. L'objectif est de promouvoir la disponibilité des semences de riz et des légumes et de développer une filière semencière durable, compétitive et capable de fonctionner comme une entreprise rentable. Pour le riz, le PADFA permettra d'impulser un système semencier rizicole articulé autour du secteur privé capable de produire et de commercialiser des semences de riz de qualité. Les variétés retenues sont celles demandées par le marché (WAB 638-1 – Akadi variété mixte, WAB 56-50 – variété de plateau, WITA 9, JT12 et Orylux 6²² – variétés de riz irrigué). Le Projet facilitera l'homologation de la variété Orylux 6 qui fait l'objet d'une forte demande, pour ses bonnes qualités culinaires (grains parfumés, longs, fermes après cuisson).

60 Le dispositif semencier du PADFA (Figure 3) comprend (i) le financement de la production par la recherche du premier lot de semences de prébase G3 de riz; la facilitation de la mise en place d'un système de production de semences commerciales R1 par les entreprises privées semencières; (iii) la redynamisation du réseau de distribution (boutiques d'intrants certifiées) auprès des producteurs; et (iv) les subventions aux OP pour faciliter l'accès aux semences certifiées.

Figure 3. Partenaires de mise en œuvre du dispositif semencier du PADFA



61 Les objectifs de production du Programme sont d'environ 100 tonnes de semences G3 (20 tonnes pour le riz irrigué et 80 tonnes pour le riz de plateau) et de 4 000 tonnes de semences R1 (700 tonnes pour le riz irrigué et 3 300 tonnes pour le riz de plateau). Ces semences permettront d'emblaver 3 300 hectares en irrigué et 12 500 hectares sur le plateau. Le tableau 2 présente les projections de semences en riziculture irriguée. Les projections pour la riziculture de plateau sont présentées en Appendice 4.

²² Orylux 6 se distingue par sa bonne précocité de 90 jours (ce qui est formidable pour une variété de bas-fonds) et son adaptabilité à la toxicité ferreuse et au stress hydrique.

Tableau 2: Projections de production de semences en riziculture irriguée

Acteurs	Catégories	An 1	An2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
CNRA/ AfricaRice (T)	Prébases G3	1.5	1.7	1.8	2	2	3.3	3.3	3.3	18.9
Emblavures (ha)	Semences (R1)	15	17	18	20	20	33	33	33	189
Privé / Entreprises semencières rurales (T)	Semences R1 (projet)	12	60	68	72	80	80	132	132	636
	Semences R1 (hors projet)		40	40	40					
Emblavures Projet (ha)	Paddy	300	1000	1000	1000					3,300
Rendement (T/ha)		4	5	6	6					
Production cycle 1 (T)	Paddy	1,200	5,000	6,000	6,000					18,200
Production cycle 2 (T)	Paddy	1,200	5,000	6,000	6,000					18,200
Total production irriguée projet (T)		2,400	10,000	12,000	12,000					36,400
Emblavures hors projet (ha)	Paddy		500	700	800	2000	2000	3300	3300	12,600
Rendement (T/ha)			4	4	4	4	4	4	4	
Production cycle 1 (T)	Paddy		2,000	2,800	3,200	8,000	8,000	13,200	13,200	50,400
Production cycle 2 (T)			2,000	2,800	3,200	8,000	8,000	13,200	13,200	50,400
Total production (hors projet) (T)			4,000	5,600	6,400	16,000	16,000	26,400	26,400	100,800
Total production (Projet+Hors Projet) (T)	Paddy	3,600	17,000	20,800	21,200	8,000	8,000	13,200	13,200	105,000

62 Les activités de multiplication de semences envisagées dans le cadre du PADFA seront complémentaires et menées en synergie avec les initiatives en cours, notamment celles du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PAAO/WAAPP) et le Projet d'appui à la production semencière et au conditionnement des semences certifiées (Production and Processing of Certified Rice Seeds). Cette activité sera menée par le CNRA en collaboration avec AfricaRice et les entreprises semencières privées. Dans l'optique de bâtir un dispositif semencier durable et autonome, le PADFA apportera un appui régulier aux entreprises semencières pendant les trois premières années de la mise en œuvre du Programme pour la production de semences certifiées R1. Le PADFA facilitera aussi la mise en place d'un réseau de distribution des semences de riz qui comprendra l'installation de 10 boutiques d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) en milieu communautaire qui seront gérées par des agro-dealers formés et équipés pour la vente des semences et autres intrants agricoles.

63 Pour la filière maraîchère, les cultures retenues sont: la tomate, l'oignon, le gombo, le piment et l'aubergine. Les besoins en semences de cultures maraîchères sont estimées à environ 200 Kg de variétés de la tomate (TM43), gombo (GB1230 et GB1450), aubergine N'drowa (Aub21N) et aubergine Klongbo (AB50K), et piment (PM17 et PM86) qui sont déjà commercialisées et demandées par le marché. Le PADFA financera la réhabilitation et l'équipement du centre de production de semences de Sinématiali pour la production des semences de l'oignon. Les activités de production et de diffusion des semences comprendront: (i) les tris variétaux et la sélection participative des variétés adaptées; (ii) la formation des groupements maraîchers et des pépiniéristes pour la production et la multiplication des semences certifiées et leur conditionnement; et (iii) la formation, la professionnalisation et la certification des boutiquiers d'intrants (agro-dealers) pour la commercialisation des semences certifiées et demandées par le marché. L'accès aux semences de qualité sera facilité par les dotations initiales du Programme (années 2 et 3), les contrats commerciaux pour les OP en relations contractuelles, et l'achat direct par les membres des OP.

64 Le PADFA mettra en œuvre une stratégie mixte pour le financement des besoins en intrants (engrais, produits phytosanitaires et petits matériels nécessaires pour la production). D'une part, le PADFA continuera les expériences positives du PROPACOM Ouest en dotations d'intrants par (i) une sélection plus rigoureuse des OP bénéficiaires des dotations initiales en fonction de leur maturité, leurs plans d'affaires et les opportunités de commercialisation; (ii) une couverture partielle des dotations par des subventions dégressives de 80 pourcent la première saison et de 40 pourcent la saison suivante; et (iii) un étalement de la période de reconstitution sur trois à quatre saisons pour prendre en compte les risques climatiques. D'autre part, le PADFA fera la promotion du système de contractualisation entre les organisations des producteurs avec les mini-rizeries, les unités de conditionnement et de séchage de mangue, et les commerçants des légumes. Ainsi, le crédit « intrants » fera partie du contrat entre les producteurs et les acheteurs.

65 Les équipements comprendront des tracteurs, des motoculteurs, des moissonneuses-batteuses, des faucheuses, des batteuses-vanneuses, des postes de soudure et caisses à outils et des tricycles suivant les besoins. Le Programme financera par des mécanismes en vigueur au PROPACOM Ouest, l'acquisition d'équipements agricoles par des brigades des jeunes prestataires des services de mécanisation agricole. Les bénéficiaires seront des jeunes qui seront identifiés, formés et sélectionnés sur la base des plans d'affaires et des besoins des OP pour mettre en exploitation les superficies de riz et des légumes estimées à 20 000 hectares par saison.

Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques

66 Ce volet vise à augmenter de manière durable la productivité des systèmes de production rizicole et maraîchère et de la mangue par la vulgarisation et l'adoption à grande échelle des bonnes pratiques de production et de gestion des aménagements hydro-agricoles et les vergers de mangue. Les améliorations de rendements moyens attendus sont de 0,8 à 1,5 tonnes/ha pour le riz pluvial de plateau, de 2,5 à 4 tonnes/ha pour le riz de bas-fond et de 4 à 6 tonnes/ha pour le riz irrigué, de 15 à 18 tonnes/ha pour l'aubergine, 12 à 15 tonnes/ha pour la tomate, 6 à 8 tonnes/ha pour le piment, 5 à 7 tonnes/ha pour le gombo et de 4 à 5 tonnes/ha pour la mangue. Les itinéraires techniques adopteront les principes de l'agriculture intelligente face au climat et comprendront: (i) l'introduction de variétés adaptées de riz et de légumes; (ii) la gestion intégrée de la fertilité des sols; (iii) les rotations et l'association des cultures²³; (iv) l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires; (v) la gestion efficiente de l'eau y compris par les systèmes de la riziculture intensive (SRI); (vi) les systèmes d'irrigation « goutte à goutte »; et (vii) la lutte intégrée contre les mouches de fruits et autres parasites de la mangue

67 Le PADFA financera l'appui conseil pour l'animation de Champs écoles paysannes (CEP) et des vergers écoles paysans, (ii) la recherche-développement en milieu paysan, (iii) l'appui institutionnel aux services techniques publics en moyens logistiques et équipements, (iv) la formation des paysans relais ou des facilitateurs endogènes efficaces en lien direct avec les OP à la base; (v) l'organisation des journées portes ouvertes et des voyages d'étude dans les pays de la sous-région (Burkina Faso et Mali) et dans d'autres pays (Bénin, Madagascar, Sénégal) dans le cadre des échanges de coopération sud-sud; et (v) un usage plus large des techniques d'information et de communication (TIC) et des media, tels que la radio, la téléphonie mobile et des autres médias pour un partage plus efficace des innovations et réactions. Des outils innovants comme le *Rice Advice* (et son adaptation aux cultures maraîchères) seront promus pour permettre aux OP de mieux gérer leurs cultures.

68 Pour les vergers de mangue, le Programme financera le CNRA et l'ANADER pour (i) conduire un inventaire géo référencé des vergers des exploitations familiales et des exploitations privées de mangue; (ii) mener des campagnes de lutte intégrée contre la mouche des fruits, l'antracose et les autres parasites et maladies de mangue; (iii) développer un plan de suivi technique des vergers; et

²³Les légumes feuilles (Amarantes, Oseilles de guinée, Chorcorus, Solanum nigrum) et les légumineuses seront introduits au niveau des parcelles dans les plans d'assolement et de rotation pour diversifier les productions et la consommation au niveau des ménages.

(iv) former des responsables de coopératives de production à l'élaboration, l'exécution et suivi des plans de campagne. Les interventions du Programme concerneront le traitement annuel phytosanitaire d'origine biologique de 10 000 ha de verger de mangue contre la mouche des fruits.

Ces campagnes de traitement seront complémentaires aux efforts du Gouvernement qui a approuvé en avril 2106 l'ouverture d'une ligne budgétaire annuelle pour le traitement phytosanitaire de 25 000 ha des vergers contre les mouches des fruits. Le Programme apportera un appui au CNRA pour tester et diffuser des innovations technologiques de lutte biologique contre les mouches des fruits par l'utilisation des substances naturelles et les souches locales de champignon, le système de piégeage de masse. Cet appui concernera aussi la pépinière de référence de Korhogo pour le maintien des pépinières et parcs à bois en vue de préserver la diversité des variétés de mangue plus résilientes et avec différentes caractéristiques, et la formation des petits producteurs en techniques de greffage et gestion durable des pépinières et des vergers.

69 Education, gestion et suivi environnementaux. Au démarrage du Programme, il sera établi un plan détaillé de gestion environnementale et sociale avec des données plus complètes sur la situation de référence et les cibles. Ces données seront recueillies à travers les enquêtes du Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique (SHARP) pour (i) évaluer l'adaptation des systèmes rizicoles et maraîchers aux changements climatiques; (ii) déterminer les coûts d'adaptation des agriculteurs au changement climatique, et (iii) aider les agriculteurs à définir des actions prioritaires pour renforcer la résilience de leurs écosystèmes agricoles. En outre, le logiciel EX-ACT (*Ex Ante Carbon-balance Tool*) aidera à déterminer le bilan carbone du Programme et son impact sur les émissions de gaz à effets de serre et la séquestration de carbone. Ces activités seront réalisées en collaboration avec les établissements universitaires (Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo, le Centre de Formation Professionnel en Agroalimentaire à Odienné), le CNRA et les Directions régionales de l'environnement pour encadrer les activités d'éducation, information et communication et de suivi environnementaux.

70 Le PADFA renforcera les compétences techniques d'adaptation des petits producteurs par le suivi agro-météorologique par l'entremise du suivi pluviométrique. Il se basera sur l'approche et les leçons apprises du PROPACOM-Ouest avec la SODEXAM pour la collecte et la transmission des données à partir des pluviomètres et des petits matériels adaptés. Les moyens de diffusion des informations et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique inclura: (i) les campagnes de sensibilisation par l'utilisation des radios communautaires (en langues nationales) et les radios nationales; (ii) les applications mobiles pour les informations de suivi climatique et environnemental (météorologiques et période culturale); (iii) la production de bulletin, d'affiches, de bande dessinée.

Sous composante 2.2. Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

L'effet attendu 3 est « les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées ». Les activités de cette sous-composante poursuivront et consolideront celles engagées dans le cadre du PROPACOM et permettront aux OPA de s'intégrer davantage dans la dynamique de professionnalisation et de commercialisation. La sous-composante vise à: (i) une meilleure structuration et autonomisation des OPA; (ii) la promotion intégrée des actions essentielles en nutrition, et (iii) la promotion de l'équilibre du genre et de l'inclusion sociale.

Structuration et autonomisation des OPA

71 L'un des objectifs visés par le PADFA est la capacitation des OP en matière de développement de business. Cette capacitation recouvre plusieurs domaines allant de l'appui à la structuration, la gestion, la préparation de plans d'affaires jusqu'à l'établissement de partenariats commerciaux crédibles. Pour définir et organiser ces appuis, le PADFA construit sur les acquis et expériences du PROPACOM et du PROPACOM-Ouest. Or une récente analyse diagnostique des OP du secteur vivrier et maraîcher encadrées par ces deux projets montre que la majeure partie des OPA de la zone

sont au stade groupement n'ayant pas encore franchi le premier stade de l'esprit associatif (64% sont des GIE contre seulement 13% de coopératives formelles).

72 En matière d'évolution des OP, l'expérience du PROPACOM montre que l'évolution et le passage d'un niveau de maturité à un autre relève d'un exercice lent et laborieux. Les expériences de ces projets ont également démontré que pour assurer la viabilité des OP, les appuis à leur apporter doivent aller au-delà d'une simple capitalisation en intrants et en équipements de production et de transformation. Il s'avère indispensable de: (i) mieux diagnostiquer / analyser l'OP avant de décider des types d'appuis à lui apporter, (ii) aider l'OP à définir un plan d'affaire bancable afin d'assurer une durabilité des services économiques qu'elle va mettre en place, (iii) renforcer l'appui en gestion interne à la fois institutionnelle et économique pour faciliter le fonctionnement de l'OP, (iv) renforcer leurs capacités en négociation et plaidoyer afin de s'assurer d'un équilibre dans ses négociations avec d'autres acteurs des filières (dans le cadre de contractualisation par exemple) ou dans le cadre d'un dialogue politique qu'elle pourrait initier, et (v) renforcer leurs capacités en matière de suivi-évaluation.

73 Le Programme appuiera alors la réalisation d'un diagnostic approfondi des OP grâce aux outils du Diagnostic institutionnel participatif (DIP) dont les conclusions permettront de faire la classification des OP par niveau de maturité, de définir et calibrer les actions de renforcement à leur apporter (par niveau) , de déterminer conséquemment les fonctions et responsabilités à leur confier. Les activités du PADFA pourront ainsi concerner: (i) l'appui à la formalisation juridique et à la structuration; (ii) la formation en vie associative, en gestion coopérative et en gouvernance des OP de type groupement; (iii) le renforcement des capacités de gestion interne des OP de type union avec un accent particulier sur le fonctionnement et la gestion coopérative, la bonne gouvernance et la gestion administrative et financière; (iv) le suivi évaluation de leurs performances pour une meilleure intégration des OP dans les faitières et renforcement des capacités des faitières); et (v) le renforcement de la représentativité.

74 Les OP qui se sont démarquées du lot de base (16 du niveau deux et huit du niveau trois du PROPACOM) seront utilisées comme de OP référence, de structures d'apprentissage et de diffusion des bonnes pratiques en faveur des OP de niveau inférieur. Ces OP de référence peuvent progressivement être responsabilisées par le Programme dans la conduite d'actions. A partir du niveau deux, les OP pourront être appuyées pour le développer des plans de campagnes adossés à leurs plans d'affaires. Elles pourront être initiées à la prise de responsabilités par exemple: (i) dans l'identification des sites d'implantation des unités de groupage et de conditionnement des produits maraîchers, (ii) le recrutement des gestionnaires des centres, (ii) l'identification des partenaires de commercialisation, (iii) la négociation des prix avec l'appui du gestionnaire de l'unité, etc. Des visites d'échanges et routes d'apprentissage seront organisées avec les OP dans les zones du PROPACOM Ouest, mais également au Burkina Faso, Mali et le Sénégal sur les expériences de contractualisation, gestion financière et vente groupée. Les appuis aux OP seront exécutés par des prestataires de services recrutés par voie compétitive et liés au Programme par des contrats de performance d'une durée de trois ans renouvelables avec des évaluations annuelles.

75 Redevabilité et responsabilisation sociales : Pour améliorer la responsabilisation des OP et réduire les risques de capture par l'élite, de corruption, de détournement et des pratiques contre l'éthique, les OP seront renforcées pour mettre en place un système fonctionnel de redevabilité sociale. Ce système utilisera les outils de communication de proximité, de dialogue social et de suivi participatif, y compris (i) élaboration participative des budgets des activités et subventions du Programme en faveur des OP ; (ii) affichage public and compte rendu public des financements et des dépenses effectuées ; (iii) suivi participatif et traçage des dépenses des OP ; (iv) amélioration de la visibilité communautaire des dotations du Programme ; (v) renforcement des aspects d'interface et collecte des plaintes et des préoccupations, y compris par la transmission sur la plateforme électronique de suivi et évaluation du Programme.

76 Alphabétisation fonctionnelle. Les besoins en alphabétisation fonctionnelle restent énormes au niveau de toutes les régions et des OPA bénéficiaires des microprojets du PROPACOM. Le rapport de fin de projet du Projet d'alphabétisation fonctionnelle des membres des organisations paysannes

bénéficiaires des projets PRAREP et PROPACOM note que tous les 20 centres ont été effectivement fonctionnels, mais sont à des niveaux de diffusion différents. Le rapport a recommandé des actions pour (i) la poursuite de l'alphabétisation dans les centres déjà ouverts à travers l'organisation de séances de révision pour permettre une meilleure assimilation et éviter les déperditions; (ii) le développement de modules complémentaires pour mieux prendre en compte les aspects fonctionnels liés à l'activité des organisations paysannes; (iii) le renforcement des capacités des alphabétiseurs endogènes; et (iv) une mutation à terme des centres d'alphabétisation en centres d'éducation permanentes des adultes, en raison de l'ampleur des besoins. Le PADFA poursuivra les actions d'alphabétisation fonctionnelle démarrées avec le PRAREP et poursuivies par le PROPACOM au bénéfice des femmes et des jeunes déscolarisés suivant le dispositif ci-après (i) un comité villageois d'alphabétisation; (ii) un alphabétiseur endogène principal et un suppléant; et (iii) un groupe d'apprenants.

Promotion intégrée des actions essentielles en nutrition

77 Cette activité vise à promouvoir une alimentation équilibrée, diversifiée et saine en améliorant les connaissances et les aptitudes à la consommation de légumes, de fruits et de variétés de riz de qualité à plus haute valeur nutritive²⁴ et donc à développer les capacités des individus à adopter des pratiques alimentaires saines. Le Programme financera des formations des agents de santé et des prestataires des services locaux sur les Actions essentielles en nutrition (AEN). Les agents de santé réaliseront des formations en cascade pour les agents de santé communautaire, qui à leur tour conduiront des campagnes d'éducation nutritionnelle et des démonstrations culinaires. Ces campagnes se feront à travers les séances d'animation communautaire avec des boîtes à images et d'autres approches pour le changement des comportements et des pratiques, la promotion de l'hygiène et des conditions d'assainissement. Les activités d'éducation nutritionnelle cibleront en particulier les femmes en âge de procréer, celles avec les enfants de 0 à 2 ans et les jeunes filles.

78 Une attention particulière sera portée sur la promotion de la consommation des fruits et des légumes et des variétés du riz à haute valeur nutritive. Il s'agit de (i) riz à caryopses rouges qui sont riches en protéines, en vitamines B (B1, B3 et B5), en minéraux et en fibres saines nécessaires pour la bonne digestion; (ii) riz à caryopses noirs qui sont pauvres en sucres et riches en fer et zinc, en fibres saines, en vitamine E et en antioxydants anthocyaniques²⁵ et (iii) riz étuvé qui est aussi riche en nutriments. Le Programme financera la fabrication des farines infantiles et autres produits précuits (granulés pour la bouillie et les gâteaux / mets cuits) en mettant à grande échelle les initiatives existantes ou des micro-projets des femmes et des jeunes autour des mini-rizeries. Les équipements comprendront des moulins, des fours, des mixeurs, des cuisinières, des séchoirs, et du matériels de conditionnement (balances, emballages, labellisation). Des activités similaires seront entreprises pour le séchage solaire des légumes feuilles qui seront promus par la mise en place de jardins potagers autour des cases.

79 Étuvage du riz. L'étuvage permet d'améliorer le rendement au décorticage de 65 à 75 pourcent et de réduire les pertes d'éléments nutritifs. Des groupements des femmes étuveuses sont déjà actifs à Bouaké, Katiola et Korhogo. Il existe des opportunités de développer l'étuvage comme une activité commerciale des femmes. Ainsi, le PADFA financera environ 20 groupements des femmes étuveuses en nouveaux équipements (fourneaux écologiques à balles de riz, fourneaux solaires, marmites économiques, cuves d'étuvage à grande capacité avec poulies coulissantes, foyers de gazéification) et la réhabilitation ou la construction des aires (ou lots de bâches) de séchage et de stockage intermédiaire et la fourniture des emballages.

²⁴ Le riz constitue la principale source d'énergie dans l'alimentation de la zone grâce à sa teneur en amidon en étant aussi une bonne source de vitamines du groupe B si consommé « complet » et cuit en respectant certaines critères. Les fruits (mangue) et les légumes, surtout ceux à feuilles vertes foncées, constituent une source importante de vitamines A et C, des sels minéraux, et de micronutriments essentiels, comme le fer (pour les légumes à feuilles vertes foncées) indispensables dans un régime alimentaire équilibré

²⁵ CB1 fait l'objet d'une forte demande et se vend à 1000 FCFA le kilogramme.

Promotion de l'équilibre de genre et l'inclusion des jeunes

80 Ce volet vise l'intégration de l'égalité des sexes dans les activités du Programme. Il s'agit notamment du renforcement de l'autonomisation économique des femmes, du partage équitable des charges de travail, de la représentation et de la participation des femmes aux processus de prise de décision au niveau des ménages, des OP et OPA, des plateformes et des partenariats commerciaux. Ces activités reposeront sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) qui comprendront les activités facilitant l'accès aux actifs de production (intrants, équipements, etc.) et permettant la diversification des sources de revenus, les activités renforçant la participation des femmes et leurs rôles dans les prises de décision; renforcement de capacités en leadership, gestion d'affaires et de partenariat, négociation; facilitation de l'accès des femmes à l'information (choix de canaux et outils de communication appropriés, au niveau des champs écoles, etc.). Les groupements de femmes étuveuses et de transformatrices des farines, et les brigades des jeunes seront accompagnés pour leur formalisation et évolution en coopératives, leur mise en relation avec les commerçants et les acheteurs, y compris le programme des cantines scolaires et d'autres institutions publiques et privées (écoles, hôpitaux, centres de santé, restaurants, casernes, etc.) et des institutions de microfinance et pour faciliter leur accès au crédit.

81 Les effets attendus incluent: un meilleur équilibre hommes-femmes, un meilleur dialogue entre générations, jeunes-aînés, le leadership des jeunes hommes et des jeunes femmes, renforcer le dynamisme social et économique des OP, inclusion des analphabètes (élaboration de plan d'affaires en utilisant des visuels et des outils accessibles localement), vulgarisation des bonnes pratiques par les pairs (innovations et les itinéraires techniques climato-intelligents, nutrition, planification-gestion et suivi, l'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation financière et la promotion de l'épargne, la formation en développement des plans d'affaires, en négociation et leadership, et la structuration des groupements de femmes et de jeune), mise à l'échelle locale des approches (chaîne de valeur et entrepreneuriat) et durabilité (meilleure appropriation par les bénéficiaires), participation et leadership des femmes et des jeunes dans les plateformes multi-acteurs, etc.

COMPOSANTE 3: COORDINATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS (9,3 million USD, soit 14% du coût total de base)

82 Les détails de la composante 3 sont décrits dans les appendices 5 et 6.

Sous-composante 3.1: Coordination et gestion du Programme

83 Le PADFA sera mis en œuvre par une Unité de coordination du Programme (UCP) dont les bureaux seront basés à Korhogo.

Sous-composante 3.2: Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication

84 Le PADFA capitalisera sur les expériences du PROPACOM et du PROPACOM Ouest pour le développement et la mise en œuvre d'un système S&E simple avec un mécanisme clair de production, de circulation et d'utilisation des informations.

C. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA

85 Le PADFA est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Le PADFA mettra en œuvre des activités sous-tendant l'atteinte des trois objectifs stratégiques du FIDA qui consistent à (i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres, (ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché, (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique de leurs activités économiques. Il est aussi fortement aligné avec les engagements prévus du FIDA en Côte d'Ivoire tels que décrits dans la Note de Stratégie Pays 2016-2018 qui s'articule autour de deux objectifs

stratégiques relatifs à: (i) l'appui aux OPA pour qu'elles soient en mesure de fournir des services à leurs membres et d'influencer les politiques agricoles; et à (ii) l'appui aux filières vivrières et horticoles pour créer des emplois et de la richesse en vue de réduire la pauvreté en milieu rural.

86 Le FIDA a successivement financé, depuis une trentaine d'années, des projets de développement agricole dans le Nord de la Côte d'Ivoire, y compris: (i) le Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL); (ii) le Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers dans les régions des Savanes (PPMS 2000-2012), (iii) le Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP 2011-2015), (iv) le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation (PROPACOM 2012-2018) ainsi que son extension à l'Ouest (PROPACOM Ouest 2014-2020). De même, le Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI), le Projet d'appui au secteur agricole en Côte- d'Ivoire (PSAC), le Programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest interviennent dans l'amélioration de la productivité des produits vivriers par la facilitation de l'accès des technologies aux petits producteurs.

87 La mise en œuvre des projets du portefeuille du FIDA en Côte d'Ivoire est caractérisée par un des performances modestes, des faibles taux de réalisation physique et de décaissement. Ces projets ont souvent été conçus dans un contexte de sortie de crise. Le PADFA, conçu dans un contexte de stabilité politique et de croissance économique, s'inscrit dans la continuité des actions des projets précédents, avec une orientation vers le développement des opportunités de commercialisation, l'amélioration des revenus et la création des richesses.

88 Le PADFA tire des enseignements de ces projets et d'autres projets du FIDA en Guinée, au Burkina Faso, Togo et Sénégal tout en apportant des innovations dans les domaines suivants:

- (i) Recrutement et accompagnement de proximité de l'Unité de coordination et de gestion du Programme. à travers (i) un recrutement plus rigoureux du personnel technique qualifié par un cabinet privé avec une implication active du FIDA, et son accompagnement de proximité; (ii) la mise en place d'un Comité d'appui et de suivi technique (CAST) du Programme pour une supervision et suivi de proximité de l'UCP par le Gouvernement et le FIDA; (iv) la décentralisation et l'informatisation du système de suivi et évaluation avec l'utilisation des tablettes préprogrammées, dans un système de performance liant la planification et la gestion axée sur les résultats. La présence du Chef de portefeuille et du bureau pays du FIDA en Côte d'Ivoire est un atout majeur pour le PADFA.
- (ii) Sélection des prestataires des services. Les faibles capacités des prestataires des services ont été relevées dans les missions de supervision et d'évaluation du PROPACOM et expliquent en partie les faibles performances. Il est proposé de faire une évaluation de performance des prestataires de service du PROPACOM, et élargir cette liste aux opérateurs du secteur privé avec une expérience dans le développement des affaires, avec des critères et procédures de sélection plus efficaces. Le PADFA établira des contrats pluriannuels (trois ans) avec les opérateurs de proximité afin de disposer de suffisamment de temps pour réaliser des activités et obtenir des résultats concrets.
- (iii) Séquençage et phasage des activités. Pour éviter les retards dans le démarrage et la mise en œuvre connus par le PROPACOM et le PROPACOM Ouest, le PADFA propose un phasage de la programmation, avec des activités de prédémarrage, une phase de démarrage, une phase d'apprentissage et de pilotage et une phase de mise à échelle. Des résultats intermédiaires pour chaque phase seront identifiés et consignés dans des contrats de performance.
- (iv) Amélioration des activités en aval des filières. Les projets précédents ont concentré leurs interventions sur les activités d'augmentation de la production et de renforcement des capacités des OPA. Le PADFA sera différent des projets antérieurs en ce sens qu'il mettra davantage l'accent sur l'amélioration des activités en aval de la production agricole., tout en portant en grande échelle les acquis des projets précédents pour l'augmentation de la

production et la professionnalisation des OPA. L'innovation dans le PADFA consistera à piloter le modèle de partenariat public-privé-producteurs (4P) pour mobiliser les opérateurs privés domestiques dans le financement des activités de transformation et de commercialisation.

- (v) Intégration de la nutrition. A la différence des projets précédents, le PADFA adopte une intégration transversale, systématique et cohérente de la nutrition à tous les maillons de la chaîne des valeurs, avec une approche de l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels tant dans la sélection des filières, des activités de production et de transformation, l'autonomisation économique des femmes, l'alphabétisation fonctionnelle et de l'éducation nutritionnelle.
- (vi) Dotations en intrants. Les approches de dotations initiales en intrants promues par le FIDA dans le PROPACOM et le PROPACOM Ouest ont produit des résultats peu satisfaisants, avec des taux moyens de reconstitution de moins de 70 pourcent. Il est proposé des subventions partielles dégressives des intrants pendant deux ans et la promotion de l'agriculture contractuelle entre les organisations des producteurs et les acheteurs. Les contrats commerciaux comprendraient la fourniture d'intrants sous forme de crédit intrants aux OP.
- (vii) Réhabilitation des infrastructures rurales. La plupart des projets du FIDA (PROPACOM en Côte d'Ivoire, PNAFA en Guinée) connaissent des retards et des performances faibles dans la réalisation des travaux de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, en partie à cause de la faiblesse des prestataires des services et des procédures de passation des marchés. Pour éviter ces retards, le PADFA se propose de reconduire la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le PROPACOM et le BNETD pour la réhabilitation des infrastructures de production, de conditionnement, de transformation et de commercialisation.
- (viii) Renforcement institutionnel des OPA. Les réalisations du PRAREP et du PROPACOM évaluation récente du PROPACOM sont restées peu efficaces au plan de la professionnalisation et de l'autonomisation économique des OPA. Le PADFA reconnaît que le processus de professionnalisation et d'autonomisation des OP est un facteur de durabilité qui nécessite un cycle long d'apprentissage et de consolidation. Ainsi, la durée du PADFA est portée à sept ans pour permettre d'apporter un appui de long terme et un accompagnement technico-économique de proximité aux OPA.

III. Exécution du programme

A. Approche

89 Approche chaîne de valeur agricole: Le PADFA privilégie l'approche « chaîne de valeur » qui permet de développer un lien étroit entre différents maillons et acteurs de la filière agricole, à partir de la production, la gestion post récolte, la transformation et la commercialisation, dans le but de créer de la valeur et mettre en marché de produits de qualité. L'approche chaîne de valeur nécessite l'utilisation des stratégies efficaces pour assurer une intégration verticale des producteurs avec les acteurs en aval de la chaîne, et une intégration horizontale pour des économies d'échelles en regroupant les activités de production et de commercialisation, ainsi qu'une intégration organisationnelle, notamment en termes de mise en place des plateformes multi-acteurs et de structuration et professionnalisation des OPA. L'amélioration de la transformation et de la commercialisation constitue un levier susceptible de stimuler la production additionnelle orientée vers les marchés, et d'induire de la valeur ajoutée des produits agricoles, y compris leur valeur nutritionnelle.

90 Approche entrepreneuriale: Le PADFA met l'accent sur la dimension « affaire » de l'agriculture (agriculture as a business) pour générer une plus-value pour les petits producteurs. La logique

d'entreprise sera transversale dans toutes les activités promues par le Programme, tant au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation, qu'au niveau de la structuration et professionnalisation des OPA. Le Programme facilitera des partenariats commerciaux, particulièrement la contractualisation et la commercialisation groupée en mettant les OP en relations d'affaires avec les transformateurs ou acheteurs installés à proximité. Cette dynamique entrepreneuriale concerne aussi l'appui en équipement et formation des brigades des jeunes prestataires des services pour la préparation des champs, le semis, l'entretien des vergers, la récolte, la transformation, etc. Elle concerne aussi le financement des micro et petites entreprises des femmes pour la transformation secondaire du riz et de la mangue, sur la base des plans d'affaires.

91 Partenariats publics-privés-producteurs 4P: Il s'agit de mobiliser les investissements du secteur privé domestique, à travers la promotion du co-financement, des mécanismes de partage des risques, et d'autres produits et services financiers qui favorisent l'émergence et le développement des initiatives privées. Les 4P combinent des investissements privés, des fonds publics et des arrangements contractuels avec les producteurs, pour faciliter l'inclusion de ces derniers dans les marchés et les services financiers, et éventuellement créer des *joint ventures*. Dans ce modèle, le Programme financera une partie de l'apport du capital des OP et de l'Etat suivant la clé de financement qui sera retenu. Le processus d'identification et de sélection des promoteurs ou investisseurs privés sera transparent et objectif, avec la participation des OP et des plateformes régionales dans les négociations des partenariats, dans les structures de gouvernance, de suivi et de contrôle. La sélection privilégiera des initiatives privées locales existantes, désireuses à co-investir avec les producteurs et à entrer dans des relations contractuelles formelles et durables avec les organisations des producteurs.

92 Mise à échelle: Le PADFA vise à reproduire, consolider et amplifier les résultats des nombreux projets dans la région afin de tirer pleinement parti de leurs impacts. Il s'agit par exemple des infrastructures de production et des magasins de stockage construits par le PROPACOM et le PARFACI; des investissements du FIRCA dans les unités de séchage de la mangue et l'organisation des coopératives des producteurs de la mangue; des résultats de la multiplication des semences et la diffusion des itinéraires techniques par le PPAAO/WAAPP.

93 Séquençage des activités. Sur base des enseignements des projets précédents, la durée du PADFA sera de sept ans. Cette période est nécessaire pour accompagner les dynamiques entrepreneuriales, organisationnelles et institutionnelles en vue de réaliser des résultats concrets et durables. Le PADFA procédera par un séquençage évolutif des activités, avec (i) une période de démarrage d'une année; (ii) une période d'investissement de quatre ans, et (iii) une période de consolidation et désengagement de deux ans. Une capitalisation à la fin de chacune des périodes permettra de tirer des leçons en vue de qualifier la suivante.

94 Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement (correspondant à l'entrée en vigueur). Ces activités concernent: (i) le recrutement du cabinet international qui sera chargé du recrutement du personnel clé de l'UCP et de l'AT; (ii) le recrutement accéléré et compétitif du personnel clé de l'UCP et de l'assistance technique (AT) devant appuyer l'UCP; (iii) la préparation des manuels (a) administratif et financier, (b) de S&E, (c) d'exécution du projet et les DAO pour l'acquisition des équipements de l'UCP; (iv) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet qui sera en charge de la conduite des enquêtes de référence et socio-économique; (v) la mise en place du COP et du CAST; (vi) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de Passation de Marchés pour les 18 premiers mois de vie du projet; (vii) le lancement des études d'identification des pistes, bas-fonds et bâtiments devant être rénovés pour abriter l'UCP; et (viii) l'évaluation indépendante des opérateurs pour établir une liste restreinte des prestataires de service potentiels. Le financement de cette phase se fera au travers d'une avance des fonds alloués par le FIDA, estimés à environ 505 000 USD.

95 La première année du Programme sera consacrée aux activités de démarrage qui comprendront, entre autres: (i) l'information/sensibilisation des acteurs et partenaires sur l'approche du Programme, (ii) la relecture des manuels d'opérations préparés durant la période de prédémarrage

avec l'appui éventuel du Centre d'investissement de la FAO, (iii) le développement des outils de gestion et guides méthodologiques permettant d'opérationnaliser les différents manuels; (iv) l'actualisation des études des filières et le développement détaillé du plan de gestion environnementale et sociale; (v) la négociation des partenariats et les synergies avec les initiatives de financement agricole ; (vi) la signature des conventions et contrats avec les partenaires et prestataires; (vii) les achats des équipements de fonctionnement; (viii) le diagnostic institutionnel participatif des plateformes régionales et des OPA; (ix) la mise en œuvre des premières activités de valorisation des aménagements hydro-agricoles et la mise en œuvre de l'inventaires des vergers de mangue; et (x) le lancement des activités de multiplication des semences en rapport avec le secteur privé spécialisé avec à la clé la mise en place des boutiques d'intrants.

96 Une période d'investissement de quatre ans suivra le démarrage. Elle sera marquée par l'exécution des activités majeures liées aux investissements, la contractualisation, l'insertion dans les marchés avec les mesures de qualité, etc. Durant cette période d'investissement, le Programme veillera à la synchronisation des interventions de telle manière que leurs complémentarités des activités puissent garantir les effets escomptés. Une progressivité dans la mise en œuvre sera toutefois observée de manière à ce que les apprentissages et les leçons apprises d'une année à l'autre permettent de qualifier les actions et assurer une mise à l'échelle efficace des modèles réussis. Cette progressivité se justifie par la spécificité du Programme, et par le caractère novateur des approches « chaîne de valeur » et d'apprentissage de l'entrepreneuriat agricole pour la plupart des partenaires traditionnels des projets agricoles (OP notamment). Parmi les innovations on peut noter: (i) la négociation et l'établissement de partenariats commerciaux, y compris les 4P; (ii) la gestion des plateformes de commercialisation et des centres de groupage; (iii) le marketing et la promotion; et (v) les mécanismes, produits et services financiers innovants; etc.

97 Une période de consolidation/désengagement de deux ans complètera le cycle du Programme. Durant cette période, seules seront mises en œuvre des activités de renforcement des capacités, de consolidation de la dynamique entrepreneuriale et organisationnelle mises en place, d'accompagnement des acteurs, de recueil de leçons apprises et de bonnes pratiques, etc. La réussite de la stratégie de sortie sera concrétisée durant cette période par la maîtrise et la prise en main effective des activités par réceptacle constitué par les PME, OP, etc.

98 Le Programme adoptera une approche de « faire-faire » s'appuyant sur des prestataires de services privés et publics, des contrats de performance avec des opérateurs de proximité et des conventions avec les services publics techniques. Des conventions pluriannuelles seront établies avec les agences suivantes :

- Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) assure le financement pérenne des programmes de fourniture des services agricoles. Le FIRCA dispose d'une équipe expérimentée et dynamique déjà en place, et qui bénéficie de l'appui financier d'autres partenaires;
- L'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a pour mission d'aider à l'écoulement des productions vivrières en informant les opérateurs économiques sur la localisation et les niveaux des marchés et des prix. Il dispose de 37 représentations sur toute l'étendue du territoire national dont 10 antennes, 16 postes d'observation et 3 centres de collecte et de groupage de produits vivriers.
- Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM) regroupe en son sein les entreprises privées et l'Etat sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie. Les activités techniques de CODINORM sont assurées par une structure opérationnelle permanente constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 25 personnes dont 8 ingénieurs et assimilés.
- Le Bureau national d'études techniques et du développement (BNEDT) est chargé de la conception et la réalisation des études et le contrôle des projets d'intérêt public en vue de maîtriser les coûts, la qualité et les délais.
- l'Agence de gestion des routes (AGEROUTE) est une société de maîtrise d'ouvrage déléguée. Ses activités consistent en la préparation et l'exécution des tâches de

programmation, de passation des marchés, de suivi des travaux, de surveillance du réseau et de constitution et d'exploitation des banques de données routières.

- Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), a pour mission de mener toutes activités de recherches agronomiques et technologiques et toutes opérations agricoles,
- L'ANADER assure le conseil technique dans les filières café-cacao, cultures vivrières et production animale. L'ANADER compte un effectif de 2.111 agents de développement composés de cadres dirigeants, de cadres de niveau maîtrise et d'employés dont plus de 1.500 conseillers agricoles sur le terrain.

Tableau 3: Activités principales et partenaires de mise en œuvre du PADFA

Effets	Produits	Activités principales	Partenaires de mise en œuvre
Effet 1: La valorisation (transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée	Produit 1.1: Des partenariats commerciaux soutiennent la commercialisation des produits	1. Renforcement des plateformes multi-acteurs	FIRCA, ANADER, CODINORM
		2. Développement des partenariats commerciaux, promotion et marketing des produits agricoles -Réhabilitation des pistes rurales	Prestataires des services OCPV AGEROUTES
	Produit 1.2: Des investissements et des technologies performantes améliorent la valorisation des produits	1. Amélioration du plateau technique des unités de transformation et de conditionnement	AfricaRice OCPV FIRCA
		2. Accès aux financements adaptés	Prestataires des services
Effet 2: L'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée	Produit 2.1: L'accès aux services de production est amélioré	1. Réhabilitation et valorisation des bas-fonds rizicoles et maraîchers	BNETD
		2. Accès aux intrants et aux équipements	CNRA
	Produit 2.2: Les bonnes pratiques agricoles sont diffusées	1. Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques	CNRA ANADER
		2. Gestion environnementale et sociale	Universités
Effet 3: Les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées	Produit 3.1: Les OP sont renforcées	1. Structuration et autonomisation des OP	Prestataires des services
	Produit 3.2: Les connaissances, aptitudes et pratiques en nutrition des bénéficiaires sont améliorées	1. Promotion intégrée des actions essentielles en nutrition	Secrétariat Technique Permanent sur la nutrition
		2. Promotion de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale	Prestataires des services
Coordination, suivi et évaluation			UGCP Assistance Technique

99 Le PADFA capitalisera sur le programme de partenariat entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) pour la mise en œuvre des activités de promotion des actions essentielles en nutrition, l'agriculture intelligente face au climat, et la gestion environnementale et sociale.

100 Pour la mise en œuvre de la composante 1 (Valorisation), il est prévu de recruter (i) un expert en agri-business et 4P; (ii) un expert en développement de la filière riz; (iii) un expert en développement de la filière maraîchère, et un expert en transformation et commercialisation de la mangue. Ce personnel sera responsable de toutes les activités pour chaque filière et sera basé à Korhogo. Deux assistants pour les filières de riz et de maraichage seront postés à Bouake. Au démarrage du Programme, une assistance technique sera mobilisée pour faire des prospections des prestataires des services privés et publics spécialisés dans le développement des affaires, la promotion des investissements, la négociation des contrats commerciaux, le développement des modèles d'affaires et l'accompagnement technico-économique des petites et moyennes entreprises agricoles. Les interprofessions telles que l'ANOPACI, l'OBAMCI, l'OCAB, la CENARI-CI, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Chambre du commerce et de l'industrie, des cabinets privés, etc. participeront à l'identification des prestataires des services disposant de bonnes compétences. Du fait de leurs responsabilités pérennes uniques et leur

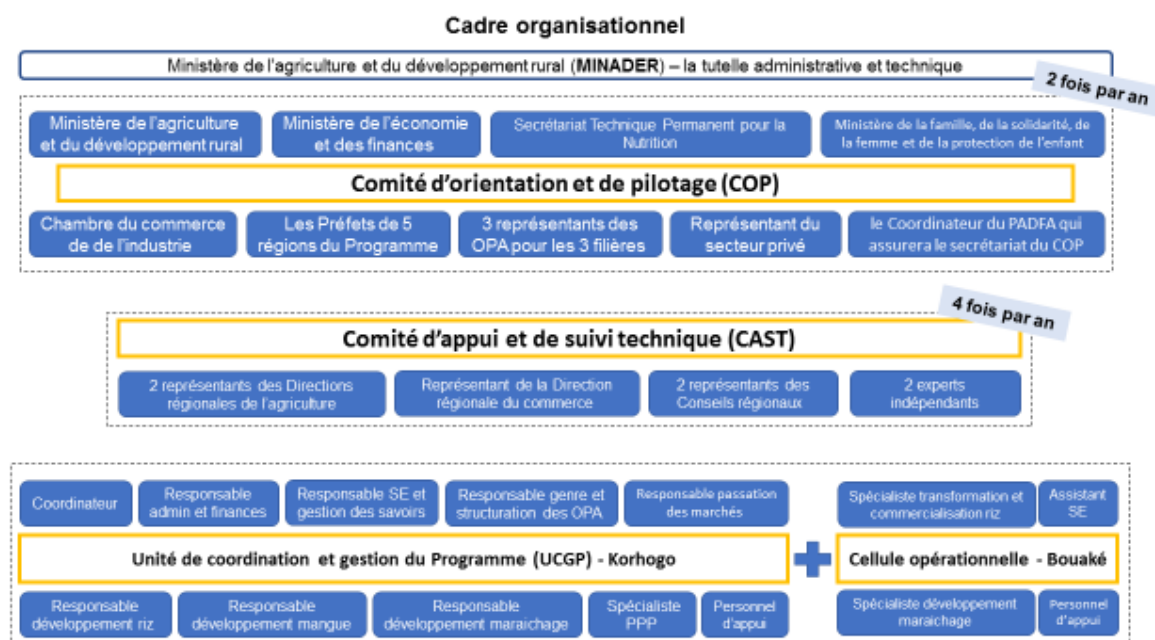
expérience dans la mise en œuvre des projets similaires, des conventions de collaboration seront établies avec CODINORM, OCPV, AGEROUTE et le FIRCA.

101 Pour la mise en œuvre de la composante 2 (Offre des produits), Le PADFA s'appuiera dans chaque région sur les prestataires des services et les dispositifs déconcentrés du CNRA et de l'ANADER à travers des conventions prenant en compte les charges de déplacement (indemnités et carburant) du fait de leurs responsabilités pérennes uniques et du besoin de renforcement des capacités des services techniques de l'Etat. Les travaux de génie civil pour les aménagements hydro-agricoles, les infrastructures de production et de commercialisation seront confiés au BNETD dans la suite de la convention avec le PROPACOM. La base de données des prestataires du PROPACOM et du PROPACOM-Ouest montre que dans leurs zones, en dehors de l'ANADER, il existerait: (i) 27 entreprises de conseil d'appui à la structuration et à la gestion des OP, (ii) 14 bureaux spécialisés dans la conduite d'études et de contrôle de travaux de construction, (iii) 26 bureau d'appui-conseil en production agricole de masse, (iv) 10 entreprises de fourniture de produits phytosanitaires, (v) six en fourniture d'intrants agricoles, (vi) 11 en fourniture de matériels agricoles. Au démarrage du projet, le PADFA exploitera alors les rapports d'évaluation des prestataires du PROPACOM et leur base de données ainsi que celles de l'ONDR, du FIRCA et de certaines structures privées (AMC-FC, GAN-LOGIS, etc.) pour lancer un appel à manifestation d'intérêt pour recruter les meilleurs prestataires. Cette base de données sera actualisée tous les deux ans en prenant en compte les résultats des évaluations des prestataires, les nouvelles candidatures, etc. Une évaluation indépendante des prestataires sera conduite pour établir une liste restreinte des prestataires potentiels, ayant une expertise et une performance démontrée dans les contrats avec le PROPACOM. Les meilleurs candidats seront invités à préparer une offre technique. Le Programme signera des contrats pluriannuels (3 ans) de performance avec les opérateurs de proximité et financera des formations pour mettre à niveau et ou recycler les agents techniques de ces structures. De plus, le PADFA capitalisera sur le programme de partenariat entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et la FAO pour la mise en œuvre des activités de promotion des actions essentielles en nutrition, la promotion de l'agriculture intelligente face au climat, et la gestion environnementale et sociale.

B. Cadre organisationnel

102 La tutelle administrative et technique du Programme sera, comme pour le PROPACOM assurée par le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural à travers la Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP).

103 Un **Comité d'orientation et de pilotage (COP)** du Programme sera mis en place par le MINADER et sera constitué des représentants suivants: (i) Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural; (ii) Ministère en charge de l'économie et des finances; (iii) Chambre du Commerce de l'industrie; (iv) Ministère en charge de la famille, de la solidarité, de la femme et de la protection de l'enfant; (v) Ministère en charge de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique; (vi) Ministère en charge du budget; (vii) Cinq Présidents des Conseils régionaux et Préfets de cinq régions du Programme; (viii) trois représentants des OPA pour les trois filières; et (ix) un représentant du secteur privé opérant dans les régions du Programme. Le secrétariat du COP sera assuré par la Direction de l'évaluation des projets. Le COP qui se réunira régulièrement (au moins deux fois par an de manière tournante) dans les régions du Programme avec des visites de terrain, aura pour responsabilité, entre autres, de: (i) orienter les approches de mise en œuvre du PADFA; (ii) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et les rapports; et (iii) assurer la synergie avec les autres initiatives pour la mise à échelle des résultats prometteurs.



104 **Un Comité d'appui et de suivi technique (CAST)** sera institué pour appuyer le COP et l'Unité de coordination et de gestion du programme (UCP) dans l'exécution et le suivi de proximité des recommandations, la mobilisation des expertises nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des activités techniques en vue d'améliorer la performance du Programme. Le CAST comprendra (i) un représentant par Direction régionale de l'agriculture dans la zone d'intervention du Programme; (ii) un représentant de la Direction régionale en charge du commerce; (iii) un représentant des Conseils régionaux du Poro et du Gbêkê; et (iv) deux experts indépendants (secteur privé et institutions universitaires ou de recherche). Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les responsables des structures et organisations retenues pour la prestation des services ne seront pas membres du CAST. Le CAST conduira des missions de suivi et appui à l'UCP trimestriellement en amont et en aval du COP.

105 Une **Unité de coordination du Programme (UCP)** sera recrutée et mise en place à Korhogo. L'UCP disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Programme, ainsi que de la stratégie d'intervention. L'UCP comprendra: (i) un(e) coordonnateur/trice; (ii) un(e) responsable de développement de la filière riz; (iii) un(e) responsable de développement de la filière mangue; (iv) un(e) responsable de développement de la filière maraîchère; (v) un (e) spécialiste en développement des partenariats publics-privés et du développement des affaires; (vi) un(e) responsable de suivi et évaluation et gestion des savoirs; (vii) un(e) responsable genre et structuration des OPA; (viii) un(e) responsable de l'administration et finances; (ix) un(e) responsable de la passation des marchés; et (x) du personnel de support (comptable, administration, et trois chauffeurs). Pour assurer un suivi de proximité, une cellule opérationnelle sera basée à Bouaké et sera composée de: (i) un(e) assistant(e) en opérations post-récolte de la filière du riz; (ii) un(e) assistant(e) en développement de la filière maraîchère; (iii) un(e) assistant(e) en suivi et évaluation (idéalement responsable de la cellule); et (iv) le personnel d'appui nécessaire. Ces fonctions de coordination et de suivi de proximité des activités seront assurées pour la zone de Korhogo par les spécialistes de l'UCP basés au siège. Le recrutement et l'évaluation du personnel feront l'objet des procédures compétitives rigoureuses, pour identifier, recruter et retenir des professionnels avec les profils techniques et managériaux solides. Tout le personnel de l'UCP sera lié au Programme par des contrats annuels de performance évalués.

106 L'expérience et les leçons apprises de la mise en œuvre des projets en Côte d'Ivoire fait ressortir trois types contraintes: (i) lenteurs dans le démarrage (plus de 12 mois en moyenne à partir de la signature des accords de financement), (ii) faiblesse des équipes de mise en œuvre, (iii) lourdeurs des procédures de passation des marchés. Pour aider à atténuer ces risques il est suggéré d'apporter un appui à l'UCP sous forme d'une assistance technique (AT) durant la première année d'exécution. Celle-ci sera composée d'un(e) spécialiste en planification et gestion de projet et d'un(e) spécialiste en développement d'entreprises et contractualisation. Ils accompagneront l'équipe de coordination et interviendront chacun(e) pour 8 Hommes ou Femmes/mois (6 mois en continu dès le démarrage et 2 mois à la demande).

107 Par ailleurs, la spécificité du Programme (interaction forte avec le secteur privé) justifie la nécessité d'avoir au sein de l'UCP des techniciens ayant le profil du métier. Le recrutement de ces techniciens devrait dans ce cas, être conduit par des professionnels ayant une bonne expérience en matière de développement des entreprises et des marchés. Il est alors proposé d'externaliser le recrutement en faisant appel aux services d'un cabinet international indépendant (recruté par le MINADER par appel d'offre) pour conduire ce travail. Ce cabinet serait recruté durant la période de prédémarrage (au cours des 3 mois qui suivront les négociations). Il sera chargé du recrutement du personnel clé de l'UCP (durant les 3 mois qui suivront sa prise de service) et des deux AT qui seront chargés de l'appui à l'UCP durant la première année.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

Planification

108 La planification des activités du PADFA se fera au moyen du **Programme de travail et de budget annuel (PTBA)**. Chaque projet de PTBA comprendra: (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du Programme portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée. Le processus de planification sera initié au début du mois de Septembre de chaque année, de manière à ce que le Gouvernement puisse transmettre au FIDA le PTBA approuvé par la COP le 30 Novembre au plus tard.

Suivi-évaluation

109 Le **système de suivi-évaluation (SSE)** du PADFA veillera à capitaliser les expériences du PROPACOM et du PROPACOM Ouest. Le SSE du PADFA sera développé afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du Programme, et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Il constituera un outil pour la gestion axée sur les résultats, qui vise à assurer que les données et les informations sur les progrès réalisés par le Programme vers l'atteinte des résultats soutiennent sa gestion, et que des mesures correctives puissent être prises à temps le cas échéant.

110 Le SSE s'appuiera sur quatre principaux piliers notamment: (i) le cadre logique qui décrit la logique d'intervention du Programme et la chaîne de résultats escomptés; (ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de l'atteinte des objectifs visés; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les éléments du dispositif ainsi que les outils et les acteurs de sa mise en œuvre; et (iv) la plateforme informatique développée selon les besoins du Programme permettra d'enregistrer les différentes réalisations et de faire le suivi de l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus. La Plateforme intégrera le CL, le Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO ex SYGRI)²⁶, le cadre de mesure de rendement, et pourra générer différents tableaux de bord de suivi du PTBA, des réalisations et des résultats intermédiaires. La Plateforme intégrera un système

d'information géographique qui permettra de cartographier et de géo référencer les activités et réalisations du Programme et d'en faire un suivi régulier.

111 Le SSE distinguera les trois niveaux d'indicateurs: les produits en 1^{er} niveau, les effets en 2^{ème} niveau) et les impacts en 3^{ème} niveau; et respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques: (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet; (iii) les études/évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter à différents niveaux (stratégique et opérationnel) l'UCP, le CAST et le COP pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du Programme. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Programme dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.

112 L'UCP, notamment à travers le Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs (RSEGS) et l'Assistant en SE (ASE), coordonnera la mise en place et l'opérationnalisation du SSE dès le démarrage du Programme. Une assistance technique spécialisée en SE sera mobilisée pour la mise en place et l'opérationnalisation du SSE incluant entre autres la revue du CL, la mise en place d'une plateforme informatique et l'élaboration du manuel SE.

113 Le système sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre qui assureront la planification et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique sera également assurée par les responsables de l'UCP. Le responsable de SE de l'UCP assurera le contrôle de qualité, la production et la consolidation des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels; (iii) les annexes des rapports de supervision; (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles; (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'impact à la fin du Programme; et (vi) les autres rapports à adresser au MINADER, au FIDA, au COP et au CAST.

114 Le suivi-évaluation du PADFA sera participatif et les mécanismes comprendront: (i) un suivi interne permanent des activités; (ii) des auto-évaluations participatives internes impliquant les différentes parties prenantes dont les bénéficiaires; (iii) des missions conjointes de supervision du FIDA et du Gouvernement, ainsi que des missions d'appui à la mise en œuvre; (iv) des évaluations externes ponctuelles; et (v) une revue à mi-parcours effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année du Programme. A la fin du Programme, une mission d'achèvement permettra de mettre en exergue les résultats, les effets et impacts du PADFA sur les groupes cibles; et de capitaliser les expériences. Des études d'impact seront également menées.

Apprentissage et gestion des savoirs

115 Le PADFA accordera une attention particulière à la capitalisation des acquis et la gestion des savoirs générés tout au long de la mise en œuvre du Programme. Cet aspect sera exécuté sous la coordination du Responsable en Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs; et sera guidé par la **stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication** qui seront élaborés par un prestataire au démarrage du Programme. Le concept consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités du Programme.

116 Dans le cadre de la collecte, une **bibliothèque électronique** sera mise en place pour stocker tous les documents pertinents relatifs au Programme tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les documents sur les filières, les rapports de progrès, ainsi que tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre. Un système d'inventaire des bonnes pratiques, de repérage des connaissances locales et des innovations sera également mis en place et diffusé par des bulletins d'information, des documentaires et sur le site web du Programme.

117 Pour la diffusion et la collecte, les outils à utiliser seront développés en fonction des différents types de cibles et des différents objectifs de communication. La stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication permettront de préciser les différents produits de communication à développer. Le site Web du PADFA élaboré dès le démarrage du Programme sera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du Programme avec une large audience. Des rapports annuels, bulletins semestriels, documentaires et d'autres produits de communication seront produits pour montrer l'évolution des interventions du Programme et ses impacts.

118 La communication entre les acteurs visant à **partager les meilleures pratiques et les connaissances** recueillies sera assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des routes et visites d'échanges, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés. Les savoirs générés par le Programme permettront ainsi d'améliorer les interventions des projets en cours, de soutenir la conception de nouveaux projets et la participation aux dialogues politiques sur les thématiques pouvant toucher l'amélioration de l'environnement économique des filières (politiques filières inclusives, promotion des produits locaux et développement des normes, politique commerciale et tarifaire, etc.).

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

119 Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des Programmes. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du Programme. Le suivi de la réalisation du Programme s'appuiera sur une organisation comptable efficace et sur un contrôle de gestion rigoureux et informatisé avec l'utilisation du logiciel approprié selon les normes du FIDA. Outre la supervision de la production des états comptables et financiers, le Responsable administratif et financier (RAF), veillera à la régularité des opérations de gestion et à l'utilisation rationnelle du patrimoine du Programme. Il supervisera directement la gestion au niveau de la cellule de Bouaké.

120 Pour faciliter les décaissements du prêt FIDA et l'exécution du Programme, l'Emprunteur ouvrira au nom du Programme un compte désigné dans une banque commerciale à Abidjan, à la satisfaction du FIDA pour recevoir les fonds extérieurs. L'UCP basée à Korhogo et la cellule de Bouaké disposeront respectivement d'un compte Programme et d'un compte de régie d'avance qui serviront à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans le PTBA.

121 L'Emprunteur sélectionnera, par appel compétitif et avec l'accord préalable du FIDA, des auditeurs externes pour procéder à la fin de chaque année fiscale à l'audit des comptes du PADFA. L'audit externe doit être mené suivant des standards internationaux d'audit et conformément aux procédures et critères précisés dans les "Directives relatives à l'audit des Programmes (à l'usage des emprunteurs)" du FIDA. Dans la logique du Programme unique d'intervention coordonné et géré par le même dispositif institutionnel, le PADFA utilisera les mêmes procédures de passation des marchés que le PROPACOM et le PROPACOM Ouest en cours.

122 Au démarrage du programme, le Plan de Passation de Marchés relatif aux dix-huit premiers mois de mise en œuvre sera actualisé par l'Unité de coordination du Programme et soumis à non objection du FIDA. Le FIDA supervisera les opérations de passation de marché du Bénéficiaire afin de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins stipulées dans l'accord de financement, en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'équité sociale.

E. Supervision

123 La supervision du PADFA sera assurée directement par le FIDA, à raison de deux missions de supervision par an avec la participation des membres du COP et du CAST. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera

essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Programme dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA - y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres.. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et des impacts, sur les éléments institutionnels et techniques déterminants de la réussite du Programme ainsi que sur les contraintes. Des missions d'appui spécifiques seront effectuées en fonction des besoins.

F. Identification et atténuation des risques

124 Les principaux risques pour le PADFA sont liés au (i) instabilité macro-économique, (ii) résurgence des troubles socio-politiques, (iii) capacités techniques de mise en œuvre; (iv) faibles mesures incitatives des opérateurs privés; et (v) variations climatiques. Des mesures d'atténuation des risques techniques comprennent: (i) mise en œuvre par étapes; (ii) renforcement de l'UCP et du CAST et accompagnement de proximité (iii) assistance technique nationale et internationale pour le démarrage (manuels d'opérations et des procédures) et la mise en œuvre (iv) développement des partenariats stratégiques et contractualisation des prestataires des services, et (v) synergies avec les autres projets et programmes. Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'analyse économique et financière montrent que le projet reste rentable malgré une réduction des bénéfices due aux principaux risques (voir Appendice 9).

Tableau 4. Matrice des risques du PADFA

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation	Sévérité	Probabilité
Instabilité macro-économique	Baisse des exportations et des prix de la mangue sur le marché mondial Compétition avec les importations de riz et des légumes (oignon, tomates) Baisse des investissements Faible compétitivité au niveau régional Faible capacité d'achat des populations	Promotion et marketing et développement des circuits de commercialisation domestique Amélioration de la compétitivité (qualité) des filières locales	Moyen	Moyen
Résurgence des troubles socio-politiques	Des crises politiques, mutineries et grèves sont généralisées à l'approche des élections et après les élections 2020. Les conditions sécuritaires de la zone du projet limitent les missions de supervision sur le terrain Interruption de la mise en œuvre du Programme Baisse des investissements	Décentralisation des activités au niveau des régions; Autonomisation de prise de décision et de mise en œuvre, Renforcement des capacités et professionnalisation des plateformes régionales multi-acteurs	Moyen	Moyen
Faibles mesures incitatives pour les partenariats publics-privés-producteurs.	Faibles niveaux de bancarisation et accès au crédit et financement Non financement des besoins en équipement, fonds de roulement	Facilitation d'accès au Fonds de développement des chaînes de valeur et de promotion de l'agriculture contractuelle par le Gouvernement Mise en place des mécanismes de financements à coûts partagés; synergies avec les autres partenaires au développement; mise en relation avec les institutions financières	Moyen	Moyen
Faibles capacités techniques et managériales, pour la mise en œuvre et le suivi du projet	Faibles capacités techniques du personnel du Programme Retards importants dans le démarrage et mise en œuvre du projet. Faible performance des indicateurs du projet Absence ou faiblesse de l'offre en prestation de service sur les aspects innovants du projet Mauvaise qualité des services Instabilité de l'Unité de coordination et de gestion du Programme	Recrutement compétitif du personnel clé par un cabinet privé et accompagnement de proximité Mise en place du Comité d'appui et suivi technique Assistance technique nationale et internationale pour le démarrage (manuels d'opérations et des procédures) Recours à des professionnels du secteur privé dans les missions de supervision périodique du Programme Partenariats stratégiques et contractualisation des prestataires des services Renforcement des capacités des partenaires stratégiques et prestataires des services	Fort	Moyen

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation	Sévérité	Probabilité
Capture des activités et interventions du projet par les élites, corruption et détournement par les élites et exclusion sociale		Supervision et suivi de proximité par le Bureau FIDA Opérationnalisation des systèmes de <u>redevabilité et responsabilisation sociales</u> , y compris (i) élaboration participative des budgets des activités et subventions du Programme ; (ii) affichage public and compte rendu public des financements et des dépenses effectuées ; (iii) suivi participatif et traçage des dépenses des OP ; (iv) amélioration de la visibilité communautaire des dotations du Programme ; (v) renforcement des aspects d'interface et collecte des plaintes et des préoccupations. Opérationnalisation de la stratégie de ciblage géographique, ciblage direct et auto ciblage et la mise en place des mesures de facilitation et d'autonomisation des femmes et des jeunes.		
Aléas climatiques défavorables)	Faible productivité à l'amont des filières.	Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente Information, éducation et communication environnementale Mesures de sauvegarde environnementales Valorisation des déchets et des sous-produits	Faible	Fort

G. Durabilité

125 La durabilité des impacts attendus du PADFA découle principalement de ses principes et approches de mise en œuvre. Les approches chaîne de valeur et dynamique entrepreneuriale promues par le PADFA permettront de toucher l'ensemble des acteurs et de créer des partenariats commerciaux au-delà des activités et de la durée du Programme. La durabilité sera également assurée par le développement de l'entreprenariat agricole et des modèles d'affaires inclusifs visant à conjuguer les efforts et les financements assurant à la fois la durabilité financière et l'inclusion sociale. Le PADFA contribuera fortement au développement d'opportunités économiques et à la diversification des sources de revenus grâce aux activités de transformations agroalimentaires. Les appuis devront nécessairement s'inscrire dans le cadre de plans d'affaires et être différenciés selon la filière, le maillon et le niveau de maturité des OPA.

126 La stratégie de ciblage vise à assurer l'inclusion des femmes et des jeunes ruraux (15 - 35 ans) et des petites exploitations familiales dans les différents maillons de la chaîne de valeur des trois filières et leur accès aux facteurs de production et aux connaissances. La création d'emplois pour les femmes et les jeunes au sein des filières permettra de diversifier et renforcer leurs moyens d'existence, d'augmenter leurs revenus et contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition. Les activités d'éducation nutritionnelle, d'information-éducation-communication devraient résulter à un changement des comportements, d'attitudes et pratiques pour la bonne nutrition, l'hygiène et la protection de l'environnement.

127 Le PADFA s'inscrit dans les priorités nationales du PND et du PNIA et appuiera les stratégies régionales de développement. Les actions du PADFA auront un rôle catalytique dans la diffusion des normes de qualité et des prix, la facilitation des relations commerciales entre les différents acteurs, l'accès aux services financiers, et le développement de 4P. Le PADFA renforcera les capacités techniques et matérielles des services techniques publics et des opérateurs de proximité et des OPA pour porter à plus grande échelle les innovations du Programme. Les résultats probants seront mis à l'échelle par les acteurs des filières, notamment pas les opérateurs privés et les OP.

128 Le PADFA ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale, et par conséquent, il est classé dans la catégorie B. Une note SECAP a été préparée (Annexe 13). Le PADFA s'inscrira dans la stratégie adoptée par la Côte d'Ivoire pour la lutte contre le

changement climatique. La gestion et le recyclage des déchets agricoles liés à la transformation contribueront à créer des revenus et des emplois, voire même créer une nouvelle filière plus particulièrement chez les jeunes et femmes. La production de biogaz permettra une réduction importante des déchets (mangue et riz) tout en assurant une source d'énergie moins couteuse et plus verte.

IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du programme

A. Coûts par composante

129 Les coûts totaux du projet, sur une période de sept ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 43,8 milliards de F CFA, équivalant à 71,8 millions d'US\$. Les coûts de base sont de 40,6 milliards de F CFA (66,6 millions d'US\$). Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: Valorisation des Produits Agricoles: 30,2 millions d'US\$ soit 45 pourcent du coût de base total et Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles: 27,1 millions d'US\$ soit 41 pourcent du coût de base total. La coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs du PADFA sont estimées à 9,3 millions d'US\$ soit 14 pourcent du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

Tableau 5: Coût du projet par composante

Composants Project Cost Summary	(F CFA Billion)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
	A. Valorisation des Produits Agricoles Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue 4.3 1.4 5.7 7,059 2,353 9,412 25 14 Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles 8.6 4.1 12.7 14,064 6,686 20,750 32 31 Subtotal 12.9 5.5 18.4 21,123 9,039 30,161 30 45 B. Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles 9.4 4.3 13.7 15,446 6,992 22,438 31 34 Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) 2.1 0.7 2.8 3,465 1,151 4,615 25 7 Subtotal 11.5 5.0 16.5 18,911 8,143 27,054 30 41 C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs Coordination et gestion du Programme 3.6 0.3 3.9 5,870 485 6,354 8 10 Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication 1.4 0.4 1.8 2,279 701 2,980 24 4 Subtotal 5.0 0.7 5.7 8,148 1,186 9,334 13 14 Total BASELINE COSTS 29.4 11.2 40.6 48,182 18,367 66,549 28 100 Physical Contingencies 0.4 0.1 0.5 666 222 887 25 1 Price Contingencies 1.9 0.7 2.7 3,185 1,183 4,368 27 7 Total PROJECT COSTS 31.7 12.1 43.8 52,033 19,772 71,805 28 108							

130 Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA pour un total de 18,5 millions d'US\$, correspondant à 25,8% du coût total; (ii) OFID pour un total de 20,0 millions d'US\$, soit 27,9% du coût total; (iii) le Gouvernement pour 4,2 millions d'US\$, soit 5,9% du coût total; (iv) les bénéficiaires pour 10,2 millions d'US\$, soit 14,3% du coût total, et un écart de financement de 18,9 millions d'US\$, soit 26,3% du coût total. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante du coût total.

Tableau 6: Plan de financement du projet par composante

Composants by Financiers (US\$ '000)	FIDA		Financing Gap		OFID		Bénéficiaires		Le Gouvernement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
	A. Valorisation des Produits Agricoles Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue 963 9.2 979 9.4 8,492 81.4 - - 0 - 10,433 14.5 2,608 7,825 - Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles 5,908 26.6 4,162 18.7 2,203 9.9 7,671 34.5 2,304 10.4 22,248 31.0 7,166 12,778 2,304 Subtotal 6,871 21.0 5,140 15.7 10,695 32.7 7,671 23.5 2,304 7.1 32,681 45.5 9,774 20,603 2,304 B. Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles 5,274 21.8 5,489 22.6 9,306 38.4 2,490 10.3 1,682 6.9 24,240 33.8 7,519 15,040 1,682 Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) 1,632 33.1 3,175 64.4 - - 78 1.6 50 1.0 4,934 6.9 1,227 3,657 50 Subtotal 6,906 23.7 8,664 29.7 9,306 31.9 2,567 8.8 1,731 5.9 29,174 40.6 8,746 18,697 1,731 C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs Coordination et gestion du Programme 3,366 49.7 3,236 47.8 - - - - 166 2.5 6,768 9.4 504 6,098 166 Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication 1,358 42.7 1,816 57.1 - - - - 9 0.3 3,182 4.4 748 2,425 9 Subtotal 4,723 47.5 5,052 50.8 - - - - 175 1.8 9,950 13.9 1,253 8,523 175 Total PROJECT COSTS 18,500 25.8 18,856 26.3 20,000 27.9 10,238 14.3 4,211 5.9 71,805 100.0 19,772 47,822 4,211														

131 La répartition des financements attendus du FIDA par catégorie de dépenses se présente comme suit.

Tableau 7: Financements FIDA par catégorie de dépenses

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ '000)

	FIDA	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	726	3.7
B. VEHICULES	480	77.0
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	2,087	11.8
D. FORMATIONS & ATELIERS	2,622	40.4
E. CONSULTATIONS	2,320	41.6
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	3,698	35.0
G. DONS & SUBVENTIONS	4,327	78.0
Total Investment Costs	16,261	24.5
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES & INDEMNITES	1,629	40.8
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	610	41.2
Total Recurrent Costs	2,239	40.9
Total PROJECT COSTS	18,500	25.8

Tableau 8: Ecart de financement

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Fi

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ '000)

	Financing Gap	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	717	3.6
B. VEHICULES	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	2,452	13.9
D. FORMATIONS & ATELIERS	3,855	59.4
E. CONSULTATIONS	1,995	35.7
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	5,380	50.9
G. DONS & SUBVENTIONS	1,221	22.0
Total Investment Costs	15,620	23.5
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES & INDEMNITES	2,364	59.2
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	872	58.8
Total Recurrent Costs	3,236	59.1
Total PROJECT COSTS	18,856	26.3

132 La répartition des financements attendus de l'OFID par catégorie de dépenses se présente comme suit.

Tableau 9: Financements OFID par catégorie de dépenses

République de Côte d'Ivoire
Programme d'Appui au Développement des F
Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	OFID	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	15,942	80.4
B. VEHICULES	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	2,778	15.7
D. FORMATIONS & ATELIERS	3	-
E. CONSULTATIONS	1,246	22.3
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	31	0.3
G. DONNS & SUBVENTIONS	-	-
Total Investment Costs	20,000	30.2
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES & INDEMNITES	-	-
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total Recurrent Costs	-	-
Total PROJECT COSTS	20,000	27.9

133 La répartition des dépenses du projet par an se présente comme suit.

Tableau 10: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses

République de Côte d'Ivoire
Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
A. Valorisation des Produits Agricoles								
Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue	270	488	2,896	3,005	2,936	523	315	10,433
Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles	508	5,166	6,028	4,820	3,533	1,683	510	22,248
Subtotal	778	5,654	8,924	7,824	6,470	2,206	825	32,681
B. Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles								
Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles	584	3,222	8,116	8,690	1,253	1,820	555	24,240
Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	81	1,115	1,093	1,219	569	559	298	4,934
Subtotal	665	4,336	9,209	9,909	1,822	2,379	853	29,174
C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs								
Coordination et gestion du Programme	1,589	789	805	821	1,120	921	723	6,768
Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	725	329	308	544	401	346	529	3,182
Subtotal	2,314	1,118	1,113	1,365	1,521	1,267	1,252	9,950
Total PROJECT COSTS	3,757	11,109	19,245	19,098	9,813	5,853	2,930	71,805

B. Résumé des avantages et analyse économique

Analyse financière

134 L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales transformation (riz et mangue) et de production (filières riz, maraîchage et mangue). Les bénéfices financiers ont été analysés pour les activités de transformation de riz (décorticage amélioré, mini-rizerie améliorée, nouvelle mini-rizerie, étuvage), séchage moderne de la mangue, et transformation industrielle de la mangue. L'analyse s'est également étendue aux différents modèles de production, notamment deux types de riziculture (riz de plateau et riz irrigué), le maraîchage mixte (tomates, aubergines, piment et gombo) et la plantation de mangue. Les avantages résultant de la commercialisation améliorée se reflètent dans tous ces modèles. La rentabilité financière des différents modèles de valorisation et de production²⁷ est présentée dans le tableau 9 ci-dessous:

²⁷ Le modèle de transformation industrielle de mangue sera élaboré durant la deuxième mission de formulation qui permettra de recueillir des données plus détaillées et complètes.

Tableau 9: Résumé des modèles économiques du PADFA

	Modèles	TRI (financier)	VAN (@10%, FCFA)	VAN (@10%, USD)	Ratio B/C
Valorisation (transformation et commercialisation)	Unité de décortilage améliorée	15%	2,164,377	3,548	1.02
	Mini-rizerie améliorée	54%	95,574,167	156,679	1.06
	Mini-rizerie nouvelle	52%	110,664,037	181,416	1.05
	Étuvage	26%	6,311,435	10,347	1.22
	Unité de séchage mangue (1 séchoir)	19%	17,080,661	28,001	1.30
	Transformation industrielle mangue	75%	6,248,523,178	10,243,481	1.43
Production	Riz pluvial		578,419	948	1.09
	Riz irrigué		1,868,787	3,064	1.62
	Maraîchage mixte	25%	1,307,086	2,143	1.45
	Mangue	44%	360,743	591	1.59

135 Activités de transformation de riz. Pour capitaliser sur l'augmentation des productions de riz, le Programme propose d'augmenter la capacité de transformation du riz à travers l'amélioration du plateau technique de 100 décortiqueuses existantes (capacité 0.5 T/h) et 20 mini-rizeries existantes (capacité 2 T/h) et appuyer la création 10 mini-rizeries additionnelles (capacité 2 T/h), avec des plateaux techniques modernes. Ces équipements complémentaires permettront une augmentation de la quantité de riz usiné, une amélioration du taux d'usinage et du prix du riz usiné. En plus de décortilage du riz, le programme appuiera également la mise à l'échelle de l'étuvage du riz, qui a été soutenu par le PPAO et il est déjà pratiqué dans certaines régions. Pour la décortiqueuse améliorée, la VAN est de 2,2 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,02 et le TRI est de 15%. Pour la mini-rizerie améliorée, la VAN est de 95,6 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,06 et le TRI est de 54%. Pour la mini-rizerie nouvelle, la VAN est de 95,7 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,04 et le TRI est de 49%. La rentabilité financière pour l'unité d'étuvage est positive: la VAN est de 6,3 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,22 et le TRI est de 26%.

136 Séchage de mangue. Parce que la filière mangue a un taux de pertes poste-récolte important (40%), en plus d'appuyer le potentiel pour l'exportation, le Programme va aussi appuyer la valorisation de la mangue à travers le séchage. Le Programme va financer à coûts partagés à l'achat de sept unités de séchage moderne. Chaque unité aura une capacité de 180 tonnes de mangues fraîches (120 tonnes pour la première année), ce qui permettra de produire 15 tonnes de mangue sèche. L'unité emploiera environ 65 personnes et sera opérationnelle 3 mois par an lors de la saison de récolte des mangues. La rentabilité financière pour l'unité de séchage de mangue est positive. La VAN est de 17,1 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,30 et le TRI est de 19%.

137 Transformation industrielle de la mangue. L'investissement clé pour la filière mangue est la création d'une unité de transformation de la mangue moderne, avec une grande capacité (2,5 t/h à 5 t/h) à transformer les fruits en purée et de nectar. Cet investissement serait déterminé par une demande de marché clairement articulée pour les produits de la mangue. Le modèle repose sur plusieurs hypothèses qui seront testées dans l'étude de faisabilité. La rentabilité financière pour l'unité de transformation industrielle est très positive. La VAN est de 12 980 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,77 et le TRI est de 97%.

138 Analyse économique des pistes rurales. Complétant l'appui à la production et à la valorisation des produits agricoles, le programme investira également dans la réhabilitation de 300 km de routes rurales pour désenclaver les bassins de production prioritaires et faciliter la commercialisation des produits des filières ciblées. La remise en état des pistes entraîne des effets positifs directs et indirects sur les populations et les économies locales, au-delà du cadre des filières appuyées par le projet. L'analyse menée sur la base des hypothèses mentionnées en Appendice 10 aboutit à un taux de rentabilité économique de 15% et une VAN de 30,7 millions FCFA. Ceci est en phase avec les conclusions de plusieurs études sur la rentabilité des investissements dans des infrastructures similaires.

Tableau 10. Résultats économiques de l'analyse des pistes

Bilan économique

Taille moyenne du tronçon de piste (Km)	10
Linéaire total (Km)	300
Bénéfice additionnel par Km/an (millions de FCFA)	44.2
TRI économique pour les 300 Km (20 ans)	15%
VAN économique pour les 300 Km (20 ans; @ 8% millions de FCFA)	30,676

139 Filière rizicole. Pour la production rizicole, le Programme appuiera l'utilisation de semences améliorées, l'adoption à grande échelle des bonnes pratiques et l'accès à intrants, ainsi que la mécanisation de l'agriculture et la réhabilitation des bas-fonds. L'analyse indique une rentabilité financière positive pour les deux modèles de production. Les producteurs rizicoles pourront améliorer leur situation financière en adoptant l'un des modèles de production proposés par le Programme. La valeur actuelle nette (VAN) est de 0,6 millions FCFA pour le riz pluvial et de 1,9 millions FCFA pour le riz irrigué et le ratio bénéfices/coûts est 1,09 pour le riz pluvial et 1,62 pour le riz irrigué.

140 Filière maraîchère. Comme pour le riz, les rendements pour le maraîchage sont au deçà de leur potentiel. Les résultats financiers indiquent une rentabilité financière très satisfaisante pour ce modèle de production. La valeur actuelle nette (VAN) est de 1,3 millions FCFA et le ratio bénéfices/coûts est de 1,45.

141 Filière mangue. Étant donné son importance dans le nord du pays et le peu de support pour la production de la mangue, la filière mangue sera aussi appuyée par le Programme, principalement à travers des campagnes de lutte contre les mouches des fruits et l'appui conseil pour la gestion écologique des vergers de mangue. L'augmentation de la production vendable sera graduelle, de 10% la première année, de 15% la deuxième année, de 20% la troisième année et de 25% la quatrième année (comparé à la situation sans Programme). L'analyse indique une rentabilité financière satisfaisante pour ce modèle de production. La VAN est de 0,4 millions FCFA et le ratio bénéfices/coûts est de 1,59.

142 **Résultats économiques et analyse de sensibilité.** Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Programme s'établit à 21,5% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 25,9 milliards de FCFA, soit 40,9 millions d'USD. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

143 L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans l'hypothèse plus pessimiste d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50%, d'un retard des bénéfices de quatre ans ou d'une hausse des prix des productions de 20%, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du Programme ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du Programme diminueraient d'au moins 53% ou que le coût du Programme augmenterait d'au moins 112%.

Tableau 11. Résumé des analyses de sensibilité

Scénarios		TRIE	VAN (8,0%)	
			milliard FCFA	million USD
Cas de base		21.5%	25.9	40.9
Coûts +	10%	19.6%	23.6	37.2
Coûts +	20%	18.0%	21.3	33.6
Coûts +	50%	13.8%	14.3	22.6
Revenus -	10%	19.4%	21.0	33.1
Revenus -	20%	17.2%	16.1	25.4
Revenus -	30%	13.0%	8.9	14.0
Bénéfices retardés d'1 an		18.0%	21.0	33.1
Bénéfices retardés de 2 ans		15.4%	16.4	25.9
Bénéfices retardés de 3 ans		13.3%	12.2	19.3
Bénéfices retardés de 4 ans		11.5%	8.3	13.1
Taux d'adoption -	10%	19.4%	21.2	33.5
Taux d'adoption -	20%	17.2%	16.5	26.1
Prix des productions	10%	16.5%	15.7	24.8
Prix des productions	20%	11.1%	5.6	8.8
Prix des intrants +	10%	18.9%	21.0	33.1
Prix des intrants +	20%	16.3%	16.1	25.4

C. Durabilité

144 La durabilité des impacts attendus du PADFA découle principalement de ses principes et approches de mise en œuvre. Les approches chaîne de valeur et dynamique entrepreneuriale promues par le PADFA permettront de toucher l'ensemble des acteurs et de créer des partenariats commerciaux au-delà des activités et de la durée du Programme. La durabilité sera également assurée par le développement de l'entreprenariat agricole et des modèles d'affaires inclusifs visant à conjuguer les efforts et les financements assurant à la fois la durabilité financière et l'inclusion sociale. Le PADFA contribua fortement au développement d'opportunités économiques et à la diversification des sources de revenus grâce aux activités de transformations agroalimentaires. Les appuis devront nécessairement s'inscrire dans le cadre de plans d'affaires et être différenciés selon la filière, le maillon et le niveau de maturité des OPA.

145 La stratégie de ciblage vise à assurer l'inclusion des femmes et des jeunes ruraux (15 - 35 ans) et des petites exploitations familiales dans les différents maillons de la chaîne de valeur des trois filières et leur accès aux facteurs de production et aux connaissances. La création d'emplois pour les femmes et les jeunes au sein des filières permettra de diversifier et renforcer leurs moyens d'existence, d'augmenter leurs revenus et contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition. Les activités d'éducation nutritionnelle, d'information-éducation-communication devraient résulter à un changement des comportements, d'attitudes et pratiques pour la bonne nutrition, l'hygiène et la protection de l'environnement.

146 Le PADFA s'inscrit dans les priorités nationales du PND et du PNIA et appuiera les stratégies sectorielles et régionales de développement. Les actions du PADFA auront un rôle catalytique dans la diffusion des normes de qualité et des prix, la facilitation des relations commerciales entre les différents acteurs, l'accès aux services financiers, et le développement de 4P. Le PADFA renforcera les capacités techniques et matérielles des services techniques publics et des opérateurs de proximité et des OPA pour porter à plus grande échelle les innovations du Programme. Les résultats probants seront mis à l'échelle par les acteurs des filières, notamment pas les opérateurs privés et les OP.

147 Le PADFA ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale, et par conséquent, il est classé dans la catégorie B. Une note SECAP a été préparée (Annexe 13). Le PADFA s'inscrira dans la stratégie adoptée par la Côte d'Ivoire pour la lutte contre le changement climatique. La gestion et le recyclage des déchets agricoles liés à la transformation contribueront à créer des revenus et des emplois, voire même créer une nouvelle filière plus particulièrement chez les jeunes et femmes. La production de biogaz permettra une réduction importante des déchets (mangue et riz) tout en assurant une source d'énergie moins coûteuse et plus verte.

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

A. Contexte et priorités nationales

1 La Côte d'Ivoire est sortie d'une décennie de crise sociopolitique et économique en 2011 et a rapidement renoué avec la stabilité et le développement économique. Après cinq ans de forte expansion économique avec un taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 8,5 pourcent par an en moyenne entre 2012 et 2015, et de 7,9% en 2016, les perspectives à court terme restent favorables avec un taux de croissance du PIB prévu qui devrait graduellement converger autour de 7,5 pourcent en 2019. Ce taux de croissance a été le deuxième le plus rapide en Afrique sub-Saharienne, dépassant la moyenne africaine de 6 pourcent qui n'a atteint que 1,5 pourcent selon les estimations de la Banque mondiale. Bien qu'ayant baissé entre 2008 et 2015, le taux de pauvreté reste toujours élevé (46,3 pourcent) sur une population totale de 22,7 millions habitants²⁸ et en majorité jeune (77,7 pourcent de moins de 35 ans).

2 Une des préoccupations fondamentales pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire est de maintenir son économie sur la trajectoire de croissance accélérée et durable, et de la rendre plus inclusive afin de réduire significativement les inégalités. Ainsi, le Gouvernement a adopté un nouveau **Programme national de développement (PND) pour la période 2016-2020** avec la vision de faire accéder le pays au rang des économies émergentes en 2020, avec une réduction substantielle du taux de pauvreté. Le PND accorde une priorité au secteur agricole car le développement économique de la Côte d'Ivoire est basé sur l'agriculture. Le secteur agricole représente 22 pourcent du PIB, plus de 50 pourcent des recettes d'exportations et les deux tiers des sources d'emploi et de revenu de la population. Cependant, en 2016, la production de toutes les cultures de rente a baissé de 18.5 pourcent entraînant la baisse d'environ 0,4 pourcent du PIB. Ceci démontre le besoin de diversifier les productions agricoles et de rendre l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs.

3 La mise en œuvre du PND dans le secteur agricole s'appuie depuis 2012 sur le **Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2010-2015**. Le PNIA reposait sur six programmes majeurs dont quatre sont directement liés au présent Programme: (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles; (ii) le développement des filières; (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole; et (iv) le renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture. En trois ans de mise en œuvre effective du PNIA, les résultats globaux ont été estimés satisfaisants: (i) une augmentation des revenus des producteurs de 20 pourcent pour les cultures de rente et de 88 pourcent pour les cultures vivrières; (ii) une augmentation des taux de croissance 35,35 pourcent pour la volaille; (iii) environ 1 235 000 emplois générés; (iv) l'adoption de la Loi d'orientation agricole (LOA) et de la loi portant Code Forestier, et (v) plus de 50 pourcent des financements ont été réalisés, mais avec une faible contribution de l'Etat.

4 Le processus de formulation du PNIA de deuxième génération (2016-2025) a été lancé en octobre 2016 et devrait s'achever en octobre 2017. Ce PNIA de 2ème génération s'inscrit dans l'objectif Faim Zéro à l'horizon 2025 suite à la Déclaration de Malabo des Chefs d'Etats de l'Union Africaine et en conformité avec la politique agricole de la Communauté économique de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Le PNIA de 2ème génération intégrera également les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres engagements pris dont les accords de la 21ème Conférence des parties sur les changements climatiques (COP 21).

5 La coordination de la mise en œuvre du PNIA est assurée par le MINADER qui dispose de plusieurs services techniques dont l'Agence nationale de développement rural (ANADER), le Centre national des recherches agronomiques (CNRA), le Fonds interprofessionnels pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA), l'Office national de développement de la riziculture (ONDR), l'Office de la

²⁸ Estimée à 24,3 million en 2016

commercialisation des produits vivriers (OCPV). Le PNIA s'appuie sur les stratégies sous-sectorielles: la Stratégie nationale de développement des cultures vivrières autres que le riz (SNDCV), la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR), le Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN) 2016-2020, la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, etc.

6 La mise en œuvre des interprofessions est une des priorités du Gouvernement. Les **organisations professionnelles agricoles et les interprofessions** qui regroupent les différents maillons d'une même filière se sont multipliées ces dernières années. Des interprofessions, fédérations, collèges, syndicats et coopératives de producteurs et de commerçants existent et constituent un cadre privilégié de dialogue entre les acteurs des filières agricoles et le Gouvernement. Elles comprennent l'Association nationale des organisations des professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPA-CI) qui regroupe la totalité des filières agricoles ivoiriennes, l'Association pour le développement des cultures vivrières intensives (ADCVI), la Fédération nationale des coopératives du vivrier en Côte d'Ivoire (FENACOVICI), la Fédération nationale des riziculteurs de Côte d'Ivoire (FENARIZ-CI), l'Organisation centrale des producteurs et exportateurs d'ananas, bananes et mangues (OCAB), le Centre interprofessionnel des fruits et légumes (CIFEL), l'Interprofession de l'oignon de Côte d'Ivoire (IOCI). Comme dans les autres pays membres de l'OHADA, depuis l'adoption de l'acte uniforme en 2011, les coopératives doivent se conformer au modèle de statuts pour les coopératives simplifiées ou avec conseil d'administration.

7 Les structures privées et les opérateurs privés se structurent et jouent un rôle capital dans la compétitivité de l'agriculture ivoirienne. Il s'agit des moyennes et grandes exploitations agricoles modernes, des entreprises agroalimentaires de conditionnement et de transformation, des exportateurs et importateurs, des institutions financières, des fournisseurs d'intrants, des entreprises de logistique et de transport, ainsi que des prestataires des services connexes.

8 Le secteur agricole de la Côte d'Ivoire bénéficie d'un **appui technique et financier de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux**, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Fonds international de développement agricoles (FIDA), les agences spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui se réunissent au sein du Groupe des partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur de l'agriculture, développement rural et environnement qui compte une douzaine des membres actifs. Le FIDA intervient en Côte d'Ivoire depuis 1981, à travers plusieurs projets dont le Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM), qui se clôture en mars 2018, et le PROPACOM Ouest qui a débuté en 2014.

B. Justification

9 Les projets de développement agricole du FIDA en Côte d'Ivoire et d'autres PTF ont concentré leurs interventions en amont des filières pour améliorer la productivité agricole. La production agricole devrait s'améliorer davantage avec les investissements dans les infrastructures d'aménagements hydro-agricoles qui devraient être terminés en 2017. Ces infrastructures devraient être valorisées par des investissements complémentaires dans l'aval des filières pour résoudre des problèmes de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Les conditions de stockage et de transformation étant très précaires, les pertes sont énormes. La production, en tant que telle, est seulement l'une des étapes permettant de créer de la valeur ajoutée. La transformation et la mise en marché des produits agricoles appropriés constituent une étape importante pour le développement de ces filières agricoles qui ne reçoivent que très peu de soutien.

10 **La transformation et la commercialisation sont encore des maillons faibles de la chaîne de valeur des produits agricoles.** Les agriculteurs considèrent souvent la commercialisation comme leur problème majeur. L'amélioration de la transformation et de la commercialisation constitue ainsi un levier susceptible d'induire de la valeur ajoutée des produits agricoles, y compris leur valeur nutritionnelle, de créer des emplois notamment pour les femmes et les jeunes et d'accroître les revenus, de stimuler la production additionnelle orientée vers les marchés, et d'accroître la résilience des populations. La diversification agricole par la valorisation est une opportunité pour accroître la

productivité et réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde rural, et offrir des opportunités des revenus plus élevés aux agriculteurs mais aussi à contribuer à maîtriser l'exode rural et l'émigration des jeunes.

Table 1. Différence entre le PROPACOM et le PADFA

Domaines	PROPACOM	PADFA
Contexte et problématique	Contexte de sortie de crise, relance de la production agricole et augmentation de la productivité.	Contexte de stabilité politique et de croissance économique vers l'émergence; génération de la plus-value pour les producteurs par la valorisation des produits agricoles
Régions géographiques et bénéficiaires	Districts des Savanes, Vallée de Bandama, et Zanzan Nombre de bénéficiaires: 25 000 exploitations familiales et 50 000 bénéficiaires indirects	Le PADFA réduit la zone du PROPACOM à deux districts (Savanes et Vallée du Bandama) mais élargi le nombre des bénéficiaires à 45 000 exploitations familiales et 9 500 ménages des bénéficiaires indirects (243000 personnes)
Filières ciblées et réalisations	Riz, maïs et maraîchage Riz: Cible de 2400 ha d'aménagements hydroagricoles, <ul style="list-style-type: none"> Réalisations: 29,5% (709 aménagés avant 2017 et 695 ha prévus pour 2017. Semences certifiées: 0 % de 300 tonnes prévues Production: 22% (3160 tonnes sur 14400 prévues) OPA: 14 OPA 934 exploitants dont 10% femmes, et 4% des producteurs encadrés (373 sur 9600) Décortiqueuses: 1 sur 40 prévues, soit 3% Mini-rizeries: 2 sur 3 soit 67 % Magasins: 6 sur 6 prévus, soit 100% 2. Maraîchage: <ul style="list-style-type: none"> 5% réalisations 4,6 ha réalisés sur 90 ha, et 34 ha prévus pour 2017. OPA: 2 avec 109 exploitants dont 104 femmes Centres de groupage: 1 sur 6 prévus, soit 17%. Augmentation de rendement (21%) 	Riz, maraîchage et mangue (nouvelle filière) Riz: Superficies <ul style="list-style-type: none"> Bas-fond 2500 ha de bas-fonds et 1000 ha de riz irrigué) Pluvial: 15000 ha Semences: Variétés commercialisées -Maraîchage (350 ha prévus dont 100ha de goutte à goutte) -Mangue: Nouvelle filière (10000 hectares traités contre la mouche de fruits; 20000 hectares transformés localement)
Composantes et budgets par composantes	Amélioration de l'offre des produits agricoles Valorisation et mise en marché: Taux d'exécution physique de 10%, aucune action n'a été entreprise dans l'appui aux plateformes régionales et la mise en relation entre producteurs et acheteurs.	<ul style="list-style-type: none"> 46 % Valorisation et mise en marché avec des interventions de renforcement des plateformes régionales, diffusion des normes de prix et de qualité, développement des partenariats commerciaux, réhabilitation des infrastructures de commercialisation, promotion et marketing; 38 % Amélioration de l'offre des produits agricoles de qualité
Approche de mise en œuvre	Approche des micro-projets axée sur la demande des OPA Structuration des Organisations des producteurs comme élément central Faiblesse des OPA, niveau de maturité 1, seulement 8% ont atteint le niveau de maturité 2 40% des OPA	<ul style="list-style-type: none"> Approche chaîne de valeur inclusive axée sur les modèles d'affaires Partenariats commerciaux entre les OPA et les privés (Partenariats publics-privés-producteurs, Entreprises des services aux organisations des producteurs, contractualisation, commercialisation groupée) Plateformes régionales multi-acteurs pour la diffusion des normes de qualité et de prix, et le dialogue multi-acteur Autonomisation économique des OPA
Système de suivi et évaluation	Suivi et évaluation centralisé et manuel Axé sur les activités et les produits	Plateforme informatique avec des tablettes préprogrammées, Système de suivi et évaluation décentralisé et axé sur les résultats (effets et impacts) responsabilisant les partenaires et les OPA
Pilotage du Projet/Programme	Comité de pilotage national Instabilité et faibles performances de l'Unité de coordination du projet et des antennes de coordination. Retards dans le démarrage Faibles taux de décaissement et des réalisations physiques.	<ul style="list-style-type: none"> Comité national de pilotage étendu aux parties prenantes Comité d'appui et de suivi technique au niveau des régions, Recrutement du personnel par un cabinet privé et accompagnement et suivi de proximité de l'Unité de coordination et de gestion du projet. Assistance technique pour la phase de démarrage
Financements des intrants	Dotations des intrants aux OPA pour reconstitution	Partenariats publics-privés-producteurs, contractualisation pour les intrants; financements à coûts partagés des brigades des jeunes prestataires des services; subventions dégressives
Durée	5 ans	7 ans

11 Ainsi, le **Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)** concentrera ses interventions sur l'amélioration des activités en aval (amélioration des conditions de récolte, de conditionnement, de stockage, de transformation et de mise en marché) et sur l'amélioration de l'offre des produits agricoles de qualité. Le PADFA vise à intensifier les investissements dans les savanes du Nord considérées comme en retard et qui ont néanmoins un grand potentiel de production vivrière, et aider ainsi à atténuer les disparités entre les régions des savanes du nord et les régions forestières du sud qui ont longtemps bénéficié des investissements agricoles. Ces régions du nord ont été longtemps négligées à cause du choix de développement agricole reposant sur les cultures d'exportation adaptées aux terroirs du Centre et du Sud bien arrosés (caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, etc.) et inadaptés à la savane du Nord. On assiste petit à petit à la mise en valeur agricole des zones du Nord, avec le développement de la culture du coton, et récemment de l'anacarde et de la mangue ainsi que le maraîchage.

12 Le PADFA concentrera ses interventions sur trois filières stratégiques: le riz, les produits maraîchers et la mangue. Le choix de ces filières considère: (i) leur valeur économique, profitabilité et compétitivité ainsi que leur demande sur le marché national et international; (ii) leur impact potentiel sur les revenus des ménages agricoles, et pour les jeunes et les femmes; (iii) leur contribution à l'économie nationale (substitution des importations et accroissement des exportations); (iv) le potentiel de production et d'augmentation de la productivité; (v) la contribution de ces filières à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition; (vi) les besoins et priorités des acteurs aux différents niveaux de la chaîne de valeur (production, transformation, commercialisation, consommation); et (vii) l'opportunité de capitaliser et consolider les interventions du PROPACOM et des autres projets pour en amplifier les résultats. Au niveau socio-économique, ces filières permettent d'intégrer un plus grand nombre de femmes et de jeunes tant dans les maillons de la commercialisation, de la transformation, des opérations post-récolte, de la production ainsi que des services connexes; et manifestent ainsi de bonnes opportunités de diversification de revenus. En termes nutritionnels, elles permettent d'accéder à des aliments qui constituent des sources importantes de vitamines, de sels minéraux et d'autres nutriments pour améliorer l'alimentation.

13 **Le riz constitue une filière stratégique** qui connaît une hausse excessive de la demande avec un taux de croissance des besoins en denrées alimentaires de plus de 30 pourcent depuis les années 2000. La Côte d'Ivoire est le deuxième pays africain consommateur du riz après le Nigeria, avec une consommation de 2,3 millions tonnes en 2016 pour une production nationale de 1,4 millions tons, soit un déficit d'environ 1 million tonnes couvert par des importations massives de riz blanchi provenant des pays asiatiques 2016²⁹. La consommation du riz connaît une augmentation significative, passant de 67,3 Kg par personne par an en 2009 à 94 Kg par personne par an en 2015 en raison de l'accroissement de l'urbanisation dans le pays. Le marché ivoirien est constitué de 20 pourcent du riz de faible qualité et 80 pourcent du riz semi-luxe dont 40 pourcent du riz local au prix de 0,70 \$ par kilogramme comparé à 0,90 \$ pour le riz importé. La consommation du riz local connaît une croissance rapide et est préféré par les populations pour son prix et sa qualité par rapport au riz importé. C'est pourquoi le Gouvernement a pris l'initiative de développer la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) qui a été mise en place pour orienter les interventions visant à améliorer la productivité et la compétitivité du riz local³⁰. Cette stratégie a pour objectif de produire de manière compétitive, rentable et durable du riz local de qualité pour couvrir les besoins nationaux de consommation avec une production locale de 2,1 millions tonnes de riz blanchi en 2018.

14 **La filière maraîchère** est une activité particulièrement génératrice de revenus monétaires et d'emplois, et constitue l'un des pivots du secteur informel avec un fort potentiel inexploité. La demande des produits maraîchers est en hausse en raison de la croissance de la population, et de

²⁹https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Grain%20and%20Feed%20Annual_Dakar_Senegal_4-29-2015.pdf

³⁰ Le riz local est apprécié pour sa fraîcheur, sa digestibilité facile et se vend bien sur les marchés ruraux, le long des routes et de plus en plus dans les supermarchés. Aussi, c'est à juste titre que certaines sociétés spécialisées dans l'importation du riz comme Dreyfus travaillent de plus en plus pour le reconditionnement et la mise en valeur du riz local de Côte d'Ivoire. Des labels de qualité sont nés : Rina de Daoukro, Sankofa d'Agboville et Savanna de Bouake.

l'émergence d'une classe moyenne voulant diversifier sa consommation. La consommation des légumes dans les villes ouest africaines a doublé au cours de deux décennies, passant de 15 à 34 kg/habitant/an à Bamako par exemple. Cependant, la production des principaux légumes consommés est déficitaire (production de 200 000 tonnes contre une consommation de 800 000 tonnes), surtout en saison sèche. Les résultats de plusieurs études montrent que les filières maraîchères sont financièrement et économiquement rentables. La production maraîchère connaît un développement spectaculaire à la périphérie des grands centres urbains mais aussi dans de nombreux villages dans les zones moins arrosées du Nord là où des aménagements hydro-agricoles permettent d'irriguer quelques hectares. Ces productions approvisionnent les marchés locaux et occupent ainsi une frange importante de la population constituée principalement des femmes et de jeunes des zones urbaines, périurbaines et rurales³¹. Dans la ville de Cotonou, le maraîchage rapporte pour l'ensemble des producteurs plus de 300 millions de marge brute par an, et contribuerait à la création de près de 60.000 emplois directs. La filière maraîchage paraît porteuse avec plus de 93 % de la production de l'aubergine locale commercialisée et procurant un chiffre d'affaire de 673 024 351 FCFA aux producteurs. Le taux de commercialisation du gombo est de 91% procurant un chiffre d'affaire de 141 433 282 FCFA aux producteurs.

15 Les pertes post-récolte sont importantes et la disponibilité, en particulier l'oignon et de la tomate, reste dépendante à plus de 90% des importations. Le principal défi est d'assurer une disponibilité et un approvisionnement équilibré et un étalement annuel d'une forte production de produits horticoles de bonne qualité sur les marchés sur toute l'année.

16 **La mangue est aussi une filière stratégique** pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire³². Il est le troisième fruit exporté par la Côte d'Ivoire, après l'ananas et la banane, avec lesquels elle contribue à 4 pourcent du PIB et environ 10% du PIB agricole. La filière mangue a enregistré la plus forte évolution dans le domaine agricole, avec un taux de croissance de 212 pourcent passant de 11 000 tonnes exportées en 2011 à 32 628 tonnes en 2016. Les marges nettes dégagées par les producteurs par ha varient en fonction des marchés et est de 291750 FCFA pour la vente uniquement locale, de 402 500 FCFA en vente mixte (local et à l'exportation) et à 590.000 FCFA directement à l'exportation. Les potentialités sont encore énormes avec une demande mondiale de mangue fraîche qui croît de 11 pourcent par an depuis 2011. Pour le seul marché américain, le volume des importations des mangues fraîches est passé de 320 000 tonnes à 360 000 tonnes de 2014 à 2016. Le marché européen des mangues séchées se développe notamment pour les mangues naturellement séchées, moelleuses et d'une couleur appétissante comme celles produites en Côte d'Ivoire. Cette sous-filière dispose d'un avantage comparatif grâce à l'originalité des produits séchés sans additifs; aux caractéristiques organoleptiques distinctives et aussi des limites d'exportation des gros producteurs tels que l'Inde interdit d'exportation ce depuis décembre 2013.

17 La demande européenne en provenance des pays de l'Afrique de l'ouest est évaluée à 20.000 tonnes de mangues séchées. Cette demande qui n'est pas satisfaite, couplée à une nouvelle demande américaine estimée à 7394 tonnes, constitue une opportunité pour la Côte d'Ivoire qui dispose des conditions préférentielles de par la disponibilité de la matière première et de son accès au transport maritime. La technologie de séchage de la mangue très simple et maîtrisable permet la valorisation sous forme de produit à l'exportation dont la rentabilité est éprouvée. En effet l'activité dégage de marges brutes appréciables qui varient en fonction des technologies utilisées comprise entre 1000 et 3000 FCFA par Kg de mangue séchée à l'exportation. La production et la commercialisation de la pulpe aseptique constitue une nouvelle opportunité économique car elle permet la valorisation d'une quantité importante de mangue. A titre d'exemple d'un coût de production estimés entre 250.000 et 300.000 FCFA la tonne, la pulpe de mangue aseptique est revendue à près de 600.000 FCFA la tonne sur le marché à l'exportation.

18 Le contexte économique est jugé très favorable par la demande de plus en plus croissante des marchés internationaux. La capacité de production moyenne de mangue de Côte d'Ivoire est estimée à 180 000 tonnes par an dont seulement 18 à 20 pourcent sont exportés, et 35 pourcent

³¹ Voir le Plan directeur de l'horticulture 2006/2025)

commercialisés sur les marchés nationaux, occasionnant ainsi des pertes allant jusqu'à 45 pourcent de la production. Des investissements des opérateurs du secteur privé (NAMBEL INVEST, RANCH COBA, SODIPEX, KATOPE) se multiplient dans le conditionnement et la transformation de la mangue pour l'export et le marché domestique. Cependant, l'engouement du secteur privé est encore timide. C'est pourquoi, le programme devrait se pencher sur des dispositions à mettre en place pour susciter et apporter un appui aux initiatives privées. L'analyse économique et financière montre aussi que la valorisation par la transformation et la commercialisation sont rentables et génèrent une plus-value pour les producteurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur. Il est clair que les perspectives pour la transformation et la commercialisation de la mangue sont très prometteuses. Cependant, la filière mangue n'a reçu que peu d'appui du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Cette filière emploie des milliers de jeunes et des femmes, et procure des revenus pour plus de 7 000 petits producteurs qui fournissent annuellement 90 pourcent de la production. Ces producteurs ne bénéficient d'aucun appui technique des structures étatiques et para étatiques (MINADER, CNRA et ANADER) qui ne touchent que seulement 2,2 %. Certains centres de conditionnement de la mangue autres essaient, à des périodes bien définies, d'encadrer les producteurs qui leurs sont affiliés. Mais cela ne représente qu'une infime partie (2%).

19 Les concertations avec les opérateurs économiques du secteur privé, les commerçants grossistes et détaillants, les producteurs et les services techniques ainsi que l'analyse économique et financière ont confirmé la compétitivité et la rentabilité de ces trois filières sélectionnées. Il faut noter cependant que **ces filières sont confrontées à des difficultés parmi lesquelles**: (i) la faible capacité de transformation; (ii) l'existence de pertes après récolte importantes allant jusqu'à plus de 40 pourcent pour les légumes et la mangue; (iii) la forte pression des maladies et des parasites (mouche des fruits, anthracose); (iv) le problème de commercialisation à cause de la faible structuration des filières; et (v) le manque d'organisation des acteurs qui ne favorise pas son expansion. Une approche « chaîne de valeur » permet de développer un lien étroit entre différents acteurs maillons de la production, gestion post-récolte, transformation et commercialisation, dans le but de créer de la valeur et des profits pour les différents acteurs, par la mise en marché de produits appropriés.

20 Le choix de ces filières est fortement aligné aux objectifs de développement inclusif et d'émergence du PND et du PNIA, et aux trois objectifs stratégiques du FIDA à savoir (i) renforcer les capacités productives des populations rurales; (ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales. L'objectif de ce Programme est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières cibles dans la zone du Programme.

Indicateurs socio-économiques de base de la Côte d'Ivoire	2015
Population, total	22,701,556
Croissance de la population (% annuel)	2.4
Superficie (kilomètres carrés)	322,460.0
Densité de la population (personnes par kilomètre carré de superficie des terres)	71.4
Proportion de la population rurale (%)	49,7
Croissance de la population urbaine (% annuel)	3.7
Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)	46.3
Indice de développement humain (Rang sur 188 pays)	172
Espérance de vie à la naissance, total (années)	51.6
Taux de fertilité, total (naissances par femme)	5.0
Taux de fertilité chez les adolescents (nombre de naissance par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	135.6
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	92.6
Prévalence de la malnutrition, poids selon l'âge (% des enfants de moins de 5 ans)	..
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	3.2
Surface forestière (km carrés)	104,010.0
Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès)	81.9
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	22.5
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)	1,420.0
RNB par habitant, (\$ PPA internationaux courants)	3,260.0
PIB (\$ US courants)	31,759,248,867.8
Croissance du PIB (% annuel)	9.2
Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	20.2
Industrie, valeur ajoutée (% du PIB)	25.5
Services, etc. valeur ajoutée (% du PIB)	43.4
Exportations de biens et de services (% du PIB)	39.5
Importations de biens et de services (% du PIB)	36.2
Formation brute de capital (% du PIB)	20.8
Crédit intérieur fourni par le secteur bancaire (% du PIB)	31.9

Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 personnes)	119.3
Utilisateurs Internet (pour 100 personnes)	21.0
Le niveau global de la capacité statistique (échelle de 0 - 100)	58.9
Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants)	430,157,849.4
Taux d'achèvement de l'école primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	56.9
Inscriptions à l'école, primaire (% brut)	89.6
Inscriptions à l'école, secondaire (% brut)	40.1
Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire et au secondaire (%)	0.8

<http://databank.banque mondiale.org/data/reports.aspx?source=2&country=CIV>

Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes

A. Pauvreté et genre

1 La population de la Côte d'Ivoire est estimée à 22,7 millions en 2015³³. Les femmes représentent presque la moitié de la population totale, 49 pourcent contre 51 pourcent d'hommes. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national avec 78 pourcent en zone forestière contre 22 pourcent en zones de savanes³⁴; 49,7 pourcent en milieu rural contre 50,3 pourcent en milieu urbain (RGPH, 2014). L'Indice de développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire estimé à 0,45 en 2014 par le PNUD, place le pays au rang 172 sur les 188 pays disposant des données comparables. Au niveau de l'inégalité du genre la Côte d'Ivoire occupe le 143^{ème} rang mondial avec un Indice d'inégalité de genre³⁵ (IIG) de 0,645.

2 Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire - ENV 2015, l'incidence de la pauvreté au niveau national est de 46,3 pourcent, dont 56,8 pourcent en milieu rural et 35,9 pourcent en milieu urbain. La contribution des populations rurales à la pauvreté est de 61,2 pourcent contre 38,8 pourcent pour les populations urbaines. On note cependant que l'évolution de la pauvreté est contrastée d'un milieu à un autre, car si la pauvreté a nettement reculé en milieu rural (de 62,5 pourcent en 2008 à 56,8 pourcent en 2015), elle continue de progresser en milieu urbain (de 29,5 pourcent à 35,9 pourcent en 2015). En 2015, les régions les plus pauvres étaient Kabadougou (71,7 pourcent), Folon (70,1 pourcent), Bafing (69,2 pourcent), Bagoue (68,5 pourcent) et Tchologo (65,6 pourcent). Deux des régions d'intervention du PADFA figurent alors parmi les régions les plus pauvres (Bagoue et Tchologo), tandis que les trois autres (Hambol, Gbeke et Poro) font partie des régions moyennement pauvres.

3 **Pauvreté et ménages.** La pauvreté touche plus les ménages de grande taille (d'au moins 4 personnes) avec des taux de pauvreté de 49,5 pourcent pour les ménages de moins de 6 personnes et de 71,8 pourcent pour les ménages de plus de 6 personnes. L'incidence de pauvreté au niveau des ménages ne connaît pas de variation notable en fonction du sexe du chef de ménage. On constate cependant que le niveau d'éducation/d'instruction du chef de ménage impacte sur le niveau de pauvreté. En effet, 56 pourcent des ménages dont le chef ne sait pas lire contre 36 pourcent quand ce dernier sait lire, 54,8 pourcent des ménages dont le chef n'est jamais allé à l'école, et 44 pourcent des ménages dont le chef a fait le niveau primaire (contre 8,9 pourcent quand le chef de ménage a fait le niveau supérieur) sont pauvres. La situation d'emploi du chef de ménage constitue également un facteur déterminant du statut de pauvreté du ménage: En milieu rural, la pauvreté touche 58,2 pourcent des ménages dont le chef ne travaille pas et 60 pourcent des ménages dont le chef travaille dans l'agriculture informelle. Le taux de pauvreté baisse selon que le chef de ménage travaille dans le secteur privé, public ou en auto-emploi.

4 **Genre, éducation et pauvreté.** Dans l'ensemble, près d'une femme sur deux (51 pourcent) et un peu plus d'un homme sur trois (36 pourcent) n'ont aucun niveau d'instruction. On note également que quel que soit le niveau atteint, les hommes sont plus instruits que les femmes³⁶. Le taux d'alphabétisation au niveau national³⁷ est de 45 pourcent; ce taux est en baisse par rapport à 2008 et 2002, période auxquelles il était respectivement de 46,52 pourcent et 49,8 pourcent. Entre autres facteurs, ce taux varie en fonction du sexe: 53,3 pourcent chez les hommes contre 36,3 pourcent chez les femmes; et du milieu de résidence: 68,5 pourcent à Abidjan, 52,5 pourcent dans les autres villes et 29,8 pourcent en milieu rural. Il faut noter que l'écart du taux d'alphabétisation entre homme et femme devient encore plus important avec le niveau de revenus et donc le statut de pauvreté. Même si le taux de fréquentation scolaire chez les femmes reste largement en dessous de celui des hommes, on

³³ <http://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d'ivoire>

³⁴ Profil genre pays, République de la Côte d'Ivoire, Banque Africaine de Développement, Mars 2015

³⁵ L'indice d'inégalité de genre traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail résultant d'inégalités entre les femmes et les hommes

³⁶ Profil genre pays, République de la Côte d'Ivoire, Banque Africaine de Développement, Mars 2015

³⁷ Proportion de personnes de plus de 15 ans sachant lire et écrire

note d'énormes progrès car le taux de fréquentation scolaire des femmes passe de 13 pourcent avant l'indépendance à 74,3 pourcent en 2015.

5 **Genre, emploi et pauvreté.** La population en âge de travailler (personne âgée d'au moins 14 ans) représente 62,8 pourcent de la population en juillet 2016. Elle est composée de personnes relativement jeunes (63,1 pourcent ont moins de 35 ans) et de personnes faiblement instruites (73,1 pourcent ont au plus le niveau primaire). 52,8 pourcent de cette population vit en milieu urbain et 47,2 pourcent en milieu rural. Dans cette population en âge de travailler, la part des personnes en emploi est estimée à 56,6 pourcent³⁸. La structure de l'emploi en Côte d'Ivoire montre une prédominance des emplois dans le secteur informel évaluée à 93,9 pourcent, dont 91,9 pourcent pour les hommes et 96,8 pourcent pour les femmes. L'emploi formel reste faible aussi bien en milieu urbain (13,1 pourcent à Abidjan et 8,6 pourcent pour les autres villes) qu'en milieu rural (2,1 pourcent). Le taux d'emplois vulnérables est situé à 70,4 pourcent au niveau national; il est de 64 pourcent pour les hommes et 78,9 pourcent pour les femmes. Il est plus élevé en milieu rural où il est de l'ordre de 81,5 pourcent qu'en milieu urbain où il est de l'ordre de 57,3 pourcent³⁹.

6 L'agriculture reste le secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois avec 49,3 pourcent, elle est suivie par le secteur des services avec 21,6 pourcent, le commerce avec 21,2 pourcent et l'industrie avec 7,9 pourcent. Si les trois derniers secteurs voient l'essentiel des emplois qu'ils offrent concentrés en milieu urbain, l'agriculture reste le plus grand réservoir d'emploi en milieu rural avec 77,7 pourcent contre 31,1 pourcent en milieu urbain. Si l'on tient compte de la répartition des emplois par groupe d'âge dans les 4 secteurs d'activités, on a une concentration des personnes de plus de 60 ans dans l'agriculture (72,4 pourcent); les jeunes de 14 à 34 ans sont plus présents dans les trois autres secteurs.

7 Dans l'ensemble et pour tous les secteurs d'activités, l'emploi indépendant occupe une grande proportion des travailleurs notamment 60,9 pourcent, l'emploi salarié représente 24,8 pourcent et les aides familiaux 14,4 pourcent. L'emploi salarié est localisé relativement en grande partie en milieu urbain (52,3 pourcent à Abidjan et 31,0 pourcent dans les autres zones urbaines), le milieu rural concentre plus les emplois indépendants à 68,9 pourcent (soit 7 emplois sur 10). La concentration de l'aide familiale estimée à 19,7 pourcent est la plus élevée en milieu rural, contre 11,5 pourcent dans les autres villes et 3,9 pourcent à Abidjan. En ce qui concerne les groupes d'âge, les jeunes de 25 à 34 ans suivent la même tendance que pour les adultes avec une forte concentration dans les emplois indépendants (58,6 pourcent); pour les jeunes de 14-24 ans, 38,7 pourcent sont dans l'aide familial, 35,4 pourcent dans les emplois indépendants et 25,9 pourcent dans les emplois salariés.

8 **Sécurité alimentaire, nutrition, genre et pauvreté.** L'analyse de la sécurité alimentaire (ENV 2015) selon les régions montre que l'insécurité alimentaire globale (sévère et modérée) est beaucoup accentuée dans les régions du grand Nord, y compris dans 3 de 5 régions qui seront intéressées par les activités du Programme, notamment le Poro (15,3 pourcent), le Hambol (15,8 pourcent) et le Tchologo (16 pourcent) et qui sont bien au-dessus de la moyenne nationale de 12,8 pourcent. Les ménages vivant au milieu rural restent les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire étant 14,3 pourcent du total des ménages affectés. Les régions du Centre (30 pourcent), du Nord (39 pourcent) et Nord-Est du pays (39 pourcent) ont des taux de retards de croissance jugés comme sérieux et jusqu'à critiques selon la classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les enfants vivant au milieu rural présentent plus de risque de retard de croissance que ceux vivants dans les zones urbaines. Par ailleurs, il faut aussi noter que les garçons sont plus affectés que les filles avec des taux de prévalence du retard de croissance de 33 pourcent et de 27 pourcent, respectivement (EDS-MICS 2011-2012).

9 La diversité alimentaire dans la consommation et la fréquence des repas dans les ménages en insécurité alimentaire est faible et reste une des causes principales de la malnutrition. Par conséquent et de façon générale, le régime alimentaire des ménages plus pauvre reste essentiellement basé sur les tubercules, les racines et les céréales qui contribuent à plus de 65 pourcent aux apports

³⁸ Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel, Résultats préliminaires, Octobre 2016

³⁹ Profil genre pays, République de la Côte d'Ivoire, Banque Africaine de Développement, Mars 2015

énergétiques alimentaires journaliers (Institut National de Statistique, Côte d'Ivoire, *Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence*, 2012).

10 Genre, agriculture et entrepreneuriat. L'économie ivoirienne repose principalement sur l'agriculture qui contribue à 22 pourcent au PIB et constitue la source de revenus des deux tiers des ménages du pays⁴⁰. On note une forte concentration des femmes dans le sous-secteur des cultures vivrières (90 pourcent) qui occupe 85 pourcent de la population active agricole. En plus des cultures vivrières, les femmes s'occupent également de l'élevage de petit bovin, des activités de transformation et de commercialisation des produits dérivés, et elles représentent les deux tiers de la main d'œuvre agricole. Etant donné que les productions et les revenus issus des activités des femmes sont destinés principalement à la subsistance de la famille, leurs contributions ne sont pas toujours valorisées et comptabilisées. Les hommes dominent le secteur des cultures de rente comme le café, le cacao et le coton, alors que les femmes constituent une part importante de la main d'œuvre non rémunérée.

11 Concernant l'accès à la terre et à la propriété foncière, celui des femmes s'élève à moins de 10 pourcent de la superficie nationale. Même si la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural consacre l'égalité d'accès à la terre entre l'homme et la femme de nationalité ivoirienne; dans les faits, les femmes ivoiriennes accèdent rarement à la propriété en particulier en zone rurale, en raison des pesanteurs socio-culturels issues des coutumes, valeurs et pratiques ou de leur méconnaissance des droits et lois. En milieu rural, les femmes accèdent à la terre par le système de droit coutumier qui exclut la pratique de cultures pérennes sur les terres qui leur sont cédées; mais laisse plus de facilité pour les productions vivrières particulièrement celles en contre-saison. Aux problèmes d'accès à la terre s'ajoutent les difficultés d'accès aux principaux facteurs de production (intrants, eau, crédit, capitaux et techniques adaptées); par manque de moyens techniques et financiers pour les acquérir. La gestion de l'eau constitue également une des contraintes qui pénalisent les femmes, comme elles sont principalement chargées de la corvée d'eau dans la production notamment pour le puisage et l'arrosage des parcelles.

12 Si les femmes ivoiriennes détiennent le record en Afrique sur leur forte propension en entrepreneuriat en possédant 61,9 pourcent des entreprises du pays, on retrouve ces femmes entrepreneures plutôt dans les microentreprises du secteur informel, où elles travaillent dans des activités à faible valeur ajoutée et aux rendements marginaux. Elles ont tendance à être entrepreneures par nécessité plus que par choix, poussées vers le petit commerce par l'absence d'alternatives⁴¹.

13 Situation des jeunes en Côte d'Ivoire. Si la charte africaine de la jeunesse définit par jeune toute personne âgée de 15 à 35 ans, la stratégie nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire définit comme jeune toute personne âgée de 14 à 40 ans; ceci en raison de l'âge minimum légal à l'emploi en Côte d'Ivoire qui est de 14 ans, et du nombre élevé de jeunes ayant connu un retard dans leur scolarisation et dans leur insertion professionnelle suite aux différentes crises notamment celle de la décennie 2000-2010. La population ivoirienne demeure jeune car 77,7 pourcent de celle-ci est âgée de moins de 35 ans; les jeunes de 0-14 ans représentent 41,5 pourcent et ceux de 15-35 ans 36,2 pourcent (RGPH 2014). Celle-ci comprend une jeunesse urbaine de plus en plus nombreuse, et une jeunesse rurale essentiellement agricole. Ce capital humain qui devrait constituer un atout pour le développement durable du pays n'est pas suffisamment valorisé⁴².

14 Les conditions de vie de la jeunesse en Côte d'Ivoire sont marquées par la précarité, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi. En matière d'éducation et de formation, malgré une large amélioration de la fréquentation scolaire depuis les indépendances⁴³,

⁴⁰ Profil genre pays, République de la Côte d'Ivoire, Banque Africaine de Développement, Mars 2015

⁴¹ Autonomiser les femmes africaines : Plan d'actions. Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015, Groupe de la Banque Africaine de Développement, Mai 2015

⁴² Politique nationale de la jeunesse 2016-2020

⁴³ L'ENV 2015 recense que la proportion de ceux qui vont encore à l'école est de 78,5 pourcent chez les 10-14 ans, 50,7 pourcent pour les 20-24 ans, 40,8 pourcent pour les 30-34 ans, et 23,7 pourcent pour les plus de 60 ans.

des contraintes relatives à l'insuffisance et la vétusté des institutions de formation, et le manque d'équipements ont été notées.

15 En ce qui concerne l'emploi, malgré la baisse du taux de chômage des jeunes de 7,3 pourcent pour les 14-35 ans contre 5,3 pourcent pour l'ensemble de la population, le sous-emploi (ou le travail indécent) demeure élevé. En effet, le taux de main d'œuvre potentielle, du chômage et de sous-emploi est de 26,5 pourcent au plan national et de 30,4 pourcent chez les 14-35 ans (ENSETTE 2013). Les jeunes hommes sont relativement plus occupés (53,5 pourcent) alors que les jeunes femmes sont relativement plus au chômage (58,6 pourcent). La proportion d'emplois vulnérables est également plus élevée chez les jeunes femmes (75,1 pourcent) que chez les jeunes hommes (57,6 pourcent)⁴⁴. En matière de pauvreté, les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté car 51,4 pourcent des jeunes de moins de 25 ans sont pauvres. Cette tendance est accrue en milieu rural où ce taux atteint 62,6 pourcent.

16 Cadre réglementaire et institutionnel traitant des femmes et des jeunes en Côte d'Ivoire.
La Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments internationaux reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination à l'égard des femmes; mais la mise en conformité de la législation nationale par rapport aux instruments ratifiés demeurent un défi. Sur le plan national, le cadre juridique formel de l'égalité entre les sexes est matérialisé par la Constitution du 1^{er} août 2000. Le pays a également voté des lois favorables à l'héritage familial des femmes et à l'accès à la propriété ainsi que des lois punissant les mutilations génitales féminines et les mariages précoces.

17 Les engagements politiques en matière de genre sont traduits dans le Document de Politique sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (DPEEG) de 2009, le Plan national de développement (PND) et la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2014-2016. Malgré que des avancées notables soient ainsi enregistrées au niveau législatif et politique, des limites peuvent être notées au niveau du cadre juridique en raison entre autres de l'existence de textes de loi discriminatoires à l'égard des femmes, l'existence de vides juridiques sur les violences faites aux femmes, la pratique du droit coutumier souvent défavorable aux femmes sur des aspects variés tels que les rites de veuvage, les unions forcées ou précoces, les mutilations génitales, l'accès à la terre, etc. L'égalité de fait demeure ainsi un défi, même si des avancées notables sont enregistrées au niveau législatif et politique.

18 Au niveau institutionnel, le Ministère de la Solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant est l'institution responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il a en son sein une Direction de l'égalité et de la promotion du genre qui a pour mandat de veiller au respect de l'égalité et de l'équité entre femme et homme, et de suivre et évaluer la mise en œuvre des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans ce sens. Des cellules genres ont été mises en place par arrêté ministériel au sein des Ministères techniques pour veiller à la prise en compte du genre au niveau sectoriel. Au niveau décentralisé, les Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) créés depuis 1958 constituent l'outil au service de l'égalité.

19 En ce qui concerne les jeunes, la thématique « Jeunesse » fait partie des priorités de la politique de développement du Gouvernement; le PND 2016-2020 prévoit plusieurs actions en faveur des jeunes. Ces actions sont contextualisées dans la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 en cours de finalisation qui fixe les principes, les fondements et les objectifs de développement de la jeunesse, propose les axes stratégiques d'intervention et en définit le cadre de mise en œuvre. Cette politique s'appuie également sur plusieurs stratégies notamment la stratégie nationale de protection des jeunes, la Stratégie nationale de la promotion et de la coordination des initiatives en faveur des jeunes (SNPCIFJ), et la Stratégie nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes (SNIEJ).

20 Au niveau institutionnel, la Côte d'Ivoire s'est toujours dotée d'un département ministériel en charge de la jeunesse depuis 1959: le ministère en charge des questions liées à la jeunesse est appelée présentement Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du

⁴⁴ ENSETTE 2013

Service Civique ((MPJEJSC). Si son appellation a évolué en fonction des réalités des différentes époques, ses attributions étaient restées inchangées à savoir la création des conditions d'encadrement performant de la jeunesse ivoirienne, et la formation de la jeunesse à des prises de responsabilités pour accompagner le développement national. Aux niveaux décentralisés, les collectivités décentralisées (Conseils régionaux, Conseils municipaux et Conseils de districts) intègrent les questions liées à la jeunesse dans leurs programmes d'action.

21 En ce qui concerne la société civile, la Côte d'Ivoire compte actuellement huit fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi des jeunes⁴⁵. Le Gouvernement a créé le 8 avril 2015 l'agence nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes, dénommée Agence Emploi Jeunes (AEJ) qui est née de la volonté du Gouvernement d'effectuer la réorganisation institutionnelle de toutes les structures dédiées à l'insertion des jeunes dont l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE) et le Fonds national de la jeunesse (FNJ). L'AEJ a pour mission de (i) contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes, (ii) définir et mettre en œuvre des stratégies de promotion de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes, et (iii) mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des projets et programmes d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes.

22 Les interventions des projets du FIDA en Côte d'Ivoire notamment le PROPACOM permettent de tirer quelques enseignements. Si dans l'ensemble une certaine sensibilité au genre peut être notée dans les documents de conception de projet, on constate que la transcription de cette sensibilité au niveau de la mise en œuvre des différentes activités n'apparaît pas effective, notamment dans les résultats obtenus à différents niveaux. En effet, la mise en œuvre du projet a souffert⁴⁶ de (i) l'absence d'une stratégie de ciblage, genre et jeunes clairement déclinée; (ii) l'absence d'outils opérationnels permettant la mise en œuvre de ladite stratégie; (iii) la non prise en compte du genre dans le système de suivi-évaluation et de ses différents outils; (iv) l'absence de personnel dédié pour s'assurer de la prise en compte des aspects de genre et de leurs suivis dans le projet, et la faible responsabilisation de l'ensemble de l'équipe du projet sur l'importance de l'intégration transversale de cet aspect; (v) la faible communication sur la stratégie et la faible diffusion des résultats de mise en œuvre permettant de voir les écarts entre les objectifs et les réalisations; (vi) d'une allocation inadéquate des ressources financières ne permettant pas la mise en œuvre effective de la stratégie. Le PADFA portera une attention particulière sur ces éléments afin qu'ils soient redressés dans l'intégration du genre au sein du Programme.

B. Zone d'intervention et groupe cible du PADFA

Zone d'intervention

23 La zone d'intervention du PADFA concernera les régions de Bagoue, Poro, Tchologo, Hambol et de Gbêkê. Malgré que ces zones soient caractérisées par une plus grande incidence de la pauvreté allant de 57 pourcent à 83 pourcent, contre une moyenne nationale de 46,3 pourcent; elles offrent cependant un grand potentiel dans la production de mangue, de riz et de produits maraîchers. La priorisation des sites d'intervention prendra en compte: (i) la demande très importante à satisfaire par les produits locaux; (ii) la valorisation des infrastructures de production déjà construites par le PROPACOM et les autres partenaires; (iii) le potentiel de production excédentaire des filières ciblées pour alimenter les marchés et les usines de transformation et de conditionnement; (iv) la présence d'un secteur privé dynamique pour impulser les partenariats publics-privés-producteurs; et (v) le niveau de vulnérabilité, la proportion élevée de personnes en insécurité alimentaire et la prévalence de la malnutrition chronique.

⁴⁵ Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020, p.15

⁴⁶ Etude diagnostique genre, ciblage et jeunes, PROPACOM, Mars 2017

Groupes cibles

24 En promouvant l'approche filière, le PADFA visera à toucher l'ensemble des acteurs engagés dans les différents segments des trois filières ciblées. Il s'agit: (i) des petits producteurs et de leurs organisations; (ii) des acteurs en aval des filières dont les transformateurs, les commerçants et les consommateurs; (iii) des acteurs exerçant des activités et métiers connexes dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs; (iv) le secteur privé qui permettra d'impulser des partenariats rentables, inclusifs et équitables au niveau des filières. Les femmes rurales⁴⁷ et les jeunes ruraux (15-35 ans) qui représentent un ratio important au niveau des trois filières, constitueront des sous-groupes privilégiés en raison des difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès aux connaissances, aux facteurs de production et au marché; ainsi que du niveau marqué de chômage et de sous-emploi les affectant. Il s'agit ainsi des femmes et des jeunes déjà actifs au niveau des filières, et des jeunes sans emploi désireux de s'installer dans les filières appuyées.

25 Le PADFA cible 32 500 ménages ruraux, dont 20 000 dans la filière de riz, 3000 dans la filière maraîchère et 6 000 dans la filière mangue⁴⁸. Le Programme permettra également de toucher environ 4 500 ménages du fait de la nature structurante des investissements, de l'orientation des activités en aval (transformation et commercialisation) et des effets d'entraînement sur la professionnalisation des OP. Le nombre total de bénéficiaires sera ainsi porté à environ 180 000 personnes⁴⁹. Ceci représente environ 10 pourcent de la population rural totale de cinq régions couvertes par le Programme, soit 1,830,778 personnes, excluant les grands centres urbains de Bouake et de Korhogo (Annexe 1). Ce pourcentage pourrait augmenter après le ciblage géographique qui se fera dans la phase de prédémarrage du Programme.

26

27 Le Programme a pour objectif d'atteindre au moins 40 pourcent de femmes et 40 pourcent de jeunes⁵⁰ parmi les bénéficiaires directs dans l'ensemble de ses interventions.

⁴⁷ Priorité accordée aux femmes chefs de familles avec enfants de 0 à 2 ans

⁴⁸ Plusieurs exploitations familiales sont impliquées dans les trois filières en systèmes de culture.

⁴⁹ En considérant la taille moyenne des ménages ivoiriens qui est de 5.4 (RGPH, 2014)

⁵⁰ Un quota minimum spécifique pour chaque filière est donné dans le tableau de caractérisation des bénéficiaires

Tableau 1: Caractérisation des bénéficiaires du PADFA

	FILIERE RIZ	FILIERE MARAÎCHAGE	FILIERE MANGUE
Objectif minimum par filière	30 % de femmes et 30 % de jeunes (dont 20% des jeunes femmes)	70 % de femmes dont 50 % de jeunes femmes et 20% des jeunes hommes	30 % de femmes et 50 % de jeunes pour les emplois créés dans les opérations post-récolte, la transformation industrielle et celle au niveau des unités de séchage
COMMERCIALISATION	<u>Pour les magasins de stockage:</u> groupements d'hommes et de femmes (à majorité féminine ou jeune) travaillant dans la production de riz et la transformation de riz, et présentant des difficultés dans le stockage des produits avant la mise en marché.	<u>Pour les centres de groupage, conditionnement, vente groupée et chaînes de froid des produits maraîchers et de la mangue:</u> groupement à majorité de femmes et de jeunes travaillant dans la production et la vente de produits maraîchers et de la mangue	
	<u>Pour la réhabilitation et l'entretien des voies d'accès:</u> l'ensemble des acteurs impliqués dans les trois filières depuis la production jusqu'à la commercialisation/la consommation des produits et leurs organisations; notamment les commerçants et les transporteurs		
	<u>Pour la mise en place des modèles de partenariat économique (ESOP, 4P et contractualisation simple):</u>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs en aval, entreprises privés, GIE et les coopératives impliqués dans la transformation et/ou la commercialisation impulsant les partenariats et qui assurent l'intégration et la connexion des producteurs (20 % de petits producteurs) et de leurs organisations dans des modèles économiques permettant d'accéder aux marchés - Les producteurs et leurs organisations qui fournissent, transforment et/ou commercialisent les produits agricoles frais, semi-transformés ou transformés (Le Programme doit s'assurer qu'au niveau des 4P, les organisations de producteurs aient au moins 3 sièges dans les organes décisionnelles dont un occupé par une femme et un occupé par un ou une jeune) 		
	<p>CONCERTATION/PLATEFORME AU NIVEAU DES FILIERES: L'ensemble des acteurs impliqués dans les trois filières et leurs organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les petits producteurs hommes, femmes et jeunes et leurs organisations (groupements, coopératives, interprofessions, organisations professionnelles agricoles) - Les acteurs en aval des filières et leurs organisations dont les transformateurs, les commerçants, et les consommateurs - Les acteurs exerçant des activités et métiers connexes au niveau des 3 filières: fournisseurs d'intrants, fabricants et réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs <p>Le secteur privé</p>		
	<u>Pour la fabrication et réparation de matériels agricoles (objectif: 75 % de jeunes):</u> artisans locaux travaillant déjà dans le domaine ou jeunes hommes désirant se spécialiser et monter une affaire dans la réparation/fabrication de matériels agricoles		

	FILIERE RIZ	FILIERE MARAÎCHAGE	FILIERE MANGUE
TRANSFORMATION	<p><u>Pour les mini-rizeries:</u> hommes notamment jeunes hommes (ainsi que leurs organisations) travaillant déjà ou ayant un intérêt dans la transformation du riz, alphabétisés ou néo-alphabétisés, ayant un accès difficile au financement, ayant une maîtrise insuffisante du décorticage pour la production de riz blanc sans impuretés</p> <p><u>Pour les décortiqueuses:</u> hommes notamment jeunes hommes (ainsi que leurs organisations) travaillant déjà dans le décorticage du riz, peu ou pas alphabétisés, utilisant des équipements plutôt rudimentaires, n'ayant pas accès au financement, ayant une maîtrise insuffisante du décorticage pour la production de riz blanc sans impuretés</p> <p><u>Pour l'étuvage, la fabrication des farines infantiles et autres produits précuits:</u> femmes et groupements de femmes (notamment jeunes femmes mères d'enfants à bas âge) ayant déjà travaillé dans le décorticage/étuvage/valorisation de sous-produits du riz ou manifestant un intérêt dans ces activités, peu ou pas alphabétisé, n'ayant pas accès au financement, vendant leurs produits en vrac au niveau du village/marchés locaux, ayant un approvisionnement en riz paddy à caractère irrégulier</p> <p><u>Pour la fabrication des briquettes de balles de riz:</u> jeunes hommes alphabétisés, manifestant la volonté de faire de la production de briquettes une source de revenus</p> <p><u>Pour les magasins de stockage:</u> groupements d'hommes et de femmes (à majorité féminine ou jeune) travaillant dans la production de riz et approvisionnant les mini-rizeries</p>	<p><u>Pour les unités de transformation multifonctionnelles:</u> femmes et groupements de femmes/jeunes femmes engagées dans la transformation artisanale qui est réalisée au sein du ménage ou par des petits prestataires de proximité, vendant sur le marché local/villageois selon un conditionnement rudimentaires; ou productrices engagées dans la production manifestant une volonté de s'engager et de se professionnaliser dans la transformation de légumes</p>	<p><u>Pour l'amélioration du plateau technique des stations de conditionnement existantes et la transformation industrielle de fruits:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hommes, femmes et jeunes (et leurs organisations) travaillant déjà dans les unités existantes ou désirant devenir entrepreneurs dans la transformation de mangues et de fruits, ayant atteint le niveau d'études secondaire - Femmes impliqués dans les activités post-récoltes, femmes salariées saisonnières tendant à devenir salariées permanentes au niveau des stations et unités, déscolarisés ayant un niveau d'éducation minimum <p><u>Pour la mise en place des unités de séchage moderne/et d'autre transformation de la mangue:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes hommes et femmes (et leurs organisations) travaillant comme promoteurs des unités, ayant un niveau d'études plus ou moins élevés, se spécialiser et monter une affaire dans le séchage et la transformation de fruits - Femmes et jeunes impliqués dans les activités post-récoltes, désirant devenir salariés permanents au niveau des unités, déscolarisés ayant un niveau d'éducation intermédiaire - Coopératives à majorité féminine ou jeune impliquées dans la production de la mangue et désirant se spécialiser dans le séchage et la transformation de fruits <p><u>Pour la valorisation de sous-produits:</u> jeunes hommes pour la production de bioénergie et de compost, et jeunes femmes pour la production des autres produits (jus, purée, beurre, baume); manifestant la volonté de se spécialiser dans l'activité</p>

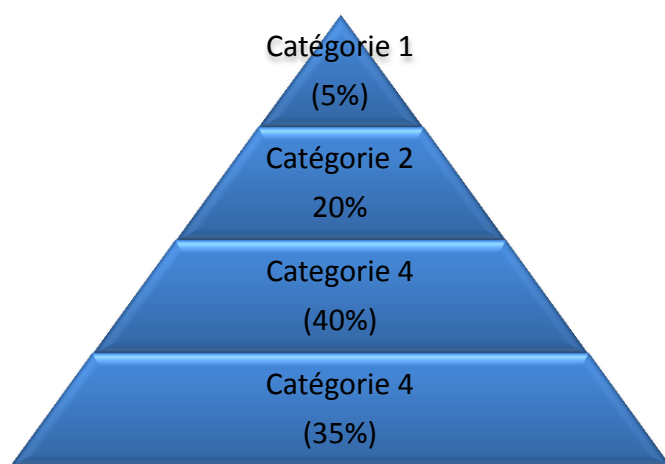
	FILIERE RIZ	FILIERE MARAICHAGE	FILIERE MANGUE
PRODUCTION	<p><u>Pour l'appui à la valorisation des sites, l'accès aux intrants de production et l'appui-conseil sur les bonnes pratiques:</u> Exploitants hommes, femmes et jeunes (et leurs organisations) exploitant individuellement 0,5 Ha en moyenne, peu ou pas alphabétisés, possédant peu de moyens mécanisés, n'ayant pas accès au financement, utilisant principalement la main d'œuvre familiale</p> <p><u>Pour la production de semences:</u> entreprises et coopératives semencières existantes dont les membres sont à majorité féminine et jeune; ou prévoyant l'inclusion de femmes et de jeunes le cas échéant</p>	<p><u>Pour l'appui à la valorisation des périmètres maraichers, l'accès aux intrants de production et l'appui-conseil sur les bonnes pratiques:</u> Principalement les femmes, les jeunes et leurs organisations exploitant individuellement en moyenne 0,05 Ha sur un site faiblement aménagée (par l'exploitant lui-même), peu ou pas alphabétisés, possédant des moyens de production traditionnelle ou intermédiaire (dabas, machette, forage, etc.), ayant un accès irrégulier aux intrants, utilisant principalement la main d'œuvre familiale</p> <p><u>Pour la production de semences et de pépinières:</u> groupements de maraichers et de pépiniéristes pour la production et multiplication de semences dont les membres sont à majorité féminine et jeune</p>	<p><u>Pour le traitement phytosanitaire de vergers/dotation contre la mouche de fruits, l'appui-conseil sur les bonnes pratiques, la dotation des équipements de récolte:</u> Hommes/femmes (et leurs organisations) exploitant individuellement un verger d'une superficie moyenne de 3 Ha (domaine familiale) - notamment des jeunes héritiers, peu ou pas alphabétisés, assurant une prise en charge partielle des moyens de traitement et d'entretien, ayant un rendement inférieur à 4T/Ha, désirant se professionnaliser et faire de la mangue une activité principale</p> <p><u>Pour les opérations post-récoltes:</u> Femmes et jeunes travaillant comme main d'œuvre familiale tendant à devenir salariés saisonniers dans les diverses activités entre les vergers et les stations de conditionnement/unités de transformation, déscolarisés ayant un niveau d'éducation assez bas</p>
<p>STRUCTURATION ET RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS: groupement d'hommes, femmes et jeunes impliqués dans la production et la transformation au niveau des trois filières, et qui bénéficient des autres appuis apportés par le Programme</p>			

C. Stratégie de ciblage des sites et des bénéficiaires

28 La stratégie de ciblage du PADFA s'alignera à la politique de ciblage du FIDA, et se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins et contraintes pour les différentes catégories de groupe cible. En capitalisant sur les expériences des projets PRAREP, PROPACOM et PROPACOM Ouest, une stratégie de ciblage inclusive sera ainsi développée pour s'assurer d'atteindre les acteurs des filières notamment les petits producteurs pauvres et les groupes vulnérables. Il faut également noter que les trois filières ciblées présentent une forte concentration de pauvres, de femmes et de jeunes; et manifestent des bonnes opportunités d'inclusion.

29 La stratégie de ciblage reposera sur:

- (i) un ciblage géographique consistant à croiser les données de vulnérabilité (pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition, etc.) et les données relatives à la concentration des populations⁵¹ avec des données sur le potentiel de production et d'absorption des marchés au niveau des filières; permettant ainsi de toucher les zones à forte concentration de populations pauvres et vulnérables et de leur donner des opportunités de génération et d'amélioration de revenus;
- (ii) Un ciblage direct spécifiant clairement les critères d'éligibilité qui permettent d'identifier les principaux bénéficiaires; fixant directement des quotas de femmes et de jeunes que le Programme doit toucher dans ses interventions; et prévoyant des activités qui iront à l'endroit des groupes cibles spécifiques (Cf. Tableau de caractérisation des bénéficiaires);
- (iii) Un auto-ciblage permettant au Programme de cibler les bénéficiaires par rapport à des opportunités et des contraintes (difficultés d'accès à l'eau, faible technicité, faible capacité de participation dans les organisations, etc.) caractérisant leur vulnérabilité qu'ils auront identifiées eux-mêmes, et auxquels le Programme propose d'apporter des réponses. Ainsi, le Programme cible quatre catégories des bénéficiaires, notamment: (i) les petites exploitations familiales vulnérables; (ii) les petites exploitations familiales de subsistance; (iii) les producteurs orientés vers la commercialisation; (iv) les moyennes exploitations et exportateurs des produits horticoles (mangues et légumes), et propriétaires des mini-rizeries.



- Catégorie 1. Opérateurs privés, propriétaires des vergers modernes de mangues et des stations de conditionnement des mangues et exportateurs de mangue et des légumes, propriétaires des mini-rizeries, commerçants grossistes de riz et des légumes en relation contractuelle avec les producteurs. Les interventions du PADFA viseront à améliorer le plateau technique, à diffuser les normes de qualité et mettre en normes les stations de

conditionnement, accompagner la certification, et faciliter l'accès au crédit, et à développer des partenariats commerciaux avec les producteurs suivant les modèles économiques appropriés.

⁵¹ Trois des régions choisies sont parmi les régions les plus vulnérables de la Côte d'Ivoire avec des taux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition élevés. Les deux autres régions sont moyennement pauvres mais avec des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale.

- Catégorie 2: Petits et moyens producteurs orientés vers la commercialisation et la transformation des produits agricoles qui ont suffisamment des ressources et sont déjà intégrés dans les chaînes de valeur agricoles. Cette catégorie a besoin des services techniques et financiers pour le développement et renforcement de leurs capacités dans le développement des affaires et des entreprises, le développement des partenariats commerciaux pour la contractualisation, l'amélioration du plateau technique de leurs petites et moyennes unités de transformation, et la diffusion des itinéraires techniques pour l'amélioration de la quantité et qualité de la production.
- Catégorie 3. Petites exploitations familiales avec un accès à la terre et aux intrants mais qui ne sont pas encore bien intégrés dans les chaînes de valeur et les circuits de commercialisation des produits agricoles. Cette catégorie est en transition et peut, en fonction de leurs circonstances, connaître une mobilité ascendante en développant des entreprises commerciales ou diversifier leurs exploitations. Elle constitue la majorité des producteurs qui peuvent être organisés en groupes ou coopératives, et bénéficiaire ainsi de la majorité des interventions et investissements du Programme.
- Catégorie 4. Petites exploitations familiales vulnérables qui produisent principalement pour leur propre consommation sans utilisation des innovations et des technologies améliorées, et n'utilisent pas une logique de commercialisation et de marché dans leurs activités de production. Cette catégorie fournit aussi la main d'œuvre pour les unités de transformation et la main d'œuvre agricole pour les exploitations familiales. Elle comprend plus des femmes et des jeunes ciblés par les interventions et les investissements du Programme et recevront des subventions pour développer des micro-entreprises de transformation pour les femmes et de brigades de prestation des services pour les jeunes.

30 Le PADFA mettra en place des mesures d'autonomisation qui permettront aux groupes cibles d'avoir la même chance pour bénéficier des activités du Programme. Ces mesures d'autonomisation incluent entre autres (i) des actions visant le rétablissement de l'équilibre social et du genre, en agissant au niveau des ménages et des organisations par la diffusion de méthodologies telles que le Système d'apprentissage interactif entre les sexes⁵²; (ii) une large diffusion des informations sur le Programme et ses interventions pour que les potentiels bénéficiaires aient accès à l'information et puissent participer au Programme; (iii) la promotion d'une approche participative et inclusive dans les différentes activités de valorisation et de production; (iv) la promotion de l'égalité en matière de développement humain en renforçant les capacités de base à travers l'alphabétisation fonctionnelle; (v) l'appui à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les groupements; et (vi) l'appui à la structuration/opérationnalisation des groupements de femmes et de jeunes et leur intégration dans les organisations professionnelles agricoles/interprofessions pour promouvoir leur participation; etc.

31 Des mesures de facilitation seront également développées par le Programme pour promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'égalité des sexes. Il s'agira: (a) de la consolidation des informations disponibles et de la connaissance des potentiels bénéficiaires à travers les différentes études prévues au démarrage du Programme (études chaînes de valeur et marchés et diagnostic des organisations de producteurs) pour mieux ajuster les interventions; (b) de la prise en compte de la disparité entre les sexes et des spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du Programme (ex: choix des canaux de communication à utiliser pour toucher les différentes catégories de bénéficiaires, organisation des séances de formation (lieu de formation, durée et horaires) en fonction des créneaux de disponibilité des différents groupes, ajustement de la répartition des coûts entre les parties prenantes dans les mécanismes de financement à coûts partagés en considérant les capacités de contribution des bénéficiaires, etc.); (c) de la participation du PADFA au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'égalité des sexes, et l'inclusion des jeunes et des femmes dans le développement des filières; (d) de la sensibilisation et du renforcement de capacités de l'équipe du Programme et des partenaires de mise en œuvre (formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres; développement d'outils

⁵² Gender Action Learning System (GALS)

sensibles au genre dans le ciblage, la planification et le suivi-évaluation⁵³ du Programme; gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises, etc.); et (e) de la promotion de l'approche participative (évaluation des besoins, planification des activités, etc.) et du développement de partenariats avec les institutions impliquées dans l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres.

32 Des mesures opérationnelles afin de disposer des modalités de gestion de programme appropriées seront également mises en place: une planification et une budgétisation sensibles au genre; l'intégration d'une responsable ciblage et genre au sein de l'UCP; la promotion des candidatures féminines dans la mise en œuvre du Programme notamment pour les équipes sur le terrain pour faciliter la participation des femmes bénéficiaires aux activités du Programme; le choix des partenaires de mise en œuvre disposant d'une relation de proximité avec les bénéficiaires; le renforcement en moyens matériels des partenaires pour arriver à toucher les bénéficiaires dans les différentes zones (véhicules, motos, etc.); le renouvellement des contrats de partenariat en fonction du respect de la stratégie de ciblage.

D. Stratégie genre

33 La stratégie de ciblage développée au démarrage du PADFA sera assortie d'une stratégie considérant l'intégration de l'égalité des sexes. Ces questions ont été considérées dès le démarrage du processus de formulation du Programme, lequel s'est appuyé sur une analyse des données de pauvreté et des différences en matière de genre au niveau des filières et des différents segments. Les différentes études prévues au démarrage permettront encore d'approfondir et de continuer à prendre en compte ces aspects.

34 Les activités du projet seront développées selon une perspective de genre afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes. Il s'agira en premier lieu de promouvoir des activités visant à faciliter l'accès des femmes aux compétences et aux connaissances: l'alphabétisation fonctionnelle - principal outil en matière de développement humain; les formations techniques et transversales (gestion, entrepreneuriat, négociation, marketing et accès aux marchés, éducation financière, éducation sur les bonnes pratiques environnementales liée à l'hygiène, la gestion de l'eau, fertilité des sols et à la transformation des produits, etc.) pour renforcer les femmes dans la conduite de leurs activités; la facilitation de l'accès à l'information (appui à la création et au fonctionnement des groupements de femmes, appui à la participation des femmes et de leurs organisations dans les différents cadres de concertation, participation des femmes aux visites d'échanges, etc.).

35 Le Programme promouvra également l'autonomisation économique des femmes en facilitant leur accès aux actifs/ressources et facteurs de production, leur participation aux activités rémunératrices, ainsi qu'en renforçant leur contrôle sur les avantages: appui dans la première exploitation des terres aménagées (l'appui à finalisation des travaux terminaux permettant la valorisation des périmètres maraîchers, équipement des sites de production maraîchers en technologies d'irrigation, etc.); la facilitation de l'accès aux intrants pour la production de riz et des légumes; facilitation de l'accès aux services d'appui et de conseil: promotion de méthodologies d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) pour promouvoir l'accès équitable aux ressources puis la répartition équitable des bénéfices au niveau des ménages et des groupements;; etc.

36 Le PADFA promouvra aussi des activités améliorant le bien-être des femmes et allégeant leurs charges de travail: activités de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles (éducation nutritionnelle, facilitation de l'accès aux produits, etc.); promotion des méthodologies d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) au niveau des ménages et des groupements pour sensibiliser et promouvoir la répartition équitable des charges de travail au sein des ménages et entre les hommes et les femmes; adduction d'eau et de forage pour soutenir les activités de production et de transformation, et pour réduire le temps et les efforts consacrés par les femmes à la corvée d'eau;

⁵³ Intégration d'indicateurs sensibles au genre dans le système de suivi-évaluation, ventilation des données par sexe, utilisation des méthodes d'évaluation participative des performances.

dotation de tricycles pour faciliter le transport des produits maraîchers des sites de production vers les hangars et les marchés; promotion de technologies de transformation permettant d'améliorer la qualité des produits et de répondre plus favorablement à la demande du marché (séchoirs solaires polyvalents pour le maraîchage, unité de séchage moderne pour la mangue, etc.); production de briquettes de balle de riz et de bioénergie pour l'énergie domestique et pour alléger le travail des femmes.

37 Et enfin, le PADFA promouvra des activités renforçant la participation des femmes et leurs rôles dans les prises de décision: appui à l'intégration des femmes dans les groupements, à la structuration ascendante desdits et leur intégration dans les organisations professionnelles agricoles/interprofessions; appui aux femmes pour intégrer les organes décisionnelles au niveau des différentes structures et organisations (coopératives, organisations professionnelles agricoles, interprofessions, plateformes filières, etc.); renforcement de capacités en leadership, gestion d'affaires et de partenariat, négociation; facilitation de l'accès des femmes à l'information (choix de canaux et outils de communication appropriés, au niveau des champs écoles, etc.).

38 Des mesures opérationnelles seront prises par le Programme pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie et des activités. Il s'agira de l'allocation de ressources humaines et financières pour la réalisation des activités prévues (présence d'un responsable des questions de ciblage et de genre dans l'UCP, budgétisation sensible au genre dans les plans de travail et budget annuels); fixation d'un quota minimum de femmes que le Programme doit toucher (Cf. Tableau de caractérisation des bénéficiaires pour les quotas minimum à respecter pour chaque filière); choix de partenaires de mise en œuvre ayant une sensibilité notée et de l'expérience en matière d'intégration du genre; sensibilisation et renforcement de l'équipe du projet et des partenaires sur l'approche d'intégration de l'égalité entre les sexes; participation aux dialogues politiques intégrant des questions de genre, etc. Le système de suivi-évaluation du projet reposera sur des données ventilées par sexe, et analysera l'atteinte des résultats selon une perspective de genre.

E. Stratégie «Jeunes»

39 Les jeunes femmes et les jeunes hommes constituent un sous-groupe privilégié du PADFA; ils ont été consultés dans le processus de formulation et seront associés à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet. La stratégie genre et ciblage du PADFA veillera également à considérer une stratégie spécifique qui visera l'inclusion des jeunes hommes et femmes âgées de 15 à 35 ans au niveau des différentes filières et segments. Le Programme appuiera: (i) les jeunes qui travaillent déjà dans les 3 filières notamment les auto-exploitants, les filles et fils d'agriculteurs qui sont déjà impliqués dans les exploitations de leurs parents; et également (ii) les jeunes qui sont intéressés à intégrer les différents segments des filières pour en faire un métier, il s'agira des jeunes en déperdition scolaire ainsi que des jeunes étudiants et diplômés ayant achevé un certain niveau dans le système éducatif.

40 L'inclusion des jeunes dans les filières reposera sur deux approches qui seront différenciées en fonction du niveau d'éducation du jeune. Les jeunes ayant un niveau d'éducation plus ou moins élevé seront mis ensemble (en coopératives de jeunes, GIE) et seront renforcés pour s'orienter vers des activités basées sur une approche entrepreneuriale⁵⁴. Les jeunes ayant un niveau d'éducation relativement bas pourront dans un premier temps être appuyés pour intégrer des groupements mixtes (pouvant comprendre des femmes, des hommes, des jeunes et des moins jeunes) au sein desquels ils pourront renforcer leurs capacités dans les différents aspects de conduite de l'activité.

41 Le PADFA s'attachera à favoriser l'autonomisation des jeunes et à renforcer leur participation. Plusieurs activités sont prévues en ce qui concerne l'autonomisation: l'alphabétisation fonctionnelle, les activités de renforcement de capacités techniques (champs écoles paysans, utilisation des nouvelles technologies, etc.) et transversales (gestion, entrepreneuriat, négociation, marketing et accès aux marchés, éducation financière, etc.); la facilitation de l'insertion par l'orientation vers des

⁵⁴ Exemple : cas des jeunes qui seront appuyés pour la fourniture des services de fabrication et de réparation des matériels et équipements agricoles

activités économiques spécifiques (fourniture de services dans la mise en location et la réparation de matériels agricoles par des jeunes hommes, production de briquettes de balle de riz et de bioénergie par des jeunes hommes, transformation secondaire de produits à base de riz pour les jeunes femmes, etc.); la facilitation et l'appui au démarrage des activités (formation initiale, facilitation à l'accès aux équipements par des mécanismes de financement subventionnés, accompagnement, etc.); la facilitation de l'accès au marché par l'intégration au niveau des plateformes et des 4P, l'accès à l'information, etc.

42 Concernant les mesures opérationnelles, le PADFA s'assurera que les questions relatives aux jeunes soient intégrées dans les études à réaliser au démarrage du Programme (positionnement au sein des filières, positionnement au niveau des organisations/OP, etc.); ce qui permettra d'adapter les réponses apportées par le Programme à leurs caractéristiques et besoins spécifiques. Pour la mise en œuvre des activités, le PADFA cherchera à exploiter les dispositifs institutionnels existants et cherchera à nouer des partenariats avec des structures qui ont une expérience notée dans l'appui des jeunes. Le système de suivi-évaluation s'appuiera sur des indicateurs et des données ventilées par sexe et par âge. L'ensemble de l'équipe du Programme et des partenaires sera mobilisé et renforcé sur l'inclusion des jeunes et la promotion de leur participation dans les organisations et organes de décision.

Tableau : Population des régions du PADFA

Régions et Départements	Population 2014-05-15	Régions et Départements	Population 2014-05-15
Bagoué	375,687	Hambol	429,977
Boundiali	127,684	Dabakala	189,254
Kouto	129,598	Katiola	106,905
Tengréla	118,405	Niakaramandougou	133,818
Bloléquin	123,336	Poro	763,852
Guiglo	176,688	Dikodougou	80,578
Taï	102,948	Korhogo	536,851
Toulépleu	56,992	M'Bengué	87,811
Gbêkê	1,010,849	Sinématiali	58,612
Béoumi	154,206	Tchologo	467,958
Botro	81,424	Ferkessedougou	143,263
Bouaké	680,694	Kong	87,929
Sakassou	94,525	Ouangolodougou	236,766

Source: Institut National de la Statistique, République de Côte d'Ivoire (web).

PADFA - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES DE CIBLAGE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Est-ce que le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?</p>	<p>Oui, les groupes-cibles du PADFA comprennent les ruraux pauvres et vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique dont particulièrement les femmes et les jeunes; ils n'ont pas ou peu d'accès à l'éducation, accèdent difficilement aux facteurs de production (terre, eau, financement, etc.) et ont un accès irrégulier aux marchés.</p>
<p>2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?</p>	<p>Oui, le tableau de caractérisation des bénéficiaires du Programme dans l'Appendice 2 identifie les sous-groupes ciblées dans les différentes activités; tout en considérant le sexe, l'âge, les profils socio-économiques; les ressources et les moyens d'existence.</p>
<p>3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?</p>	<p>Oui, les missions de préparation et de formulation ont associé les groupes-cibles potentiels du PADFA afin de tenir compte de leurs aspirations. Les activités proposées par le Projet constituent des réponses aux besoins et contraintes exprimées par les différents groupes cibles.</p>
<p>4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci - après:</p>	
<p>4.1. Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p>Oui, le ciblage de la zone d'intervention du PADFA s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité: pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition; le choix a été basé sur l'incidence élevée de la pauvreté et de vulnérabilité. Pendant les prochaines étapes de la conception, les données intra régionales seront affinées pour s'assurer de bien toucher les poches de pauvreté à forte concentration de pauvres dans le choix des départements et localités à appuyer.</p>
<p>4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p>Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du Programme. L'utilisation du système de quotas (au moins 50 % de femmes et 40 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Programme) renforcera ces critères. Certaines activités sont directement orientées à l'endroit des femmes et des jeunes.</p>
<p>4.3. Auto ciblage - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles</p>	<p>Oui, le développement des réponses apportées par le PADFA (appui à des travaux terminaux permettant la valorisation de sites de production, amélioration de plateaux techniques pour la transformation, recherche et diffusion des semences de bonne qualité et permettant d'étaler la production, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations des différentes catégories de groupes-cibles. Les activités ont été identifiées avec les groupes cibles et soutiennent leurs stratégies de subsistance.</p>
<p>4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la</p>	<p>Oui, la stratégie de ciblage du PADFA s'adossera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du Programme, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes et</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir</p>	<p>les jeunes (hommes et femmes). Les capacités des femmes et des jeunes, et leurs organisations seront renforcées afin d'accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation. A travers des méthodologies interactives au niveau des ménages et des groupements, le PADFA cherchera également à contribuer au rétablissement de l'équilibre social.</p>
<p>4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités</p>	<p>Oui, le PADFA participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières; et s'attachera également à renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Programme et des différents partenaires sur ces questions.</p>
<p>4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.)</p>	<p>Oui, la conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive: les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.</p>
<p>4.7. Mesures opérationnelles - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services</p>	<p>Oui, le PADFA se dotera d'une spécialiste qui sera chargée des questions de ciblage, de genre, d'inclusion des jeunes et de nutrition. Une approche de gestion de Programme sensible au genre sera adoptée: planification et budgétisation sensible au genre, suivi-évaluation sensible au genre, etc. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres par leur sensibilité sur le ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.</p>
<p>5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?</p>	<p>Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage. Le spécialiste en charge du ciblage et du genre veillera en relation avec le responsable suivi-évaluation à ce que les indicateurs du système de suivi-évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge; et à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré. Les questions de genre et la pauvreté seront intégrées dans les études sont prévues au démarrage du Programme, seront renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Programme.</p>

PADFA - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES EQUITE GENRE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Le DCP contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>Oui, la partie « Genre et Pauvreté » dans l'Appendice 2 analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique, la participation des femmes et à leur charge de travail au niveau des 3 filières sont redressées dans les activités développées dans les différentes composantes et sous-composantes du Programme.</p>
<p>2. Le DCP contient - et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour:</p>	
<p><input type="checkbox"/> Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>Oui, le PADFA facilitera l'accès des femmes aux actifs de production (réalisation des travaux terminaux sur les sites pour permettre leur exploitation, mise en place des mécanismes de financement à coût partagé pour l'acquisition de matériels et équipements, etc.). Des méthodologies d'apprentissage interactif selon le sexe seront utilisées au niveau des ménages et des groupements pour contribuer au rétablissement de l'équilibre social; ceci promouvra un accès et un contrôle plus équitables sur les actifs au sein du foyer et dans les organisations.</p>
<p><input type="checkbox"/> Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</p>	<p>Oui, la représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes constitue une des critères de ciblage des ces dernières. Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 50 % de femmes dans les instances de décision.</p>
<p><input type="checkbox"/> Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>Oui, les activités d'appui à l'accès à l'eau (forage, technologies d'irrigation) et aux nouvelles technologies, les dotations en équipements de transport pour l'évacuation des produits, le recours à d'autres ressources comme les briquettes de sons de riz et la bioénergie pour l'énergie domestique permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.</p>
<p>3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>Oui, la section ciblage décline des sous-groupes de cibles en tenant compte du genre et de l'âge. Les appuis à apporter par le Programme sont également déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous-groupes. Ces éléments sont explicités dans l'Appendice 2.</p>
<p>4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées</p>	<p>Oui, le DCP décrit les éléments clés de la stratégie genre, ainsi que les activités opérationnelles permettant de soutenir ladite stratégie au niveau des composantes.</p>
<p>5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.</p>	
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une</p>	<p>Oui, le PADFA se dotera d'une spécialiste en charge des questions de ciblage, d'intégration du genre et de l'inclusion</p>

approche genre	des jeunes, ainsi que des aspects de nutrition; elle jouera un rôle d'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans le Programme. Le Programme adoptera également dans sa mise en œuvre une planification et une budgétisation sensible à l'intégration de l'égalité des sexes.
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation	Oui, la participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Programme sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement.
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes	Oui, la dimension genre et jeunes sera également introduit dans les critères de sélection du personnel du Programme. Les attributions de chaque membre de l'équipe sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR; et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres par un respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.	Oui, les candidatures féminines seront promues dans l'équipe de mise en œuvre du Programme notamment pour les équipes sur le terrain pour faciliter la participation des femmes bénéficiaires.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique	Oui, le PADFA s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités. Les résultats des interventions et les leçons apprises seront capitalisés et diffusés notamment pour soutenir le dialogue politique relatif à ces aspects.
6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes	Oui, le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la ventilation des données selon par sexe et âge. Le spécialiste en charge du ciblage et du genre veillera en relation avec le responsable suivi-évaluation à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts considérant l'intégration de la dimension genre soit assuré.

Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés

1 Le FIDA a successivement financé, depuis une trentaine d'années, des projets de développement agricole dans le Nord de la Côte d'Ivoire, y compris: (i) le Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL); (ii) le Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers dans les régions des Savanes (PPMS 2000-2012), (iii) le Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP 2011-2015), (iv) le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation (PROPACOM 2012-2018) ainsi que son extension à l'Ouest (PROPACOM Ouest 2014-2020). De même, le Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI), le Projet d'appui au secteur agricole en Côte- d'Ivoire (PSAC), le Programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest interviennent dans l'amélioration de la productivité des produits vivriers par la facilitation de l'accès des technologies aux petits producteurs. La plupart de ces projets du FIDA et d'autres partenaires au développement en Côte d'Ivoire ont été conçus dans un contexte de sortie de crise. Le PADFA, conçu dans un contexte de stabilité politique et de croissance économique, s'inscrit dans la continuité des actions des projets précédents, avec une orientation vers le développement des opportunités de commercialisation, l'amélioration des revenus et la création des richesses.

2 La mise en œuvre des projets du portefeuille du FIDA en Côte d'Ivoire est caractérisée par un des performances modestes, des faibles taux de réalisation physique et de décaissement. Les différentes évaluations et missions de supervision du PRAREP, PROPACOM et du PROPACOM Ouest ont noté plusieurs facteurs contribuant à cette faible performance: (i) les retards dans le démarrage des projets; (ii) le retard dans le recrutement du personnel et des prestataires des services; (iii) les faibles compétences techniques et managériales des équipes de coordination; (iv) les faibles capacités des prestataires des services; (v) les faibles taux de décaissement. Le PADFA tire des enseignements de ces projets et d'autres projets du FIDA en Guinée, au Burkina Faso, Togo et Sénégal tout en apportant des innovations dans les domaines suivants:

3 **Unité de coordination et de gestion du Programme.** La réussite du PADFA dépendra de la qualité technique et managériale de l'équipe de coordination et de gestion du Programme. Pour améliorer la performance du Programme, il est proposé de (i) procéder à un recrutement plus rigoureux du personnel technique et professionnel qualifié par un cabinet international indépendant; (ii) instaurer une supervision et suivi de proximité de l'UCP par le Gouvernement et le FIDA; (iii) mettre en œuvre un système de gestion axée sur les résultats avec des contrats de performance; (iv) décentraliser et informatiser le système de suivi et évaluation avec l'utilisation d'une plateforme électronique et des tablettes préprogrammées afin de permettre une collecte et une transmission de données en temps réel, et pouvoir réduire les délais de remontée d'informations; et (v) organiser des missions de renforcement des capacités techniques et managériales dès le démarrage du Programme. La présence du CPM en Côte d'Ivoire devrait aider à améliorer davantage la performance du PADFA.

4 **Prestataires des services.** Une autre difficulté majeure rencontrée par les projets du FIDA en Côte d'Ivoire et ailleurs reste la qualité des performances des prestataires de service. En effet, l'approche d'exécution des projets par le «faire faire» nécessite des prestataires des services qualifiés et des opérateurs de proximité engagés, avec une gestion orientée vers les résultats. Il est proposé de faire une évaluation de performance des prestataires de service du PROPACOM, et élargir cette liste aux opérateurs du secteur privé avec une expérience dans le développement des affaires, avec des critères et procédures de sélection plus efficaces. Le PADFA établira des contrats pluriannuels (trois ans) avec les opérateurs de proximité afin de disposer de suffisamment de temps pour réaliser des activités et obtenir des résultats concrets.

5 **Séquençage des activités.** A moins de quinze mois de sa clôture, le taux de réalisation physique global du PROPACOM n'était que de 51 pourcent, et seulement 10 pourcent pour la

composante transformation et commercialisation. De même, le taux d'exécution physique du PROPACOM Ouest était de 49,7 pourcent à un mois de la fin du PTBA de 2016. Après près de deux années de mise en œuvre, le PROPACOM Ouest demeurerait un projet en démarrage en raison des retards pris dans le recrutement du personnel et la mise à disposition du premier décaissement. Pour éviter les retards dans le démarrage et la mise en œuvre du Programme, le PADFA propose un séquençage de la programmation, avec des activités de prédémarrage, une période de démarrage, une d'investissement et une de consolidation/désengagement. Une capitalisation à la fin de pour chaque période permettra de tirer les leçons afin de qualifier les actions de l'étape suivante.

6 Intensification de la production. Le PROPACOM et le PROPACOM Ouest ont orienté leurs interventions vers le développement avec des objectifs d'augmentation de la production et la sécurité alimentaire. Ces projets ont créé une bonne base pour la professionnalisation des acteurs dans les filières vivrières et la diffusion des itinéraires techniques pour augmenter la production. Ainsi, le PADFA vise à faire plus et plus mieux. Par exemple, pour le riz, le PROPACOM a ciblé 2400 hectares, mais seulement 614 hectares seront emblavés en fin de projet. De même, la production des semences visait 24 tonnes de semences certifiées. Le PADFA cible la production de 4000 tonnes de semences certifiées pour mettre en culture environ 18 000 hectares de riz. Il cible aussi le traitement phytosanitaire de 10 000 hectares de vergers de mangue contre la mouche des fruits, l'installation de sept nouvelles unités modernes de séchage de mangue et d'une unité industrielle de transformation de la mangue d'une capacité combinée de 20000 tonnes de mangues fraîches, correspondant à la quantité des fruits exportés.

7 Dotations en intrants. Les approches de dotations initiales en intrants promues par le FIDA dans le PROPACOM et le PROPACOM Ouest ont produit des résultats peu satisfaisants, avec des taux moyens de reconstitution de 60 pourcent. Il est proposé des subventions partielles dégressives des intrants (40% subvention) et la promotion de l'agriculture contractuelle entre les organisations des producteurs et les acheteurs. Les contrats commerciaux comprendraient la fourniture d'intrants sous forme de crédit intrants aux OP.

8 Infrastructures rurales. Les aménagements hydro-agricoles pourtant essentiels pour garantir l'amélioration de la productivité agricole, n'ont pu être réalisées à temps dans le cadre du PRAREP (et d'autres projets du FIDA en dehors de la Côte d'Ivoire) et ne seront réalisées que tardivement dans le PROPACOM. Les raisons comprennent la lourdeur des procédures de passation des marchés et la faible capacité des prestataires de services, surtout en milieu rural. Pour éviter ces retards, le PADFA se propose de reconduire la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le BNETD dans les domaines de la réhabilitation des infrastructures de production, de conditionnement, de transformation et de commercialisation, et de signer une convention de maîtrise d'œuvre déléguée avec l'Agence de gestion des routes (AGEROUTES) pour la réhabilitation des pistes rurales.

9 Renforcement institutionnel des OPA. Le PROPACOM a inscrit ses interventions en mettant en avant le renforcement des capacités des Organisations de professionnels agricoles (OPA) dans une perspective de professionnalisation, d'autonomisation et de pérennisation des acquis, en se basant sur les outils de "Diagnostic institutionnel participatif" (DIP). Ces outils de diagnostic, de formation et de suivi du niveau de maturité des OPA seront adaptés et utilisés pour assurer un meilleur accompagnement institutionnel et technique des plateformes régionales multi-acteurs. Le PADFA reconnaît que le processus de professionnalisation et d'autonomisation des OP est un facteur de durabilité qui nécessite un cycle long d'apprentissage et de consolidation. Ainsi, la durée du PADFA est portée à ans (5 ans pour le PROPACOM et 6 ans pour le PROPACOM Ouest) pour permettre d'apporter un appui de long terme et un accompagnement technico-économique de proximité aux OPA.

10 Approche chaîne de valeur. Les projets précédents se sont focalisés sur les activités en amont des filières vivrières pour améliorer la productivité et la sécurité alimentaire. Les enseignements tirés des projets agricoles montrent que l'appui à la production est nécessaire mais n'est pas suffisante. La transformation et la commercialisation sont encore des maillons faibles de la chaîne de valeur des produits agricoles. Ainsi le PADFA capitalisera sur les enseignements tirés du

PROPACOM et des autres projets, mais sera différent des projets antérieurs en ce sens qu'il mettra davantage l'accent sur l'amélioration des activités en aval de la production agricole., tout en portant en grande échelle les acquis des projets précédents pour l'augmentation de la production et la professionnalisation des organisations des producteurs.

11 Dynamique entrepreneuriale. Les différentes missions de supervision et d'évaluation du PROPACOM ont relevé la faiblesse des capacités de gestion par les OP des unités de transformation et de commercialisation. Le PADFA consolidera les acquis et les enseignements tirés avec le modèle d'Entreprises de services et organisations de producteurs (ESOP) piloté par le PROPACOM. Ce modèle a produit des résultats variés et a fait ses preuves dans d'autres pays comme le Togo, le Burkina. Le PADFA prévoit de financer des activités visant à créer des conditions optimales de fonctionnement et de mise à grande échelle des ESOP pour la gestion des mini-rizeries et des unités de transformation des fruits et des légumes. L'innovation dans le PADFA consistera à piloter le modèle de partenariat public-privé-producteurs (4P) pour mobiliser les opérateurs privés domestiques dans le financement des unités modernes de transformation industrielle de la mangue, le renforcement du plateau technique des stations de conditionnement existantes et l'acquisition des unités de séchage modernes.

12 Financement agricole. Il est encore tôt de tirer des enseignements des interventions du PROPACOM Ouest dans le domaine des finances rurales, à cause du retard dans le démarrage des activités et la mise en œuvre des conventions signées avec les institutions financières. Il est prévu de capitaliser sur les conventions signées avec les IF, notamment pour la mise en place des mécanismes de partage des risques et d'autres produits et services financiers adaptés aux acteurs de la chaîne des valeurs de trois filières, particulièrement pour les activités de transformation et de commercialisation.

13 Intégration de la nutrition. A la différence des projets précédents, le PADFA adopte une intégration transversale, systématique et cohérente de la nutrition à tous les maillons de la chaîne des valeurs. Le PADFA prend en compte des enjeux nutritionnels dans le choix des filières (fruits, légumes et riz), la sélection des groupes cibles, les activités de production des aliments sains et nutritifs, et la transformation (farines infantiles, promotion de l'étuvage), la contractualisation avec les cantines scolaires et les institutions publiques, les activités d'éducation nutritionnelle qui visent à changer les comportements, ainsi que des activités orientées vers l'autonomisation économique des femmes, et particulièrement des jeunes femmes avec des enfants de moins de 2ans. Finalement, des indicateurs spécifiques de nutrition seront inclus à différents niveaux du cadre logique et du cadre de rendements du PADFA.

14 Synergies avec les autres projets et programmes Plusieurs initiatives sont en cours ou en préparation dans les régions du Nord en appui au développement des filières agricoles. Il s'agit avant tout d'éviter les doublons, de fédérer les acteurs et d'harmoniser les initiatives pour démultiplier les effets et établir éventuellement des partenariats. Ainsi, sur le plan des complémentarités opérationnelles avec des projets en cours ou à venir, le PADFA maximisera des synergies avec:

Tableau 1.: Synergies avec les autres projets et programmes

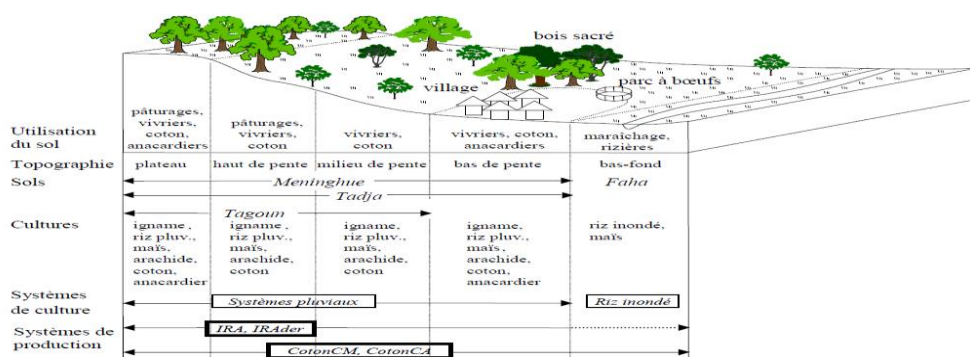
Projets et bailleurs des fonds	Activités et synergies avec le PADFA
Projet d'appui agro-industriel de la Région du nord (2PAI-NORD CI)	Fonds de développement des chaînes de valeur avec trois guichets: (i) un guichet de garantie, (ii) un guichet de refinancement, et (iii) un guichet de bonification des taux d'intérêt. Actions structurantes concernant les aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués, bas-fonds, plaines inondables), infrastructures de transformation, de stockage/conservation, de commercialisation et de transport (pistes), agribusiness pour les jeunes.
Fonds pour la promotion de l'agriculture sous contrat en Côte d'Ivoire.	Mécanisme de refinancement pour des crédits de moyen et long terme accordés à de petits producteurs participant à des schémas d'agriculture sous contrat économiquement rentables.
Projet d'appui au système de production de semences de riz	Renforcement des centres de production et conditionnement des semences de riz
Projet de promotion du riz local (PRORIL)	Renforcement des acteurs de la filière riz local et production des semences Aménagement de périmètres dans les régions du Gbéké
Programme « Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité » (PROFIAB).	Partenariats Public-Privé (PPP) avec Nimbel Invest Vergers école paysans Centre de collecte pour les produits maraîchers et agriculture contractuelle
Programme pour la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP 1C)	Plateforme d'innovation et commercialisation de la mangue Transposition à grande échelle des unités de séchage de mangue
Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte- d'ivoire (PSAC)	Amélioration des circuits de commercialisation, l'amélioration de la productivité des produits vivriers la facilitation de l'accès des technologies aux petits producteurs et l'amélioration institutionnelle des filières agricoles.
Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'ivoire (PARFACI) clôturé Projet Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)	Redynamisation du secteur agricole, Amélioration du circuit de commercialisation et l'appui à la structuration des OPA. Le PADFA cible la valorisation des infrastructures de production et de commercialisation, et capitalisera sur les mécanismes mis en place pour la vente groupée des produits vivriers.
Trade Investment Hub	Renforcement des capacités des acteurs pour l'amélioration de la qualité sanitaire de la mangue, le transport et les bonnes pratiques culturales et post-récoltes. Intensifier les actions de renforcement de capacités, stimuler le commerce et l'investissement, et accompagner les acteurs ivoiriens de la chaîne de valeur de la mangue à répondre à une demande nationale de mangues fraîches et transformées

Appendice 4: Description détaillée du programme

1 La zone d'intervention du PADFA est localisée dans les anciens districts de la Vallée du Bandama située au centre et le district de Savanes au Nord représentant 13,4% de la population de la Côte d'Ivoireⁱⁱ. Cette zone correspond à la zone soudanienne de savanes sèches caractérisée par un climat tropical monomodal de type soudano-guinéen marqué par une seule saison des pluies intervenant de mai à septembre-octobre. Les précipitations oscillent entre 1 100 mm et 900 mm/an et les taux d'humidité sont de l'ordre de 40% à 50%. La période de pluie favorable pour les cultures s'étale sur cinq mois.

2 Cette zone constitue le bassin principal de production de coton, et d'élevage. Les systèmes de production sont diversifiés (Figure 2) dans cette zone qui était traditionnellement pastorale, puis cotonnière est devenue de plus en plus productrice du noix de cajou (anacarde). La culture du riz (pluvial et bas-fond) occupe 40 à 50 % des terres exploitées², suivie du coton, de l'igname, arachide, maïs et des produits maraîchers depuis la construction des retenues d'eau au cours des années 1970. Cette région concentre aussi un important verger de manguiers traditionnels et de quelques plantations de type moderne.

Figure 2 : Les systèmes de production dans la zone du PADFA



3 Dans le District des Savanes, il existe plus d'une centaine de plans d'eau et avec plus de 16 000 hectares de périmètres aménagés auxquels s'ajoutent plusieurs milliers d'hectares de bas-fonds, exploités de façon rudimentaires ou encore non exploités. 76 pourcent des superficies aménagées sont exploitées (riz et maraîchage). Ces périmètres sont en état de dégradation prononcée avec une mauvaise gestion de l'eau dans les périmètres. Les besoins de développement sont importants en termes de réhabilitation d'infrastructures agricoles (barrages hydroagricoles, réseaux d'irrigation, magasins d'entreposage et de stockage). Cette région a été longtemps négligé depuis l'ère coloniale à cause du choix de développement par « pôles de croissance » reposant sur l'exploitation de produits agricoles commercialisables adaptés aux terroirs du Centre et du Sud bien arrosés (caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, etc.) et inadaptés à la savane du Nord. On assiste petit à petit à la mise en valeur agricole des zones du Nord, avec le développement de la culture du coton, de l'anacarde et de la mangue ainsi que le maraîchage.

4 Cette zone a été retenue sur la base de plusieurs critères, y compris : (i) bonnes potentialités en terres cultivables, irrigables et pluviales ; (ii) zones d'excellence pour le développement des activités pastorales et piscicoles ; (iii) forte densité de population et de demandeurs d'emplois ; (iv) début de structuration des organisations paysannes ; (v) fortes potentialités pour le développement de l'entrepreneuriat agricole ; (vi) complémentarité avec d'autres initiatives et programmes de développement agricole, et (vii) forte dégradation des infrastructures de production et de commercialisation.

Composantes et activités

5 La mise en œuvre du PADFA s'étalera sur sept ans (2018-2024) et comprendra trois composantes : (i) valorisation des produits agricoles ; (ii) amélioration de l'offre des produits agricoles ; et (iii) coordination et gestion du Programme.

COMPOSANTE 1. VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES (30,2 million USD, soit 45% du coût de base total)

6 L'effet attendu de la composante 1 est « la valorisation des produits agricoles est améliorée ». La composante comprend deux sous-composantes : (i) l'amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue et (ii) la réduction des pertes post-récolte et la transformation des produits agricoles,

Sous-composante 1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue

7 Cette sous-composante vise à augmenter les volumes commercialisés de riz, de légumes et de mangue commercialisés et à améliorer la compétitivité et la performance de ces produits sur le marché national et régional. Elle comprend les volets suivants : (i) le renforcement des plateformes régionales multi-acteurs; (ii) le développement des partenariats commerciaux ; (iii) l'accès au financement agricole ; et (iv) la promotion et la commercialisation des produits de qualité.

Renforcement des plateformes régionales multi-acteurs.

8 Des plateformes régionales ont été mises en place mais ne sont pas encore fonctionnelles. Ainsi les «plateformes des acteurs de la filière rizicole» mises en place par l'Office national de développement de la riziculture (ONDR) et la Plateforme d'innovation et de valorisation de la mangue (PIVM) créée en août 2016 avec l'appui du FIRCA, sont encore dans leur phase de formation. Il existe aussi une Interprofession de l'oignon de Côte d'Ivoire (IOCI). Le Programme de productivité de l'agriculture en Afrique de l'Ouest (PPAAO) a mis en place des plateformes d'innovation des produits agricoles. Ces plateformes peuvent jouer un rôle important dans la structuration des filières ciblées. Les appuis du PADFA viseront le développement et la formalisation de ces plateformes en interprofessions représentatives de chacune des filières. Les activités viseront à (i) réaliser un diagnostic institutionnel participatif de toutes ces plateformes régionales; (ii) faciliter la mise en place et la formalisation des plateformes régionales représentatives des différents acteurs des maillons des filières tenant compte des lois sur les interprofessions; (iii) renforcer la structuration, la gouvernance et le fonctionnement des plateformes régionales; (iv) faciliter l'élaboration, le développement et l'exécution et le suivi des plans stratégiques et plans d'action; et (v) faciliter la mise en réseau des plateformes régionales avec les autres plateformes, les faitières et les interprofessions.

9 Ces plateformes serviront de cadre pour faciliter le développement des partenariats commerciaux entre les coopératives des producteurs, les PME, les GIE, les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution et de vente des produits agricoles. Cette activité sera conduite par le FIRCA qui a acquis une expérience dans la création et la facilitation de la plateforme régionale de la mangue, et qui pourrait faciliter le développement et l'exécution des plans de structuration et l'appui conseil de proximité aux plateformes. Des critères de performance et de maturité des plateformes seront développés par les acteurs, y compris le nombre des partenariats commerciaux facilités, l'application des normes de qualité et des prix, la mobilisation des investissements et le plaidoyer politique.

10 Des prestataires des services seront recrutés sur une base compétitive. Ils conduiront le Diagnostic institutionnel participatif (DIP), et développeront et faciliteront l'exécution des plans de structuration et l'appui conseil de proximité aux plateformes, sur base des outils développés dans le cadre du PROPACOM et du PROPACOM Ouest. Des critères de performance et de maturité des plateformes seront développés par les acteurs, y compris le nombre des partenariats commerciaux

facilités, l'application des normes de qualité et des prix, la mobilisation des investissements et le plaidoyer politique.

11 Diffusion des normes de qualité. Les normes de qualité pour les produits agricoles existent, mais elles sont mal connues et ne sont pas utilisées pour différencier les prix. Ces normes sont pourtant essentielles pour améliorer la compétitivité des produits locaux, la différenciation de l'offre et la négociation des partenariats commerciaux entre les producteurs et les autres acteurs. Avec le développement des chaînes des valeurs, les exigences internationales en la matière et les besoins de certification des produits, les normes de qualité méritent d'être adaptées. Le Programme financera (i) l'actualisation, l'adaptation et la diffusion des normes de qualité; (ii) l'accompagnement des coopératives, des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Groupes d'intérêt économique (GIE) dans le processus de certification et de labélisation des produits transformés; (iii) la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de production (BPH) et l'analyse et le contrôle des points critiques de production (HACCP *Hazard analysis critical control point*), et (iv) l'accompagnement à la certification de système de production.

12 Côte d'Ivoire normalisation (CODINORM) sera responsable de l'actualisation, l'adaptation et l'application des normes de qualité sur base des concertations avec les acteurs des filières et les exigences des marchés, en collaboration avec les plateformes régionales. A ce titre le PADFA financera CODINORM dans toutes les étapes d'identification, à l'élaboration puis la validation et la diffusion des normes conformément aux méthodes standard en matière. La diffusion des normes se fera à travers des manuels, des fiches techniques, des brochures et des affiches, ainsi que par des formations et des campagnes d'information, des séances d'éducation et de communication. L'accompagnement à la mise en place des systèmes de qualité et la certification des processus fera appel à des prestataires privés œuvrant dans le domaine. Parallèlement des efforts seront réalisés par le programme afin de doter les unités de production d'équipements simples de contrôle. En outre, le programme encouragera leur mise en relation avec les structures de contrôle et d'inspection de l'état afin qu'elles puissent vérifier la qualité de leurs produits. Pour se faire, le programme envisage de financer les analyses qualité notamment biochimiques et microbiologiques de produits issus de la transformation de sept unités de séchage et de production de jus de la mangue en vue de s'assurer de leurs conformité sanitaires en complément aux actions de mise en place des démarches qualité. Des inspections ponctuelles seront sollicitées auprès des prestataires spécialisés et de CODINORM et des services techniques des services techniques du Ministère en charge du commerce pour le suivi régulier de ces unités.

13 Dialogue politique. Les plateformes serviront de cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs et de plaidoyer politique pour améliorer la performance des filières et la structuration des marchés⁵⁵. Le PADFA financera le développement des outils de plaidoyer et de dialogue politique, et renforcera la capacité des plateformes régionales en vue de lever des contraintes structurelles et faciliter les investissements publics pour appuyer le développement de ces filières. Ces plateformes seront animées par des prestataires des services en collaboration avec les Conseils régionaux, les Chambres régionales d'agriculture et de commerce, avec l'objectif de renforcer les capacités des acteurs des filières qui prendront progressivement la responsabilité de les faire fonctionner. Elles serviront de cadre pour faciliter le développement des partenariats commerciaux entre les coopératives des producteurs, les Groupes d'intérêt économique (GIE), les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution et de vente des produits agricoles. Ces plateformes seront animées par des prestataires des services en collaboration avec les Chambres régionales d'agriculture et de commerce, avec l'objectif de renforcer les capacités des acteurs des filières qui prendront progressivement la responsabilité de les faire fonctionner.

⁵⁵ A l'instar de la première édition du symposium sur la mangue s'est tenue du 06 au 07 avril 2017 à Korhogo autour du thème " Accroissement des exportations et compétitivité de la mangue fraîche et transformée de Côte d'Ivoire"

Développement de partenariats commerciaux, promotion et marketing des produits de qualité

14 Partenariat commerciaux : le PADFA promeut une approche entrepreneuriale, basée sur des modèles d'affaires inclusifs entre les organisations des producteurs (OP), les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution. L'approche du PADFA sera de faciliter l'exploitation des unités de transformation et de commercialisation (mini-rizeries, usines de mangue, centres de groupage et de commercialisation des légumes) comme point structurant des trois filières en amont et en aval. Ceci facilitera les relations commerciales entre producteurs et acheteurs. Ces partenariats permettront aux OP d'approvisionner les unités de transformation et les commerçants et à ces derniers de financer les besoins en intrants et petits équipements des coopératives. D'autre part, les unités de transformation seront mises en relation avec les commerçants et les distributeurs, sur la base de contrats d'affaires. Ces types de partenariat permettront de créer une logique d'entreprise pour améliorer la qualité, fidéliser les acheteurs et les fournisseurs et optimiser les ressources disponibles. Les bénéficiaires de tels appuis seront sélectionnés sur la base des résultats de la cartographie des acteurs des chaînes de valeur, leur positionnement dans la chaîne de valeur, leur intérêt à participer, les besoins d'organisation et d'autres critères qui seront définis en collaboration avec les plateformes régionales. Cependant, l'engouement du secteur privé est encore timide. C'est pourquoi, le programme devrait se pencher sur des dispositions à mettre en place pour susciter et apporter un appui aux initiatives privées.

15 Le PADFA pilotera et promouvra quatre modèles de partenariat économique (i) le modèle des Entreprises des services pour les organisations des producteurs (ESOP), (ii) le modèle de Partenariat public-privé-producteur (4P), (iii) le modèle de Société d'économie mixte (SEM); et (iv) le modèle de contractualisation simple. La mise en œuvre de ces différents modèles se fera en synergie avec les « Projet de pôle agro-industriel de la région du Bélier » et le projet d'appui agro-industriel de la Région du nord (2PAI-NORD CI) en cours de préparation. Le 2PAI-NORD CI favorisera l'émergence du secteur privé par la mise en place des bases d'un pôle agro-industriel, vecteur de croissance et d'emplois grâce à l'appui au développement des infrastructures (réhabilitation et la construction d'infrastructures agricoles, pastorales et socio-économiques) et au renforcement de la gouvernance locale et de l'organisation des producteurs, notamment pour la transformation des produits agricoles et de soutien aux filières de la région (anacarde, coton, riz, karité, etc.) selon une approche favorisant l'agribusiness et l'initiative locale.

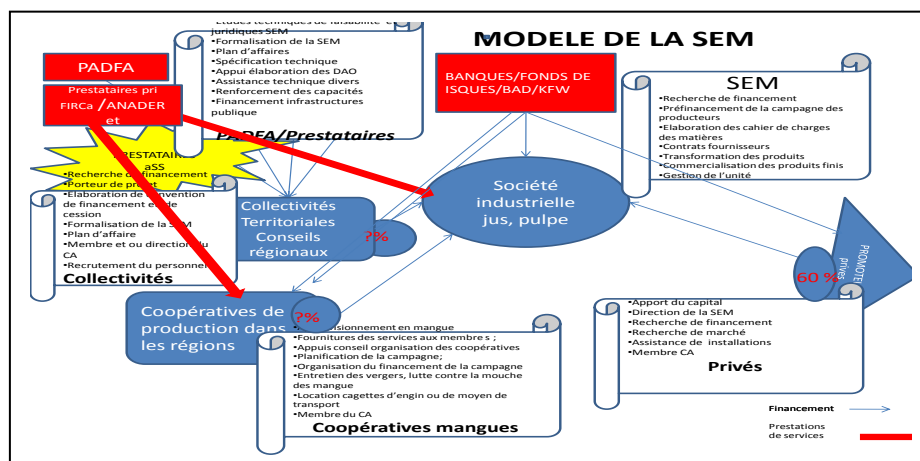
16 Le modèle ESOP pour les mini-rizeries. Les ESOP sont des sociétés de type société à responsabilité limitée (SARL) bâties autour d'un investissement structurant (unité de transformation de riz dans le cadre du PROPACOM). Le principe consiste à créer autour des unités de transformation une SARL dont le capital détenu à majorité par les OP / coopératives de production, les promoteurs privés et le personnel de l'unité. L'ESOP est géré par un gestionnaire qui est lui-même un actionnaire tandis que l'approvisionnement est assuré par les coopératives sous forme de l'agriculture contractuelle qui leur donne la possibilité d'avoir accès aux intrants agricoles, au marché et à l'appui conseil. Le PADFA capitalisera sur les expériences et les enseignements tirés des expériences du PROPACOM en particulier, les problèmes liés au (i) mode de financement du fonds de roulement pour l'achat du riz paddy ; (ii) la rénovation du plateau technique pour maximaliser la rentabilité des unités ; (iii) le renforcement des capacités technico- économiques des gestionnaires des unités et enfin l'amélioration de la gouvernance au sein des OP. Fort de ces expériences, le programme financera les études diagnostics des OP pour la mise en place des ESOP, l'appui à la formalisation, au fonctionnement et à la gestion des ESOP ; l'accompagnement technico-commercial de proximité et la mise en relation avec les banques et les institutions financières.

17 Le modèle 4P pour la mangue: Ce modèle vise à créer une société ou un joint-venture entre les coopératives de producteurs de mangues, des entités publiques et un ou des investisseurs privés pour le financement et l'exploitation d'unités de transformation/conditionnement. L'appui public consiste à financer toutes les actions de renforcement des capacités des coopératives engagées, la réalisation d'étude de faisabilité diverses la formation du personnel des unités et certains investissement d'utilité publiques (pistes rurale raccordement électrique ; construction d'hangar de

réception de la matière première, logistiques de soutien etc.). En retour le secteur privé (investisseurs privé) mobilise les financements adéquats pour l'exploitation et favorise aussi l'accès des coopératives aux crédits de campagne. Des liens contractuels d'approvisionnement entre la société et les coopératives sont établis afin de sécuriser les approvisionnements. Une assistance technique sera mobilisée pour développer et piloter des modèles de partenariat économique entre les producteurs, les entrepreneurs privés et l'Etat. Plusieurs promoteurs privés déjà installés dans les régions du Programme et les Présidents des conseils régionaux rencontrés pendant la mission ont marqué leur intérêt à la mise en place de 4P afin de financer une unité industrielle de transformation de la mangue.

18 Le modèle de Société d'économie mixte (SEM) pour la mangue. Au départ, une SEM est créée par un collège d'actionnaire du public telles les collectivités territoriales à travers les Conseils régionaux des régions du Nord, des promoteurs privés (exportateurs, propriétaires de centres de conditionnement etc.) et les coopératives de production de la mangue. Cette SEM a pour objet l'exploitation et la gestion de l'unité de transformation dont les fonds d'investissement proviennent du secteur privé et ou de l'Etat selon une clé de répartition qui sera prédéfinie. A ce titre, un Directeur est recruté pour diriger la SEM avec un conseil d'administration dans lequel le Gouvernement siège. Les collectivités territoriales impliquées dans ce montage concernent les conseils régionaux qui disposent des prérogatives pour conduire et piloter des projets en PPP. La SEM s'approvisionne sous forme de contrat auprès des coopératives de producteurs organisés et encadrés par le programme à travers les appuis du FIRCA /ANADER et préfinance les fonds de campagnes pour sécuriser ses approvisionnements en garantissant aux producteurs un prix d'achat juste.

Fig1 : Schéma du modèle SEM



19 Le PADFA financera toutes les activités d'intérêt public, y compris (i) les études de faisabilité et de marché ; (ii) le renforcement de capacité des OPA et du personnel de l'unité ; (iii) la certification et la mise en norme de l'unité ; (iv) le financement d'infrastructures de soutien aux activités des coopératives (pistes, hangar de réception, pont bascule, raccordement électrique etc.) ; et (v) l'appui conseil pour la vulgarisation des itinéraires techniques.

20 Le modèle de contractualisation simple sera promu pour la vente groupée des produits maraîchers, du riz (paddy, étuvé, blanc) et de la mangue par les OP qui entreront dans des relations commerciales avec des commerçants (par exemple COCOVICO) et d'autres acheteurs, y compris le Programme alimentaire mondial (PAM), le Gouvernement pour alimenter les cantines scolaires, les supermarchés, etc. Les opérations de contractualisation permettront de stabiliser les transactions, sécuriser les approvisionnements et les débouchés en établissant des prix justes suivant les principes et pratiques de l'agriculture contractuelles. Les interventions du PADFA viseront alors à (i) identifier les partenaires et faciliter leur mise en relation ; (ii) renforcer les capacités de gestion, de négociation et de marketing des OP ; (ii) faciliter l'organisation des réunions d'affaires et la négociation des transactions commerciales et des contrats d'affaires; et (iii) assurer un accompagnement technico-

commercial des parties prenantes pour la mise en œuvre et le respect des contrats. La contractualisation a plusieurs avantages : (i) en premier elle engage les contractants sur des quantités et des prix et ainsi donne une visibilité aux acteurs de la filière pour investir ; (ii) ensuite elle tend à limiter les fluctuations de prix quand elle se généralise (iii) enfin la contractualisation permet de limiter les risques de transaction, et de garantir en partie le remboursement du crédit (grâce notamment à la domiciliation des paiements des contractants dans une même banque). La contractualisation des acteurs rassure donc les banques et peut être ainsi un bon levier pour relancer les crédits.

21 Le Programme financera de manière dégressive des prestataires de services privés pour un accompagnement technico-commercial des petites et moyennes entreprises, des initiatives privées et des opérateurs économiques, pour améliorer leur positionnement sur le marché, développer des relations d'affaires et négocier des contrats commerciaux. Les prestataires retenus : (i) aideront les acteurs de l'aval des filières à trouver des marchés auprès d'acheteurs potentiels, (ii) proposeront des modèles de contrats, et (iii) formeront les différents acteurs au respect et au contrôle des normes de qualité. En outre, des formations et des appui-conseils de proximité seront organisés en matière de gestion d'entreprise, préparation de plans d'affaires, établissement et gestion des partenariats commerciaux, accès aux services financiers, maîtrise des circuits de commercialisation et des informations sur les marchés et les prix, le marketing, etc. L'appui du Programme au financement des prestataires portera sur les trois premières années qui suivront le diagnostic institutionnel selon le schéma suivant : 80% des coûts, la première année, 40 % la deuxième année et 20% la troisième et dernière année. Le reste du financement devra être assuré par l'OP appuyée.

22 La mise en œuvre de ces différents modèles se fera en synergie avec le « Projet de pôle agro-industriel de la région du nord (2PAI-NORD CI) en cours de préparation par la Banque Africaine de Développement. Ce projet vise l'émergence du secteur privé par la mise en place des bases d'un pôle agro-industriel, grâce à l'appui au développement des infrastructures, des pistes rurales et la mise en place d'un fonds de développement des chaînes de valeur agricole. Le Programme financera de manière dégressive des prestataires de services publics et privés (CIDR, Fair Trade Macth, Technoserve, etc) pour un accompagnement technico-commercial des OP, petites et moyennes entreprises, des initiatives privées et des opérateurs économiques, pour développer des relations d'affaires et négocier des contrats commerciaux. L'appui du Programme au financement des prestataires portera sur les trois premières années qui suivront le diagnostic institutionnel selon le schéma suivant : 80% des coûts, la première année, 40 % la deuxième année et 20% la troisième et dernière année. Le reste du financement devra être assuré par l'OP.

23 Promotion et marketing des produits agricoles de qualité : Au courant de la première année, le PADFA financera l'actualisation et la capitalisation des études de chaînes de valeur⁵⁶ des trois filières ciblées pour mettre en évidence les flux commerciaux, la cartographie des acteurs et des partenaires, la performance et la structure des marchés, et les opportunités et défis de commercialisation⁵⁷. Figure 4 ci-dessous présente la chaîne de valeur de la mangue pour illustration. Les cartographies des chaînes de valeur du riz et des produits maraîchers sont présentées en annexe de l'Appendice 4. Afin de permettre un meilleur ciblage des interventions et un impact plus important sur les revenus des populations concernées, le PADFA financera des études économiques rigoureuses des spéculations agricoles pour permettre de déterminer la rentabilité des différentes spéculations, de différentes techniques de transformation et modes de commercialisation de chaque spéculation et de recommander les meilleures options pour améliorer les revenus du plus grand nombre des producteurs des groupes cibles. Sur la base des études rigoureuses, il sera développé des stratégies

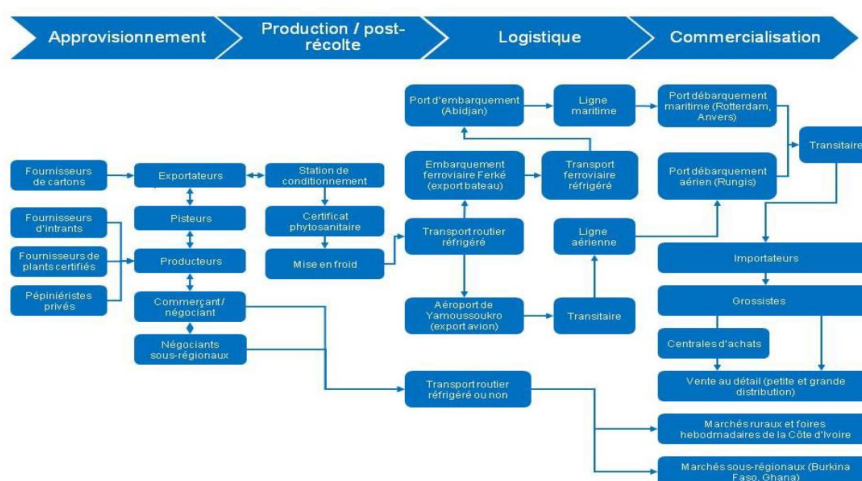
⁵⁶ Certaines études sont disponibles mais ne sont pas à jour. Pour la chaîne de valeur mangue, voir Seydou Touré, 2012. Etude nationale mangue. Côte d'Ivoire. Centre du Commerce International, Genève, Suisse. Pour l'oignon, voir RONGEAD – ONG CHIGATA, 2014. Diagnostic de la filière oignon en Côte d'Ivoire. Pour le riz et le maraîchage, Voir Etude sur l'état des lieux de la valorisation et de la mise en marche des vivriers disponible au PROPACOM.

⁵⁷ Ces études pourraient s'inspirer de l'Analyse de la filière maraîchage au Burkina Faso disponible sur http://www.fao.org/docs/up/easypol/887/analyse-filiere-maraichage_107fr.pdf

et des outils adaptés de marketing et de promotion des différents produits dans les marchés locaux, régionaux et internationaux, à travers les foires, les campagnes de radio, les affiches, les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de communication et d'information.

24 Le PADFA financera la formation et le renforcement de capacités des partenaires de mise en œuvre sur les différentes approches et les outils de développement et de gestion des chaînes de valeur agricoles, et le marketing des produits agricoles. Cette formation sera également dispensée au personnel de l'UCP, aux services techniques déconcentrés (MINADER, CNRA, ONDR, OCPV) ainsi qu'aux responsables des OP, des GIE et des gestionnaires des PME. Cette formation permettra de créer une masse critique pour accompagner les acteurs des filières à bien maîtriser les circuits de commercialisation, à négocier les prix et les contrats commerciaux, à comprendre les comportements des marchés, les opportunités de commercialisation et les techniques de marketing pour faire la promotion de leurs produits. Ce volet sera mis en œuvre par des prestataires des services avec une expérience dans la commercialisation et la promotion des produits locaux.

Figure 1 : Chaîne de valeur de la mangue



Source : Seydou Touré, 2012. Etude nationale mangue. Côte d'Ivoire. Centre du Commerce International, Genève, Suisse

25 Le PADFA capitalisera sur les systèmes d'information sur les marchés et les prix déjà existants et peu coûteux, développés par consortium RONGEAD/OCPV qui comprend la publication de bulletin périodique d'analyse des prix sur les principales cultures et un dispositif de collecte et de diffusion des prix sur téléphone mobiles. Le Programme financera le renforcement de ces systèmes par l'incorporation de la différenciation des prix par qualité, l'affichage des prix dans les marchés, les centres de groupage et de stockage intermédiaire, et par les radios de proximité pour atteindre un plus grand nombre.

26 La promotion et le marketing comprendra des messages liés à la nutrition, la santé, l'environnement, la qualité, la responsabilité sociale et la promotion des produits locaux. Une attention particulière sera portée sur la promotion de la consommation des fruits et des légumes et des variétés du riz à haute valeur nutritive. Il s'agit de (i) riz à caryopses rouges qui sont riches en protéines, en vitamines B (B1, B3 et B5), en minéraux et en fibres saines nécessaires pour la bonne digestion ; (ii) riz à caryopses noirs qui sont pauvres en sucres et riches en fer et zinc, en fibres saines, en vitamine E et en antioxydants anthocyaniquesⁱⁱⁱ et (iii) riz étuvé qui est aussi riche en nutriments. Les nouvelles technologies d'information et de communication, y compris le paramétrage de «Remugol»^{iv} seront utilisées pour assurer d'une part, une remontée d'information sur les demandes du marché et d'autre part, une commercialisation en ligne. Pour la promotion de la mangue, il est prévu des voyages de prospection des marchés nationaux et sous-régionaux pour la mangue fraîche et les produits transformés (mangues séchées, jus, confitures, etc.) et dans d'autres pays portant sur les mangues

séchées au profit des représentants des OPA et des exportateurs. Le Programme capitalisera sur les résultats du symposium de la mangue organisé par le Trade hub et le FIRCA pour la mise en relation des producteurs et transformateurs avec les clients et les investisseurs potentiels.

27 Le Programme financera la réhabilitation et l'entretien d'environ 300 km de pistes de desserte agricole prioritaires et leur raccordement sur les grands axes routiers en vue de faciliter l'évacuation des produits vers les centres de groupage, les mini-rizeries, les usines de mangue et les marchés. Ces chemins d'accès sont en général de petits tronçons nécessitant des travaux de reprofilage ou de traitement de points critiques. Dans la mesure du possible, les interventions seront exécutées en utilisant l'option haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui a pour avantage de permettre la redistribution de 30 à 40 pourcent du coût des travaux aux jeunes (femmes et hommes) des localités ciblées. L'identification et la sélection des pistes à réaliser et le lancement des études techniques seront menés par AGEROUTES dès la phase de démarrage du programme, en concertations avec les collectivités locales et les plateformes régionales multi-acteurs. Cette activité se fera en synergie avec les autres programmes en cours ou en programmation, notamment le 2PAI-NORD CI et les Conseils régionaux qui ont prévu des financements pour la réhabilitation graduelle du réseau routier local prioritaire dans les zones ciblées.

Sous-composante 1.2. Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles

Cette sous-composante vise à réduire les pertes post-récolte, à générer de la valeur ajoutée et à améliorer la qualité des produits transformés. Les activités sont : (i) l'amélioration du plateau technique des unités de transformation du riz ; (ii) la transformation et le conditionnement des produits maraîchers ; et (iii) le conditionnement et la transformation de la mangue. Pour le financement des activités de transformation, il est prévu de capitaliser sur les acquis du PROPACOM dans la mise en œuvre des mécanismes de financement à coûts partagés pour l'acquisition des équipements^v et le crédit entreprise rurale^{vi} pour la création des petites et moyennes unités de transformation

Amélioration du plateau technique des unités de transformation, de conditionnement et de conservation

28 Riz : Pour améliorer la qualité du riz et augmenter les capacités de décortiquage du riz, le Programme financera (i) l'amélioration du plateau technique de vingt (20) mini-rizeries existantes (2 tonnes/heure) dont six financées par le PROPACOM; (ii) l'installation de dix (10) nouvelles mini-rizeries plus performantes ; et (iii) l'amélioration de 100 décortiqueuses par des équipements complémentaires (moins de 1 tonne/heure). Ces activités s'alignent avec les priorités de la SNDR qui prévoit notamment le développement de petites unités de transformation (2 tonnes/heure) autour des grosses unités industrielles avec implication des leaders agro-industriels de pool selon une approche de partenariat public-privé (PPP).

29 Pour les mini-rizeries existantes, l'amélioration du plateau technique comprendra l'installation : (i) de pré-nettoyeurs de grande capacité ; (ii) de démagnétiseurs; (iii) d'aspirateurs industriels ; (iv) des kits d'entretien, de pièces de rechange et d'emballages; (v) des boisseaux de stockage et des humidimètres ; et (vi) des formations des techniciens pour l'entretien et la gestion de mini-rizeries. L'acquisition et l'installation de 10 nouvelles mini-rizeries avec un plateau technique plus performant et complet se feront à partir de la troisième année du Programme en tenant compte des besoins de marché, de l'amélioration de la production, des résultats des études de chaîne de valeur pour décider de leur localisation et la performance de la gestion des mini-rizeries existantes. Ces mini-rizeries seront dotées de têtes de décortiqueuses de 14 pouces pour atteindre un potentiel de de décortiquage de 10 000 tonnes chacune. Le Programme financera la réhabilitation ou la construction des bâtiments suivant les normes, leur raccordement à l'électricité et à l'eau, les dotations en emballages, des kits d'entretien et des pièces de rechange. La présence de ces nouvelles mini-rizeries devra augmenter le potentiel de décortiquage de 150000 tonnes/an ce qui sera nécessaire pour absorber le surplus de production de 165 000 tonnes liées aux actions du PADFA.

30 Au niveau des décortiqueuses, la commercialisation du paddy et du riz blanc s'effectue dans un cercle fermé dans lequel les principaux acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs et commerçants) ont des liens familiaux ou tissent des relations d'interdépendance sociale (appuis financiers pour les baptêmes, les funérailles, les mariages, etc.). Ce système est efficace car il permet aux propriétaires de décortiqueuses de capter une bonne partie des productions dans leurs localités. En tenant de ce contexte, le Programme financera aussi des équipements complémentaires pour 100 décortiqueuses, notamment des vanneuses-épierreuses et des calibreurs pour améliorer la qualité du riz par l'élimination des impuretés et la réalisation d'un bon triage du riz blanc. La fabrication et la maintenance de ces équipements sera assurée par des artisans locaux formés pour la fabrication de petits outils agricoles, de moulins et de petites décortiqueuses de type Engelberg. En plus des équipements, les OP propriétaires des décortiqueuses seront formés et sensibilisés pour les aider à mettre sur le marché du riz de qualité.

31 Les riziers (mini-rizeries et décortiqueuses), étant les points structurants de la filière, serviront de centres de collecte. A cet effet, le Programme va acquérir 50 tablettes destinées à la collecte et à la diffusion des données sur la commercialisation du riz dans la zone du Projet. Ces tablettes seront installées dans les 30 mini-rizeries (nouvelles et anciennes) et décortiqueuses bénéficiaires du projet et qui disposent d'un local et font preuve de rigueur dans la gestion quotidienne de leur activité. Elles devront permettre aux différents acteurs d'avoir une meilleure visibilité sur la chaîne de valeur du riz et de faciliter le suivi des mouvements de paddy vers les unités de transformation et de riz blanc vers le marché. En retour, l'information sur la demande du marché en termes de qualité et de quantité sera capitalisée. Les mini-rizeries et décortiqueuses jouent un rôle majeur dans la promotion du label de qualité « Made in Côte d'Ivoire » conformément aux objectifs de la SNDR.

32 Produits maraîchers : le conditionnement et la conservation des produits maraîchers permettront de réduire les pertes, de conserver la qualité et de créer de la valeur ajoutée. Pour améliorer la logistique de proximité et préserver la qualité des produits maraîchers, le Programme financera la construction, la réhabilitation et l'équipement d'environ 13 centres de conditionnement et de groupage et de vente groupée des produits maraîchers. Ces centres constituent des étapes importantes dans le processus d'agrégation des produits des membres des coopératives et de faciliter les relations commerciales avec les collecteurs, les transporteurs et commerçants grossistes. Les infrastructures et équipements tiendront compte des options énergétiques solaires ou bioénergétiques et comprendront (i) des tricycles pour faciliter la collecte des produits bord champs vers les hangars et les marchés; (ii) des hangars de stockage et de reconditionnement avec des matériels de pesée, de tri, d'emballages et de cageots ; (iii) des cases de conservation d'oignon ; (iii) des chambres de froides (iv) des infrastructures d'assainissement (blocs sanitaires, collecteurs de déchets), (v) une adduction d'eau ou forage pour améliorer la qualité commerciale et sanitaire des produits horticoles ; et (vi) des pistes d'accès.

33 Parallèlement, le programme équipera une quinzaine de grossistes revendeuses de produits maraîchers en cagettes (13 000) et renforcera leurs capacités sur les techniques de manutention, de transport, de conservation et de manipulation des produits maraîchers. Le Programme financera des projets pilotes pour l'installation d'une chaîne de froid alimentée par la méthanisation des déchets de la mangue et l'énergie solaire pour conserver les produits maraîchers (tomates, gombo, aubergines) suivant les normes de qualité et les cahiers de charges des contrats commerciaux. A travers les modèles économiques 4P, ESOP ou SEM ces centres pourraient être reliés aux couloirs de froid mis en place et sous exploités des sociétés privées qui disposent en plus de chambres froides, de la logistique réfrigérée pour l'acheminement des produits frais de bonne qualité sur les marchés de consommation d'Abidjan. Des études techniques seront menées pour le dimensionnement et la localisation de ces infrastructures, ainsi que les besoins de leur équipement en chaînes de froid (solaires ou bioénergie) pour la conservation des produits de haute valeur (tomates, mangues). Les travaux de construction des infrastructures de commercialisation et la réhabilitation des voies d'accès seront mis en œuvre par le Bureau national d'études et travaux de développement (BNETD). La gestion de ces centres sera assurée par les conseillers commerciaux et les OP formés dans la gestion des infrastructures de commercialisation et de conditionnement des produits frais.

34 Séchage solaire des produits maraîchers. Les produits maraîchers visés par la transformation sont le gombo et le piment dont les produits transformés (gombo séché et en poudre, piment séché et /ou en poudre) sont déjà commercialisés à petite échelle sur les marchés nationaux et internationaux. Le Programme financera des petites unités de transformation multifonctionnelles comprenant: (i) des séchoirs solaires polyvalents ; (ii) des broyeuses et/ou moulins; (iii) du matériel de pesée, d'emballage et de conditionnement; et (iv) la mise en norme des infrastructures (ateliers) suivant les normes techniques et d'hygiène. L'accompagnement technique et commercial sera assuré par des prestataires de services locaux en collaboration avec les membres du Réseau national des femmes agro-transformatrices de Côte d'Ivoire (RétPA-CI), suivant une gestion basée sur les plans d'affaires, la maîtrise de la technologie et des circuits commerciaux, le développement des contrats commerciaux, la certification⁵⁸, la labélisation et la promotion commerciale des produits transformés.

35 Mangue : On estime à plus de 40 pourcent de perte post-récolte au cours de la campagne qui n'excède pas deux mois, avant l'installation de la saison des pluies. Pour réduire ces pertes, améliorer la qualité des mangues acheminées vers des stations de conditionnement, et améliorer la performance de la chaîne de valeur de la mangue, le PADFA financera les activités ci-après:

36 Mise en norme et certification des stations de conditionnement de la mangue : Pour améliorer le plateau technique des stations existantes de conditionnement de la mangue, le PADFA financera une assistance technique pour : (i) réaliser le diagnostic et le suivi de dix stations de conditionnement existantes de la mangue, sélectionnées par appel d'expression d'intérêt; (ii) instaurer un système de traçabilité des vergers; (iii) former et ou recycler le personnel clé des stations de conditionnement sur les BPHP, l'HACCP; (iv) réaliser des études de faisabilité et des plans d'affaires et (v) améliorer le plateau technique de cinq unités de conditionnement (renouvellement des lignes, de conditionnement en conformité avec les exigences internationales) dans le cadre des modèles économiques appropriés décrits ci-dessus. L'amélioration du plateau technique comprendra l'acquisition ou le renouvellement de la ligne de triage, les travaux de génie civil et électrique et l'installation d'une chambre froide de grande capacité (4 containers en attente). Cette activité touchera environ 2000 petites exploitations familiales de mangue qui trouveraient un marché des mangues de qualité à travers ces stations.

37 Transformation industrielle des fruits. Pour valoriser l'énorme potentiel des fruits et réduire les pertes post-récoltes, les concertations avec les opérateurs économiques de la filière de la mangue ont dégagé un intérêt croissant de mobiliser les 4P ou SEM pour mettre en place une unité industrielle moderne (capacités de 6000 tonnes/an⁵⁹) de transformation en purée de mangue et divers nectars, jus de fruit et compotes naturelles. Une telle unité industrielle comprendrait une ligne de fabrication de la pulpe aseptique de mangue (et d'autres fruits tropicaux) et une ligne de fabrication de nectar et de jus à partir de la purée produite. D'une capacité de traitement journalière de mangue de 5 tonne par heure maximum, la production de pulpe est réalisée durant 4 à 5 mois de l'année période couvrant la campagne. En pleine campagne, une telle usine offrirait au moins 300 emplois directs et bénéficierait à plus de 1300 petites exploitations familiales comme fournisseurs de mangues. Elle permettrait aussi de valoriser les variétés de mangue non commercialisées, y compris les variétés Amélie, Lippens, Brooks en plus de Kent et Keitt avec des rendements moyens de production de pulpe de 80 pourcent. L'usine maximalise cette production de pulpe qu'elle stocke dans des futs aseptiques de 250 kg qu'elle commercialise en l'état et l'utilise aussi comme matière première pour la production de jus ou autre nectar de multi fruit. La ligne de fabrication et de conditionnement de jus et de nectar a une capacité de 2 800 l/h à partir de quatre type de saveurs, y compris le nectar de mangue et d'autres fruits qui sont produits localement.

38 Mise en place d'unités de séchage moderne de mangue. Le séchage moderne de la mangue par convection forcée et appoint thermique à recyclage d'air permet de diminuer les charges énergétiques de la consommation en gaz et d'augmenter la qualité du produit fini. Les interventions

⁵⁸ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/fr/>

⁵⁹ Cette quantité est équivalente à environ 20000 tonnes de mangue fraîches représentant la production d'un millier de petits producteurs pour une superficie de 4000 ha.

du Projet viseront à capitaliser et porter à échelle les réalisations du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA)⁶⁰ qui a installé trois unités de transformation moderne dans la zone du PADFA. Le PADFA financera un diagnostic des besoins complémentaires des unités existantes afin de maîtriser les points critiques dans la conduite et la gestion des unités et de diversifier les activités de production en élargissant la gamme de produits (jus, confiture, baume de mangue). Le PADFA financera l'acquisition et l'installation de sept nouvelles unités modernes qui permettront de sécher 7200 tonnes de mangues fraîches représentant la production annuelle de 576 petits producteurs et créer environ 1350 emplois directs. Ces unités seront équipées plus tard avec deux séchoirs tunnels et de matériels de transformation (sur financements propres) afin de diversifier leurs activités et augmenter leur capacité de production qui passera de 240 tonnes à 720 tonnes chacune. Autour de l'activité de séchage de la mangue se grefferont toutes les autres activités de transformation de fruits en jus, confitures et sirops. Le personnel sera formé et accompagné sur les BPHP et HACCP, et la certification ISO. La mise en place des unités de séchage de la mangue passera par un processus de 4P ou le modèle ESOP tel que décrit plus haut.

39 Le PADFA financera toutes les activités d'intérêt public, y compris (i) les études de faisabilité et de marché ; (ii) le renforcement de capacité des OPA et du personnel de l'unité ; (iii) la certification et la mise en norme de l'unité ; (iv) le financement d'infrastructures de soutien aux activités des coopératives (pistes, hangar de réception, pont bascule, raccordement électrique etc.) ; (v) l'appui conseil pour la vulgarisation des itinéraires techniques, et (iv) les formations et les dotations des coopératives des producteurs en équipement de récolte (cageots) et tricycles pour réduire les pertes post-récoltes. Le financement se fera par des mécanismes tripartites à négocier par les 4P ou SEM (par exemple 40 pourcent Programme, 40 pourcent privé et 20 pourcent OP) Le Programme financera (i) une assistance technique pour l'identification et la mobilisation des partenaires privés ; (ii) l'organisation de voyages de prospection d'équipements et de gestion des unités modernes de transformation de promoteurs privés et OPA (au Burkina Faso et en Afrique du Sud); et (iii) l'accompagnement technico-économique pour la mise en place de l'unité de transformation. Cette activité sera mise en œuvre par des prestataires des services spécialisés dans le montage des agro-industries, en collaboration avec le FIRCA.

40 Valorisation des sous-produits et des déchets. Cette activité concerne la gestion environnementale et économique des déchets des mini-rizeries, des centres de groupage et des unités de conditionnement et de transformation de la mangue. Des interventions pilotes de valorisation de la balle de riz (représentant 20 pourcent des pertes) et des déchets de la mangue (représentant 60 pourcent des déchets dont 25-28 pourcent épluchure, 40-50 pourcent de pulpe et 20-22 pourcent de noyaux) par la bio-méthanisation seront effectués avec des cabinets privés spécialisés en énergie renouvelable⁶¹ pour alimenter les infrastructures de commercialisation (chaines de froid, conditionnement) en électricité ou servir d'énergie domestique au sein des ménages pour alléger le travail des femmes et réduire l'utilisation du bois de chauffe. Une étude sur l'évaluation des coûts, modalités de mise en œuvre, lieux d'installation et les mécanismes d'accompagnement pour le suivi évaluation de ce type d'infrastructure sera effectuée en première année du PADFA. Des groupes des jeunes entrepreneurs sélectionnés sur base de leurs plans d'affaires, seront formés et équipés pour la fabrication et la commercialisation des briquettes de balle de riz pour l'énergie domestique et l'étuvage du riz. Le programme financera également le développement de microentreprises des jeunes sur d'autres formes de valorisation des déchets en compost et en sous-produits rentables, y compris la transformation des noyaux pour la fabrication de beurre de mangue de plus en plus demandé par l'industrie cosmétique.

⁶⁰ D'un coût unitaire d'environ 27 000 000 FCFA, les séchoirs tunnels ou Cartier emploieront chacune 40 personnes.

⁶¹ Tel que le SOFCEREQ / TRABI GREEN TECH, SQUARED Consulting.

Accès à des services financiers adaptés

41 Malgré de nombreuses tentatives, le financement des activités agricoles n'a pas trouvé pour le moment de réponse satisfaisante en Côte d'Ivoire⁶². Les besoins en financement des coopératives, associations et PME agricoles, ne sont pris en charge de manière adéquate, ni par les banques classiques, ni par les institutions de microfinance dans les régions du nord du pays. Seulement deux pourcent des petits producteurs du riz reçoivent des financements de banques, de services financiers décentralisés ou de fournisseurs d'intrants. D'autre part, une grande frange des petits producteurs et productrices, dont le niveau de pauvreté s'est accru, est non solvable vis-à-vis des institutions de financement existantes. Du côté des institutions financières (IF), on peut noter (i) une faible couverture du territoire ; (ii) une tendance à se concentrer sur les segments de clientèle les moins risqués et des marchés plus rentables; (iii) une connaissance insuffisante du secteur et un manque de savoir-faire pour aborder les spécificités du secteur agricole, gérer les risques et adapter les produits financiers; et (iv) des ressources essentiellement de court terme qui ne permettent pas de faire face facilement aux besoins de financement des équipements à moyen terme.

42 Les discussions avec les opérateurs économiques, les OP, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers et le MINADER ont abouti aux conclusions que le PADFA devra stratégiquement orienter ses interventions sur trois approches complémentaires : (i) le développement des synergies avec les nouvelles initiatives de financement agricole; (ii) les mécanismes de financement à coûts partagés, et (iii) la numérisation des paiements et des transactions et l'éducation financière.

43 Synergies avec les nouvelles initiatives de financement agricole. Pour éviter des doublons et maximiser les synergies avec les initiatives récentes, le PADFA facilitera la mise en relation entre les groupes cibles et les initiatives ci-après :

- (a) Fonds de développement des chaînes de valeur du Projet de pôle agro-industriel de la région du nord (2PAI-NORD CI) financé par La Banque africaine de développement (BAD) qui sera opérationnel à partir de 2018. Ce fond comprend trois guichets : (i) un guichet de garantie, (ii) un guichet de refinancement, et (iii) un guichet de bonification des taux d'intérêt. Le guichet de garantie servira à garantir partiellement (50%) les opérations financées par les banques commerciales et les systèmes financiers décentralisés. Le guichet de refinancement, à travers une ligne de refinancement à moyen terme, sera chargé du refinancement des banques et des services financiers décentralisés en vue du financement des PME et coopératives agricoles de grande taille. Le troisième guichet de bonification des taux d'intérêt, quant à lui, octroiera, selon le besoin, une bonification ayant pour objectif l'adoucissement des taux d'intérêt.
- (b) Fonds pour la promotion de l'agriculture sous contrat en Côte d'Ivoire. Ce premier fonds pilote de 9 millions d'Euros financé par KfW est destiné à fournir à des institutions financières, une source de refinancement pour des crédits de moyen et long terme accordés à de petits producteurs participant à des schémas d'agriculture sous contrat économiquement rentables.
- (c) Mécanismes de partage des risques. Le PROPACOM Ouest a mis en place un mécanisme de partage de risque pour favoriser l'engagement des institutions financières (IF) dans le financement à moyen terme des équipements de production et de transformation à la fois pour les OP de producteurs et de collectrices et les transformateurs individuels. Ce mécanisme est donc une mesure d'incitation dont l'objet consiste à partager à part égale (50%/50%) le risque pris sur ces crédits entre le projet et l'IF. Le PADFA capitalisera sur les conventions signées entre le PROPACOM Ouest et

⁶² Pour la description du contexte de financement agricole, voir les documents ci-après disponible au FIDA : DT 7 du PROPACOM Ouest ; Rapport de l'étude sur l'accès des services financiers dans la zone du PROPACOM présenté par Des Jardins International Développement, ainsi que les actes du récent symposium sur le financement de l'agriculture organisé par la Banque mondiale et le CGAP en avril 2017.

les institutions financières (UNACOOPEC, RCMEC) pour en faire une extension dans les régions du Nord. Des manuels de procédures du mécanisme de partage des risques existent et décrivent les modalités de mitigation des risques d'impayés sur les prêts accordés par les IF.

44 Financement à coûts partagés. Le PADFA capitalisera sur les expériences du PROPACOM et PROPACOM Ouest sur la mise en relation entre les OP et les institutions financières. L'approche proposée sera de conditionner la mise à disposition des subventions du Programme par l'ouverture préalable par l'OP d'un compte au sein de l'IF la plus proche et/ou de son choix et la signature pour toute OP devant bénéficier des subventions d'une convention préalable tripartite OP/IF/Programme préparée par la structure d'encadrement et sur la base d'un cadre convenu à l'avance par les parties. Cette démarche servira de phase d'apprentissage pour les deux parties (OP et IF). Cet apprentissage sera couplé au renforcement des capacités de l'OP de manière à la préparer entre autres, à entrer dans une relation d'affaire «normale» avec l'institution financière (renforcement des capacités de gestion des OP, capacités à recouvrer les fonds auprès des membres, appui à la contractualisation). Ainsi pour les autres besoins l'OP pourra accéder à un crédit auprès de son IF aux conditions de l'institution. Les modalités de ce co-financement sont définies dans le tableau ci-après les suivantes :

Tableau 1. Clé de répartition des financements des investissements

Investissement	No.	Cout unitaire (FCFA)	Programme (%)	Bénéf. (%)	Sources de financement des bénéficiaires
Catégorie 1: Petites et moyennes entreprises commerciales avec opportunités de commercialisation sur le marché international					
Mise en normes stations conditionnement (filière mangue)	10	250 000 000	20 (OFID)	80	Fonds de développement des filières agricoles
Séchage moderne mangue (filière mangue)	7	47 750 000	20 (OFID)	80	
Usine de transformation industrielle (filière mangue)	1	2 000 000 000	20 (OFID)	80	
Catégorie 2: Petites et micro-entreprises de transformation pour le marché domestique et national					
Plateau technique mini-rizeries existantes (filière riz)	20	15 915 000	60 (FIDA)	40	Fonds de développement des filières agricoles
Décortiqueuses (filière riz)	100	5 550 000	60 (FIDA)	40	
Nouvelles mini rizeries (filière riz)	10	52 000 000	60 (OFID)	40	
Séchages solaires, moulins, broyeuses (filière maraîchère)	5	30 000 000	60 (FIDA)	40	
Infrastructures de commercialisation (filière maraîchère)	13	30 000 000	60 (FIDA)	40	
Dotations initiales du fonds d'achat du paddy (filière riz)	30	30 000 000	100 (FIDA)	0	Fond de levier en dotations uniques couvrant 10% des besoins d'une ESOP en fonds d'achat du paddy pour une année.
Catégorie 3. Brigades des jeunes et groupements des femmes					
Brigades des jeunes (équipement) (toutes les trois filières)	15	60 000 000	80 (OFID)	20	Epargnes communautaires. Reconstitution en fonds rotatifs
Etuvage (filière riz)	20	11 250 000	80 (FIDA)	20	
Farines infantiles (filière riz)	10	9 000 000	80 (FIDA)	20	

45 Numérisation des paiements et éducation financière. La plupart des transactions financières effectuées par les producteurs et les commerçants sont en liquide. Plus de 74 pourcent des producteurs placent leur épargne en liquide à leur domicile. Les pilotes de numérisation des paiements agricoles ont montré le potentiel des services mobiles pour sécuriser les paiements agricoles. Le PADFA financera la mise en place d'une plateforme pour faciliter la numérisation des paiements des producteurs au sein des différentes chaînes de valeur. Les producteurs de mangue, de riz et des produits maraîchers en relations contractuelles avec les ESOP, SEM, 4P ou simple contractualisation seront répertoriés et liés à une plateforme de paiements électroniques. Les stations de conditionnement de mangue, les unités de transformation, les mini-rizeries et les commerçants grossistes seront encouragés à effectuer leurs paiements dans des comptes au sein d'institutions financières formelles ou des comptes mobiles. La numérisation des paiements au sein des chaînes de valeur permet de générer des informations sur les revenus des producteurs agricoles et peut

permettre aux institutions financières de mieux connaître les transactions des petits exploitants et ainsi constituer un point d'entrée pour l'inclusion financière.

COMPOSANTE 2 : AMELIORATION DE L'OFFRE DES PRODUITS AGRICOLES (27,1 million USD, soit 41 % du coût total de base)

46 L'effet attendu de cette composante est l'amélioration durable de la production orientée vers le marché. Elle comprendra deux sous-composantes : (i) l'amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles ; et (ii) la structuration ascendante des organisations professionnelles agricoles.

Sous-composante 2.1. Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles

47 L'effet attendu 2 est « l'offre de produits agricoles bruts est améliorée ».

Exploitation, valorisation et gestion des aménagements hydro-agricoles rizicoles et maraîchers

48 Le PADFA procédera en phases pour réhabiliter et valoriser 3300 ha des aménagements rizicoles et 100 hectares de sites maraîchers. Dès la première année, le Programme mettra en culture 1500 ha des bas-fonds rizicoles et des sites maraîchers aménagés par le PROPACOM et le PARFACI. A partir de la deuxième année, il est envisagé de valoriser en plusieurs phases, un total de 2000 ha de riz de bas-fonds de 100 ha des sites maraîchers en goutte à goutte ou par des technologies simples d'irrigation qui permettent d'optimiser les ressources en eau, y compris le réseau californien ou les puits maraîchers améliorés pour leur simplicité et efficacité. La priorité sera donnée aux sites: (i) qui ont déjà été identifiés et font l'objet des études techniques par le PROPACOM, le PARFACI et les autres projets ; (ii) où les choix techniques peuvent être orientés vers des aménagements simples et maîtrisables par les OP ; (iii) qui sont dans les zones de mini-rizeries et des centres de groupage; et (iv) dont l'exploitation est en cours et dont les exploitants ont déjà pris l'initiative d'améliorer la maîtrise de l'eau. Les travaux de valorisation et de mise en exploitation des sites seront confiés au BNETD dans la suite de la convention avec le PROPACOM. Tous les travaux se feront de manière participative avec la collaboration des conseils régionaux et des collectivités locales, des groupements ou les associations des producteurs, les chefs de villages, les techniciens spécialisés en hydraulique.

49 Une attention particulière sera portée sur la clarification et la sécurisation foncières ainsi que la gestion des conflits potentiels de par les opportunités que les infrastructures réhabilitées peuvent créer. Ainsi, le Programme facilitera des processus, actions et mesures visant à permettre les organisations des producteurs de mener efficacement leurs activités productives, en les protégeant contre toute contestation, captation par les élites, ou de conflits intergénérationnels ou entre hommes et femmes. Elle vise à : (i) clarifier les droits fonciers des sites aménagés et des exploitations rurales ; (ii) encourager et faciliter l'acquisition des titres de propriété sur les 3300 ha aménagés et les infrastructures de commercialisation ; et (iii) renforcer les capacités pour la prévention et la gestion pacifique des conflits fonciers.

50 Le Programme renforcera la capacité des OP pour la sécurisation foncière des sites valorisés sur la base des acquis et les expériences du projet de sécurisation foncière menée par la FAO et d'autres partenaires qui a abouti à la Déclaration de politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire. Le PADFA capitalisera sur les outils de dialogue social, de communication de proximité, de renforcement des capacités des acteurs sociaux pour: (i) clarifier les droits fonciers des sites aménagés et des exploitations rurales ; (ii) encourager et faciliter l'acquisition des titres de propriété y compris l'option du certificat foncier collectif sur les 3300 ha aménagés et les infrastructures de commercialisation ; et (iii) renforcer les capacités pour la prévention et la gestion pacifique des conflits fonciers.

51 Les interventions du PADFA reposeront sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages et les systèmes d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) afin de faciliter un

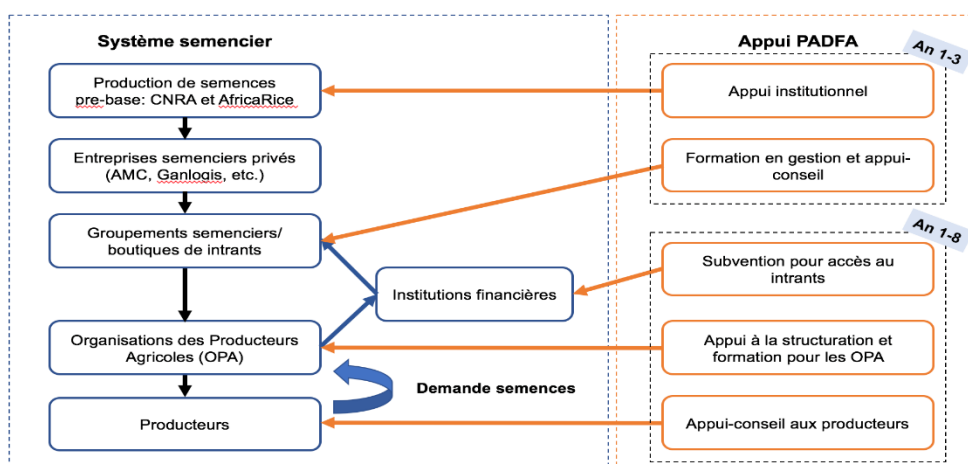
dialogue social et une communication de proximité pour identifier et discuter les conflits fonciers potentiels sur les terres aménagées, y compris les risques de marginalisation des femmes et des jeunes, les conflits intergénérationnels, les conflits entre propriétaires et exploitants, entre autochtones et allogènes, entre hommes et femmes et entre les générations pour une meilleure utilisation des aménagements hydroagricoles et des infrastructures de production. Le GALS permettront de renforcer la vision collective et une meilleure appropriation et participation des différentes catégories des bénéficiaires. Le Programme facilitera la diffusion et la mise en application des principes clés de la loi foncière, notamment : (i) l'égalité et le respect du genre en prenant par des mesures particulières destinées à accélérer, dans la pratique, la réalisation de l'égalité ; (ii) la progressivité : la mise en œuvre des mesures de sécurisation foncière définies se fait de manière progressive, avec pragmatisme, de sorte à apporter les ajustements nécessaires; (iii) la consultation et la participation pour recueillir des observations avant la prise des décisions, les avis de ceux qui, détenant des droits fonciers légitimes, pourraient en être affectés, et prendre en compte leurs suggestions ; et (iv) l'amélioration continue et l'adaptation des mécanismes de suivi et d'analyse de la gouvernance foncière, afin de consolider au fur et à mesure les améliorations et autres acquis.

Accès aux intrants et aux équipements de production

52 Multiplication et diffusion des semences de qualité. L'objectif est de promouvoir la disponibilité des semences de riz et des légumes et de développer une filière semencière durable, compétitive et capable de fonctionner comme une entreprise rentable. Pour le riz, le PADFA permettra d'impulser un système semencier rizicole articulé autour du secteur privé capable de produire et de commercialiser des semences de riz de qualité. Les variétés retenues sont celles demandées par le marché (WAB 638-1 – Akadi variété mixte, WAB 56-50 – variété de plateau, WITA 9, JT12 et Orylux 6⁶³ – variétés de riz irrigué). Le Projet facilitera l'homologation de la variété Orylux 6 qui fait l'objet d'une forte demande, pour ses bonnes qualités culinaires (grains parfumés, longs, fermes après cuisson).

53 Les interventions de l'Etat seront limitées à son rôle régalien (contrôles, suivi, collecte de données, certification, amélioration de l'environnement des affaires, etc.). Ce modèle innovant favorisera aussi la décentralisation des activités semencières par l'implication des Entreprises privés qui travailleront en étroite collaboration avec les services de contrôle et de certification du MINADER (ONDR, SOSP, LANADA, etc.) et s'appuieront sur le réseau de semenciers de base mis en place dans le cadre du PPAO. Le Programme améliorera la mise à disposition des producteurs de semences de qualité en mettant l'accent sur la pureté des variétés, ainsi que la qualité physique, physiologique et sanitaire des semences à travers le processus de certification. Les activités relatives à la multiplication et à la diffusion des semences incluront par conséquent(i) le financement de la production par la recherche du premier lot de semences de prébase G3 de riz ; la facilitation de la mise en place d'un système de production de semences commerciales R1 par les entreprises privées semencières, (iii) la redynamisation du réseau de distribution (boutiques d'intrants certifiées) auprès des producteurs ; et (iv) les subventions aux OP pour faciliter l'accès aux semences certifiées.

⁶³ Orylux 6 se distingue par sa bonne précocité de 90 jours (ce qui est formidable pour une variété de bas-fonds) et son adaptabilité à la toxicité ferreuse et au stress hydrique.



54 Les objectifs de production du Programme sont d'environ 100 tonnes de semences G3 (20 tonnes pour le riz irrigué et 80 tonnes pour le riz de plateau) et de 3900 tonnes de semences R1 (700 tonnes pour le riz irrigué et 3300 tonnes pour le riz de plateau). Ces semences permettront d'emblaver 3300 hectares en irrigué et 12500 hectares sur le plateau. Tableau xx présente les projections de semences en riziculture irriguée. Les projections pour la riziculture de plateau sont présentées dans le tableau xxx de l'Appendice 4. Tableau 1 : Projections de production de semences en riziculture irriguée

Acteurs	Catégories	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Total
CNRA/ AfricaRice (T)	Prébases G3	1.5	1.7	1.8	2	2	3.3	3.3	3.3	18.9
Emblavures (ha)	Semences (R1)	15	17	18	20	20	33	33	33	189
Privé / Entreprises semencières rurales (T)	Semences R1 (projet)	12	60	68	72	80	80	132	132	636
	Semences R1 (hors projet)		40	40	40					
Emblavures Projet (ha)	Paddy	300	1000	1000	1000					3,300
Rendement (T/ha)		4	5	6	6					
Production cycle 1 (T)	Paddy	1,200	5,000	6,000	6,000					18,200
Production cycle 2 (T)	Paddy	1,200	5,000	6,000	6,000					18,200
Total production irriguée projet (T)		2,400	10,000	12,000	12,000					36,400
Emblavures hors projet (ha)	Paddy		500	700	800	2000	2000	3300	3300	12,600
Rendement (T/ha)			4	4	4	4	4	4	4	
Production cycle 1 (T)	Paddy		2,000	2,800	3,200	8,000	8,000	13,200	13,200	50,400
Production cycle 2 (T)			2,000	2,800	3,200	8,000	8,000	13,200	13,200	50,400
Total production (hors projet) (T)			4,000	5,600	6,400	16,000	16,000	26,400	26,400	100,800
Total production (Projet+Hors Projet) (T)	Paddy	3,600	17,000	20,800	21,200	8,000	8,000	13,200	13,200	105,000

55 En Année 1 le projet financera la production de 1.5 tonne de G3 destinée à la production de 60 tonnes de R 1 pour emblaver 1000 ha de sites aménagés par le PROPACOM et 500 ha identifiés par les entreprises. Au cours de cette année, le projet financera également l'acquisition de 12 tonnes de semences R1 pour emblaver 300 ha de sites aménagés par le PROPACOM. En année 2 le projet

appuiera la production de 1.7 tonne de G3 destinée à la production de 68 tonnes de R1 pour emblaver 1000 ha de sites aménagés par le PADFA et 500 ha identifiés par les entreprises. Le projet financera en année 3 la production de 1.8 tonne de G3 destinée à la production de 72 tonnes de R1 pour emblaver 1000 ha aménagés par le PADFA et 800 ha identifiés par les entreprises. En année, les entreprises financeront la production de 2 tonnes de semences G3 pour produire 80 tonnes de R1 en année 5 en vue d'emblaver 2000 hectares. Elles financeront aussi la production de 2 tonnes de semences G3 pour produire 80 tonnes de R1 en année VI en vue d'emblaver 2000 hectares. En année, 6 les entreprises financeront la production de 3.3 tonnes de semences G3 pour produire 132 tonnes de R1 en année VII en vue d'exploiter 3300 hectares. Elles supporteront la production de 3.3 tonnes de G3 pour produire 132 tonnes de R1 en année VIII en vue d'emblaver 3300 hectares. Année VIII les entreprises financeront la production de 3.3 tonnes de G3 pour produire 132 tonnes de R1 en année IX en vue d'emblaver 3300 hectares.

Tableau 2 : Projections de production de semences en riziculture de plateau

Acteurs	Catégories	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	TOTAL
CNRA/AfricaRice (T)	Prébases G3	3	6	10	14	13	10	13	13	82
Emblavures (ha)	Semences R1	60	120	200	280	260	200	260	260	1,640
Productions Entreprises semenciers (T)		120	240	400	560	520	400	520	520	3,280
Emblavures Projet (ha)	Paddy		1,000	2,000	3,000	4,000	2,500			12,500
Rendement projet (T/ha)			1	1.5	1.5	2	2			
Total production projet (T)	Paddy		1,000	3,000	4,500	8,000	5,000	0	0	21,500
Emblavures hors projet (ha)	Paddy		500	1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,500	22,000
Rendement hors projet (T/ha)			0.8	0.8	0.8	1	1.5	1.5	1.5	
Production hors Projet (T)	Paddy		400	800	1,600	3,000	6,000	7,500	9,750	29,050
Total production projet+hors projet (T)	Paddy		1,400	3,800	6,100	11,000	11,000	7,500	9,750	50,550

Production sans projet

Emblavures (ha)	Paddy		1,000	2,000	3,000	4,000	2,500			12,500
Rendement (T/ha)			0.8	0.8	0.8	0.8	0.8			
Production irriguée projet (T)	Paddy		800	1,600	2,400	3,200	2,000			10,000

56 En année 1, le projet financera la production de 3 tonnes de G3 + 120 tonnes de R1 destinées à couvrir en deuxième année 1000 ha identifiés par le PADFA et 500 ha par les entreprises semencières. En année 2, il appuiera la production de 6 tonnes de semences G3 permettant de produire 240 tonnes de R1 pour emblaver 2000 ha en année 3 identifiés par le PADFA et 1000 ha par les entreprises semencières. En année 3, il financera la production de 10 tonnes de G3 et de 400 tonnes de R1 qui permettront d'emblaver 3000 ha en année 4 identifiés par le PADFA et 2000 ha identifiés par les entreprises semencières. En année 4, le projet appuiera la production de 14 tonnes de G3 et 560 tonnes de R1 pour emblaver 4000 ha du PADFA en année 5 et 8000 ha identifiés par les entreprises. En année 5, 13 tonnes de semences G3 et 520 tonnes de semences R1 seront financées par le projet pour emblaver 2500 ha identifiés par le PADFA et 4000 identifiés par les entreprises. En année 6, les entreprises semencières financeront la production de 10 tonnes de G3 et 400 tonnes de R1 pour emblaver 5000 ha en année 7. En année 7, les entreprises semencières

financeront la production de 10 tonnes de G3 et 520 tonnes de R1 pour couvrir 6500 ha en année 8. En année 8, les entreprises semencières financeront la production de 13 tonnes de G3 et 520 tonnes de R1 pour couvrir 6500 ha en année 9.

57 Dans l'optique de bâtir un dispositif semencier durable et autonome, le PADFA apportera un appui régulier aux entreprises semencières pendant les trois premières années de la mise en œuvre du Programme pour la production de semences certifiées R1. Le PADFA facilitera aussi la mise en place d'un réseau de distribution des semences de riz qui comprendra l'installation de 10 boutiques d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) en milieu communautaire qui seront gérées par des agro-dealers formés et équipés pour la vente des semences et autres intrants agricoles.

58 Ces principaux acteurs, travailleront en étroite collaboration avec les services du MINADER (ONDR, SOSR, LANADA, etc.) chargés de la coordination de la production des semences certifiées et de la gestion du catalogue officiel des variétés en relation avec l'Office national pour le développement du riz (ONDR) et le Service officiel des semences et plants (SOSP) pour superviser les mécanismes de production et de diffusion des semences et garantir le respect de la réglementation et des contrôles aux champs et au laboratoire. Les activités de multiplication de semences envisagées dans le cadre du PADFA seront complémentaires et menées en synergie avec les initiatives en cours, notamment celles du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) et le Projet d'appui à la production semencière et au conditionnement des semences certifiées (Production and Processing of Certified Rice Seeds). Cette activité sera menée par le CNRA en collaboration avec AfricaRice et les entreprises semencières privées.

59 Pour la filière maraîchère, les cultures retenues sont : la tomate, l'oignon, le gombo, le piment et l'aubergine. Les besoins en semences de cultures maraîchères sont estimées à environ 200 Kg de variétés de la tomate (TM43), gombo (GB1230 et GB1450), aubergine N'drowa (Aub21N) et aubergine Klongbo (AB50K), et piment (PM17 et PM86) qui sont déjà commercialisées et demandées par le marché. Le PADFA financera la réhabilitation et l'équipement du centre de production de semences de Sinématiali pour la production des semences de l'oignon. Les activités de production et de diffusion des semences comprendront : (i) les tris variétaux et la sélection participative des variétés adaptées ; (ii) la formation des groupements maraîchers et des pépiniéristes pour la production et la multiplication des semences certifiées et leur conditionnement; et (iii) la formation, la professionnalisation et la certification des boutiquiers d'intrants (agro-dealers) pour la commercialisation des semences certifiées et demandées par le marché. L'accès aux semences de qualité sera facilité par les dotations initiales du Programme (années 2 et 3), les contrats commerciaux pour les OP en relations contractuelles, et l'achat direct par les membres des OP.

60 Les approches promues par le PROPACOM et le PROPACOM Ouest et des dotations initiales des OP en fonds pour l'approvisionnement en intrants ont produit des résultats peu satisfaisants, mais avec des cas de reconstitution totale et d'achat groupé des intrants. Pour améliorer la performance de reconstitution des fonds d'intrants^{vii} et faciliter l'accès aux intrants. Le PADFA mettra en œuvre une stratégie mixte pour le financement des besoins en intrants (engrais, produits phytosanitaires et petits matériels nécessaires pour la production). D'une part, le PADFA continuera les expériences positives du PROPACOM Ouest en dotations d'intrants par (i) une sélection plus rigoureuse des OP bénéficiaires des dotations initiales en fonction de leur maturité, leurs plans d'affaires et les opportunités de commercialisation ; (ii) une couverture partielle des dotations par des subventions dégressives de 80 pourcent la première saison et de 40 pourcent la saison suivante; et (iii) un étalement de la période de reconstitution sur trois à quatre saisons pour prendre en compte les risques climatiques. La sélection des OP bénéficiaires tiendra compte des expériences avec le PROPACOM, leur capacité de production, leurs plans de campagne et les relations commerciales avec les transformateurs et les acheteurs.

61 D'autre part, le PADFA fera la promotion du système de contractualisation entre les organisations des producteurs avec les mini-rizeries, les unités de conditionnement et de séchage de mangue, et les commerçants des légumes. Ainsi, le crédit « intrants » fera partie du contrat entre les producteurs et les acheteurs et ' sera intégré dans les fonds de roulement ou fonds de campagne des

unités de conditionnement et de transformation, des mini-rizeries et des commerçants qui signeront des contrats commerciaux avec les organisations et coopératives de producteurs. Les contrats commerciaux pourraient aussi servir de garantie et faciliter l'accès au crédit de campagne pour les OP auprès des IMF partenaires.

62 Les équipements comprendront des tracteurs, des motoculteurs, des moissonneuses-batteuses, des faucheuses, des batteuses-vanneuses, des postes de soudure et caisses à outils et des tricycles suivant les besoins. Le Programme financera par des mécanismes en vigueur au PROPACOM Ouest, l'acquisition d'équipements agricoles par des brigades des jeunes prestataires des services de mécanisation agricole. Les bénéficiaires seront des jeunes qui seront identifiés, formés et sélectionnés sur la base des plans d'affaires et des besoins des OP pour mettre en exploitation les superficies de riz et des légumes estimées à 20 000 hectares par saison.

Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques

63 Ce volet vise à augmenter de manière durable la productivité des systèmes de production rizicole et maraîchère et de la mangue par la vulgarisation et l'adoption à grande échelle des bonnes pratiques de production et de gestion des aménagements hydro-agricoles et les vergers de mangue. Les améliorations de rendements moyens attendus sont de 0,8 à 1,5 tonnes/ha pour le riz pluvial de plateau, de 2,5 à 4 tonnes/ha pour le riz de bas fond et de 4 à 6 tonnes/ha pour le riz irrigué, de 15 à 18 tonnes/ha pour l'aubergine, 12 à 15 tonnes/ha pour la tomate, 6 à 8 tonnes/ha pour le piment, 5 à 7 tonnes/ha pour le gombo et l'oignon et de 4 à 5 tonnes/ha pour la mangue. Les productions minimales attendues du Projet sont de 33 000 tonnes en irrigué/bas-fonds aménagés et 25 000 tonnes sur le plateau par saison en plein régime.

64 Les itinéraires techniques adopteront les principes de l'agriculture intelligente face au climat et comprendront : (i) l'introduction de variétés adaptées de riz et de légumes ; (ii) la gestion intégrée de la fertilité des sols ; (iii) les rotations et l'association des cultures⁶⁴ ; (iv) l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ; (v) la gestion efficiente de l'eau y compris par les systèmes de la riziculture intensive (SRI) ; (vi) les systèmes d'irrigation « goutte à goutte » ; et (vii) la lutte intégrée contre les mouches de fruits et autres parasites de la mangue

65 Le PADFA financera l'appui conseil pour l'animation de Champs écoles paysannes (CEP) et des vergers écoles paysans, (ii) la recherche-développement en milieu paysan, (iii) l'appui institutionnel aux services techniques publics en moyens logistiques et équipements, (iv) la formation des paysans relais ou des facilitateurs endogènes efficaces en lien direct avec les OP à la base ; (v) l'organisation des journées portes ouvertes et des voyages d'étude dans les pays de la sous-région (Burkina Faso et Mali) ; et (vi) un usage plus large des techniques d'information et de communication (TIC) et des media, tels que la radio, la téléphonie mobile et des autres médias pour un partage plus efficace des innovations et réactions. Des outils innovants comme le *Rice Advice* (et son adaptation aux cultures maraîchères) seront promus pour permettre aux OP de mieux gérer leurs cultures.

66 Pour les vergers de mangue, le Programme financera le CNRA et l'ANADER pour (i) conduire un inventaire géo référencé des vergers des exploitations familiales et des exploitations privées de mangue ; (ii) mener des campagnes de lutte intégrée contre la mouche des fruits, l'antracose et les autres parasites et maladies de mangue ; (iii) développer un plan de suivi technique des vergers ; et (iv) former des responsables de coopératives de production à l'élaboration, l'exécution et suivi des plans de campagne. Les interventions du Programme concerneront le traitement annuel phytosanitaire d'origine biologique de 10 000 ha de verger de mangue contre la mouche des fruits. Ces campagnes de traitement seront complémentaires aux efforts du Gouvernement qui a approuvé en avril 2016 l'ouverture d'une ligne budgétaire annuelle pour le traitement phytosanitaire de 25 000 ha des vergers contre les mouches des fruits.

⁶⁴Les légumes feuilles (Amarantes, Oseilles de guinée, *Chorcorus*, *Solanum nigrum*) et les légumineuses seront introduits au niveau des parcelles dans les plans d'assolement et de rotation pour diversifier les productions et la consommation au niveau des ménages.

67 La priorité sera la lutte intégrée contre la mouche des fruits. Les études ont montré que cette mouche invasive des fruits, *Batrocera dorsalis* et d'autres espèces natives de mouches de fruits peuvent provoquer en Côte d'Ivoire en moyenne des pertes de production entre 50 et 85% si aucune mesure n'est prise. Le Programme capitalisera sur les acquis du Projet régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest exécuté par le CNRA dans le cadre du Conseil Ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF). Le Programme apportera un appui au CNRA pour tester et diffuser des innovations technologiques de lutte biologique contre les mouches des fruits par l'utilisation des souches locales de champignon entomopathogène *Metarhizium anisopliae* grée. Le CNRA conduira des essais en milieu paysan sur les substances naturelles contre les mouches de fruits, le système de piégeage de masse des mouches de fruits, et les innovations de lutte intégrée contre les mouches de fruits et l'antracose.

68 L'appui à la pépinière de référence de Korhogo : La production de la mangue en Côte d'Ivoire est concentrée exclusivement sur deux ou trois variétés commerciales rendant le pays très dépendant des exportations et exposé à d'éventuelles attaques ou menaces qui pourraient compromettre l'ensemble de la filière si ces variétés sont attaquées. Le Programme apportera un appui à la station de CNRA de Korhogo pour le maintien des pépinières et formation la formation des petits producteurs en techniques de greffage et gestion durable des pépinières et des vergers.

69 Education, gestion et suivi environnementaux. Au démarrage du Programme, des enquêtes utilisant une version simplifiée du Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique (SHARP) seront menées pour (i) évaluer l'adaptation des systèmes rizicoles et maraîchers aux changements climatiques ; (ii) déterminer les coûts d'adaptation des agriculteurs au changement climatique, et (ii) aider les agriculteurs à définir des actions prioritaires pour renforcer la résilience de leurs écosystèmes agricoles. En outre, le logiciel EX-ACT (*Ex Ante Carbon-balance Tool*) aidera à déterminer le bilan carbone du Programme et son impact sur les émissions de gaz à effets de serre et la séquestration de carbone. Ces activités seront réalisées en collaboration avec les établissements universitaires (Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo, le Centre de Formation Professionnel en Agroalimentaire à Odienné), le CNRA et les Directions régionales de l'environnement pour encadrer les activités d'éducation, information et communication et de suivi environnementaux.

70 Le PADFA renforcera les compétences techniques d'adaptation des petits producteurs par le suivi agro-météorologique par l'entremise du suivi pluviométrique. Il se basera sur l'approche et les leçons apprises du PROPACOM-Ouest avec la SODEXAM pour la collecte et la transmission des données à partir des pluviomètres et des petits matériels adaptés. La mise en place et l'animation d'un service d'information agro-climatique efficace se feront via les radios locales et permettra de faire le lien entre les connaissances scientifiques et empiriques. Les moyens de diffusion des informations et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique inclura : (i) les campagnes de sensibilisation par l'utilisation des radios communautaires (en langues nationales) et les radios nationales ; (ii) les applications mobiles pour les informations de suivi climatique et environnemental (météorologiques et période culturelle) ; (iii) la production de bulletin, d'affiches, de bande dessinée.

Sous composante 2.2. Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

71 L'effet attendu 3 est « les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées ».

72 Les activités de cette sous-composante poursuivront et consolideront celles engagées dans le cadre du PROPACOM et permettront aux OPA de s'intégrer davantage dans la dynamique de professionnalisation et de commercialisation. La sous-composante vise à : (i) une meilleure structuration et autonomisation des OPA en vue d'en faire des plateformes de services capables de répondre efficacement aux besoins et attentes de leurs membres ; (ii) la promotion intégrée des actions essentielles en nutrition ; et (iii) la promotion de l'équilibre du genre et l'inclusion sociale.

Structuration et autonomisation des OPA

73 L'un des objectifs visés par le PADFA est la capacitation des OP en matière de développement de business. Cette capacitation recouvre plusieurs domaines allant de l'appui à la structuration, la gestion, la préparation de plans d'affaires jusqu'à l'établissement de partenariats commerciaux crédibles. Pour définir et organiser ces appuis, le PADFA construit sur les acquis et expériences du PROPACOM et du PROPACOM-Ouest. Or une récente analyse diagnostique des OP du secteur vivrier et maraîcher encadrées par ces deux projets montre que la majeure partie des OPA de la zone sont au stade groupement n'ayant pas encore franchi le premier stade de l'esprit associatif (64% sont des GIE contre seulement 13% de coopératives formelles). Ces OPA sont peu bancarisées (69% ne disposent pas de comptes bancaires) ce qui limite en partie leur accès aux financements des IF. Le tableau des compétences techniques dans les domaines de la production, la transformation et la commercialisation n'est pas meilleur (moyens de production de base, faible transformation, commercialisation peu structurée et organisée).

74 En matière d'évolution des OP, l'expérience du PROPACOM montre que l'évolution et le passage d'un niveau de maturité à un autre relève d'un exercice lent et laborieux. Par exemple, sur les 68 OPA du PROPACOM sélectionnées en 2013, seules 17 sont passées en 2016 du niveau un à deux et 8 du niveau deux à trois. Or, le niveau des OP (sur une échelle de 1 à 4) correspond à sa capacité d'organisation, de gestion et par voie de conséquence au niveau de responsabilité à lui confier. Les expériences de ces projets ont également démontré que pour assurer la viabilité des OP, les appuis à leur apporter doivent aller au-delà d'une simple capitalisation en intrants et en équipements de production et de transformation. Il s'avère indispensable de : (i) mieux diagnostiquer / analyser l'OP avant de décider des types d'appuis à lui apporter, (ii) aider l'OP à définir un plan d'affaire bancable afin d'assurer une durabilité des services économiques qu'elle va mettre en place, (iii) renforcer l'appui en gestion interne à la fois institutionnelle et économique pour faciliter le fonctionnement de l'OP, (iv) renforcer leurs capacités en négociation et plaidoyer afin de s'assurer d'un équilibre dans ses négociations avec d'autres acteurs des filières (dans le cadre de contractualisation par exemple) ou dans le cadre d'un dialogue politique qu'elle pourrait initier, et (v) renforcer leurs capacités en matière de suivi-évaluation. Le PADAF se propose alors de définir et organiser les appuis aux OP en se basant sur une bonne connaissance de leur structures et fonctionnement car, leur accompagnement ne peut et ne doit pas se faire de façon homogène et monolithique étant donné qu'elles ne sont pas toutes au même niveau de développement.

75 Le Programme appuiera alors la réalisation d'un diagnostic approfondi des OP grâce aux outils du Diagnostic institutionnel participatif (DIP) dont les conclusions permettront de faire la classification des OP par niveau de maturité, de définir et calibrer les actions de renforcement à leur apporter (par niveau), de déterminer conséquemment les fonctions et responsabilités à leur confier. Les activités du PADFA pourront ainsi concerner : (i) l'appui à la formalisation juridique et à la structuration; (ii) la formation en vie associative, en gestion coopérative et en gouvernance des OP de type groupement; (iii) le renforcement des capacités de gestion interne des OP de type union avec un accent particulier sur le fonctionnement et la gestion coopérative, la bonne gouvernance et la gestion administrative et financière; (iv) le suivi évaluation de leurs performances pour une meilleure intégration des OP dans les filières et renforcement des capacités des filières; et (v) le renforcement de la représentativité. C'est à ce prix que les OP : (i) acquerront l'esprit et la capacité entrepreneurial, (ii) pourront se faire accepter, (iii) intégreront les organisations filières, (iv) développeront des capacités de négociation, (v) influenceront les politiques et les décisions des pouvoirs publics.

76 Les OP qui se sont démarquées du lot de base (16 du niveau deux et huit du niveau trois du PROPACOM) seront utilisées comme de OP référence, de structures d'apprentissage et de diffusion des bonnes pratiques en faveur des OP de niveau inférieur. Ces OP de référence peuvent progressivement être responsabilisées par le Programme dans la conduite d'actions. Ceci se justifie par le fait que selon les normes du DIP, une OP du niveau trois est reconnue comme structurée, ayant performance économique moyenne et possédant quelques équipements. Un DIP général sera organisé lors de la première année d'exécution du Programme et répété tous les deux ans afin

d'apprécier le niveau de départ et les évolutions dans le temps. Les résultats seront utilisés pour organiser et calibrer effectivement les appuis à apporter.

77 A partir du niveau deux, les OP pourront être appuyées pour le développer des plans de campagnes adossés à leurs plans d'affaires. Elles pourront être initiées à la prise de responsabilités par exemple : (i) dans l'identification des sites d'implantation des unités de groupage et de conditionnement des produits maraîchers, (ii) le recrutement des gestionnaires des centres, (iii) l'identification des partenaires de commercialisation, (iv) la négociation des prix avec l'appui du gestionnaire de l'unité, etc. Des visites d'échanges et routes d'apprentissage seront organisées avec les OP dans les zones du PROPACOM Ouest, mais également au Burkina Faso, Mali et le Sénégal sur les expériences de contractualisation, gestion financière et vente groupée.

78 Les appuis aux OP seront exécutés par des prestataires de services recrutés par voie compétitive et liés au Programme par des contrats de performance d'une durée de trois ans renouvelables avec des évaluations annuelles. Mais il faut souligner que la disponibilité des prestataires de services performants dans les domaines qui seront couverts par le PADFA est une autre contrainte à l'appui aux OP sur les plans technique, organisationnel et de gestion. La base de données des prestataires du PROPACOM et du PROPACOM-Ouest montre que dans leurs zones, en dehors de l'ANADER, il existerait : (i) 27 entreprises de conseil d'appui à la structuration et à la gestion des OP, (ii) 14 bureaux spécialisés dans la conduite d'études et de contrôle de travaux de construction, (iii) 26 bureau d'appui-conseil en production agricole de masse, (iv) 10 entreprises de fourniture de produits phytosanitaires, (v) six en fourniture d'intrants agricoles, (vi) 11 en fourniture de matériels agricoles. Ce nombre relativement important de prestataires ne signifie pas forcément que tous ont l'expérience et la compétence requises en termes d'appui-conseil et de structuration des OP. Les missions de supervision et les évaluations des prestataires faites par les deux projets ont mis en évidence quelques écarts dans leurs compétences respectives. Certains prestataires ont juste trois ans d'expérience.

79 Redevabilité et responsabilisation sociales : Pour améliorer la responsabilisation des OP et réduire les risques de capture par l'élite, de corruption, de détournement et des pratiques contre l'éthique, les OP seront renforcées pour mettre en place un système fonctionnel de redevabilité sociale. Ce système utilisera les outils de communication de proximité, de dialogue social et de suivi participatif, y compris (i) élaboration participative des budgets des activités et subventions du Programme en faveur des OP ; (ii) affichage public and compte rendu public des financements et des dépenses effectuées ; (iii) suivi participatif et traçage des dépenses des OP ; (iv) amélioration de la visibilité communautaire des dotations du Programme ; (v) renforcement des aspects d'interface et collecte des plaintes et des préoccupations, y compris par la transmission sur la plateforme électronique de suivi et évaluation du Programme.

80 Alphabétisation fonctionnelle. Les besoins en alphabétisation fonctionnelle restent énormes au niveau de toutes les régions et des OPA bénéficiaires des microprojets du PROPACOM. Le rapport de fin de projet du Projet d'alphabétisation fonctionnelle des membres des organisations paysannes bénéficiaires des projets PRAREP et PROPACOM note que tous les 20 centres ont été effectivement fonctionnels, mais sont à des niveaux de diffusion différents. Le rapport a recommandé des actions pour (i) la poursuite de l'alphabétisation dans les centres déjà ouverts à travers l'organisation de séances de révision pour permettre une meilleure assimilation et éviter les déperditions ; (ii) le développement de modules complémentaires pour mieux prendre en compte les aspects fonctionnels liés à l'activité des organisations paysannes ; (iii) le renforcement des capacités des alphabétiseurs endogènes ; et (iv) une mutation à terme des centres d'alphabétisation en centres d'éducation permanentes des adultes, en raison de l'ampleur des besoins. Le PADFA poursuivra les actions d'alphabétisation fonctionnelle démarrées avec le PRAREP et poursuivies par le PROPACOM au bénéfice des femmes et des jeunes déscolarisés suivant le dispositif ci-après (i) un comité villageois d'alphabétisation; (ii) un alphabétiseur endogène principal et un suppléant; et (iii) un groupe d'apprenants. La supervision des activités d'alphabétisation fonctionnelle continuera à être assurée

par la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF) du Ministère en charge de l'Education Nationale, pour maximiser les synergies avec les autres initiatives.

Promotion intégrée des actions essentielles en nutrition

81 Cette activité vise à promouvoir une alimentation équilibrée, diversifiée et saine en améliorant les connaissances et les aptitudes à la consommation de légumes, de fruits et de variétés de riz de qualité à plus haute valeur nutritive⁶⁵ et donc à développer les capacités des individus à adopter des pratiques alimentaires saines. Le Programme financera des formations des agents de santé et des prestataires des services locaux sur les Actions essentielles en nutrition (AEN). Les agents de santé réaliseront des formations en cascade pour les agents de santé communautaire, qui à leur tour conduiront des campagnes d'éducation nutritionnelle et des démonstrations culinaires, utilisant les produits locaux pour les recettes équilibrées. Ces campagnes se feront à travers les séances d'animation communautaire avec des boîtes à images et d'autres approches pour le changement des comportements et des pratiques, dans les centres de santé, les champs écoles paysans, les affiches et les nouvelles technologies de communication et d'information. Elles viseront le changement des comportements et des pratiques pour la promotion de l'hygiène et des conditions d'assainissement. Les activités d'éducation nutritionnelle cibleront en particulier les femmes en âge de procréer, celles avec les enfants de 0 à 2 ans et les jeunes filles.

82 Une attention particulière sera portée sur la promotion de la consommation des fruits et des légumes et des variétés du riz à haute valeur nutritive. Il s'agit de (i) riz à caryopses rouges qui sont riches en protéines, en vitamines B (B1, B3 et B5), en minéraux et en fibres saines nécessaires pour la bonne digestion ; (ii) riz à caryopses noirs qui sont pauvres en sucres et riches en fer et zinc, en fibres saines, en vitamine E et en antioxydants anthocyaniques⁶⁶ et (iii) riz étuvé qui est aussi riche en nutriments. Le Programme financera la fabrication des farines infantiles et autres produits précuits (granulés pour la bouillie et les gâteaux / mets cuits) en mettant à grande échelle les initiatives existantes ou des micro-projets des femmes et des jeunes autour des mini-rizeries. Les équipements comprendront des moulins, des fours, des mixeurs, des cuisinières, des séchoirs, et du matériel de conditionnement (balances, emballages, labélisation). Des activités similaires seront entreprises pour le séchage solaire des légumes feuilles qui seront promus par la mise en place de jardins potagers autour des cases.

83 Étuvage du riz. L'étuvage permet d'améliorer le rendement au décorticage de 65 à 75 pourcent et de réduire les pertes d'éléments nutritifs. Des groupements des femmes étuveuses sont déjà actifs à Bouaké, Katiola et Korhogo. Il existe des opportunités de développer l'étuvage comme une activité commerciale des femmes. Ainsi, le PADFA financera environ 20 groupements des femmes étuveuses en nouveaux équipements (fourneaux écologiques à balles de riz, fourneaux solaires, marmites économiques, cuves d'étuvage à grande capacité avec poulies coulissantes, foyers de gazéification) et la réhabilitation ou la construction des aires (ou lots de bâches) de séchage et de stockage intermédiaire et la fourniture des emballages.

84 Les groupements de femmes étuveuses et de transformatrices des farines seront accompagnés pour leur formalisation et évolution en coopératives, leur mise en relation avec les commerçants et les acheteurs, y compris le programme des cantines scolaires et d'autres institutions publiques et privées (écoles, hôpitaux, centres de santé, restaurants, casernes, etc.) et des institutions de microfinance et pour faciliter leur accès au crédit pour le fonds de roulement (environ 5 millions FCFA) d'achat de paddy suivant le schéma en vigueur au PROPACOM Ouest.

⁶⁵ Le riz constitue la principale source d'énergie dans l'alimentation de la zone grâce à sa teneur en amidon en étant aussi une bonne source de vitamines du groupe B si consommé « complet » et cuit en respectant certaines critères. Les fruits (mangue) et les légumes, surtout ceux à feuilles vertes foncées, constituent une source importante de vitamines A et C, des sels minéraux, et de micronutriments essentiels, comme le fer (pour les légumes à feuilles vertes foncées) indispensables dans un régime alimentaire équilibré

⁶⁶ CB1 fait l'objet d'une forte demande et se vend à 1000 FCFA le kilogramme.

Promotion de l'équilibre de genre et l'inclusion des jeunes

85 Ce volet vise l'intégration de l'égalité des sexes dans les activités du Programme. Il s'agit notamment du renforcement de l'autonomisation économique des femmes, du partage équitable des charges de travail, de la représentation et de la participation des femmes aux processus de prise de décision au niveau des ménages, des OP et OPA, des plateformes et des partenariats commerciaux. Ces activités reposeront sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) qui comprendront les activités facilitant l'accès aux actifs de production (intrants, équipements, etc.) et permettant la diversification des sources de revenus, les activités renforçant la participation des femmes et leurs rôles dans les prises de décision ; renforcement de capacités en leadership, gestion d'affaires et de partenariat, négociation ; facilitation de l'accès des femmes à l'information (choix de canaux et outils de communication appropriés, au niveau des champs écoles, etc.).

86 « Le Programme favorisera la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) Les effets attendus incluent : un meilleur équilibre hommes-femmes, un meilleur dialogue entre générations, jeunes-aînés, le leadership des jeunes hommes et des jeunes femmes, le renforcement du dynamisme social et économique des OP, inclusion des analphabètes (élaboration de plan d'affaires en utilisant des visuels et des outils accessibles localement), vulgarisation des bonnes pratiques par les pairs (innovations et les itinéraires techniques climato-intelligents, nutrition, planification-gestion et suivi, l'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation financière et la promotion de l'épargne, la formation en développement des plans d'affaires, en négociation et leadership, et la structuration des groupements de femmes et de jeune), mise à l'échelle locale des approches (chaîne de valeur et entrepreneuriat) et durabilité (meilleure appropriation par les bénéficiaires), participation et leadership des femmes et des jeunes dans les plateformes multi-acteurs, etc.

COMPOSANTE 3 : COORDINATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS (9,3 million USD, soit 14% du coût de base total)

87 Les détails de la composante 3 sont décrits dans les appendices 5 et 6.

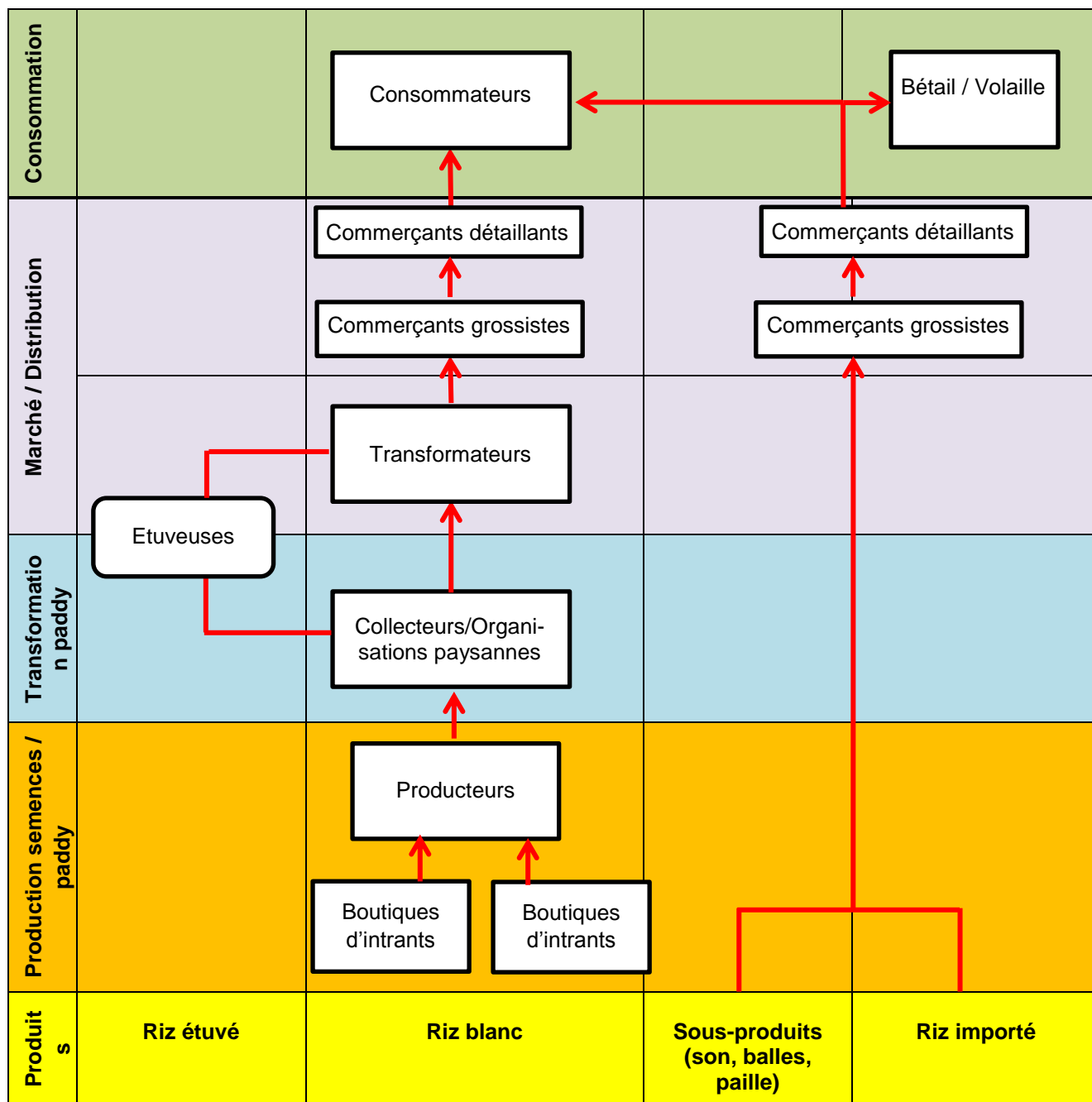
Sous-composante 3.1 : Coordination et gestion du Programme

88 Le PADFA sera mis en œuvre par une Unité de coordination du Programme (UCP) dont les bureaux seront basés à Korhogo.

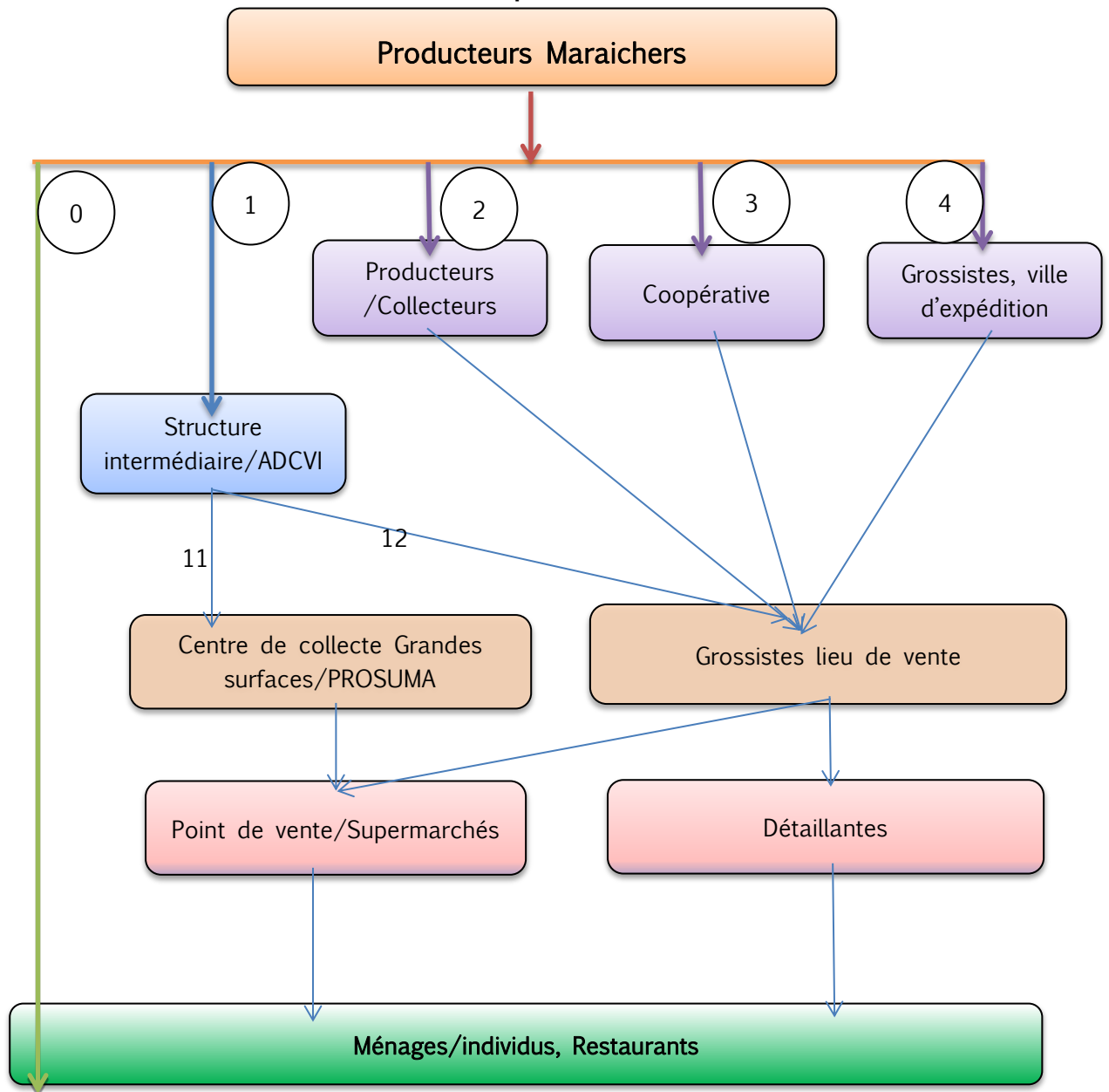
Sous-composante 3.2 : Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication

89 Le PADFA capitalisera sur les expériences du PROPACOM et du PROPACOM Ouest pour le développement et la mise en œuvre d'un système S&E simple avec un mécanisme clair de production, de circulation et d'utilisation des informations.

Annexe 1 : Structure de la chaîne de valeur du riz en Côte d'Ivoire



Annexe 2 : Structure de la chaîne de valeur des produits maraîchers en Côte d'Ivoire



Circuits de commercialisation de la tomate, de l'oignon, de l'aubergine et du piment dans les zones PROPACOM.

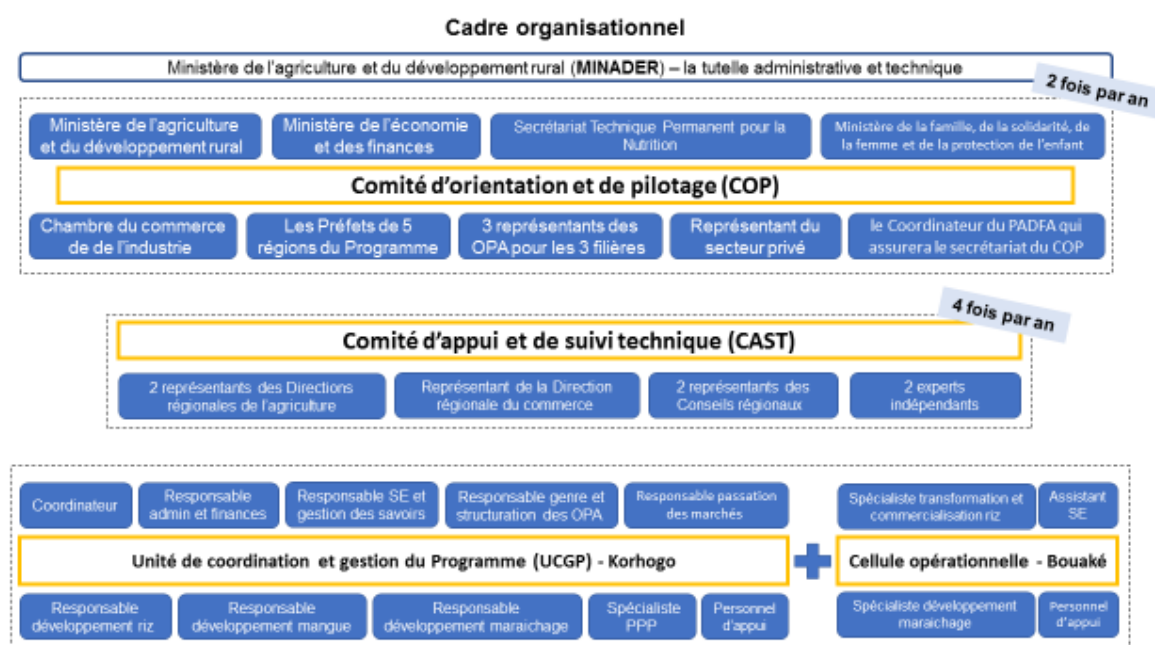
Annexe 3: Forces, faiblesses, opportunités et contraintes des OPA de la zone du PADFA

Forces	Faiblesses	Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne disposition des producteurs à se grouper - Bonne représentativité des femmes dans les OPA (plusieurs OPA sont presque exclusivement féminines) - Cohésion au niveau des groupements de base de par la nature de ces organisations (champ collectif, entraide) - Quelques services économiques rendus au niveau de certaines OP (OP riz) - Existence de structures spécialisées dans l'appui-conseil et la structuration des producteurs (ANADER, INADES-Formation, cabinets nationaux privés, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Objet du regroupement pas toujours clair au niveau de tous les membres - Faiblesse des capacités de cotisation des membres - Irrégularité de la tenue des instances - Déconnexion entre le leadership des OP et leurs membres à la base - Manque de transparence et de règles de fonctionnement et de gestion des OP - Taux d'analphabétisme élevé des membres rendant difficiles les formations et la gestion - Faible planification des activités - Faibles capacités organisationnelles - Déficit de fonctionnement des services économiques - Faible niveau d'équipement des OP - Manque de fonds de roulement pour assurer les approvisionnements et les ventes groupées - Absence de contractualisation en aval des filières - Faible accès au crédit agricole (court et moyen terme) pour financer les investissements et les fonds de roulement - Faible capacité technique et de gestion au sein des OP - Prédominance de la vision sociale de l'organisation en lieu et place de l'approche économique - Faible capacité de négociation et de suivi de la mise en œuvre des contrats par les OP - Faible bancarisation des OP - Faible productivités des activités économiques et faible accès aux facteurs de productions (équipements, intrants, superficies aménagées, viabilisées) - Faible connaissance des marchés et des prix 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de textes nationaux visant la professionnalisation des OP (PNIA, ONDR) - Redynamisation des OP en cours - Acte Uniforme OHADA: refonte du statut coopératif en cours d'application - Existence d'un potentiel de production et de transformation (donc de captation de la valeur ajoutée) - Début de structuration des OP en Unions et Fédérations dans une perspective de mise en place des interprofessions - Début de contractualisation avec dans certaines filières (mangues, riz) - Bon niveau de déconcentration de l'ANADER, principal service d'appui-conseil - Demande en produits vivriers de qualité en forte progression (riz, maraîchers) - Dynamisme de certaines faitières FENACOVICI, GMCI pour le maïs qui peuvent servir d'exemple aux autres filières. - Vulgarisation progressive de technologies de transformation à moindre coût 	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect systématique des clauses des contrats par les différentes prenantes et inexistence de recours - Les organes des faitières (rizicoles notamment) dominées par des dirigeants pas toujours par des producteurs effectifs - Dispersion des zones de production et donc de l'offre de produits commercialisables - Enclavement des zones de production - Manque de vision économique des OP rendant difficile la contractualisation - Interprofessions naissantes avec peu d'expérience dans le dialogue sur les politiques - Faibles capacités de conservation des produits maraîchers du fait de la quasi inexistence d'infrastructures appropriées - Frilosités des IF à financer l'agriculture et les métiers connexes - Changements climatiques qui affectent les productions

Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution

Cadre organisationnel

1 La tutelle administrative et technique du Projet sera, comme pour le PROPACOM assurée par le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural (MINADER). Un **Comité d'orientation et de pilotage (COP)** du Programme sera mis en place par le MINADER et sera constitué des représentants suivants: (i) Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural; (ii) Ministère en charge de l'économie et des finances; (iii) Chambre du Commerce de l'industrie; (iv) Ministère en charge de la famille, de la solidarité, de la femme et de la protection de l'enfant; (v) Ministère en charge de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique; (vi) Ministère en charge du budget; (vii) les Préfets de cinq régions du Programme; (viii) trois représentants des OPA pour les trois filières; et (ix) un représentant du secteur privé opérant dans les régions du Programme. Le secrétariat du COP sera assuré par la Direction de l'évaluation des projets. Le COP qui se réunira régulièrement (au moins deux fois par an de manière tournante) dans les régions du Programme avec des visites de terrain, aura pour responsabilité, entre autres, de: (i) orienter les approches de mise en œuvre du PADFA; (ii) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et les rapports; et (iii) assurer la synergie avec les autres initiatives pour la mise à échelle des résultats prometteurs.



2 Un **Comité d'appui et de suivi technique (CAST)** sera institué pour appuyer le COP et l'Unité de coordination et de gestion du programme (UCP) dans l'exécution et le suivi de proximité des recommandations, la mobilisation des expertises nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des activités techniques en vue d'améliorer la performance du Programme. Le CAST comprendra (i) un représentant par Direction régionale de l'agriculture dans la zone d'intervention du Programme; (ii) un représentant de la Direction régionale en charge du commerce; (iii) deux représentants des Conseils régionaux; et (iv) deux experts indépendants (secteur privé et institutions universitaires ou de recherche). Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les responsables des structures et organisations retenues pour la prestation des services ne seront pas membres du CAST. Le CAST conduira des missions de suivi et appui à l'UCP trimestriellement en amont et en aval du COP.

3 Une **Unité de coordination du Programme (UCP)** sera recrutée et mise en place à Korhogo. L'UCP disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Programme, ainsi que de sa stratégie d'intervention. L'UCP comprendra: (i) un(e) coordonnateur/trice; (ii) un(e) responsable de développement de la filière riz; (iii) un(e) responsable de développement de la filière mangue; (iv) un(e) responsable de développement de la filière maraîchère; (v) un(e) responsable de développement des affaires et de 4P ; (vi) un(e) responsable de suivi et évaluation et gestion des savoirs; (vii) un(e) responsable genre et structuration des OPA; (viii) un(e) responsable de l'administration et finances; (ix) un(e) responsable de la passation des marchés; et (x) du personnel de support (comptable, administration, et trois chauffeurs). Pour assurer un suivi de proximité, une cellule opérationnelle sera basée à Bouaké et sera composée de: (i) un(e) assistant(e) en opération post-récolte de la filière du riz; (ii) un(e) assistant(e) en développement de la filière maraîchère; (iii) un(e) assistant(e) en suivi et évaluation (idéalement responsable de la cellule); et (iv) le personnel d'appui nécessaire.

4 Ces fonctions de coordination et de suivi de proximité des activités seront assurées pour la zone de Korhogo par les spécialistes de l'UCP basés au siège. Le recrutement et l'évaluation du personnel feront l'objet des procédures compétitives rigoureuses, pour identifier, recruter et retenir des professionnels avec les profils techniques et managériaux solides. Tout le personnel de l'UCP sera lié au Programme par des contrats annuels de performance évalués.

5 L'expérience et les leçons apprises de la mise en œuvre des projets en Côte d'Ivoire fait ressortir trois types contraintes: (i) lenteurs dans le démarrage (plus de 12 mois en moyenne à partir de la signature des accords de financement), (ii) faiblesse des équipes de mise en œuvre, (iii) lourdeurs des procédures de passation des marchés. Pour aider à atténuer ces risques il est suggéré de d'apporter un appui à l'UCP sous forme d'une assistance technique (AT) durant la première année d'exécution. Celle-ci sera composée d'un(e) spécialiste en planification et gestion de projet et d'un(e) spécialiste en développement d'entreprises et contractualisation. Ils accompagneront l'équipe de coordination et interviendront chacun(e) pour 8 Hommes-Femmes/mois (6 mois en continu dès le démarrage et 2 mois à la demande).

6 Par ailleurs, la spécificité du Programme (interaction forte avec le secteur privé) justifie la nécessité d'avoir au sein de l'UCP des techniciens ayant le profil du métier. Le recrutement de ces techniciens devrait dans ce cas, être conduit par des professionnels ayant une bonne expérience en matière de développement des entreprises et des marchés. Il est alors proposé d'externaliser le recrutement en faisant appel aux services d'un cabinet international indépendant (recruté par le MINADER par appel d'offre) pour conduire ce travail. Ce cabinet serait recruté durant la période de prédémarrage (au cours des 3 mois qui suivront les signatures de l'accord de financement). Il sera chargé du recrutement du personnel clé de l'UCP (durant les 3 mois qui suivront sa prise de service) et des deux AT qui seront chargés de l'appui à l'UCP durant la première année.

Approches et principes de mise en œuvre

7 Approche chaîne de valeur agricole: Le PADFA privilégie l'approche « chaîne de valeur » qui permet de développer un lien étroit entre différents maillons et acteurs de la filière agricole, à partir de la production, la gestion post récolte, la transformation et la commercialisation, dans le but de créer de la valeur et mettre en marché de produits de qualité. L'approche chaîne de valeur nécessite l'utilisation des stratégies efficaces pour assurer une intégration verticale des producteurs avec les acteurs en aval de la chaîne, et une intégration horizontale pour des économies d'échelles en regroupant les activités de production et de commercialisation, ainsi qu'une intégration organisationnelle, notamment en termes de mise en place des plateformes multi-acteurs et de structuration et professionnalisation des OPA. L'amélioration de la transformation et de la commercialisation constitue un levier susceptible de stimuler la production additionnelle orientée vers les marchés, et d'induire de la valeur ajoutée des produits agricoles, y compris leur valeur nutritionnelle.

8 Approche entrepreneuriale: Le PADFA met l'accent sur la dimension « affaire » de l'agriculture (agriculture as a business) pour générer une plus-value pour les petits producteurs. La logique d'entreprise sera transversale dans toutes les activités promues par le Programme, tant au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation, qu'au niveau de la structuration et professionnalisation des OPA. Le Programme facilitera des partenariats commerciaux, particulièrement la contractualisation et la commercialisation groupée en mettant les OP en relations d'affaires avec les transformateurs ou acheteurs installés à proximité. Cette dynamique entrepreneuriale concerne aussi l'appui en équipement et formation des brigades des jeunes prestataires des services pour la préparation des champs, le semis, l'entretien des vergers, la récolte, la transformation, etc. Elle concerne aussi le financement des micro et petites entreprises des femmes pour la transformation secondaire du riz et de la mangue, sur la base des plans d'affaires.

9 Partenariats publics-privés-producteurs 4P: Il s'agit de mobiliser les investissements du secteur privé domestique, à travers la promotion du co-financement, des mécanismes de partage des risques, et d'autres produits et services financiers qui favorisent l'émergence et le développement des initiatives privées. Les 4P combinent des investissements privés, des fonds publics et des arrangements contractuels avec les producteurs, pour faciliter l'inclusion de ces derniers dans les marchés et les services financiers, et éventuellement créer des *joint ventures*. Dans ce modèle, le Programme financera une partie de l'apport du capital des OP et de l'Etat suivant la clé de financement qui sera retenu. Le processus d'identification et de sélection des promoteurs ou investisseurs privés sera transparent et objectif, avec la participation des OP et des plateformes régionales dans les négociations des partenariats, dans les structures de gouvernance, de suivi et de contrôle. La sélection privilégiera des initiatives privées locales existantes, désireuses à co-investir avec les producteurs et à entrer dans des relations contractuelles formelles et durables avec les organisations des producteurs.

10 Mise à échelle: Le PADFA vise à reproduire, consolider et amplifier les résultats des nombreux projets dans la région afin de tirer pleinement parti de leurs impacts. Il s'agit par exemple des infrastructures de production et des magasins de stockage construits par le PROPACOM et le PARFACI; des investissements du FIRCA dans les unités de séchage de la mangue et l'organisation des coopératives des producteurs de la mangue; des résultats de la multiplication des semences et la diffusion des itinéraires techniques par le PPAAO/WAAPP.

Dispositions de mise en œuvre des composantes et sous-composantes

11 Séquençage des activités. Sur base des enseignements des projets précédents, la durée du PADFA sera de sept ans. Cette période est nécessaire pour accompagner les dynamiques entrepreneuriales, organisationnelles et institutionnelles en vue de réaliser des résultats concrets et durables. Le PADFA procédera par un séquençage évolutif des activités, avec (i) une période de démarrage d'une année; (ii) une d'investissement de quatre ans, et (iii) une de consolidation et désengagement de deux ans. Une capitalisation à la fin de chacune des périodes permettra de tirer des leçons en vue de qualifier la suivante.

12 Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement (correspondant à l'entrée en vigueur). Ces activités concernent: (i) le recrutement du cabinet international qui sera chargé du recrutement du personnel clé de l'UCP et de l'AT; (ii) le recrutement accéléré et compétitif du personnel clé de l'UCP et de l'assistance technique (AT) devant appuyer l'UCP; (iii) la préparation des manuels (a) administratif et financier, (b) de S&E, (c) d'exécution du projet et les DAO pour l'acquisition des équipements de l'UCP; (iv) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet qui sera en charge de la conduite des enquêtes de référence et socio-économique; (v) la mise en place du COP et du CAST; (vi) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de Passation de Marchés pour les 18 premiers mois de vie du projet; (vii) le lancement des études d'identification des pistes, bas-fonds et bâtiments devant être rénovés pour abriter l'UCP; et (viii) l'évaluation indépendante des opérateurs

pour établir une liste restreinte des prestataires de service potentiels. Le financement de cette phase se fera au travers d'une avance des fonds alloués par le FIDA, estimés à environ 505 000 USD.

13 La première année du Programme sera consacrée aux activités de démarrage qui comprendront, entre autres: (i) l'information/sensibilisation des acteurs et partenaires sur l'approche du Programme, (ii) la relecture des manuels d'opérations préparés durant la période de prédémarrage avec l'appui éventuel du Centre d'investissement de la FAO, (iii) le développement des outils de gestion et guides méthodologiques permettant d'opérationnaliser les différents manuels; (iv) l'actualisation des études des filières; (v) la signature des conventions et contrats avec les partenaires et prestataires; (vi) les achats des équipements de fonctionnement; (vii) le diagnostic institutionnel participatif des plateformes régionales et des OPA; (viii) la mise en œuvre des premières activités de valorisation des aménagements hydro-agricoles et la mise en œuvre de l'inventaires des vergers de mangue; et (ix) le lancement des activités de multiplication des semences en rapport avec le secteur privé spécialisé avec à la clé la mise en place des boutiques d'intrants. Une attention particulière sera accordée à la formation du personnel de l'UCP et des prestataires de services. Des ateliers méthodologiques d'appropriation des documents de conception du programme et des dispositions et méthodologies de mise en œuvre seront organisés avec l'équipe de l'UCP et les partenaires stratégiques.

14 L'équipe de l'UCP sera appuyée dans cette phase de démarrage par une mission/assistance technique à la demande (pour un total de 3H/M) et du FIDA (Rome) et un accompagnement de proximité par le Bureau du FIDA en Côte d'Ivoire et les divisions techniques du MINADER. La réussite de cette première étape de démarrage est essentielle pour la mise en route, la compréhension de l'approche technico-méthodologique, de l'esprit du « travaillons ensemble » et par conséquent, de la réussite du Programme. Trois choses conditionneront cette réussite: (i) une sélection efficace, impartiale et sans complaisance de l'équipe technique de l'UCP qui devra être composée de techniciens compétents, ayant le profil du métier avec une expérience avérée. Une telle sélection devra être ouverte au secteur privé habitué à la mise en œuvre des telles activités: (ii) une évaluation périodique basée sur une méthodologie et des indicateurs de performance convenus et annexés aux contrats et conventions. Pour s'assurer d'une bonne exécution des contrats, ceux-ci seront, pour la première année, évalués à mi-parcours afin d'introduire le cas échéant, des ajustements/corrections ou interruption.

15 Une période d'investissement de quatre ans suivra le démarrage. Elle sera marquée par l'exécution des activités majeures liées aux investissements, la contractualisation, l'insertion dans les marchés avec les mesures de qualité, etc. Durant cette période d'investissement, le Programme veillera à la synchronisation des interventions de telle manière que leurs complémentarités des activités puissent garantir les effets escomptés. Une progressivité dans la mise en œuvre sera toutefois observée de manière à ce que les apprentissages et les leçons apprises d'une année à l'autre permettent de qualifier les actions et assurer une mise à l'échelle efficace des modèles réussis. Cette progressivité se justifie par la spécificité du Programme, et par le caractère novateur des approches « chaîne de valeur » et d'apprentissage de l'entrepreneuriat agricole pour la plupart des partenaires traditionnels des projets agricoles (OP notamment). Parmi les innovations on peut noter: (i) la négociation et l'établissement de partenariats commerciaux, y compris les 4P; (ii) la gestion des plateformes de commercialisation et des centres de groupage; (iii) le marketing et la promotion; et (v) les mécanismes, produits et services financiers innovants; etc.

16 Si la première période d'une année est essentielle pour la compréhension du Programme, celle-ci concentre le cœur et le corps de celui-ci. Les cinq années devront être marquées par une professionnalisation de la programmation et du suivi de la mise en œuvre, une supervision de proximité par des professionnels du métier de développement des entreprises, un accompagnement/évaluation des OP basés sur une application rigoureuse et effective des outils du DIP, une synchronisation effective des interventions, un paiement régulier et fluide des partenaires et des prestataires. C'est à ce prix que la période d'investissement connaîtra la réussite et le

Programme ses objectifs. Un exercice de capitalisation sera également conduit à la fin de cette période afin d'organiser efficacement la consolidation/désengagement.

17 Une période de consolidation/désengagement de deux ans complètera le cycle du Programme. Durant cette période, seules seront mises en œuvre des activités de renforcement des capacités, de consolidation de la dynamique entrepreneuriale et organisationnelle mises en place, d'accompagnement des acteurs, de recueil de leçons apprises et de bonnes pratiques, etc. La réussite de la stratégie de sortie sera concrétisée durant cette période par la maîtrise et la prise en main effective des activités par réceptacle constitué par les PME, OP, etc.

18 Un tableau de séquençage des activités année par année sera élaboré et inclus dans le manuel d'exécution du Programme. Ce tableau, au vu des réalisations cumulées, sera actualisé chaque année à l'occasion de la préparation du PTBA.

19 Le Programme adoptera une approche de « faire-faire » s'appuyant sur des prestataires de services privés et publics, des contrats de performance avec des opérateurs de proximité et des conventions avec les services publics techniques. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée à la fin de la quatrième année du Programme pour identifier les résultats pouvant être portés à grande échelle. Le PADFA fera appel à des structures nationales reconnues et expérimentées, pour la mise en œuvre de certaines activités du Projet. Cette démarche simplifie le processus de passation des marchés en faisant intervenir directement des structures formées, compétentes et responsabilisées, et valorise l'expertise en place et l'expérience acquise à travers le PROPACOM. Des conventions pluri-annuelles seront ainsi établies avec les agences suivantes :

- Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) assure le financement pérenne des programmes de fourniture des services agricoles. Le FIRCA dispose d'une équipe expérimentée et dynamique déjà en place, et qui bénéficie de l'appui financier d'autres partenaires;
- L'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a pour mission d'aider à l'écoulement des productions vivrières en informant les opérateurs économiques sur la localisation et les niveaux des marchés et des prix. Il dispose de 37 représentations sur toute l'étendue du territoire national dont 10 antennes, 16 postes d'observation et 3 centres de collecte et de groupage de produits vivriers.
- CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation), association ivoirienne de Normalisation, est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, et qui regroupe en son sein les entreprises privées et l'Etat sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie. Les activités techniques de CODINORM sont assurées par une structure opérationnelle permanente constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 25 personnes dont 8 ingénieurs et assimilés.
- Le Bureau national d'études techniques et du développement (BNEDT) est chargé de la conception et la réalisation des études et le contrôle des projets d'intérêt public en vue de maîtriser les coûts, la qualité et les délais.
- l'Agence de gestion des routes (AGEROUTE) est une société de maîtrise d'ouvrage déléguée. Ses activités consistent en la préparation et l'exécution des tâches de programmation, de passation des marchés, de suivi des travaux, de surveillance du réseau et de constitution et d'exploitation des banques de données routières.
- Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), a pour mission de mener toutes activités de recherches agronomiques et technologiques et toutes opérations agricoles, industrielles ou commerciales, immobilières ou financières, y compris toutes prises de participation dans d'autres sociétés ayant leur siège en Côte d'Ivoire ou dans d'autres pays, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
- L'ANADER assure le conseil technique dans les filières café-cacao, cultures vivrières et production animale. L'ANADER compte un effectif de 2.111 agents de développement

composés de cadres dirigeants, de cadres de niveau maîtrise et d'employés dont plus de 1.500 conseillers agricoles sur le terrain.

Tableau 3: Activités principales et partenaires de mise en œuvre du PADFA

Effets	Produits	Activités principales	Partenaires de mise en œuvre
Effet 1: La valorisation (transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée	Produit 1.1: Des partenariats commerciaux soutiennent la commercialisation des produits	1. Renforcement des plateformes multi-acteurs	FIRCA CODINORM
		2. Développement des partenariats commerciaux, promotion et marketing des produits agricoles -Réhabilitation des pistes rurales	Prestataires des services OCPV AGEROUTES
	Produit 1.2: Des investissements et des technologies performantes améliorent la valorisation des produits	1. Amélioration du plateau technique des unités de transformation et de conditionnement	AfricaRice OCPV FIRCA
		2. Accès aux financements adaptés	Prestataires des services
Effet 2: L'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée	Produit 2.1: L'accès aux services de production est amélioré	1. Réhabilitation et valorisation des bas-fonds rizicoles et maraîchers	BNETD
		2. Accès aux intrants et aux équipements	CNRA
	Produit 2.2: Les bonnes pratiques agricoles sont diffusées	1. Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques	CNRA ANADER
		2. Gestion environnementale et sociale	Universités
Effet 3: Les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées	Produit 3.1: Les OP sont renforcées	1. Structuration et autonomisation des OP	Prestataires des services
	Produit 3.2: Les connaissances, aptitudes et pratiques en nutrition des bénéficiaires sont améliorées	1.Promotion intégrée des actions essentielles en nutrition	Secrétariat Technique Permanent sur la nutrition
		2.Promotion de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale	Prestataires des services
Coordination, suivi et évaluation			UGCP Assistance Technique

20 Le PADFA capitalisera sur le programme de partenariat entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) pour la mise en œuvre des activités de promotion des actions essentielles en nutrition, l'agriculture intelligente face au climat, et la gestion environnementale et sociale. Ce programme prévoit des fonds fiduciaire unilatéral et des programmes de coopération entre les gouvernements comme mécanisme de financement.

21 Pour la mise en œuvre de la composante 1 (Valorisation), il est prévu de recruter (i) un expert en agri-business et 4P; (ii) deux experts en développement de la filière riz; (ii) deux experts en développement de la filière maraîchère, et un expert en transformation et commercialisation de la mangue. Ce personnel sera responsable de toutes les activités pour chaque filière et sera réparti entre Korhogo et Bouake. Au démarrage du Programme, une assistance technique sera mobilisée pour faire des prospections des prestataires des services privés et publics spécialisés dans le développement des affaires, la promotion des investissements, la négociation des contrats commerciaux, le développement des modèles d'affaires et l'accompagnement technico-économique des petites et moyennes entreprises agricoles. Les interprofessions telles que l'ANOPACI, l'OBAMCI, l'OCAB, la CENARI-CI, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI), la Chambre du commerce et de l'industrie, des cabinets privés, etc. participeront à l'identification des prestataires des services disposant de bonnes compétences. Du fait de leurs responsabilités pérennes uniques, des conventions de collaboration seront établies avec CODINORM et OCPV pour la diffusion des normes et des prix.

22 Pour la mise en œuvre de la composante 2 (Offre des produits), Le PADFA s'appuiera dans chaque région sur les prestataires des services et les dispositifs déconcentrés du CNRA et de l'ANADER à travers des conventions prenant en compte les charges de déplacement (indemnités et carburant) du fait de leurs responsabilités pérennes uniques et du besoin de renforcement des capacités des services techniques de l'Etat. Ces dernières joueront le rôle de Maîtres d'ouvrage

délégués (MOD), l'UCP conservant (i) la gestion des opérations au plan fiduciaire (financier et comptable), (ii) l'approbation de tout processus de passation de marchés et la signature des contrats, (iii) la participation à la réception des ouvrages et infrastructure et l'approbation des études. Les travaux de génie civil pour les aménagements hydro-agricoles, les infrastructures de production et de commercialisation seront confiés au BNETD dans la suite de la convention avec le PROPACOM, alors qu'une convention de MOD sera établie avec AGEROUTES pour la réhabilitation des pistes.

23 Avant le démarrage effectif du PADFA, une évaluation indépendante des prestataires sera conduite pour établir une liste restreinte des prestataires potentiels, ayant une expertise et une performance démontrée dans les contrats avec le PROPACOM. Les meilleurs candidats seront invités à préparer une offre technique. Le Programme signera des contrats pluriannuels (3 ans) de performance avec les opérateurs de proximité qui seront chargés de la structuration, autonomisation et accompagnement technico-économique des OP, et qui assureront le suivi-évaluation des activités du projet dans leurs zones respectives. Le Programme financera des formations pour mettre à niveau et ou recycler les agents techniques de ces structures. En matière de conseil agricole, la stratégie du projet est basée sur la formation de formateurs endogènes qui à leur tour seront chargés de former les relais paysans et les petits producteurs membres des OP.

Identification et atténuation des risques

24 Les principaux risques pour le PADFA sont liés au (i) instabilité macro-économique, (ii) résurgence des troubles socio-politiques, (iii) capacités techniques de mise en œuvre; (iv) faibles mesures incitatives des opérateurs privés; et (v) variations climatiques. Des mesures d'atténuation des risques techniques comprennent: (i) mise en œuvre par étapes; (ii) renforcement de l'UCP et du CAST et accompagnement de proximité (iii) assistance technique nationale et internationale pour le démarrage (manuels d'opérations et des procédures) et la mise en œuvre (iv) développement des partenariats stratégiques et contractualisation des prestataires des services, et (v) synergies avec les autres projets et programmes. Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'analyse économique et financière montrent que le projet reste rentable malgré une réduction des bénéfices due aux principaux risques (voir Appendice 9).

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation	Sévérité	Probabilité
Instabilité macro-économique	Baisse des exportations et des prix de la mangue sur le marché mondial Compétition avec les importations de riz et des légumes (oignon, tomates) Baisse des investissements Faible compétitivité au niveau régional Faible capacité d'achat des populations	Promotion et marketing et développement des circuits de commercialisation domestique Amélioration de la compétitivité (qualité) des filières locales	Moyen	Moyen
Résurgence des troubles socio-politiques	Des crises politiques, mutineries et grèves sont généralisées à l'approche et après les élections de 2020. Les conditions sécuritaires de la zone du projet limitent les missions de supervision sur le terrain Interruption de la mise en œuvre du Programme Baisse des investissements	Décentralisation des activités au niveau des régions; Autonomisation de prise de décision et de mise en œuvre, Renforcement des capacités et professionnalisation des plateformes régionales multi-acteurs	Moyen	Moyen
Faibles mesures incitatives pour les partenariats publics-privés-producteurs.	Faibles niveaux de bancarisation et accès au crédit et financement Non financement des besoins en équipement, fonds de roulement	Facilitation d'accès au Fonds de développement des chaînes de valeur et de promotion de l'agriculture contractuelle par le Gouvernement Mise en place des mécanismes de partage des risques, des fonds de développement/financements à coûts partagés; synergies avec les autres partenaires au développement; mise en relation avec les institutions financières	Moyen	Moyen
Faibles capacités techniques et managériales, pour la mise en œuvre et le	Faibles capacités techniques du personnel du Programme Retards importants dans le démarrage et mise en œuvre du projet.	Recrutement compétitif du personnel clé par un cabinet privé et accompagnement de proximité Mise en place du Comité d'appui et suivi technique Assistance technique nationale et internationale	Fort	Moyen

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation	Sévérité	Probabilité
suivi du projet	Faible performance des indicateurs du projet Absence ou faiblesse de l'offre en prestation de service sur les aspects innovants du projet Mauvaise qualité des services Instabilité de l'Unité de coordination et de gestion du Programme	pour le démarrage (manuels d'opérations et des procédures) Recours à des professionnels du secteur privé dans les missions de supervision périodique du Programme Partenariats stratégiques et contractualisation des prestataires des services Renforcement des capacités des partenaires stratégiques et prestataires des services Supervision et suivi de proximité par le Bureau FIDA		
Aléas climatiques défavorables)	Faible productivité à l'amont des filières.	Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente Information, éducation et communication environnementale Mesures de sauvegarde environnementales Valorisation des déchets et des sous-produits	Faible	Fort

Durabilité

25 La durabilité des impacts attendus du PADFA découle principalement de ses principes et approches de mise en œuvre. Les approches chaîne de valeur et dynamique entrepreneuriale promues par le PADFA permettront de toucher l'ensemble des acteurs et de créer des partenariats commerciaux au-delà des activités et de la durée du Programme. La durabilité sera également assurée par le développement de l'entreprenariat agricole et des modèles d'affaires inclusifs visant à conjuguer les efforts et les financements assurant à la fois la durabilité financière et l'inclusion sociale. Le PADFA contribuera fortement au développement d'opportunités économiques et à la diversification des sources de revenus grâce aux activités de transformations agroalimentaires. Les appuis devront nécessairement s'inscrire dans le cadre de plans d'affaires et être différenciés selon la filière, le maillon et le niveau de maturité des OPA.

26 La stratégie de ciblage vise à assurer l'inclusion des femmes et des jeunes ruraux (15 - 35 ans) et des petites exploitations familiales dans les différents maillons de la chaîne de valeur des trois filières et leur accès aux facteurs de production et aux connaissances. La création d'emplois pour les femmes et les jeunes au sein des filières permettra de diversifier et renforcer leurs moyens d'existence, d'augmenter leurs revenus et contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition. Les activités d'éducation nutritionnelle, d'information-éducation-communication devraient résulter à un changement des comportements, d'attitudes et pratiques pour la bonne nutrition, l'hygiène et la protection de l'environnement.

27 Le PADFA s'inscrit dans les priorités nationales du PND et du PNIA et appuiera les stratégies régionales de développement. Les actions du PADFA auront un rôle catalytique dans la diffusion des normes de qualité et des prix, la facilitation des relations commerciales entre les différents acteurs, l'accès aux services financiers, et le développement de 4P. Le PADFA renforcera les capacités techniques et matérielles des services techniques publics et des opérateurs de proximité et des OPA pour porter à plus grande échelle les innovations du Programme. Les résultats probants seront mis à l'échelle par les acteurs des filières, notamment pas les opérateurs privés et les OP.

28 Le PADFA ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale, et par conséquent, il est classé dans la catégorie B. Une note SECAP a été préparée (Annexe 13). Le PADFA s'inscrira dans la stratégie adoptée par la Côte d'Ivoire pour la lutte contre le changement climatique. La gestion et le recyclage des déchets agricoles liés à la transformation contribueront à créer des revenus et des emplois, voire même créer une nouvelle filière plus particulièrement chez les jeunes et femmes. La production de biogaz permettra une réduction importante des déchets (mangue et riz) tout en assurant une source d'énergie moins coûteuse et plus verte.

Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs

La programmation des activités et la préparation du PTBA

1 Le PADFA sera exécuté sur la base de **Programme de travail et de budget annuel (PTBA)**. Chaque projet de PTBA comprendra: (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du Programme portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intègrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

2 L'élaboration des PTBA constitue une des fonctions principales de la Cellule de suivi-évaluation⁶⁷. Le processus de préparation de PTBA se déroulera comme suit:

- (i) les activités seront identifiées par les partenaires de mise en œuvre au niveau local en fonction des besoins exprimés par les différentes catégories de bénéficiaires et leurs organisations;
- (ii) les partenaires de mise en œuvre s'attacheront à assembler ces activités pour chaque région et chaque filière;
- (iii) les activités arrêtées au niveau de chaque région seront par la suite consolidées par l'UCP pour constituer la proposition de PTBA;
- (iv) une fois la proposition de PTBA consolidée, elle sera examinée et validée par le Comité d'appui et de suivi technique (CAST) avant sa transmission au Comité d'orientation et de pilotage (COP) du Programme;
- (v) enfin, le COP se réunira pendant la première quinzaine de novembre pour examiner et approuver le PTBA;
- (vi) l'équipe du Programme prendra en compte les observations et les recommandations du COP en vue de la finalisation du PTBA; et le PTBA approuvé par le Gouvernement sera transmis au FIDA au plus tard le 30 novembre.

3 Le calendrier de préparation des PTBA est décrit dans le tableau ci-dessous:

Période	Activité
Deux premières dizaines de septembre	Concertation et propositions d'activités au niveau local, consolidation par région et par filières par les partenaires de mise en œuvre
Dernière dizaine de septembre et première dizaine d'octobre	Consolidation de la proposition de PTBA du Programme par l'UCP
Deuxième dizaine du mois d'octobre	Examen du PTBA par le CAST
Dernière dizaine du mois d'octobre	Prise en compte des observations du CAST par l'UCP
Première quinzaine du mois de novembre	Soumission et approbation du PTBA par le COP
Deuxième quinzaine du mois de novembre	Finalisation du PTBA par l'UCP et approbation par le Gouvernement
30 novembre	Transmission du PTBA au FIDA

⁶⁷ Composée du Responsable suivi-évaluation et gestion des savoirs et de l'Assistant en suivi-évaluation de l'UCP, et les chargés de suivi-évaluation au niveau des partenaires.

Le système de suivi-évaluation du PADFA

4 Le **système de suivi-évaluation** (SSE) du PADFA cherchera à s'appuyer sur les dispositifs de suivi-évaluation existants au niveau national, notamment ceux utilisés par le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural. Par ailleurs, il veillera à capitaliser les expériences des projets passés et cours (PRAREP, PROPACOM, PROPACOM Ouest) qui portent essentiellement sur:

- (i) l'importance d'adopter une démarche de gestion axée sur les résultats qui s'attache à faire un suivi régulier de l'atteinte des résultats afin de pouvoir identifier en temps réel des actions correctives le cas échéant, et qui cherche à utiliser les savoirs générés par le projet dans l'exercice de planification;
- (ii) l'importance de considérer le contexte spécifique et la logique d'intervention du projet pour le développement du SSE étant donné que les projets en cours actuels du portefeuille FIDA ont été formulés à des périodes différentes et qu'ils ont chacun leur spécificité;
- (iii) la nécessité d'articuler l'ensemble des outils de programmation et de suivi-évaluation développés pour le SSE, et d'harmoniser les outils utilisés par tous les partenaires;
- (iv) l'importance d'avoir les ressources humaines tant en nombre qu'en compétences pour éviter les charges de travail irréalistes; ainsi que les ressources financières nécessaires à la bonne opérationnalisation du SSE;
- (v) la nécessité de s'assurer que l'ensemble des équipes de coordination/gestion et de mise en œuvre soit en place dès le démarrage du projet et que tous aient la même compréhension du SSE;
- (vi) l'importance de tenir des échanges et réunions régulières pour permettre un suivi plus rapproché, pour renforcer la concertation et la prise de décision commune ainsi que la cohésion de l'équipe;
- (vii) la nécessité de décentraliser le renseignement de la plateforme informatique de SE afin de permettre une collecte et une transmission de données en temps réel, et pouvoir réduire les délais de remontée d'informations.

5 Le SSE du PADFA sera développé afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du Programme, et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Il constituera un outil pour la gestion axée sur les résultats, qui vise à assurer que les données et les informations sur les progrès réalisés par le Programme vers l'atteinte des résultats soutiennent sa gestion, et que des mesures correctives puissent être prises à temps le cas échéant.

6 Le principal outil de SE à disposition lors du démarrage du Programme est le **cadre logique** (CL). Le CL soutenu par les principaux indicateurs de performance définit les produits, résultats et impacts qui devront être progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de l'UCP, les partenaires stratégiques (COP et CAST) et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Programme; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du Programme.

7 Dès son démarrage, le PADFA développera une **Plateforme informatique** qui fera partie intégrante du dispositif de SE du Programme. Le développement de cette Plateforme s'inspirera de ce qui a été fait pour le PROPACOM/PROPACOM Ouest, afin de minimiser le recours à de nouveaux outils. Conçue sur mesure selon les besoins du Programme, la Plateforme permettra d'enregistrer les différentes réalisations, et de faire le suivi de l'avancement des activités, de l'atteinte des produits et effets attendus, ainsi que l'évaluation des impacts. La Plateforme intégrera le CL, le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI)⁶⁸, le cadre de mesure de rendement, ...; et pourra

⁶⁸ Le système de mesures des résultats développé par le FIDA dans le cadre de ses opérations.

généraliser à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA, notamment les tableaux de suivi du PTBA et les différents tableaux de bord intermédiaires. La Plateforme intégrera un système d'information géographique qui permettra de cartographier et de géo référencer les activités et réalisations du Programme, y compris des données relatives aux effets de changements climatiques; et d'en faire un suivi régulier.

8 Parallèlement au développement de la plateforme informatique de SE, un **manuel de SE** sera développé pour le Programme. Ce manuel caractérisera le SSE à mettre en place et clarifiera l'ensemble des modalités pour sa mise en œuvre: les différents outils sur lesquels le système s'appuie, les rôles des acteurs à différents niveaux, les mécanismes et procédures à suivre pour la production, le traitement et l'utilisation de l'information.

9 Le SSE du PADFA s'appuiera ainsi sur quatre principaux piliers notamment: (i) le cadre logique qui décrit la logique d'intervention du Programme et la chaîne de résultats escomptés; (ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de l'atteinte des objectifs visés; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les éléments du dispositif ainsi que les éléments de sa mise en œuvre; (iv) la plateforme informatique développée pour le Programme qui est l'outil consignait les différentes réalisations et qui permet de suivre l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus.

10 Le SSE distinguera les trois niveaux d'indicateurs: les produits en 1^{er} niveau, les effets en 2^{ème} niveau) et les impacts en 3^{ème} niveau; et respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques: (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet; (iii) les études/évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter à différents niveaux (stratégique et opérationnel) l'UCP, le CAST et le COP pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du Programme. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Programme dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.

11 L'UCP, notamment à travers le Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs (RSEGS) et l'Assistant en SE (ASE), coordonnera la mise en place et l'opérationnalisation du SSE dès le démarrage du Programme. La mise en place et l'opérationnalisation du SSE incluant entre autres la revue du CL, la mise en place de la plateforme informatique, l'élaboration du manuel SE verront l'appui d'une assistance technique spécialisée en SE. Les chargés de SE au niveau des partenaires de mise en œuvre seront étroitement associés à ce processus. Le système sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre qui assureront la planification et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par région seront effectués par l'UCP. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique sera également assurée par les responsables de l'UCP. Le RSEGS de l'UCP assurera la production ou coordonnera la consolidation des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels; (iii) les annexes des rapports de supervision; (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles; (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'impact à la fin du Programme; et (vi) les autres rapports à adresser au Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural, au CAST, au COP et au FIDA.

12 La **participation des bénéficiaires** dans le SE est un élément important des mécanismes de gestion axée sur les résultats. La plateforme informatique de SE développée en début de projet inclura une base de données des bénéficiaires, qui permettra un suivi rapproché des appuis reçus par ces derniers. Au niveau local, les partenaires de mise en œuvre s'appuieront sur des représentants de bénéficiaires qui constitueront des relais dans la collecte des données. Le PADFA mènera également un processus d'évaluation annuelle participative qui permettra de prendre en compte les perceptions des bénéficiaires sur le Programme.

13 Lors de la mise en place et de l'opérationnalisation du SSE, l'UCP organisera des sessions de formation relatives au SSE mis en place pour l'ensemble du personnel du Programme, les partenaires stratégiques et opérationnels; afin d'assurer l'appropriation des approches et des outils de SE. Les agents de terrain seront formés et équipés de tablettes préprogrammées pour la collecte et la transmission des données à temps réel.

14 Les mécanismes de SE du PADFA comprendra:

- (i) un suivi interne permanent des activités mené par l'UCP et les partenaires de mise en œuvre, et qui est basé sur l'exploitation des tableaux de suivi générés par le SSE ainsi que des visites de suivi de terrain par l'UCP. Le suivi interne sera la base pour l'élaboration des rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels du Programme; qui présenteront (a) les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période, (c) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (d) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (e) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du Programme;
- (ii) des auto-évaluations participatives: Le Programme appuiera l'organisation des ateliers d'auto-évaluation au niveau des régions et au niveau des bénéficiaires afin de faire le point sur le niveau d'exécution par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter des problèmes rencontrés et des propositions de solutions; notamment avec la participation des bénéficiaires. Les outputs de cet atelier seront également utilisés pour orienter et définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante;
- (iii) des missions de supervision et de suivi: La supervision du PADFA sera assurée directement par le FIDA, avec la participation des membres du COP et du CAST à raison de deux missions de supervision par an. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Programme dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA - y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle;
- (iv) des évaluations externes ponctuelles: Il s'agit des études/enquêtes de référence et études d'impacts socio-économiques menées au début, à mi-parcours et en fin de Programme. Ces études s'appuieront sur des études thématiques spécifiques sur les chaînes de valeur et les marchés, le diagnostic des organisations⁶⁹ d'acteurs au niveau des filières, des études nutritionnelles et de vulnérabilité sociale et état de la situation environnementale, ainsi que les études thématiques ponctuelles pouvant être identifiés par l'équipe de coordination du Programme et/ou les missions de supervision directes;
- (v) une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours, la pertinence du PADFA et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du Programme (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra également des recommandations relatives aux mesures et dispositions jugées nécessaires à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider et le cas échéant réorienter la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du Programme. Le Gouvernement assisté par l'UCP préparera les termes de référence de cette revue qui sont soumis à l'approbation du FIDA;

⁶⁹ Considérer comme input la méthodologie d'évaluation du niveau de maturité des OPA développée par le PROPACOM (inspirée du PNAFA en Guinée).

- (vi) à la fin du Programme, une mission d'achèvement et un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PADFA sur les groupes cibles; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Programme et traitera entre autres éléments des points suivants: (a) les bénéfices obtenus du PADFA, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du Programme (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

Gestion des savoirs

15 Le PADFA accordera une attention particulière à la capitalisation des acquis et la gestion des savoirs générés tout au long de la mise en œuvre du Programme. Cet aspect sera exécuté sous la coordination du Responsable en Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs; et sera guidé par la **stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication** qui seront élaborés par un prestataire au démarrage du Programme. Les activités de communication et gestion des savoirs seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA.

16 Le concept consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités du Programme. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités, produits, effets et impacts des interventions du Programme poseront les bases de la gestion des savoirs destinés à être mis en valeur par la capitalisation et le partage des expériences et connaissances développées. La gestion des savoirs reposera donc sur deux dimensions « collecter » et « diffuser »: une collecte qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites; et la diffusion qui implique la communication et le partage des connaissances capturées avec les acteurs et utilisateurs potentiels.

17 Dans le cadre de la collecte, une **bibliothèque électronique** sera mise en place pour stocker tous les documents pertinents relatifs au Programme tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les documents sur les filières, les rapports de progrès, ainsi que tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre. Un système d'inventaire des bonnes pratiques, de repérage des connaissances locales et des innovations sera également mis en place; il sera géré par l'UCP, la cellule opérationnelle et les partenaires de mise en œuvre.

18 Pour la diffusion et la communication, différents **objectifs de communication et différents types de cibles** seront distingués:

- (i) L'équipe du Programme, ses partenaires de mise en œuvre et prestataires de service pour:
 - (a) un apprentissage en continu et la prise en compte des différentes leçons apprises tant techniques que de gestion dans le pilotage et la mise en œuvre du Programme;
 - (b) un renforcement de la redevabilité et de la transparence dans la gestion du Programme;
 - (c) faciliter la participation aux dialogues politiques à différents niveaux (politiques régionales, stratégies nationales, etc.);
- (ii) Les bénéficiaires en cours du Programme pour qu'ils soient vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations au niveau de leurs organisations et leurs sociétés;
- (iii) Les autres projets, prestataires de services et acteurs de développement à des fins d'échanges, de partage et d'apprentissage communes;
- (iv) Les décideurs politiques afin de les informer sur les opportunités existantes et sur les interventions prioritaires pouvant impacter l'environnement des affaires au niveau des filières;

- (v) Les bénéficiaires potentiels et le grand public afin de: (i) permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le Programme facilitant ainsi la promotion de l'approche par la demande; et (ii) partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions du Programme.

19 La stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication permettront de préciser les différents **produits de communication** à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il s'agira entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, etc. L'élaboration desdits produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication. Le site Web du PADFA élaboré dès le démarrage du Programme sera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du Programme avec une large audience. Des graphiques et des cartes seront produits pour montrer l'évolution des interventions du Programme dans sa zone d'intervention.

20 La communication entre les acteurs visant à **partager les meilleures pratiques et les connaissances** recueillies sera assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des routes et visites d'échanges, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Le PADFA favorisera les échanges avec les autres projets et programmes en Côte d'Ivoire et dans les pays de la sous-région. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés.

21 Les savoirs générés par le Programme permettront ainsi d'améliorer les interventions des projets en cours, de **soutenir la conception de nouveaux projets et la participation aux dialogues politiques** sur les thématiques pouvant toucher l'amélioration de l'environnement économique des filières (politiques filières inclusives, promotion des produits locaux et développement des normes, politique commerciale et tarifaire, etc.).

Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

Comptabilité, contrôle interne financier et de gestion

1 Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des Programmes. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du Programme. Le suivi de la réalisation du Programme s'appuiera sur une organisation comptable efficace et sur un contrôle de gestion rigoureux, grâce à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité de bonne qualité et en accord avec les exigences du Gouvernement. Ce logiciel de gestion comptable et financière de Programme permet également le suivi de tableaux de bord financiers et de gestion et la production de rapports périodiques.

2 Outre la supervision de la production des états comptables et financiers, le Responsable administratif et financier (RAF), responsable de la gestion financière du Programme supervisera directement la gestion au niveau de l'antenne de Bouaké. Il veillera également à la régularité des opérations de gestion et à l'utilisation rationnelle du patrimoine du Programme. Le RAF vérifiera la régularité des dépenses et le respect des procédures administratives, comptables et financières; il rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au coordonnateur du Programme.

3 Le niveau des dépenses et des seuils de passation des marchés relevant de la cellule de Bouaké seront discutés au cours de la mission de conception finale en séance conjointe réunissant le MINADER, la Direction du Budget, l'Agence Comptable de la Dette Publique et la Direction des marchés Publics. La cellule de Bouaké sera doté d'un ou d'une Secrétaire Comptable qui travaillera sous la supervision directe du responsable administratif et financier (RAF) de l'UCP. Il rendra mensuellement compte au RAF de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Un régisseur (sous la tutelle de l'agent comptable situé au niveau de l'UCP) sera par ailleurs détaché dans la cellule de Bouaké afin d'une mise en œuvre efficace du Programme dans cette zone d'intervention.

Compte désigné et décaissements

4 Pour faciliter les décaissements du prêt FIDA et l'exécution du Programme, l'Emprunteur ouvrira au nom du Programme un compte désigné dans une banque commerciale à Abidjan, à la satisfaction du FIDA pour recevoir les fonds extérieurs. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, un dépôt correspondant à 50% du montant du premier PTBA sera effectué par le FIDA. L'UCP basée à Korhogo et la cellule de Bouaké disposeront respectivement d'un compte Programme et d'un compte de régie d'avance qui serviront à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans le PTBA. Ces sous comptes recevront les fonds extérieurs et ceux de la contrepartie nationale.

5 Le compte Programme de l'UCP et le compte de régie d'avance de la cellule seront domiciliés dans une Banque commerciale au niveau de leurs zones d'intervention. Dès la première année de mise en œuvre du Programme, l'UCP recevra une avance de fonds de démarrage, correspondant à 50% de leurs PTBA respectifs, renouvelable dès que le décaissement atteint les 2/3 du montant avancé. Le renouvellement des fonds se fera par DRF préparées par l'UCP et comprenant les relevés des dépenses des antennes et de l'UCP. Le compte de régie d'avance sera approvisionné à partir du compte Programme de l'UCP. Le RAF sera destinataire des demandes de renouvellement et de réapprovisionnement de fonds formulées par les antennes à l'appui desquelles la documentation nécessaire sera jointe.

6 Le gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du Programme, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement consolidé de l'État, l'émission de chèques du trésor, et les exonérations des droits

sur les importations effectuées par le Programme. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné, les sous comptes désignés seront transmis au FIDA dès le démarrage du Programme.

7 Les opérations sur le compte Programme nécessiteront la double signature du Coordonnateur et du Responsable administratif et financier au niveau de l'UCP. Les décaissements pour les grands travaux de génie civil, les achats de véhicules et équipements, pourront être directement payés par le FIDA. Les décaissements des fonds du compte Programme se feront sur la base de relevés de suivi financier et nécessitera la double signature de l'Agent compte et du Coordonnateur. Les originaux des pièces seront gardés à l'Unité de coordination et au niveau de cellule de Bouaké et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision.

Catégories des dépenses autorisées

8 L'accord de financement prévoit l'affectation du montant du financement à des catégories de dépenses autorisées et spécifie les pourcentages des dépenses devant être financées. Le FIDA assure le suivi de l'utilisation du financement afin de déterminer quand l'enveloppe allouée à une catégorie de dépenses est épuisée ou en voie de l'être. Si le FIDA estime que le montant du financement alloué dans l'accord de financement à une catégorie de dépenses déterminée est ou sera insuffisant, le Fonds peut, après notification à l'Emprunteur: (i) réaffecter à une catégorie les montants du financement alloués à une autre catégorie à concurrence du montant nécessaire pour combler le déficit estimé; et/ou (ii) réduire le pourcentage des dépenses autorisées devant être financées, si cette réaffectation ne suffit pas à combler le déficit estimé.

9 Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants: (i) la dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au Programme et prévus au PTBA concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés en vigueur au FIDA; (ii) les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution du Programme, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du Programme qui peuvent être faites entre la date d'achèvement du Programme et la date de clôture du don; (iii) les dépenses doivent être faites par une Partie au Programme; (iv) si, aux termes de l'accord, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question; (v) la dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement.

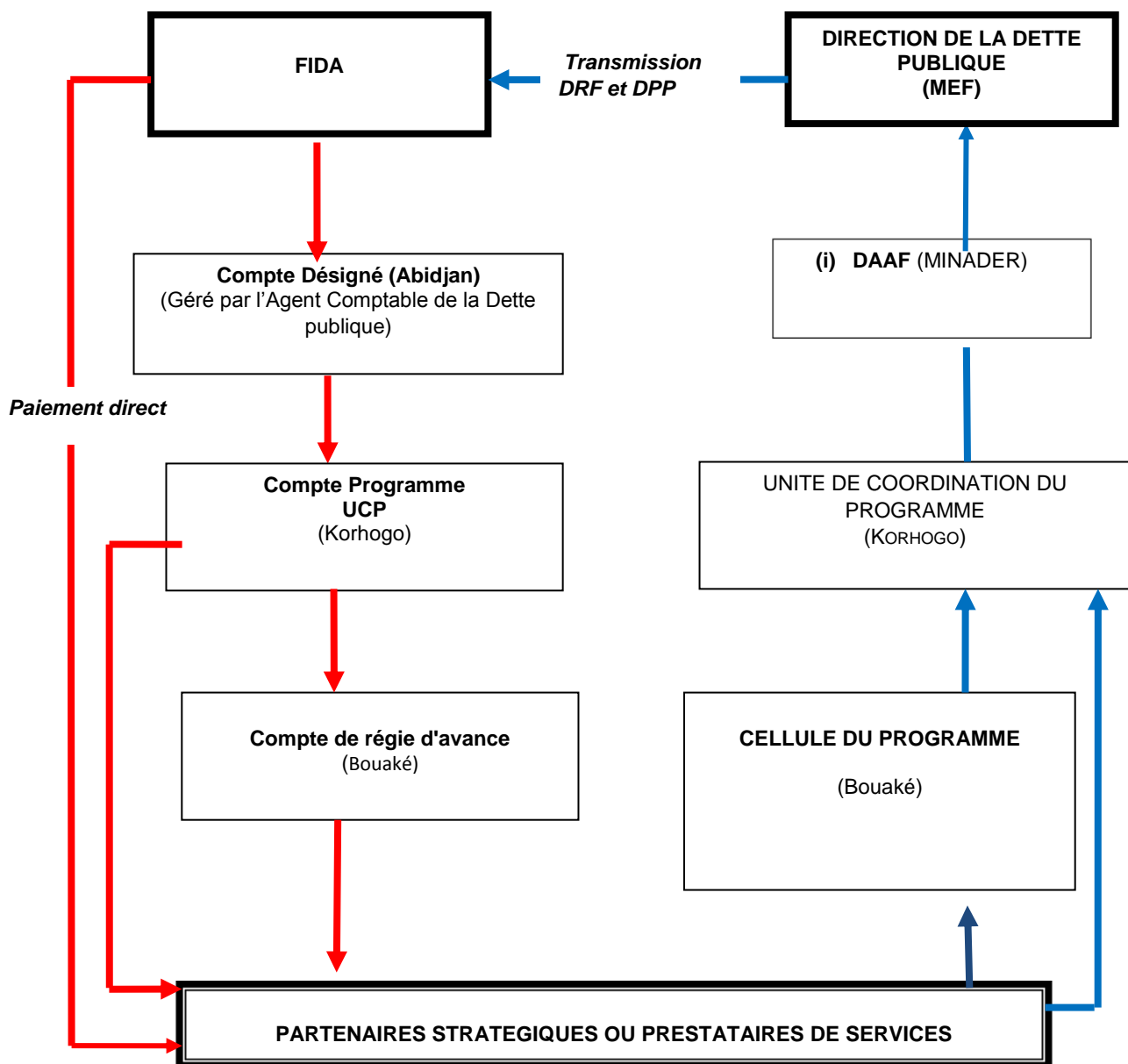
10 Le Fonds peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre du financement. Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre du financement si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant de l'Emprunteur ou de toute Partie au Programme.

Audit des comptes

11 L'Emprunteur sélectionne, avec l'accord préalable du FIDA, des auditeurs externes pour procéder à la fin de chaque année fiscale à l'audit des comptes du PADFA. L'audit externe doit être mené suivant des standards internationaux d'audit et conformément aux procédures et critères précisés dans les "Directives relatives à l'audit des Programmes (à l'usage des emprunteurs)" du FIDA. L'audit externe des comptes portera sur l'examen et la vérification: i) de la comptabilité et des états financiers consolidés du Programme; ii) des procédures administratives, financières et comptables ainsi que du contrôle interne financier et de gestion en vigueur; iii) du Compte désigné du prêt; iv) des demandes de décaissement du Compte de prêt et des demandes de remboursement de fonds; et v) de la gestion du personnel et des prestataires de services spécialisés.

12 Le cabinet d'audit sera également invité à formuler son appréciation sur les amendements éventuels au Manuel des procédures administratives, financières et comptables, les modalités de passation des marchés, la légitimité des dépenses imputées au Compte désigné ainsi que l'utilisation des biens et services financés par le Programme. Il fournira une opinion séparée sur les états certifiés de dépenses et une lettre de recommandations séparée concernant l'efficacité de la comptabilité et des systèmes de contrôle interne. L'UCP présentera au FIDA la réponse à la lettre de recommandations des auditeurs dans un délai d'un mois à compter de sa réception. L'UCP sera responsable de l'application des recommandations spécifiées dans les rapports d'audits annuels. Les honoraires de l'auditeur seront payés à partir des fonds du don.

FLUX FINANCIERS DU PADFA



Appendice 8: Passation des marchés

1 Dans la logique du Programme unique d'intervention coordonné et géré par le même dispositif institutionnel, le PADFA utilisera les mêmes procédures de passation des marchés que le PROPACOM et le PROPACOM Ouest en cours. Ces procédures sont régies par le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant code des marchés publics. Il a apporté des changements majeurs dans le dispositif de passation des marchés en Côte d'Ivoire. Ces changements consistent en particulier en la séparation et l'indépendance des fonctions de contrôle et de régulation avec la création de l'Agence Nationale de Régulation des marchés publics. Ce décret marque un effort de la part du gouvernement, vers l'amélioration de l'intégrité du système des marchés publics, et conformément aux principes de bonne gouvernance en termes de la transparence et de la responsabilité.

2 Le Code des marchés publics ivoirien s'aligne parfaitement sur les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA. Il est à cet effet compatible aux exigences de bonne concurrence, d'efficacité économique, de transparence et de célérité à travers la mise en place d'outils et d'organes appropriés.

3 Les principes fondamentaux prévus par le code sont: (i) le libre accès à la commande publique, (ii) l'égalité de traitement des candidats, (iii) la transparence de procédures, (iv) l'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité des candidats, (v) la libre concurrence, (vi) l'économie et l'efficacité de la dépense publique, (vii) l'équilibre économique et financier, (viii) le droit de recours des soumissionnaires.

4 Le code pose comme règle de principe l'appel d'offre ouvert. Le recours à tout autre mode de Passation est exceptionnel. A ce titre, il doit être motivé et autorisé par le Ministre chargé des marchés publics. Ces modes de passation exceptionnels sont l'appel d'offre restreint et la procédure de gré à gré.

5 Trois types de seuils sont prévus par le Code de passation des marchés publics:

- (i) Le seuil d'obligation de passer « marché » ou de « référence »: est fixé de manière uniforme à 100 000 000 de francs CFA (Cf. Arrêté n° 692/MPMB/DGBF/DMP du 16/09/2015 « portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure des marchés publics).
 - a. Les dépenses dont le montant est inférieur au seuil de « référence » sont soumises aux dispositions de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.
 - b. Pour les marchés compris entre 10 000 000 FCFA et 30 000 000 FCFA, l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées prévoit une procédure particulière dite de « procédure simplifiée de demande de cotation » par la comparaison de trois factures. Les marchés inférieurs à 10 000 000 FCFA pourront être exécutés à la simple comparaison obligatoire d'au moins trois factures sans qu'il soit besoin de mettre en place une procédure particulière.
 - c. Les dépenses supérieures à 30 000 000 FCFA et inférieures à 60 000 000 FCFA devront être exécutées par la Procédure Simplifiée à Compétition Limitée (PSL) par la consultation d'au moins cinq (05) entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires à travers un dossier allégé; ces dépenses seront également examinées par une Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres (COPE) pour la désignation de l'attributaire.
 - d. Les dépenses supérieures à 60 000 000 FCFA et inférieures à 100 000 000 FCFA devront être exécutées par la Procédure Simplifiée à Compétition Ouverte (PSO) à travers un dossier allégé validé par la DRMP et publié dans le BOMP pendant au moins 15 jours

francs; ces dépenses seront également examinées par une Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres (COPE) pour la désignation de l'attributaire

- (ii) Le seuil d'obligation pour faire valider les dossiers d'appel d'offres par la DMP avant leur publication est d'au moins 30 000 000 FCFA;
 - a. Le seuil d'obligation de validation par la Direction des marchés publics, des propositions d'attribution décidées par la commission déconcentrée ou décentralisée d'ouverture des plis et de jugement des offres, concerne tout marché tout marché passé sur une dotation budgétaire d'un montant égal ou supérieur à 300 000 000 FCFA (Cf. Arrêté n° 692/MPMB/DGBF/DMP du 16/09/2015 « portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure des marchés publics);
 - b. Le seuil d'obligation de validation par la Direction des marchés publics, des propositions d'attribution, égales ou supérieures à 300 000 000 FCFA, décidées par la Commission Déconcentrée ou Décentralisée d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO);
- (iii) Le seuil d'approbation nécessaire pour donner effet à un marché fixé à 300 000 000 FCFA. Les marchés d'un montant supérieur ou égal à 300 000 000 sont approuvés par le Ministre chargé des marchés publics. Les marchés d'un montant inférieur à 300 000 000 FCFA sont approuvés par le Ministre de tutelle de l'autorité contractante. Pour les marchés extérieurs à l'Administration Centrale l'approbation est du ressort du Préfet de département.

La passation des marchés publics dans la mise en œuvre du PADFA

6 Les conditions de passation de marchés du Projet sont désormais incluses dans les conditions générales au financement du développement agricole par le FIDA. Toutefois, les conditions spéciales sont détaillées dans la lettre au Bénéficiaire, qui indiquera les seuils d'examen préalable du FIDA.

Conditions générales

7 Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le Projet seront passés conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

8 Au démarrage du programme, le Plan de Passation de Marchés ci-dessous, relatif aux dix-huit premiers mois de mise en œuvre sera actualisé par l'Unité de coordination du Programme et soumis à non objection du bailleur. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils proposés et les préférences applicables au Projet. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le comité de pilotage et d'une non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

9 Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par le Bénéficiaire afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Les marchés doivent être entrepris au cours de la période d'exécution du Projet. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économies d'échelle et d'efficacité, certains marchés seront regroupés en lot: le génie civil, les moyens de transport, les biens d'équipement (matériels informatiques et autres) et le mobilier de bureau.

Méthodes particulières de passation de marchés de fournitures et de travaux

10 **Appel à la concurrence internationale.** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de fournitures et travaux d'un montant élevé susceptibles d'intéresser les entreprises opérants sur le plan international, sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International. L'avis d'appel à concurrence doit être publié dans un journal d'annonces internationales ou sur le Web, parallèlement à sa publication dans le Bulletin officiel des Marchés publics de la République de Côte

d'Ivoire. Le délai minimum de publication est de quarante-cinq jours. Toutefois, pour l'acquisition du matériel roulant et du matériel informatique, le Projet pourra recourir à la centrale d'achat des Nations Unies.

11 Autres méthodes de passation de marchés de fournitures et de travaux. Le tableau 1 ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel d'Offres à la concurrence internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 1: Méthodes de passation de marchés applicables

(a) Appel à la concurrence internationale
(b) Appel à la concurrence nationale
(c) Consultation de fournisseurs à l'échelle nationale (PSC, PSL, PSO)
(d) Marché passé avec la communauté
(e) Entente directe ou gré à gré

12 Seuils relatifs aux méthodes de passation de marché. Le tableau 2 ci-dessous détermine les seuils déterminant les méthodes de passation de marché requises (AOI, AON, CR).

Tableau 2: Seuils relatifs aux méthodes de passation des marchés

Méthode de passation des marchés	Fournitures et travaux	Observations
1. Appel d'offre international (AOI) Supérieur ou égal à	Supérieur ou égal à 100.000US\$	
2. Appel d'offre national	De 20 000 US\$ à 100 000 US\$	
3. Consultation Restreinte (CR)	Inférieur à 20 000 US\$ 3 consultations minimum.	Le Code des marchés publics subordonne l'appel d'offres restreint à l'autorisation du ministre chargé des marchés publics.

Méthodes particulières de sélection et d'emploi de consultants

13 Sélection fondée sur la qualité et sur le coût. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la sélection fondée sur la qualité et le coût.

14 Autres méthodes de sélection et d'emploi de consultants. Le tableau 3 ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la sélection fondée sur la qualité et le coût, qui peuvent être utilisées pour les services de consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 3: Autres méthodes de sélection et d'emploi de consultants applicables

Méthode de passation de marchés
(a) Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)
(b) Sélection au Moindre Coût (SMC)
(c) Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC)
(d) Sélection de Consultants Individuels (SCI) et consultants à Titre Personnel (STP)
(e) Sélection par gré à gré
(f) Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)
(g) Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)

Marché passé avec la communauté

15 Lorsque le Projet fera appel à la participation des groupements de bases ou institutions communautaires, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale. Le rôle de l'Unité nationale de coordination et de gestion du Projet (UCP) est de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités confiés aux OPA, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations redditionnelles.

Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés

16 Le FIDA supervisera les opérations de passation de marché du Bénéficiaire afin de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins stipulés dans l'accord de financement, en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'équité sociale.

17 Le Plan de Passation de Marchés relatif à la première année de mise en œuvre du Projet sera élaboré par l'UCP et soumis à non objection du FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le comité de pilotage et d'une non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

18 Concernant les marchés proprement dits, les seuils d'examen préalable des marchés par le FIDA sont spécifiés dans la lettre au bénéficiaire. Le montant de ces seuils dépend de la nature du marché (Acquisition de bien, travaux, services et fournitures courants, prestations intellectuelles) et peuvent être modifiés.

Tableau 4 Seuils indicatifs d'examen préalable du FIDA

Nature du marché	Seuils d'examen préalable le FIDA (1USD=600FCFA)
Biens et travaux	>25 000 000 FCFA ou 41 666 USD
Prestations intellectuelles	>10 000 000 FCFA ou 16 666 USD

19 Le FIDA dans le cadre de cet examen, veillera au respect des procédures d'appels d'offres, de la documentation de l'évaluation et la sélection des adjudicataires. Le FIDA vérifiera aussi la conformité des méthodes et des seuils utilisés par rapport au plan de passation de marché.

20 Après l'évaluation des propositions mais avant l'acte de signature, le contrat et les documents y afférents seront transmis au FIDA pour examen. Le marché ne sera définitivement attribué qu'après l'obtention de la non-objection du FIDA. Une fois le contrat signé, l'UCP en transmettra copie conforme au FIDA.

Appendice 9: Coût et financement du programme

I. Introduction

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), réalisée avec le logiciel Costab. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée d'exécution du projet, les sources et l'estimation des coûts unitaires, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officielles catégories de dépenses et la part des impôts et des devises dans la somme des coûts. La deuxième partie reprend les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement.

2. Les tableaux des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes et sous-composantes du projet sont présentés en annexe du présent appendice.

II. Hypothèses de calcul des coûts

3. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les calculs ont été effectués sur la base des principales hypothèses suivantes:

- La durée du projet est estimée à 7 ans. La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour septembre 2017 et il est estimé que le projet pourrait démarrer ses activités au début de 2018.
- L'estimation des coûts repose principalement sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PROPACOM et PROPACOM Ouest) et Banque Mondiale (PPAAO) en Côte d'Ivoire et des partenaires des filières ciblées.
- Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils comprennent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée⁷⁰ (TVA) et les taxes directes. La part en devises du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet.
- Bien que des quantités et des coûts unitaires soient utilisés dans les tableaux détaillés, il est plus utile de considérer en priorité le montant global prévu pour l'activité. Une planification plus précise et détaillée des activités se fera juste avant l'exécution du projet, notamment en fonction des demandes exprimées par les partenaires et bénéficiaires du projet. En effet, ce projet est en partie flexible, étant basé sur une approche participative et le principe d'intervention à la demande. Les coûts estimés par composante, sous-composante et activité sont donc indicatifs.
- Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, qui comprend les taxes, car ceux-ci représentent un coût réel pour le projet. Les coûts de base des produits et services importés comprennent les prix CAF⁷¹, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les prix unitaires des biens et services ont été saisis dans le Costab principalement en Franc FCA (F CFA), mais aussi en dollar des États-Unis (US\$).
- Pour les frais de personnel, une grille de salaires alignée sur les pratiques des autres projets de donateurs dans le pays a été préparée, en prenant en considération les attentes dans la zone du projet ainsi que les charges et les bonus.
- Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à faire face aux effets de l'inflation. Elles sont calculées par le Costab sur la base

⁷⁰ Le taux actuel est de 18%.

⁷¹ Coût assurance fret.

des niveaux d'inflation aux niveaux national et international. Sur la base des données de la Banque centrale et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), il a été retenu un taux d'inflation de 2,0% au niveau local. Pour l'inflation au niveau international, il a été retenu le même taux de 2,0% sur la base des prévisions de la Banque Mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires (« Manufactures Unit Value Index »/ MUV).

- Les provisions pour imprévus physiques sont destinées à faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du projet. Elles sont exprimées en termes de pourcentage du coût de base (taux de 5%) et appliquées pour les travaux de génie civil, qui correspondent principalement à la réhabilitation de pistes et des aménagements hydro-agricoles et la construction des magasins et unités de transformation dans le cadre de ce projet.
- La mission a retenu le taux de 610 F CFA pour 1 dollar des États-Unis dans l'estimation des coûts du projet. Ce taux est basé sur le taux de change officiel du F CFA par rapport au US\$ lors la mission de conception. Étant données les fluctuations historiques de ce taux de change, il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du projet. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution. Lors de la deuxième mission de formulation, il est possible de mettre à jour le taux de change sur la base de son évolution récente. De plus, étant donné que les taux d'inflation sont les mêmes aux niveaux local et international, l'option de parité de pouvoir d'achat (PPA) du Costab n'a pas été utilisée.
- La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, sur la base de discussions avec des experts et de l'expérience de projets récemment financés en Côte d'Ivoire.

Tableau 1: Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Imp. Physiques	Taxes (% of total)	Devises étrangères
Coûts d'investissement			
Travaux	5%	0% ⁷²	25%
Véhicules	0%	23%	50%
Equipements & Matériels	0%	23%	50%
Formations & Ateliers	0%	0%	25%
Consultations	0%	0%	25%
Biens & Services & Intrants	0%	0% ³	25%
Dons & Subventions	0%	0%	0%
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Coûts de fonctionnement	0%	0%	0%

⁷² En réalité, une TVA de 18% est appliquée mais, dans le contexte du projet et des calculs effectués sur Costab cette TVA sera payée par les financiers.

III. COÛTS DU PROJET

A. Coûts totaux

4. Les coûts totaux du projet, sur une période de sept ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 43,8 milliards de F CFA, équivalant à 71,8 millions d'US\$. Les coûts de base sont de 40,6 milliards de F CFA (66,6 millions d'US\$). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,5 milliards de F CFA (0,9 million d'US\$) et 2,7 milliards de F CFA (4,4 millions d'US\$). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 2,6 milliards de F CFA (4,2 millions d'US\$).

B. Coûts par composante

5. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: (A) Valorisation des Produits Agricoles: 18,4 milliards de F CFA (30,2 millions d'US\$), soit 45% du coût de base total et (B) Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles: 16,5 milliards de F CFA (27,1 millions d'US\$), soit 41% du coût de base total. La coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs du PADFA sont estimées à 5,7 milliards de F CFA (9,3 millions d'US\$), soit 14% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

Tableau 2: Coût du projet par composante

République de Côte d'Ivoire Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) Components Project Cost Summary		(F CFA Billion)			(US\$ Million)			%	% Total
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
		A. Valorisation des Produits Agricoles							
Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue		4.3	1.4	5.7	7.1	2.4	9.4	25	14
Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles		8.6	4.1	12.7	14.1	6.7	20.7	32	31
Subtotal		12.9	5.5	18.4	21.1	9.0	30.2	30	45
B. Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles									
Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles		9.4	4.3	13.7	15.5	7.0	22.5	31	34
Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)		2.1	0.7	2.8	3.5	1.2	4.6	25	7
Subtotal		11.5	5.0	16.5	18.9	8.1	27.1	30	41
C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs									
Coordination et gestion du Programme		3.6	0.3	3.9	5.9	0.5	6.4	8	10
Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication		1.4	0.4	1.8	2.3	0.7	3.0	24	4
Subtotal		5.0	0.7	5.7	8.2	1.2	9.3	13	14
Total BASELINE COSTS		29.4	11.2	40.6	48.2	18.4	66.6	28	100
Physical Contingencies		0.4	0.1	0.5	0.7	0.2	0.9	25	1
Price Contingencies		1.9	0.7	2.7	3.2	1.2	4.4	27	7
Total PROJECT COSTS		31.8	12.1	43.8	52.1	19.8	71.8	28	108

C. Financement du projet

6. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA pour un total de 18,5 millions d'US\$, correspondant à 25,8% du coût total; (ii) OFID pour un total de 20,0 millions d'US\$, soit 27,9% du coût total; (iii) le Gouvernement pour 4,2 millions d'US\$, sous forme d'exonération de taxes, soit 5,9% du coût total; (iv) les bénéficiaires pour 10,2 millions d'US\$, soit 14,3% du coût total, et un écart de financement de 18,9 millions d'US\$, soit 26,3% du coût total. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante du coût total.

Tableau 3: Plan de financement du projet par composante

République de Côte d'Ivoire Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) Components by Financiers (US\$ '000)		FIDA		Financing Gap		OFID		Bénéficiaires		Le Gouvernement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
		A. Valorisation des Produits Agricoles														
Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue		963	9.2	979	9.4	8,492	81.4	-	-	0	-	10,433	14.5	2,608	7,825	-
Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles		5,908	28.6	4,162	18.7	2,203	9.9	7,671	34.5	2,304	10.4	22,248	31.0	7,166	12,778	2,304
Subtotal		6,871	21.0	5,140	15.7	10,695	32.7	7,671	23.5	2,304	7.1	32,681	45.5	9,774	20,603	2,304
B. Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles																
Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles		5,274	21.8	5,489	22.6	9,306	38.4	2,490	10.3	1,682	6.9	24,240	33.8	7,519	15,040	1,682
Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)		1,632	33.1	3,175	64.4	-	-	78	1.6	50	1.0	4,934	6.9	1,227	3,657	50
Subtotal		6,906	23.7	8,664	29.7	9,306	31.9	2,567	8.8	1,731	5.9	29,174	40.6	8,746	18,697	1,731
C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs																
Coordination et gestion du Programme		3,366	49.7	3,236	47.8	-	-	-	-	166	2.5	6,768	9.4	504	6,098	166
Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication		1,358	42.7	1,816	57.1	-	-	-	-	9	0.3	3,182	4.4	748	2,425	9
Subtotal		4,723	47.5	5,052	50.8	-	-	-	-	175	1.8	9,950	13.9	1,253	8,523	175
Total PROJECT COSTS		18,500	25.8	18,856	26.3	20,000	27.9	10,238	14.3	4,211	5.9	71,805	100.0	19,772	47,822	4,211

7. La répartition des financements attendus du FIDA par catégorie de dépenses se présente comme suit.

Tableau 4: Financements FIDA par catégorie de dépenses

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
Expenditure Accounts by Financiers
 (US\$ '000)

	FIDA	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	726	3.7
B. VEHICULES	480	77.0
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	2,087	11.8
D. FORMATIONS & ATELIERS	2,622	40.4
E. CONSULTATIONS	2,320	41.6
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	3,698	35.0
G. DONNS & SUBVENTIONS	4,327	78.0
Total Investment Costs	16,261	24.5
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES & INDEMNITES	1,629	40.8
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	610	41.2
Total Recurrent Costs	2,239	40.9
Total PROJECT COSTS	18,500	25.8

Tableau 5: Ecart de financement

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Fi
Expenditure Accounts by Financiers
 (US\$ '000)

	Financing Gap	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	717	3.6
B. VEHICULES	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	2,452	13.9
D. FORMATIONS & ATELIERS	3,855	59.4
E. CONSULTATIONS	1,995	35.7
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	5,380	50.9
G. DONNS & SUBVENTIONS	1,221	22.0
Total Investment Costs	15,620	23.5
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES & INDEMNITES	2,364	59.2
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	872	58.8
Total Recurrent Costs	3,236	59.1
Total PROJECT COSTS	18,856	26.3

8. La répartition des financements attendus de l'OFID par catégorie de dépenses se présente comme suit.

Tableau 6: Financements OFID par catégorie de dépenses

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Fi
Expenditure Accounts by Financiers
 (US\$ '000)

	OFID	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	15,942	80.4
B. VEHICULES	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	2,778	15.7
D. FORMATIONS & ATELIERS	3	-
E. CONSULTATIONS	1,246	22.3
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	31	0.3
G. DONS & SUBVENTIONS	-	-
Total Investment Costs	20,000	30.2
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES & INDEMNITES	-	-
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total Recurrent Costs	-	-
Total PROJECT COSTS	20,000	27.9

9. La répartition des dépenses du projet par an se présente comme suit.

Tableau 7: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
 (US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
A. Valorisation des Produits Agricoles								
Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue	270	488	2,896	3,005	2,936	523	315	10,433
Amélioration des opérations post récolte et de transformation des produits agricoles	508	5,166	6,028	4,820	3,533	1,683	510	22,248
Subtotal	778	5,654	8,924	7,824	6,470	2,206	825	32,681
B. Amélioration de l'Offre des Produits Agricoles								
Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles	584	3,222	8,116	8,690	1,253	1,820	555	24,240
Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	81	1,115	1,093	1,219	569	559	298	4,934
Subtotal	665	4,336	9,209	9,909	1,822	2,379	853	29,174
C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs								
Coordination et gestion du Programme	1,589	789	805	821	1,120	921	723	6,768
Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	725	329	308	544	401	346	529	3,182
Subtotal	2,314	1,118	1,113	1,365	1,521	1,267	1,252	9,950
Total PROJECT COSTS	3,757	11,109	19,245	19,098	9,813	5,853	2,930	71,805

Côte d'Ivoire

Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)

Rapport de conception de projet - Version finale

Appendice 9: Coût et financement du programme

C. Conditionnement et transformation de la mangue

1. Renforcement du plateau technique des stations de conditionnement existantes /n																										
a. Diagnostic des stations intégrant les enjeux liés à la gestion de l'eau et des déchets /o	jours	60	-	-	-	-	-	60	122	200	12	-	-	-	-	12	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)			
b. Bude de faisabilité amélioration /p	jour	-	75	75	-	-	-	150	122	200	-	15	16	-	-	-	31	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)		
c. Appui conseil /q	jour	-	-	50	50	50	50	250	122	200	-	-	11	11	11	11	55	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
d. Formation du personnel et visites d'échange commenté /r-station /n	session	-	2	2	2	2	2	12	1,000	1,639	-	3	3	4	4	4	21	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
e. Appui à la mise en place de système de traçabilité et à la certification																										
Honoraire consultant	homme jour	-	-	120	120	60	-	300	80	131	-	-	17	17	9	-	42	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
Paidement hébergement consultant	forfait	-	-	80	80	40	-	200	50	82	-	-	7	7	4	-	18	0.0	25.0	0.0	V12	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
Appui à la certification /s	forfait	-	2	3	3	3	-	10	5,000	8,197	-	17	26	26	18	-	87	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)		
Subtotal																										
1. Fonds partage risques pour les travaux d'amélioration du plateau technique																										
Grille câble et électrique	station	-	3	3	3	1	-	10	70,000	114,754	-	372	380	387	132	-	1,271	5.0	25.0	0.0	V12	GR_EA	GR_DA	OFD (20%), BENEf (80%)		
Chambre froide (capacité 4 container en attente)	unité	-	3	3	3	1	-	10	80,000	131,148	-	405	413	422	143	-	1,384	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)		
Ligne complète de triage	unité	-	3	3	3	1	-	10	100,000	163,934	-	507	517	527	179	-	1,730	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)		
Coqnie	unité	-	1,500	1,500	1,500	1,500	-	6,000	6	9	-	14	14	14	15	-	57	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)		
Subtotal																										
2. Renforcement de capacité techniques des unités modernes de séchage existantes /n																										
a. Formation du personnel sur les BRP et maîtrise du séchoir /u	session	-	3	-	-	-	-	3	2,500	4,098	-	13	-	-	-	-	13	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100%)		
b. Formation sur les technologies de transformations de la mangue et la gestion des déchets /v	session	-	1	-	-	-	-	1	1,500	2,459	-	3	-	-	-	-	3	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100%)		
c. Démarche qualité et appui à la certification des trois unités	forfait	-	-	3	-	-	-	3	8,500	13,934	-	-	44	-	-	-	44	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)		
Subtotal																										
3. Mise en place d'unités de séchage moderne																										
a. Séchoir tunnel																										
Séchoir DRV 154-CD1500	unité	-	-	3	-	3	-	1	7	23,000	37,705	-	119	-	124	-	43	285	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
Transport	unité	-	-	3	-	3	-	1	7	500	820	-	3	-	3	-	1	6	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
Installation et mise en marche	unité	-	-	3	-	3	-	1	7	1,250	2,049	-	6	-	7	-	2	16	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
Subtotal																										
b. Équipements séchoir /w																										
Equipements séchoir /w	kt	-	-	3	-	3	-	1	7	2,800	4,590	-	14	-	15	-	5	35	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
Entretien/infrastructure séchoir /x	m2	-	-	1,200	-	1,200	-	400	2,800	100	164	-	-	217	-	226	-	78	521	5.0	25.0	0.0	V12	GR_EA	GR_DA	OFD (20%), BENEf (80%)
c. Formation sur les technologies de transformation de la mangue et la gestion des déchets /y	session	-	-	3	-	3	-	1	7	1,500	2,459	-	-	-	8	-	3	19	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
d. Démarche qualité et appui à la certification /z	forfait	-	-	3	-	3	-	1	7	8,500	13,934	-	-	44	-	46	-	16	105	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)
Subtotal																										
4. Transformation industrielle des fruits																										
a. Appui à l'étude de faisabilité de mise en place d'unité industrielle de transformation de la mangue /aa	forfait	-	1	-	-	-	-	1	73,200	120,000	-	124	-	-	-	-	124	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FG (100%)		
b. Fonds partage risques pour le financement d'unité de transformation industrielle de la mangue	forfait	-	-	-	0.33	0.33	0.33	0.99	2,000,000	3,278,689	-	-	-	1,160	1,163	1,207	-	3,549	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
c. Mise en route et formation du personnel	session	-	-	-	1	1	1	3	2,500	4,098	-	-	-	4	4	5	-	13	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
d. Certification de l'unité industrielle	forfait	-	-	-	1	-	-	1	2,000	3,279	-	-	-	4	-	-	-	4	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	OFD (20%), BENEf (80%)	
Subtotal																										
D. Valorisation des sous-produits et des déchets																										
1. Exploitation de la balle de riz pour la production de la bio-énergie																										
a. Test pilote de production de bio-énergie																										
Recrutement d'un cabinet en appui à la production de bio-énergie (bio gaz)	forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000	16,393	17	-	-	-	-	-	-	17	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)	
Mise en oeuvre du concept	forfait	-	1	-	-	-	1	2	50,000	81,967	-	84	-	-	90	-	-	174	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FIDA (100%)	
Suivi et évaluation de l'opération pilote en vue d'une mise à échelle	forfait	-	-	-	2	-	-	2	4	5,000	8,197	-	-	-	18	-	-	19	36	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)
Subtotal																										
b. Appui à la fabrication de briquettes																										
Fabrication artisanale de 25 presses	unité	-	5	5	5	5	5	25	500	820	-	4	4	4	4	5	-	22	0.0	25.0	0.0	V12	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Création de micro-entreprises jeunes (Préparation dossiers)	unité	-	5	5	5	5	5	25	250	410	-	2	2	2	2	2	-	11	0.0	25.0	0.0	V12	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Démonstration à l'utilisation des presses	session	-	5	5	5	5	5	25	250	410	-	2	2	2	2	2	-	11	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Production de briquettes	unité	-	5	5	5	5	5	25	2,500	4,098	-	21	22	22	22	23	-	110	0.0	25.0	0.0	V12	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Fabrication de fourneaux écologiques	unité	-	10	10	10	10	10	50	30	49	-	1	1	1	1	1	-	3	0.0	25.0	0.0	V12	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Formation à l'utilisation et entretiens des équipements et gestion des déchets	session	-	5	5	5	5	5	25	600	984	-	5	5	5	5	5	-	26	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Évaluation de l'opération pilote en vue d'une mise à échelle	forfait	-	-	-	1	-	1	2	5,000	8,197	-	-	-	9	-	9	-	18	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Subtotal																										
2. Exploitation de déchets mangue																										
a. Équipements de transformation complémentaire	unité	-	-	3	-	3	-	1	7	4,500	7,377	-	-	23	-	24	-	8	56	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (100%)
b. Unité de transformation des déchets en biogaz	unité	-	-	-	-	1	-	1	2	10,000	16,393	-	-	-	-	18	-	19	37	0.0	50.0	23.0	V12	EQMAT_EA	EQMAT_DA	OFD (100%)
Subtotal																										
E. Accès à des services financiers adaptés																										
1. Evaluation des besoins et des produits et actualisation du diagnostic /bb																										
Réunions avec les acteurs du secteur	session	5	-	-	-	-	-	5	305	500	3	-	-	-	-	-	3	0.0	25.0	0.0	V12	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100%)		
Bude pour l'identification des besoins en services financiers	forfait	1	-	-	-	-	-	1	15,250	25,000	25	-	-	-	-	-	25	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)		
Bude mécanismes de financements et produits financiers	forfait	-	1	-	-	-	-	1	15,250	25,000	-	26	-	-	-	-	26	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100%)		
Subtotal																										
2. Mise en relation et appui à l'adaptation de l'offre																										
Assistance technique pour négocier conventions et mécanismes financement	mois	3	3	-	-	-	-	6	4,575	7,500	23	23	-	-	-	-	46	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
Appui au développement du système de paiement numérique	forfait	-	1	1	1	1	-	3	61,000	100,000	-	103	105	107	-	-	315	0.0	0.0	0.0	V12	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
4. Éducation financière																										
Sensibilisation pour la formation de GVEC /cc	homme jour	-	50	-	-	-	-	50	80	98	-	5	-	-	-	-	5	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
Mobilisation de l'épargne /dd	forfait	-	-	5	-	-	-	5	500	820	-	5	-	4	-	-	4	0.0	25.0	0.0	V12	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
Formation des organes dirigeants de GVEC	session	-	50	50	50	50	-	100	250	410	-	22</														

Côte d'Ivoire

Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)

Rapport de conception de projet - Version finale

Appendice 9: Coût et financement du programme

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
 Table 2.1. Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles
 Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)										Parameters (in %)					Fin. Rule		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	(CFA 000)	(USD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Phy. Cont.	For. Rate	Gross Tax Rate	Summary Divisions		Other Accounts						
L Investment Costs																														
A. Réhabilitation et valorisation des bas-fonds rizicoles et maraichers																														
1. Filière riz et maraichère																														
a. Certification foncière des sites et suivi-médiation de conflits																														
forfait	25		1,025	1,025	25					2,100	25	41	1	43	44	1					90	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
b. Réhabilitation des bas-fonds																														
ha			1,050							2,100	250	410		465	475						960	5,0	25,0	0,0	V21	GR_EA	GR_DA		OFD (100%)	
ha			1,050		1,050					2,100	165	271									635	5,0	25,0	0,0	V21	GR_EA	GR_DA		OFD (100%)	
ha			1,050		1,050					2,100	1,700	2,787									6,522	5,0	25,0	0,0	V21	GR_EA	GR_DA		OFD (100%)	
c. Installation des systèmes d'irrigation et équipements																														
forfait			50	50						100	250	410		22	22						43	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FG (90%), BENEF (10%)	
forfait			50	50						100	10,000	16,393			891	878					1,740	0,0	25,0	23,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FG (90%), BENEF (10%)	
unité			10	10						20	1,000	1,639			17	18					35	0,0	50,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		FG (90%), BENEF (10%)	
session			5	5	5	5				20	1,000	1,639			3	3					9	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FG (90%), BENEF (10%)	
Subtotal																					909	927	5	5						1,854
B. Accès aux intrants et aux équipements																														
1. Filière riz																														
a. Appui à la production de semences certifiées de riz de plateau/lc																														
forfait	1									1	3,000	4,918	5								5	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100%)	
tonne	3	6								9	1,000	1,639	5	10							15	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FDA (100%)	
session	2									2	1,500	2,459	5								5	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100%)	
b. Appui à la production de semences certifiées de riz irrigué/id																														
forfait	1									1	3,000	4,918	5								5	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100%)	
tonne	2	2								4	1,000	1,639	3	3							7	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FDA (100%)	
session	2									2	1,500	2,459	5								5	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100%)	
c. Dotation initiale en semences, intrants et petit outillage																														
forfait		1								1	2,500	4,098	4								4	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100%)	
session										1	2,500	4,098	4								4	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100%)	
forfait	420	1,400	1,400	1,400						4,620	120	197	83	284	289	295					952	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
forfait	180	600	600	600						1,860	120	197	86	122	124	127					458	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		BENEF (100%)	
forfait		800	2,300	3,600	5,000	4,400	1,500	17,500	70	115	115	115	95	245	443	627	563	196	2,189		2,189	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
forfait		200	800	1,400	2,000	2,100	1,000	7,500	70	115	115	115	24	86	172	251	269	131	842		842	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		BENEF (100%)	
d. Création de micro-entreprises de jeunes prestataires des services																														
forfait		5		5		5				15	300	492	3		3		3			8	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
forfait		5		5		5				15	100	164	1		1		1			3	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)		
forfait		5		5		5				15	70,000	122,951	633		659		686				1,978	0,0	50,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		OFD (80%), BENEF (20%)	
forfait		1		1		1				3	5,000	8,197			8		8				26	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
Subtotal																					152	1,186	775	1,708	878	1,530	306	6,556		
2. Filière maraichère																														
a. Réhabilitation et équipement du centre de production de semences de Sinemantli																														
forfait	1									1	2,500	4,098	4								4	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100%)	
forfait	1									1	2,500	4,098	4								4	0,0	25,0	0,0	V21	GR_EA	GR_DA		FDA (100%)	
forfait	5									5	300	492	3								3	5,0	25,0	0,0	V21	GR_EA	GR_DA		FDA (100%)	
forfait	1									1	5,000	8,197	8								8	0,0	50,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		FDA (100%)	
forfait	5									5	10,000	16,393	83								83	0,0	50,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		FDA (100%)	
forfait	1									1	3,000	4,918	5								5	0,0	25,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		FDA (100%)	
b. Organisation de la production de semences H																														
forfait	1									1	3,500	5,738	6								6	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FDA (100%)	
forfait	1									1	4,500	7,377	8								8	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FG (100%)	
session		1	1	1	1	1				4	1,500	2,459									4	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FG (100%)	
Subtotal																					6	10	10	11	3					39
c. Contrôle de qualité et certification																														
forfait		1	1	1	1	1	1			5	1,500	2,459	3	3	3	3	3	3			13	0,0	25,0	0,0	V21	CONSULT_EA	CONSULT_DA		FG (100%)	
forfait		1	1	1	1	1	1			5	2,500	4,098	4	4	4	4	4	4			22	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FG (100%)	
d. Accès aux intrants de démarrage et petits outills																														
forfait		25	250	25	25	25				100	250	410		11	11	11	11				44	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FG (100%)	
forfait		25	25	25	25	25				100	500	800		21	22	22	22				87	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FG (100%)	
forfait		25	25	25	25	25				100	150	246		6	6	7	7				26	0,0	50,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		FG (100%)	
Subtotal																					122	38	39	40	40					157
3. Filière mangue																														
forfait		80,000	80,000	80,000						240,000	8	14		1,121	1,144	1,167					3,432	0,0	50,0	23,0	V21	EQMAT_EA	EQMAT_DA		FDA (75% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 75% FOR 4), BENEF (25% FOR 7)	
Subtotal																					273	2,363	1,975	2,932	928	1,537	306	10,336		
C. Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques																														
1. Filière riz																														
a. Appui-conseil																														
forfait		1			1		1			3	2,500	4,098	4								4	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
forfait		2								2	1,500	2,459	5								5	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
forfait			15,800	15,800						31,600	30	52			871	888					1,759	0,0	25,0	0,0	V21	BSL_EA	BSL_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
b. Filière maraichère																														
forfait		2	2							4	1,500	2,459	5	5							10	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA	FORMAT_DA		FDA (100% FOR 3, 0% FOR 4), FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)	
forfait			2	2	2	2	2			8	1,500	2,459	5	5	5	5	5				31	0,0	25,0	0,0	V21	FORMAT_EA				

Côte d'Ivoire
 Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)
 Rapport de conception de projet - Version finale
 Appendice 9: Coût et financement du programme

République de Côte d'Ivoire
 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
 Table 3.2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication

Detailed Costs	Quantities													Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)										Parameters (in %)					Summary Divisions		Fin. Rule
	Unit	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	(CFA '000)	Unit Cost (US\$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Phy. Cont.	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component		Expenditure Account	Other Accounts Deb. Acct.							
																							EA	DA									
I. Investment Costs																																	
A. Suivi-évaluation des activités et impacts																																	
1. Enquête et études																																	
Enquête d'impact SYGRI	forfait	1	-	-	1	-	-	1	3	30,000	49,180	50	-	-	53	-	-	56	158	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Enquête socio-économique de référence	forfait	1	-	-	1	-	-	1	3	25,000	40,984	41	-	-	44	-	-	47	132	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Diagnostic des organisations	session	1	-	-	-	-	-	-	1	20,000	32,787	33	-	-	-	-	-	33	33	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Subtotal												124	-	-	97	-	-	103	323														
2. Dispositif S&E																																	
Tablets	unité	50	-	-	-	-	50	-	100	214	350	18	-	-	-	-	20	-	37	0.0	50.0	23.0	V32	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Manuel S&E avec révision à mi-parcours	unité	1	-	-	1	-	-	-	2	15,000	24,590	25	-	-	26	-	-	-	51	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Mise en place Logiciel SSE	unité	1	-	-	-	-	-	-	1	25,000	40,984	41	-	-	-	-	-	-	41	0.0	25.0	0.0	V32	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Opérationnalisation SSE	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	5,000	8,197	8	-	-	-	-	-	-	8	0.0	25.0	0.0	V32	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Appui consultant international/régional /a	forfait	4	2	-	2	-	-	-	8	8,000	13,115	53	27	-	28	-	-	-	108	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Gestion du SSE (collecte et saisie des données)	forfait	12	12	12	12	12	12	12	84	200	328	4	4	4	4	4	4	4	30	0.0	25.0	0.0	V32	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Subtotal												149	31	4	59	4	24	4	276														
3. Ateliers et missions de suivi-évaluation																																	
Réunion de coordination mensuelle nationale	session	12	12	12	12	12	12	12	84	1,000	1,639	20	20	21	21	22	22	22	148	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Réunion de coordination trimestrielle avec les partenaires	session	8	8	8	8	8	8	8	56	1,000	1,639	13	14	14	14	14	15	15	98	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Réunion de coordination équipe SE	session	2	2	2	2	2	2	2	14	1,000	1,639	3	3	3	4	4	4	4	25	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Atelier national d'auto-évaluation (National)	session	1	1	1	1	1	1	1	7	5,000	8,197	8	8	9	9	9	9	9	62	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires (Antennes - annuel)	session	2	2	2	2	2	2	2	14	12,000	19,672	40	41	41	42	43	44	45	295	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Réunion Comité d'appui et de suivi technique (CAST)	session	4	4	4	4	4	4	4	28	7,000	11,475	46	47	48	49	50	51	52	345	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Réunion Comité d'orientation et de pilotage (COP)	session	2	2	2	2	2	2	2	14	7,000	11,475	23	24	24	25	25	26	26	172	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Missions de supervision et de suivi du FIDA	nombre	2	2	2	2	2	2	2	14	15,000	24,590	50	51	52	53	54	55	56	369	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Mission de revue à mi-parcours	forfait	-	-	-	-	-	-	-	1	30,000	49,180	-	-	-	53	-	-	-	53	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Mission d'achèvement	forfait	-	-	-	-	-	-	-	1	50,000	81,967	-	-	-	-	-	-	-	93	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Subtotal												204	208	212	269	220	225	323	1,660														
4. Renforcement de capacités																																	
Renforcement de capacités SE	session	1	-	-	1	-	-	-	2	15,000	24,590	25	-	-	26	-	-	-	51	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Renforcement de capacités en passage de marchés	session	1	-	-	-	-	-	-	1	15,000	24,590	25	-	-	-	-	-	-	25	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Renforcement de capacités sur l'approche genre	session	1	-	-	-	-	-	-	1	15,000	24,590	25	-	-	-	-	-	-	25	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Participation aux ateliers suivi-évaluation et gestion des connaissances du FIDA	session	1	1	1	1	1	1	1	7	5,000	8,197	8	8	9	9	9	9	9	62	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Subtotal												83	8	9	35	9	9	9	162														
Subtotal												560	247	225	459	234	258	439	2,421														
B. Gestion des savoirs et communication																																	
Mise en place de site w eb	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	1,500	2,459	2	-	-	-	-	-	-	2	0.0	25.0	0.0	V32	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Elaboration de plan de gestion des savoirs et communication	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	5,000	8,197	8	-	-	-	-	-	-	8	0.0	25.0	0.0	V32	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Provision pour la mise en oeuvre du plan de gestion des savoirs et communication generale /b	forfait	1	1	1	1	1	1	1	7	20,000	32,787	33	34	34	35	36	37	37	246	0.0	25.0	0.0	V32	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Provision pour la gestion des savoirs et communication spécifiques a la nutrition et environnement /c	forfait	1	1	1	1	1	1	1	7	10,000	16,393	17	17	17	18	18	18	19	123	0.0	25.0	0.0	V32	BSL_EA	BSL_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Subtotal												60	51	52	53	54	55	56	380														
C. Renforcement de capacités institutionnel et transversal																																	
1. Formation sur l'approche filière/partnersariat commerciaux	session	1	-	-	-	1	-	-	2	15,000	24,590	25	-	-	-	27	-	-	52	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
2. Formation sur l'intégration du genre	session	1	-	-	-	1	-	-	2	15,000	24,590	25	-	-	-	27	-	-	52	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
3. Formation sur la gestion de projet/approche programme	session	1	-	-	-	1	-	-	2	15,000	24,590	25	-	-	-	27	-	-	52	0.0	25.0	0.0	V32	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
4. Appui à la direction SE du DGSPSP	forfait	1	1	1	1	1	1	1	7	18,300	30,000	30	31	32	32	33	33	34	225	0.0	0.0	0.0	V32	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FIDA (100% FOR 3, 0% FOR 4); FG (0% FOR 3, 100% FOR 4)							
Subtotal												105	31	32	32	113	33	34	380														
Total												725	329	308	544	401	346	529	3,182														

/a Billet/Honoraires +Per diem pendant la première année de démarrage (-10 jours/mois)

/b Base des données, Documentaires, Rapports annuels, Visibilité, Emissions Radio et télé,

Publications, Affiches, Outils pédagogiques

/c y compris: sensibilisation population sur farine riz, étuvage, fabrication briquettes, produits transformés maraichage et mangue, pratiques agricole et suivi agro-meteo, aspects nutritionnels

Appendice 10: Analyse économique et financière

I. Introduction

1. Cet appendice présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière du Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) en Côte d'Ivoire. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages du Programme afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).
2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du Programme. La présente analyse est basée sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de conception et sur l'expérience des projets FIDA (PROPACOM et PROPACOM Ouest), de la Banque mondiale (PPAAO) en Côte d'Ivoire et des partenaires des filières ciblées.
3. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales transformation (riz et mangue) et de production (filières riz, maraichage et mangue). Les bénéfices financiers ont été analysés pour différents modèles, notamment : (i) deux types de riziculture (riz de plateau et riz irrigué) ; (ii) maraichage mixte (tomates, aubergines, piment et gombo) ; (iii) plantation de mangue ; (iv) transformation de riz (décorticage amélioré, mini-rizerie améliorée, nouvelle mini-rizerie, étuvage) ; (v) séchage moderne de la mangue ; et (vi) transformation industrielle de la mangue. Les avantages résultant de la commercialisation améliorée se reflètent dans tous ces modèles.

<i>Résumé des modèles</i>	
Modèles de valorisation post-récolte (transformation et commercialisation)	Modèles de production
1. Décorticage amélioré	7. Riz pluvial/de plateau
2. Mini-rizerie améliorée	8. Riz de bas-fonds/irrigué
3. Nouvelle mini-rizerie	9. Maraichage mixte
4. Étuvage	10. Plantation mangue
5. Séchage moderne de la mangue	
6. Transformation industrielle de la mangue	

4. Dans l'analyse économique, les mêmes modèles ont été adaptés et utilisés. Les avantages découlant de la réhabilitation de pistes rurales ont également été pris en compte. Certaines activités secondaires / pilotes (valorisation de la farine de riz, séchage de légumes, valorisation de déchets) n'ont pas été incluses dans l'analyse.

II. Analyse financière

5. L'analyse financière du PADFA est basée sur la comparaison des flux financiers nets (produits – charges) obtenus dans la situation « avec Programme » à ceux qui seraient obtenus dans la situation « sans Programme ». L'analyse financière vise à évaluer l'impact de l'adoption des nouvelles pratiques

proposées par le Programme sur la situation financière des principaux bénéficiaires. Cette analyse permet de s'assurer que les personnes ciblées par le Programme bénéficieront de leur participation aux activités du Programme et de vérifier qu'elles pourront faire face aux dépenses nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités (et en particulier les investissements). En effet, les populations cibles et les acteurs des filières ne participeront durablement aux activités du Programme que si elles dégagent un bénéfice plus élevé dans la « situation avec Programme » que dans la « situation sans Programme » et s'ils sont en mesure de faire face aux dépenses encourues grâce aux recettes générées. Un taux d'actualisation de 10% est utilisé, ce qui reflète le coût d'opportunité du capital, sur la base de l'expérience d'autres Programmes et de discussions avec les bénéficiaires, les acteurs des filières et les institutions de microfinance en Côte d'Ivoire.

Activités de transformation de riz

6. Pour capitaliser sur l'augmentation des productions de riz, le Programme propose d'augmenter la capacité de transformation du riz à travers l'amélioration du plateau technique de 100 décortiqueuses existantes (capacité 0.5 T/h) et 20 mini-rizeries existantes (capacité 2 T/h) et appuyer la création 10 mini-rizeries additionnelles (capacité 2 T/h), avec des plateaux techniques modernes.

7. Ces équipements complémentaires permettront une augmentation de la quantité de riz usiné, une amélioration du taux d'usinage et du prix du riz usiné. Les unités fonctionneraient pour environ 8-9 mois par an (une fois le rythme de croisière atteint) et emploieront directement 3-7 personnes.

TRANSFORMATION RIZ			
Modèles de transformation (1 unité)			
	Décortiqueuse améliorée	Mini-rizerie améliorée	Mini-rizerie nouvelle
Capacité usinage - sans projet (t/an)	150,000	1,500,000	
Capacité usinage - avec projet (t/an)	187,500	1,950,000	2,175,000
Augmentation	25%	30%	
Taux usinage - sans projet (%)	64%	64%	
Taux usinage - avec projet (%)	67%	67%	68%
Augmentation	4%	5%	

8. **Prix financiers.** Les prix retenus sont de 150 FCFA/kg pour le riz paddy et de 325 FCFA/kg pour le riz transformé. Excepté l'emballage, les coûts variables de transformation par kilo de riz paddy ont été estimés à 12 FCFA. Les coûts de la main-d'œuvre employée sont de 60000 FCFA/mois (SMIC) pour la main-d'œuvre semi-qualifiée et de 100000 FCFA/mois pour la main-d'œuvre qualifiée.

9. **Modèles.** Pour apprécier la viabilité financière, il a été élaboré un modèle pour une unité de chaque type. Dans la situation sans Programme, les bénéfices et les coûts sont inclus pour la décortiqueuse et la mini-rizerie améliorée sur la base de discussions avec les unités existantes. Pour la nouvelle mini-rizerie, les bénéfices et les coûts dans la situation sans Programme sont estimés à 75% de la rémunération des employés des unités. Dans la situation avec Programme, les modèles ont été élaborés sur plusieurs années, en prenant en compte le remplacement des équipements le cas échéant.

10. **Résultats financiers.** La rentabilité financière pour les unités de transformation de riz est positive. Pour la décortiqueuse améliorée, la VAN est de 2,2 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,02 et le TRI est de 15%. Pour la mini-rizerie améliorée, la VAN est de 95,6 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,06 et le TRI est de 54%. Pour la mini-rizerie nouvelle, la VAN est de 95,7 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,04 et le TRI est de 49%.

TRANSFORMATION RIZ			
Modèles de transformation (1 unité)			
	Décortiqueuse améliorée	Mini-rizerie améliorée	Mini-rizerie nouvelle
TRI	15%	54%	52%
VAN (@10%, FCFA)	2,164,377	95,574,167	110,664,037
VAN (@10%, USD)	3,548	156,679	181,416
B/C	1.02	1.06	1.05

11. En plus de décortilage du riz, le programme appuiera également la mise à l'échelle de l'étuvage du riz, qui a été soutenu par le PPAO et il est déjà pratiqué dans certaines régions. L'étuvage du riz présente des opportunités économiques et nutritionnelles pour les populations cibles.

12. L'étuveuse améliorée a une capacité maximale de 600 kg par session, avec un potentiel de 6 sessions par semaines. Dans la première année, l'opération d'étuvage commencera à 300kg/session pendant 8 semaines. À la croisière, l'unité fonctionnera à 300kg/session pendant 20 semaines. Les pertes ont été estimées à 20%.

13. **Prix financiers.** Les prix retenus sont de 150 FCFA/kg pour le riz paddy et de 300 FCFA/kg pour le riz paddy étuvé. Les coûts de la main-d'œuvre employée sont de 1 500 FCFA/jour et l'équipe est de 10 personnes par session.

14. **Modèles.** Pour apprécier la viabilité financière, il a été élaboré un modèle pour une étuveuse améliorée proposées par le programme. Dans la situation sans Programme, les bénéfices et les coûts sont estimés à 75% de la rémunération des employés de l'unité. Dans la situation avec Programme, les modèles ont été élaborés sur plusieurs années, en prenant en compte le remplacement des équipements le cas échéant.

15. **Résultats financiers.** La rentabilité financière pour l'unité d'étuvage est positive: la VAN est de 6,3 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,22 et le TRI est de 26%.

ÉTUVAGE RIZ	
Modèle de transformation (1 unité)	
Étuveuse améliorée	
TRI	26%
VAN (@10%, FCFA)	6,311,435
VAN (@10%, USD)	10347
B/C	1.22

Activités de séchage de mangue

16. Parce que la filière mangue a un taux de pertes poste-récolte important (40%), en plus d'appuyer le potentiel pour l'exportation, le Programme va aussi appuyer la valorisation de la mangue à travers le séchage. Le Programme va financer à coûts partagés à l'achat de sept unités de séchage moderne.

17. L'unité aura une capacité de 180 tonnes de mangues fraîches (120 tonnes pour la première année), ce qui permettra de produire 15 tonnes de mangue sèche (en rythme de croisière, la production est de 10 tonnes pour la première année). Jusqu'à 86% des mangues séchées seront de 1er choix en

rythme de croisière (et de 75% pour la première année). L'unité emploiera environ 65 personnes et sera opérationnelle 3 mois par an lors de la saison de récolte des mangues.

18. **Prix financiers.** Les prix retenus sont de 45 FCFA/kg pour la mangue fraîche, de 3600 FCFA/kg pour la mangue séchée 1^{er} choix et de 2000 FCFA/kg pour la mangue séchée 2^{ème} choix. Les coûts de la main-d'œuvre employée sont de 1500 FCFA/jour pour la main-d'œuvre non-qualifiée, de 60000 FCFA/mois (SMIG) pour la main-d'œuvre semi-qualifiée et 100000 FCFA/mois pour la main-d'œuvre qualifiée.

19. **Modèle.** Pour apprécier la viabilité financière, il a été élaboré un modèle pour une unité de séchage avec un seul séchoir. Dans la situation sans Programme, les bénéfices et les coûts sont estimés à 75% de la rémunération des employés de l'unité potentielle. Dans la situation avec Programme, le modèle a été élaboré sur plusieurs années, en prenant en compte le remplacement des équipements le cas échéant.

20. **Résultats financiers.** La rentabilité financière pour l'unité de séchage de mangue est positive. La VAN est de 17,1 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,30 et le TRI est de 19%.

SÉCHAGE MANGUE	
Modèle de transformation (1 unité)	
1 séchoir	
TRI	19%
VAN (@10%, FCFA)	17,080,661
VAN (@10%, USD)	28001
B/C	1.30

Transformation industrielle de la mangue

21. L'investissement clé pour la filière mangue est la création d'une unité de transformation de la mangue moderne, avec une grande capacité (2,5 t/h à 5 t/h) à transformer les fruits en purée et de nectar. Cet investissement serait déterminé par une demande de marché clairement articulée pour les produits de la mangue. Le modèle ci-dessous repose sur plusieurs hypothèses qui seront testées dans l'étude de faisabilité.

22. L'unité aura deux principaux flux de revenus: la production de purée en sac de 250 kg et (en utilisant la purée) la production de nectar en carton Elopac de 0,3 L, 0,5 L et 1 L et BiB de 5,0 L. La production commencera avec un seul équipé à la capacité minimale de 2,5 t/h pour 3 mois pour la purée et le reste d'année pour le nectar. Après la première année, l'unité fonctionnera à 2.5t/h avec 2 équipes pour 4 mois pour la purée et le reste d'année pour le nectar. En fonction de la disponibilité de mangue et de la demande de marche, l'unité aurait la capacité de transformation avec trois équipes à 5t/h.

23. **Prix financiers.** Les prix retenus sont de 45 FCFA/kg pour la mangue fraîche, de 164 000 FCFA/unité pour purée de mangue aseptique, 997 FCFA/unité pour le nectar de mangue ELOPACK 0.5 L, 1 509 FCFA/unité pour le nectar de mangue ELOPACK 1 L, 459 FCFA/unité pour le nectar de mangue ELOPACK 0,3 L et 3 280 FCFA/unité pour le nectar de mangue BiB 5 L. Les coûts de la main-d'œuvre employée sont de 136 556 FCFA/mois et l'équipe est de 30 personnes. Tous les autres paramètres et couts de production sont détaillés dans l'analyse.

24. **Modèle.** Pour apprécier la viabilité financière, il a été élaboré un modèle pour l'unité de transformation de mangue. Dans la situation sans Programme, les bénéfices et les coûts sont estimés à 75% de la rémunération des employés de l'unité potentielle. Dans la situation avec Programme, le

modèle a été élaboré sur plusieurs années, en prenant en compte le remplacement des équipements le cas échéant.

25. **Résultats financiers.** La rentabilité financière pour l'unité de transformation industrielle est très positive. La VAN est de 12 980 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,77 et le TRI est de 97%.

TRANSFORMATION INDUSTRIELLE MANGUE	
Modèle de transformation (1 unité)	
Puree et nectar	
TRI	75%
VAN (@10%, FCFA)	6,248,523,178
VAN (@10%, USD)	10,243,481
B/C	1.43

Filière rizicole

26. Pour la production rizicole, le Programme appuiera l'utilisation de semences améliorées, l'adoption à grande échelle des bonnes pratiques et l'accès à intrants, ainsi que la mécanisation de l'agriculture et la réhabilitation des bas-fonds.

27. **Rendements.** Les rendements sont à des niveaux relativement bas à cause des difficultés d'accès aux semences de qualité, de la faible maîtrise d'eau, de la faible utilisation d'intrants (engrais et herbicides) et de la maîtrise insuffisante des itinéraires techniques. Sur la base des données recueillies par la mission de formulation, les rendements moyens par type de culture rizicole sont de l'ordre de 0,8 t/ha pour le riz de plateau et 4,0 t/ha pour le riz irrigué. Avec les améliorations des pratiques proposées par le Programme, notamment les semences des variétés améliorées et l'accès aux intrants, les rendements moyens seraient de l'ordre de 1,5 t/ha pour le riz de plateau et 6,0 t/ha pour le riz irrigué. Les rendements retenus dans les situations avec et sans Programme sont récapitulés dans le tableau ci-après. Ces estimations sont basées sur les expériences des autres projets et sur les bonnes pratiques d'amélioration de rendement. En outre, l'analyse a utilisé l'hypothèse selon laquelle 75% des producteurs produiraient un deuxième cycle dans les bas-fonds irrigués (réalisant 80% du rendement).

	Riz pluvial	Riz irrigué
Rendement - situation sans projet (kg/ha)	800	4000
Rendement - situation avec projet (kg/ha)	1500	6000
Augmentation de rendement	88%	50%
Prod. additionnelle (kg/ha)	700	2000
Evolution de rendement		
Année 1 - vs. situation sans projet (%)	75%	20%
Année 2 - vs. situation sans projet (%)	80%	30%
Année 3 - vs. situation sans projet (%)	85%	40%
Année 4 - vs. situation sans projet (%)	88%	50%

28. **Prix financiers.** En Côte d'Ivoire, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Le prix retenu pour le riz paddy est 150 FCFA/kg, correspondant au prix payé aux producteurs au départ de l'exploitation (prix bord-champ). Les interventions du Programme visant à améliorer les infrastructures de stockage et la qualité du riz devraient permettre une augmentation graduelle du prix du riz allant jusqu'à 20%, qui est prise en considération dans les modèles. Pour les principaux intrants agricoles, le prix retenu est de 450 FCFA/kg

pour le NPK, 350 FCFA/kg pour l'urée, 160 FCFA/kg pour les semences de base et 700 FCFA/kg pour les semences améliorées. Les exploitations rizicoles de la zone du Programme utilisent la main-d'œuvre salariée et la main-d'œuvre familiale pour les travaux, au coût journalier de 1500 FCFA. L'information sur les prix a été obtenue au cours d'entretiens avec les producteurs et les commerçants pendant la mission.

29. **Budgets de cultures.** Pour apprécier la viabilité financière de la riziculture, il a été élaboré des budgets de cultures sur une superficie théorique d'un hectare. Les budgets de cultures ont été élaborés pour une année dans la situation sans Programme, en partant de l'hypothèse que les rendements et les charges d'exploitation resteraient à leurs niveaux actuels sans l'intervention du Programme. Dans la situation avec Programme, les budgets de cultures ont été élaborés sur plusieurs années, de façon à faire ressortir l'évolution graduelle des rendements après l'adoption des nouvelles technologies dont la maîtrise par les producteurs pourrait prendre un certain temps. Les pertes post-récoltes ont été prises en compte dans les calculs dans la mesure où leur omission pourrait conduire à une surestimation des bénéfices du Programme (le taux retenu est de 8,0%). Cependant, l'analyse considère que les activités du Programme permettent de réduire progressivement les pertes-récoltes de 20%. Le modèle prend en considération l'autoconsommation, estimée à 20% de la production, et la valorise de la même façon que les ventes, afin d'être consistant avec le choix de prendre en compte le coût de la main d'œuvre familiale.

30. **Résultats financiers.** Sur la base de la méthodologie et des hypothèses formulées ci-dessus, la rentabilité financière des différents modèles de production rizicole se présente comme suit.

	FILIÈRE RIZICOLE	
	Modèles de production (1 ha)	
	Riz pluvial	Riz irrigué
VAN (@10%, FCFA)	578,419	1,868,787
VAN (@10%, USD)	948	3064
B/C	1.09	1.62

31. L'analyse indique une rentabilité financière positive pour les deux modèles de production. Les producteurs rizicoles pourront améliorer leur situation financière en adoptant l'un des modèles de production proposés par le Programme. La valeur actuelle nette (VAN) est de 0,6 millions FCFA pour le riz pluvial et de 1,9 millions FCFA pour le riz irrigué et le ratio bénéfices/coûts est 1,09 pour le riz pluvial et 1,62 pour le riz irrigué.

Filière maraîchère

32. Le Programme appuie également la filière maraîchère avec un ensemble de semences améliorées, l'appui conseil et l'accès aux intrants. Les cultures ciblées sont l'aubergine, la tomate, le piment, et le gombo. L'oignon sera également envisagé pour certaines régions lors de la deuxième mission de formulation détaillée.

33. **Rendements.** Comme pour le riz, les rendements pour le maraîchage sont au deçà de leur potentiel. Sur la base des données de la mission de formulation et l'expérience d'autres projets, les rendements moyens par type de culture maraîchère sont de l'ordre de 15,0 t/ha pour l'aubergine, 12,0 t/ha pour la tomate, 6,0 t/ha pour le piment, et 5,0 t/ha pour le gombo. Avec les améliorations proposées par le Programme, les rendements moyens seraient de l'ordre de 18,0 t/ha pour l'aubergine, 15,0 t/ha pour la tomate, 8,0 t/ha pour le piment, et 7,0 t/ha pour le gombo.

	Aubergine	Tomate	Piment	Gombo
Rendement - situation sans projet (kg/ha)	15000	12000	6000	5000
Rendement - situation avec projet (kg/ha)	18000	15000	8000	7000
Augmentation de rendement	20%	25%	33%	40%
Prod. additionnelle (kg/ha)	3000	3000	2000	2000
Evolution de rendement				
Année 1 - vs. situation sans projet (%)	5%	10%	10%	10%
Année 2 - vs. situation sans projet (%)	10%	15%	15%	20%
Année 3 - vs. situation sans projet (%)	15%	20%	25%	30%
Année 4 - vs. situation sans projet (%)	20%	25%	33%	40%

34. **Prix financiers.** Tout comme les prix du riz, les prix des produits maraîchers sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. En revanche, les prix des produits maraîchers sont plus susceptibles de varier, en raison du caractère périssable des produits. Le prix retenu est de 150 FCFA/kg pour l'aubergine, de 200 FCFA/kg pour la tomate, 300 FCFA/kg pour le piment, et de 350 FCFA/kg pour le gombo. Les prix utilisés dans les calculs sont les prix bord-champ obtenus auprès des producteurs. Les interventions du Programme pour améliorer l'infrastructure, la commercialisation et la qualité des produits devraient permettre une augmentation graduelle des prix allant jusqu'à 20%, prise en compte dans les modèles. Pour les principaux intrants agricoles, le prix retenu pour les engrais est le même que pour la riziculture et les prix pour les semences de base varient entre 25000 FCFA/kg pour le gombo et 80000 FCFA/kg pour la tomate. Pour les semences améliorées, les prix varient entre 48000 FCFA/kg pour le gombo et 200000 FCFA/kg pour la tomate. Les exploitations maraîchères de la zone du Programme utilisent la main-d'œuvre salariée et la main-d'œuvre familiale pour les travaux, au coût journalier d'environ 1500 FCFA. Des détails supplémentaires sur la division du travail entre la main d'œuvre salariée et la main d'œuvre familiale n'étaient pas disponibles.

35. **Budgets de cultures.** Dans la mesure où les maraîchers produisent plusieurs produits à la fois sur une même parcelle, un seul compte d'exploitation a été élaboré pour les productions maraîchères. La répartition suivante sur un hectare de maraîchage a été retenue : aubergine (0,25 ha), tomate (0,25 ha), piment (0,25 ha), et gombo (0,25 ha). Les pertes post-récolte ont été prises en compte et le taux retenu est de 25%, mais l'analyse considère que les activités envisagées vont baisser le taux de perte jusqu'à 20%.

36. **Résultats financiers.** Sur la base de la méthodologie et des hypothèses formulées ci-dessus, la rentabilité financière pour le budget de culture mixte se présente comme suit. L'analyse indique une rentabilité financière très satisfaisante pour ce modèle de production. La valeur actuelle nette (VAN) est de 1,3 millions FCFA et le ratio bénéfices/coûts est de 1,45.

FILIÈRE MARAÎCHÈRE	
Modèle de production mixte (1 ha)	
aubergine, tomate, piment, gombo	
VAN (@10%, FCFA)	1,307,086
VAN (@10%, USD)	2143
B/C	1.45

Filière mangue

37. Étant donné son importance dans le nord du pays et le peu de support pour la production de la mangue, la filière mangue sera aussi appuyée par le Programme, principalement à travers des

campagnes de lutte contre les mouches des fruits et l'appui conseil pour la gestion écologique des vergers de mangue.

38. **Rendements.** Les rendements pour les vergers de mangue existants sont au deçà de leur potentiel. Le rendement moyen est estimé à 4,0 t/ha. Avec les améliorations proposées par le Programme, le rendement moyen serait de l'ordre de 5,0 t/ha avec des bénéfices additionnels découlant d'une augmentation de 50% de la quantité de fruits exportables (de 40% de la production totale à 60% de la production totale). L'augmentation de la production vendable sera graduelle, de 10% la première année, de 15% la deuxième année, de 20% la troisième année et de 25% la quatrième année (comparé à la situation sans Programme).

39. **Prix financiers.** Les prix retenus sont de 125 FCFA/kg pour la mangue fraîche non-exportable et de 225 FCFA/kg pour la mangue fraîche exportable. Les prix utilisés dans les calculs sont les prix bord-champ obtenus auprès des producteurs. Le coût de développement d'une plantation est estimé à 1250000 FCFA et la plantation a une durée de vie de 20 ans. Les vergers de mangue de la zone du Programme utilisent la main-d'œuvre salariée et la main-d'œuvre familiale pour les travaux, au coût de 50000-60000 FCFA par hectare (selon la tâche).

40. **Budget de culture.** Les situations sans Programme et avec Programme diffèrent seulement par les prix et les avantages de l'application de produits phytosanitaires contre les mouches à fruits. Les pertes poste-récolte n'ont pas été incluses car les modèles sont basés directement sur les estimations de la production de mangues vendable.

41. **Résultats financiers.** L'analyse indique une rentabilité financière satisfaisante pour ce modèle de production. La VAN est de 0,4 millions FCFA et le ratio bénéfices/coûts est de 1,59.

FLIÈRE MANGUE	
Modèle de production (1 ha)	
Verger existant	
VAN (@10%, FCFA)	360,743
VAN (@10%, USD)	591
B/C	1.59

Comptes d'exploitation

42. La disponibilité des données lors de la mission de formulation était insuffisante pour estimer la structure de la production d'un ménage type dans la zone du Programme. Cependant, sur la base d'information provenant d'autres sources, l'analyse a estimé deux comptes d'exploitation : un pour les régions du nord de la zone du Programme, où la mangue est produite en plus du riz et du maraîchage, et un pour les régions du sud, où seulement le riz et le maraîchage sont pris en compte. Les hypothèses pour les superficies et les bénéfices sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Modèle Nord	Modèle Sud
CULTURE	SUPERFICIE (ha)	
Riz de plateau	1	1
Riz irrigué	0.5	0.5
Maraîchage	0.05	0.05
Total culture vivrière	1.55	1.55
Mangue	2	0
Total	3.55	1.55
NPV BNA (FCFA, @10%)	2,170,573	1,578,167
NPV BNA (USD, @10%)	3,558	2,587
B/C ratio	1.52	1.40

III. Analyse économique

43. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du Programme du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. L'analyse se base également sur les activités génératrices de revenus de l'analyse financière. Compte tenu de sa complexité, le PADFA a également d'autres avantages économiques difficiles à comptabiliser dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique (TRI et VAN). Cependant, cette analyse comprend les principaux avantages attendus du Programme, résultant des appuis aux filières rizicoles, maraîchère et de mangue, et aux activités de valorisation et transformation (riz et mangue), ainsi que de la réhabilitation des pistes de désenclavement.

1. Méthodologie et hypothèses

44. Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation avec le Programme avec la situation sans le Programme, le résultat imputable au Programme étant le bénéfice net additionnel. En première phase de l'analyse, la méthodologie évalue les coûts et les bénéfices en se basant sur les prix financiers et, en deuxième phase, réévalue ces prix pour mieux refléter les coûts d'opportunité pour la société (prix économiques). Un taux d'actualisation de 8% a été estimé sur la base des données financières sélectionnées et l'expérience d'autres programmes et il a été utilisé comme coût d'opportunité économique du capital. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Programme.

45. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques, en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts, et en utilisant des facteurs de conversion spécifiques dans les budgets de cultures et les comptes d'exploitation. Sur la base des données recueillies et des analyses d'autres projets et programmes récents dans le pays, des coefficients de conversion spécifiques ont été estimés pour les engrais et les pesticides (0,83) et pour le riz (1,25). Pour les autres biens et équipements utilisés, un coefficient de conversion de 0,85 a été retenu en considérant que les prix financiers comportent au moins la TVA dont le taux normal est actuellement de 18%. Pour l'aubergine, la tomate, le piment, et le gombo (les légumes) et la mangue fraîche et séchée, l'analyse a retenu un coefficient de 1,00. Le même facteur de conversion a également été utilisé pour d'autres intrants locaux. En ce qui concerne la main-d'œuvre, la situation dans la zone du Programme est typique, avec un taux de chômage et de sous-emploi important. Par conséquent, un facteur de conversion de 0,80 a été utilisé dans l'analyse.

46. L'analyse a également estimé le taux de change de référence (SER) de 634 FCFA pour 1 USD sur la base des données de la Banque mondiale (WDI) concernant les importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M le volume des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X le volume des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations.

2. Analyse économique des pistes rurales

47. Complétant l'appui à la production et à la valorisation des produits agricoles, le programme investira également dans la réhabilitation de 300 km de routes rurales pour désenclaver les bassins de production prioritaires et faciliter la commercialisation des produits des filières ciblées. La remise en état des pistes entraîne des effets positifs directs et indirects sur les populations et les économies locales, au-delà du cadre des filières appuyées par le projet. Les bénéfices comptabilisés comprennent : (i) l'augmentation des superficies cultivées et des rendements grâce à un meilleur accès aux intrants agricoles et aux services d'appui-conseil, ii) la diminution des pertes post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport, et iii) l'accroissement des prix au producteur en raison du meilleur accès aux marchés. Les bénéfices additionnels non-comptabilisés comprennent : i) l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain, ii) la diminution du coût d'exploitation des véhicules (entretien, réparation, consommation de carburant), iii) le développement plus général du commerce, y compris la réduction du prix des intrants, grâce à une réduction du coût et du temps de transport.

48. Plus spécifiquement, dans le cadre de la présente analyse, le modèle pour la réhabilitation des pistes rurales a pris en compte les bénéfices suivants: i) une augmentation des superficies cultivées de 4%, ii) une augmentation des rendements agricoles de 3%, iii) une réduction du taux des pertes post-récolte de 1% pour la riziculture (8% -> 7%) et de 10% pour les cultures maraichères (25% -> 15%) (pour la mangue le taux de production exportable peut augmenter de 60% à 65%), et iv) une augmentation du prix payé aux producteurs de 5%.

49. Le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un rayon d'influence de 5 km de part et d'autre d'un tronçon de piste de 10 km. La zone d'influence est exploitée principalement pour la production de riz, de mangue et des cultures maraichères. Par ailleurs, le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un taux de mise en culture de 10% de la superficie de la zone d'influence. Le coût total pour les pistes comprend le coût pour la réhabilitation (études, travaux, contrôle et suivi) et le coût pour l'appui à la gestion et à l'entretien.

50. L'analyse menée sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus aboutit à un taux de rentabilité économique de 15% et une VAN de 30,7 millions FCFA. Ceci est en phase avec les conclusions de plusieurs études sur la rentabilité des investissements dans des infrastructures similaires.

Résultats économiques de l'analyse des pistes

Bilan économique

Taille moyenne du tronçon de piste (Km)	10
Linéaire total (Km)	300
Bénéfice additionnel par Km/an (millions de FCFA)	44.2
TRI économique pour les 300 Km (20 ans)	15%
VAN économique pour les 300 Km (20 ans; @8% millions de FCFA)	30,676

3. Coûts et bénéfices économiques

51. Les deux composantes du Programme et la gestion et coordination ont été prises en compte dans le calcul du coût économique du Programme. En outre, un coût récurrent de 357 millions FCFA (0,6 millions USD) a été inclus pour les années 9-20, pour estimer le coût prévu pour le secteur public en vue de poursuivre l'appui technique. Les coûts économiques du Programme ont été générés avec le logiciel Costab, qui convertit les coûts financiers en déduisant les taxes et les provisions pour hausse de prix puis applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du Programme en devises.

52. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques. Notamment, les financements des activités de production et de transformation ont été déduits du coût du Programme afin d'éviter une double comptabilisation, car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les modèles.

53. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique résultent de l'augmentation des productions rizicoles, maraîchères, et de la mangue et des activités de valorisation et transformation du riz et de la mangue. Sur la base de la méthodologie et des hypothèses exposées ci-dessus, les modèles financiers élaborés pour les différentes activités ont été transformés en valeurs économiques, ce qui a permis d'obtenir des bénéfices nets additionnels en prix économiques. L'analyse prend en considération la possibilité que, pour diverses raisons, certains producteurs n'adoptent pas les changements proposés par le Programme en utilisant un taux d'adoption de 80% pour les activités de production rizicole et maraîchère et de 90% pour les activités de production de la mangue. Pour les activités de valorisation et transformation, le taux d'adoption utilisé est de 100%.

4. Résultats économiques et analyse de sensibilité

54. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Programme s'établit à 21,5% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 25,9 milliards de FCFA, soit 40,9 millions d'USD. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

55. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans l'hypothèse plus pessimiste d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50%, d'un retard des bénéfices de quatre ans ou d'une hausse des prix des productions de 20%, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital. Le calcul des *switching values*

indique que la rentabilité économique du Programme ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du Programme diminueraient d'au moins 53% ou que le coût du Programme augmenterait d'au moins 112%.

Résumé des analyses de sensibilité

Scénarios		TRIE	VAN (8,0%)	
			milliard FCFA	million USD
Cas de base		21.5%	25.9	40.9
Coûts +	10%	19.6%	23.6	37.2
Coûts +	20%	18.0%	21.3	33.6
Coûts +	50%	13.8%	14.3	22.6
Revenus -	10%	19.4%	21.0	33.1
Revenus -	20%	17.2%	16.1	25.4
Revenus -	30%	13.0%	8.9	14.0
Bénéfices retardés d'1 an		18.0%	21.0	33.1
Bénéfices retardés de 2 ans		15.4%	16.4	25.9
Bénéfices retardés de 3 ans		13.3%	12.2	19.3
Bénéfices retardés de 4 ans		11.5%	8.3	13.1
Taux d'adoption -	10%	19.4%	21.2	33.5
Taux d'adoption -	20%	17.2%	16.5	26.1
Prix des productions	10%	16.5%	15.7	24.8
Prix des productions	20%	11.1%	5.6	8.8
Prix des intrants +	10%	18.9%	21.0	33.1
Prix des intrants +	20%	16.3%	16.1	25.4

Côte d'Ivoire
Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)
Rapport de conception de projet - Version finale
Appendice 10: Analyse économique et financière

République de Côte d'Ivoire - Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

A)	PRODUCTION				TRANSFORMATION							
	Matière de production				Matière de transformation							
	Riz de plateau (t/ha)	Riz irrigué (t/ha)	Maraichage mixte (salades, tomates, aubergines)	Mangues (t/ha)	Unité de decorticage améliorée	Mini-rizarias améliorées	Mini-rizarias nouvelles	Unité d'élevage	Unité de séchage marquée (5 acheteurs)	Unité industrielle de transformation de manège		
A	AN1	45,122	5,242	(1,261,261)	(72,439)	(10,866,501)	(49,812,769)	(38,283,000)	(6,626,981)	(61,449,193)	(2,102,351,123)	
N	AN2	53,653	107,863	86,076	(22,430)	1,962,848	23,361,799	22,659,868	(609,798)	6,790,848	1,507,360,041	
L	AN3	71,100	205,819	346,924	21,970	3,862,896	35,563,168	35,648,339	1,141,906	8,721,465	1,597,360,041	
Y	AN4	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	6,536,081	1,541,809,241	
S	AN5	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	11,986,698	1,541,809,241	
E	AN6	85,880	316,487	(514,119)	71,120	(7,687,104)	(27,436,832)	(17,026,349)	3,240,012	13,986,698	1,541,809,241	
F	AN7	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	11,486,698	1,541,809,241	
N	AN8	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	13,986,698	1,541,809,241	
M	AN9	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	13,986,698	1,541,809,241	
I	AN10	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	13,986,698	1,541,809,241	
A	AN11	85,880	316,487	(514,119)	71,120							
N	AN12	85,880	316,487	615,881	71,120							
C	AN13	85,880	316,487	615,881	71,120							
J	AN14	85,880	316,487	615,881	71,120							
E	AN15	85,880	316,487	615,881	71,120							
R	AN16											
E	AN17											
	AN18											
	AN19											
	AN20											
	TIR (Financier)					25%	46%	54%	52%	26%	39%	75%
	VAN (Ø 10%, FCFA)	578,419	1,868,787	1,307,086	360,743	2,164,377	95,574,167	110,664,037	6,111,435	17,080,663	6,248,523,178	
	VAN (Ø 10%, USD)	946	3,054	2,141	591	3,548	156,679	181,416	10,947	28,001	10,243,481	
	IRC	1,09	1,12	1,45	1,39	1,02	1,06	1,05	1,22	1,30	1,41	

B) COÛTS DU PROJET ET INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE		
COÛT TOTAL DU PROJET (mn USD)		71.8
Coût de base (mn USD)		66.6
Bénéficiaires	175,500 personnes	32,500 ménages
Coût par bénéficiaire		409 USD par personne / 2,209 USD par ménage
Composantes		Coût total (mn USD) / Effets et Indicateurs
Validation des Produits Agricoles	34.4	
Affectation de l'Offre des Produits	27.9	
Coordination, Suivi, évaluation et Gestion	10.4	

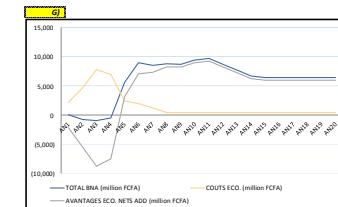
C) PRINCIPALES HYPOTHESES & PRIX DE REFERENCE						
FRANCAISE	Produits/m	Unité	Prix (FCFA)	Intrants	Unité	Prix (FCFA)
	Riz gris/rouge	kg	320	NPK (10-10-10)	kg	450
	Riz blanc/rouge	kg	325	Urée	kg	350
	Aubergine	kg	150	Sulfate de potasse	kg	400
	Tomate	kg	200	Fertilisants	kg	3,200
	Piment	kg	300	Insecticide liquide	litre	8,500
	Combro	kg	350	Fongicide	kg	4,000
	Mangues fraîches - non-export	kg	125	Riz: semences locales	kg	160
	Mangues fraîches - export	kg	225	Riz: semences améliorées	kg	700
	Mangues sèches 1er choix	kg	3,000	Sac récolte riz/legumes	UI	300
	Mangues sèches 2ème choix	kg	2,000	Maire d'opérateur non-qualifié	h	5,500
COMMOUNE	Taux de change officiel (DIR)		610	Coût d'opportunité du capital (lit)		10.0%
	Taux de change de référence (DIR)		634	Coût d'opportunité du capital social		8.0%
	Facteur de conversion standard		1.04	Facteur de conversion capital		1.35
	Labour Conversion factor		0.80	Facteur de conversion intrants		0.83

a) Prix au producteur

D)	Taux d'adoption	BENEFICIAIRES, TAUX D'ADOPTION ET PHASING									
		AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	TOTAL	
Régiculture de plateau	Bénéf. Total	0	1000	2000	3000	4000	2500	0	0	15000	
	Bénéf. Adoptant	75%	0	750	1500	2250	3000	1875	0	0	9375
Maraichage	Bénéf. Total	0	800	2000	2000	2000	0	0	0	0	6600
	Bénéf. Adoptant	75%	0	600	1500	1500	1500	0	0	0	4950
Maraichage	Bénéf. Total	0	0	0	0	1000	1000	0	0	0	2000
	Bénéf. Adoptant	75%	0	0	0	750	750	0	0	0	1500
Maraichage	Bénéf. Total	0	0	1200	1200	1200	0	0	0	0	5000
	Bénéf. Adoptant	75%	0	900	900	900	900	0	0	0	3750
Maraichage	Bénéf. Total	0	410	405	310	225	0	65	0	1415	
	Bénéf. Adoptant	100%	0	410	405	310	225	0	65	1415	
									Ménages Intéressés	27,513	
									Ménages Adoptant	20,950	

E) ANALYSE DE SENSIBILITE			
Lien avec le matrix des risques			
Scenario de base	AN	TIR	VAN (Pn) (milliard FCFA)
Coûts +	-10%	21.0%	25.9
Coûts +	-20%	19.0%	23.6
Coûts +	-30%	18.0%	21.3
Revenus -	+10%	13.8%	14.3
Revenus -	+20%	12.2%	11.0
Revenus -	+30%	11.2%	8.9
Bénéfices retardés de 1 an		16.0%	21.0
Bénéfices retardés de 2 ans		15.0%	16.4
Bénéfices retardés de 3 ans		13.2%	12.2
Bénéfices retardés de 4 ans		11.5%	8.3
Taux d'adoption	-10%	19.0%	21.2
Taux d'adoption	-20%	17.2%	16.5
Prix des productions	-10%	16.5%	15.7
Prix des productions	-20%	14.2%	9.8
Prix des intrants	+10%	18.0%	21.0
Prix des intrants	+20%	16.3%	16.1

F)	BENEFICES NETS ADDITIONNELS (BNA) ECONOMIQUES AGREGES EN MILLION FCFA										COÛTS ECO. (million FCFA)	AVANTAGES ECO. NETS ADD (million FCFA)	
	Régiculture de plateau	Régiculture irriguée	Maraichage	Mangues	Unité de decorticage améliorée	Mini-rizarias améliorées	Mini-rizarias nouvelles	Unité de séchage marquée	Unité industrielle de transformation de manège	Pistes rurales			TOTAL BNA (million FCFA)
A	AN1	0	30	0	0	0	0	0	0	0	30	2,175	(1,148)
N	AN2	57	175	0	(78)	(481)	(170)	(103)	0	0	(84)	(742)	(5,482)
L	AN3	183	472	0	(63)	(287)	2	179	18	(93)	0	(1,388)	(974)
Y	AN4	393	924	(39)	43	(8)	258	541	62	38	(1,588)	(1,118)	(493)
S	AN5	702	1,802	(130)	241	706	514	1,093	118	(49)	(1,244)	(794)	3,631
E	AN6	965	1,709	11	518	836	900	1,258	118	83	1,744	802	8,094
F	AN7	1,099	1,875	40	700	347	757	1,060	118	67	1,700	802	8,565
N	AN8	1,196	1,875	50	795	347	757	997	118	119	1,700	802	8,755
M	AN9	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	113	1,700	802	8,695
O	AN10	1,230	1,875	15	795	836	757	1,153	118	117	1,700	802	8,428
W	AN11	1,230	1,875	50	795	836	1,024	1,253	118	113	1,700	802	8,728
C	AN12	1,230	1,875	50	795	588	768	769	118	81	1,700	802	8,246
J	AN13	1,230	1,875	50	795	279	512	384	0	79	1,700	802	7,207
M	AN14	1,230	1,875	15	795	0	216	0	0	20	1,700	802	6,693
Q	AN15	1,230	1,875	15	795	0	0	0	0	20	1,700	802	6,417
J	AN16	1,230	1,875	50	795	0	0	0	0	0	1,700	802	6,453
E	AN17	1,230	1,875	50	795	0	0	0	0	0	1,700	802	6,453
U	AN18	1,230	1,875	50	795	0	0	0	0	0	1,700	802	6,453
U	AN19	1,230	1,875	50	795	0	0	0	0	0	1,700	802	6,453
	AN20	1,230	1,875	50	795	0	0	0	0	0	1,700	802	6,453
											VAN Ø 8% (milliards FCFA)	25.9	
											VAN Ø 8% (millions USD)	40.9	
											ERR	21.5%	



Appendice 11: Manuel d'exécution du programme - version préliminaire

1. Le manuel de procédures du PADFA s'inspirera des manuels existants du PROPACOM Ouest et sera constitué des éléments suivants: (i) un manuel d'opérations pour la mise en œuvre des différents volets du projet; et (ii) un manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés. Les manuels du PROPACOM et du PROPACOM Ouest seront mis à jour dans les trois premiers mois du pré-démarrage du PADFA et seront utilisés pour la formation du personnel de l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCP) pendant les premiers mois du démarrage et durant l'atelier d'appropriation des documents de conception du Programme.

2. Le manuel opérationnel décrira en détails les aspects techniques et les modalités de mise en œuvre du PADFA et comprendra les éléments ci-après:

I. Présentation du manuel opérationnel

1.1 Objectifs du manuel

1.2 Mise à jour du manuel

Motifs de mise à jour du manuel

Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel

Méthodologie de mise à jour du manuel

II. Description du projet

2.1 Objectifs et résultats du projet

2.2 Zone d'intervention

2.3 Stratégie d'intervention

2.4 Bénéficiaires du PADFA

Groupes cibles

Stratégie de ciblage des bénéficiaires

2.5 Structuration du projet et composantes opérationnelles

2.6 Mise en œuvre et partenariats

Partenariats de mise en œuvre

Prestataires des services

Partenariats avec d'autres projets et programmes

III. Cadre institutionnel

3.1 Pilotage

Comité de pilotage du Programme (COP)

Comité d'appui et de suivi technique du Programme (CAST)

3.2 Coordination et gestion

Organigramme du projet

Rôles et responsabilités du personnel de coordination et gestion du projet

IV. Modalités de mise en œuvre des composantes opérationnelles

4.1 Composante 1: Amélioration de la valorisation des produits agricoles

Principes, stratégies et méthodologie d'intervention

Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Programme

Sous-composante 1.1: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre

Sous-composante 1.2: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre

4.2 Composante 2: Amélioration de l'offre des produits agricoles bruts

Principes, stratégies et méthodologie d'intervention

Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet

Sous-composante 2.1: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre

Sous-composante 2.2.: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre

4.3 Composante 3: Gestion, coordination, suivi et évaluation du Programme

Principes, stratégies et méthodologie d'intervention

Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet

Sous-composante 3.1: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre

Sous-composante 3.2: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre

4.4. Modalités de mise en œuvre par phases

1. Phase de prédémarrage
2. Phase de démarrage
3. Phase d'apprentissage pilote
4. Phase de mise à l'échelle
5. Stratégie de désengagement et de pérennisation

V. Gestion et coordination du projet

- 5.1. Cadre de mesure de performance du projet
- 5.2. Planification et élaboration des Plans annuels et budgets de travail
- 5.3. Systèmes de suivi et évaluation
 - Suivi d'exécution des activités: rôles et responsabilités, calendrier, outils
 - Suivi des résultats: rôles et responsabilités, calendrier, outils
 - Suivi des aspects genre et jeunes: rôles et responsabilités, calendrier, outils
- 5.4. Enquêtes de référence
- 5.5. Evaluation formative
- 5.6. Evaluation à mi-parcours
- 5.7. Evaluation terminale
- 5.8. Supervision
- 5.9. Evaluation d'impact

VI. Gestion des savoirs et communication

- 6.1. Stratégie de communication
- 6.2. Rapport et circulation de l'information
- 6.3. Rapports trimestriels, semestriels, annuels
- 6.4. Audit
- 6.5. Rapports pour le comité de pilotage
- 6.6. Rapports SYGRI et de suivi-évaluation

VII. Annexes

- 7.1 Cadre logique détaillé
- 7.2 Format du cadre de présentation des chaînes des résultats
- 7.3 Format du plan de suivi des indicateurs
- 7.4 Attributions et rôles des acteurs impliqués dans le suivi-évaluation
- 7.5 Format du plan de travail et budget annuel (PTBA)
- 7.6 Format des rapports d'activités
- 7.7 Format des rapports de suivi semestriel consolidés
- 7.8 Format des rapports SYGRI annuels
- 7.9 Grille d'évaluation des partenaires de mise en œuvre
- 7.10 Termes de références du personnel de l'unité de coordination
- 7.11 Modèle de contrat de collaboration avec les partenaires stratégiques
- 7.12 Modèle de contrat avec les prestataires des services
- 7.13 Stratégie de ciblage
- 7.14 Stratégie genre
- 7.15 Stratégie jeunes

3. Le manuel des procédures administratives, financières et comptables comprendra

Volume 1: Description des procédures

SECTION 1: INTRODUCTION: PRESENTATION DU MANUEL

- 1.1. Champ d'application, Objectifs et Structuration du Manuel
- 1.2. Mise à jour et limites en matière de contrôle interne du Manuel

SECTION 2: DESCRIPTION DU PROGRAMME

- 2.1. Zones du Programme
- 2.2. Groupes cible
- 2.3. Finalités/Objectifs
- 2.4. Composantes
- 2.5. Financement et Coûts
 - Plan de financement
 - Résumé des coûts par composante
 - Coûts totaux par composante et par source de financement
 - Financement par catégorie de décaissement
 - Flux financiers
- 2.6. Attelage institutionnel
 - Représentant de l'Emprunteur (tutelle financière)
 - Agent Principal (tutelle technique)
 - Comité de Pilotage (COP)
 - Comité d'appui et de suivi technique (CAST)
- 2.7. Repères significatifs
 - Date de signature de l'Accord de Financement
 - Date de mise en vigueur
 - Revue à Mi-Parcours (RMP)
 - Date d'achèvement
 - Date de clôture
- 2.8. Dispositif organisationnel et de gestion
 - Unité de coordination et de gestion du Programme (UCP)
 - Organigramme du Programme
 - Filière administrative, financière et comptable
 - Commission technique
- 2.9. Partenariats de mise en œuvre
- 2.10. Direction des Politiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Evaluation

SECTION 3: PROCEDURES ADMINISTRATIVES

SECTION 4: PROCEDURES FINANCIERES

SECTION 5: PROCEDURES COMPTABLES

SECTION 6: PROCEDURES DE REPORTING, DE CONTROLE, DE SUPERVISION ET DE COORDINATION

Volume 2: Revue des Tâches/Responsabilités et Supports de Gestion

SECTION 1. REVUE DES TACHES ET RESPONSABILITES

1. Description des postes de travail et termes de référence
2. Gestion des back up
3. Prise en charge du personnel

SECTION 2. SUPPORTS DE GESTION

Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

Politique	Adhésion aux politiques du FIDA
Cadre stratégique du FIDA 2016-2025	Le PADFA est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Le PADFA mettra en œuvre des activités sous-tendant l'atteinte des trois objectifs stratégiques du FIDA qui consistent à (i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres, (ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché, (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique de leurs activités économiques.
Note de Stratégie Pays 2016-2018	Fortement aligné avec les engagements prévus du FIDA en Côte d'Ivoire tels que décrits dans la Note de Stratégie Pays 2016-2018 qui s'articule autour de deux objectifs stratégiques relatifs à: (i) l'appui aux Organisations Professionnelles Agricoles pour qu'elles soient en mesure de fournir des services à leurs membres et d'influencer les politiques agricoles; et à (ii) l'appui aux filières vivrières et horticoles pour créer des emplois et de la richesse en vue de réduire la pauvreté en milieu rural.
Stratégie de changement climatique	<u>Aligné avec la stratégie de changement climatique du FIDA (2010)</u> , en particulier avec les objectifs suivants (i) appuyer les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux résister au changement climatique; (ii) aider les petits exploitants à tirer parti des mesures d'incitation et des financements disponibles pour en atténuer les effets; et (iii) instaurer une concertation plus cohérente sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	<u>Aligné avec la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (2011)</u> , en particulier avec l'objectif d'intégrer la gestion durable des biens naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires et les principes fondamentaux suivants: (i) action en faveur des chaînes de valeur afin de soutenir la croissance verte (principe 5); et (ii) promouvoir un développement rural judicieux sous l'angle de la lutte contre les changements climatiques (principe 3)
Politique de finance rurale du FIDA	Le projet proposera des mécanismes et activités qui sont alignés sur la stratégie nationale pour le secteur de la microfinance (2015) ainsi que les stratégies, principes et outils du FIDA dans le domaine de la finance rurale et de financement des filières. Il s'agit notamment: (i) <u>de la politique du FIDA en matière de finance rurale (FIDA, 2009)</u> ; (ii) des outils décisionnels du FIDA en matière de finance rurale (FIDA, 2010); (iii) de la note technique sur le financement à coûts partagés ou matching grants (FIDA-FAO, 2012); et (iv) des notes « how-to-do » sur les lignes de crédit, les fonds de garantie, l'accès des jeunes ruraux à la finance rurale, etc. Le projet cherchera à s'aligner avec les pratiques des autres acteurs du développement dans la zone qui ont déjà fait leur preuve.

Politique	Adhésion aux politiques du FIDA
Stratégie de ciblage du FIDA	<p>Aligné conformément à la stratégie ciblage et genre du FIDA, le PADFA a développé des activités qui favorisent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'autonomisation économique: accès des femmes et des jeunes aux actifs de production et au financement, participation aux activités rémunératrices et de diversification des revenus (activités en aval des filières, intégration dans les 4P), etc.; - la représentation et la participation aux processus de prise de décision: intégration des femmes et des jeunes dans les groupements et appui à leurs organisations, renforcement de capacités des organisations de femmes et de jeunes; - le partage équitable des charges de travail: introduction de méthodologies interactives entre les sexes qui sont axées sur les ménages et les organisations, technologies de captage et de distribution d'eau permettant d'alléger les corvées d'eau, introduction de technologies de transformation et de stockage plus performants, dotation d'équipements pour faciliter le transport des produits, etc. <p>Le PADFA s'engage auprès des ruraux pauvres, des femmes et des jeunes bénéficiaires privilégiés qui se trouvent au cœur des interventions du FIDA. Les appuis que le projet va apporter ont considérés les profils diversifiés des groupes cibles, notamment par une analyse de genre (sexe, âge) et une analyse des moyens d'existence (niveau de richesse); lesdits appuis répondent ainsi à leurs besoins, aspirations et priorités différenciés. Le PADFA s'assure également de prendre en compte la dimension ciblage, genre et jeunes tout au long du cycle de vie du projet. Le développement des stratégies et mécanismes de ciblage, genre et jeunes a été initié au cours de la conception; ces stratégies seront assorties de mesures opérationnelles pendant la mise en œuvre. Le projet veillera également à ce que cet aspect soit bien pris en compte lors du suivi de l'atteinte des résultats et l'évaluation des impacts du projet.</p>
Intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles	<p>Aligné. L'approche de développement adoptée par le PADFA est axée sur les filières, et repose sur une analyse globale de l'ensemble de la filière (pour chacune des trois filières) depuis le producteur jusqu'au consommateur final. L'approche filière adoptée tient compte de l'ensemble des parties prenantes dans chaque filière (outre les ruraux pauvres, jeunes et femmes qui constituent le principal groupe cible du FIDA) et de leurs interactions. Le marché est considéré comme étant l'élément moteur, et les activités reposent sur une évaluation du niveau de la demande et de la capacité des marchés à absorber une production supplémentaire. Le PADFA incite l'intégration du secteur privé pour promouvoir l'émergence de partenariats public-privé-producteurs permettant l'accès aux marchés; et dans lesquels les rôles et les responsabilités des parties sont bien définis, et les risques et bénéfices sont partagés.</p>
Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)	Aligné. La Note est présentée en section II de l'Annexe 12

Appendice 13: Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique préliminaire

Introduction

1. Le présent document d'évaluation sociale, environnementale et climatique se concentre sur les trois filières pré-identifiées pour le PADFA: le riz, le maraîchage et la mangue. Elles ont été identifiées en raison de leurs caractéristiques pro-pauvres et leur potentiel de développement dans la zone. Il s'agit de filières stratégiques pour le pays en raison de leur importance dans l'économie nationale; leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la diversification des revenus des ruraux pauvres concernés. L'approche met l'accent sur les activités en aval de la production à travers la valorisation des produits agricoles et l'amélioration de l'offre. La première composante a pour objectif de générer une plus-value pour les acteurs et d'améliorer la performance des chaînes des valeurs par la transformation et la commercialisation des produits des trois filières. La deuxième composante a pour objectif l'amélioration de la production par l'amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles et la professionnalisation et dialogues entre les acteurs des filières.

Groupes cibles

2. Le PADFA vise principalement les petites exploitations familiales engagées dans les différents segments des filières. L'approche filière promue par le projet permet cependant de toucher l'ensemble des acteurs notamment (i) les petits producteurs et leurs organisations; (ii) les acteurs en aval des filières dont les transformateurs, les transporteurs, les commerçants et les consommateurs; (iii) les acteurs exerçant des activités et métiers connexes dont, les fournisseurs et réparateurs de matériels et équipements agricoles; (iv) le secteur privé qui permettra d'impulser des partenariats rentables, inclusifs et équitables au niveau des filières.

3. Au niveau des sites retenus, le PADFA développera des mesures de *ciblage direct* qui repose sur une démarche participative associant la communauté. Une catégorisation sociale basée sur des critères de pauvreté, de vulnérabilité, et d'accès aux ressources et des marchés sera réalisée en vue de favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités du projet. Cet aspect est détaillé dans l'appendice 2 relative au ciblage.

4. Les femmes rurales et les jeunes ruraux (15 - 35 ans) constitueront des sous-groupes privilégiés en raison des difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès aux facteurs de production et aux connaissances, du niveau marqué de chômage et de sous-emploi. Il s'agit des femmes et des jeunes déjà actifs au niveau des filières, des jeunes (femmes et hommes) déscolarisés mais également des jeunes diplômés sans emploi désireux de s'installer dans les filières appuyées.

1. Principales caractéristiques du paysage et questions clés (société, ressources naturelles et climat)

Figure 1: Zone d'intervention du PADFA

Zone d'intervention

5. La zone d'intervention du PADFA est localisée dans les deux districts, la Vallée du Bandama située au Centre et le district de Savanes au Nord représentant 13,4% de la population de la Côte d'Ivoire⁷³. Une extension sera possible dans le district de Zanzan situé à l'Est du pays. Les régions ciblées (Bagoue, Poro, Tchologo, Hambol et Gbeke) sont caractérisées par une plus grande incidence de la pauvreté allant de 57% à 83%, contre une moyenne nationale de 46,3% basée sur l'évolution de la pauvreté de 2002 à 2015.⁷⁴ Le rapport précise qu'en 2015, il y a eu un recul de la pauvreté estimé à 46,3% alors qu'il était de 48,9% en 2008. Dans la zone du programme, le taux de pauvreté en 2015 était estimé à 62% dans les Savanes, à 55% dans la Vallée du Bandama. Selon l'enquête INS,



⁷³ RGPH 2014 - recensement général de la population Côte d'Ivoire : 22 671 331 habitants

⁷⁴ Source : INS, ENV2015

2015, l'insécurité alimentaire globale (sévère et modérée) est beaucoup plus accentuée dans les régions de la Bagoué (18,3%), du Tchologo (16%), du Poro (15,3) où la prévalence de l'insécurité alimentaire est au-dessus de la moyenne nationale (12,8%).

6. L'identification des zones d'interventions du PADFA est basée sur les critères suivants (i) la concentration des filières ciblées; (ii) la prise en compte de la demande du marché et la présence du secteur privé considéré comme point structurant pour impulser les partenariats; (iii) le niveau de vulnérabilité caractérisé par l'incidence élevée de la pauvreté, la proportion élevée de personnes en insécurité alimentaire, la prévalence de la malnutrition chronique⁷⁵; (iv) l'existence des initiatives et structures appuyées par le PROPACOM toujours opérationnelles; et (v) la recherche de complémentarité avec les autres interventions en cours. Concernant le choix des localités, le PADFA s'attachera à identifier les poches de pauvreté, et à appuyer la valorisation des infrastructures déjà construites par le Projet d'appui à la commercialisation agricole et à la commercialisation (PROPACOM) et les autres partenaires. Les organisations professionnelles agricoles (OPA) constitueront une porte d'entrée pour l'identification des bénéficiaires potentiels.

Contexte socioculturel

7. Les effets de plus de dix années de conflit sur l'agriculture et la protection des ressources naturelles de Côte d'Ivoire se font encore sentir. Pendant la crise, les productions agricoles sont retombées à des niveaux minima, les paysans ayant difficilement accès aux intrants et aux marchés. La zone est confrontée à l'émergence de problématiques liées en partie à la pression démographique qui augmente et une évolution du régime foncier. Ces deux éléments conjugués entraînent des défrichements inconsidérés avec la disparition du patrimoine forestier et une dégradation des sols causée en partie par les feux de brousse incontrôlés⁷⁶.

8. Au niveau foncier. Depuis l'indépendance, la terre appartenait implicitement à ceux qui l'exploitait bien que cela aille à l'encontre du droit coutumier. Après l'adoption d'un nouveau code foncier en 1998, les étrangers ont été expropriés et seuls les Ivoiriens peuvent aujourd'hui détenir des droits de propriété, dans un pays où de nombreux immigrants notamment burkinabè sont venus s'installer. Ces nouvelles dispositions ont conduit à de nombreux conflits entre les autochtones et les migrants internes au pays mais également entre les autochtones et les migrants étrangers. Cela étant dit, la disponibilité des terres ne semble pas être perçue comme un problème au niveau local, les paysans exploitants ayant recours à la location des terres. Les leçons tirées des programmes financés antérieurement par le FIDA et l'UE ainsi que les expériences du PARFACI⁷⁷ 2013-2017 permettront de s'inspirer de ces savoirs faire. A titre d'exemple, le travail de la FAO⁷⁸ et de l'UNESCO sur les droits fonciers tenant compte des autorités traditionnelles devrait servir pour établir des mécanismes plus durables.

9. Dans la zone envisagée pour le Programme, les conflits relèvent généralement de contestations entre éleveurs transhumants et agriculteurs relatifs aux dégâts engendrés par les troupeaux dans les cultures et parfois entre les jeunes et leurs aînés. En effet, le contrôle de certains bas-fonds aménagés par les projets de développement pour réinstaller les jeunes dans la Vallée du Bandama ont été source de tensions entre aînés et cadets d'une même communauté, particulièrement dans les environs de Bouaké.

Contexte Humain

10. Les indicateurs sociaux sont particulièrement bas en Côte d'Ivoire: l'espérance de vie est de 58 ans, les taux de scolarisation global de 74% (83% pour les garçons et 66% pour les filles, le taux d'alphabétisation des adultes est de 55% et le taux de malnutrition dans les régions du Nord supérieur à celui du niveau national évalué à 17%. La population en âge de travailler (âgée d'au moins 14 ans) représente 62,8% de la population. Elle est composée de personnes relativement

⁷⁵ L'incidence de la pauvreté au niveau des régions d'intervention va de 57% à 83% (Profil de pauvreté, 2015). De plus, 12,8% des ménages sont vulnérables à l'insécurité alimentaire dont 4% sous la forme sévère. Cette proportion est plus importante en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (10,6%). Les données montrent une forte corrélation entre le retard de croissance des enfants et le niveau de revenus des ménages.

⁷⁶ Feux de brousse incontrôlés représentent 23% de la dégradation des forêts au niveau national (stratégie nationale REDD+)

⁷⁷ Projet C2D-PARFACI Appui à la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural. Le projet s'inspire des leçons tirées des récents programmes financés par l'UE et le FIDA dans le domaine du foncier et du vivrier.

⁷⁸ UE.2014-2018. Partenariat Public Privé pour l'accélération de la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural

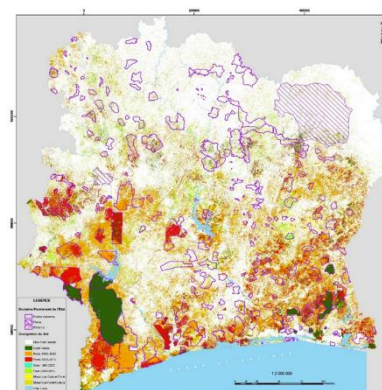
jeunes (63,1% ont moins de 35 ans) et de personnes faiblement instruites (73,1% ont au plus le niveau primaire). 52,8% de cette population vit en milieu urbain et 47,2% en milieu rural.

11. Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté. En effet, 51,4% des jeunes de moins de 25 ans sont pauvres; et 7 pauvres sur 10 ont moins de 25 ans. Cette tendance est accrue en milieu rural où ce taux atteint 62,6%. Les femmes sont fortement présentes dans le secteur agricole avec près de 55% de femmes actives. Elles constituent une part importante de la main d'œuvre non rémunérée notamment dans les cultures de rente. Elles assurent également entre 60 et 80% de la production et du commerce des produits vivriers et garantissent ainsi la sécurité alimentaire. Elles sont organisées au niveau local dans des groupements, toutefois elles ont peu d'influence au niveau politique et participent peu aux sphères de décision (surtout dans le Nord). Elles sont sujettes à l'exclusion sociale et ont des possibilités d'intégration limitées. Majoritaires dans les OPA liées au vivrier, les femmes sont en minorité quand il s'agit d'OPA organisées à des fins commerciales (par exemple le riz). En dépit de leur importance dans la production agricole, très peu de femmes sont propriétaires, même si le code foncier leur reconnaît des droits. Elles sont souvent analphabètes et doivent faire face à la pénibilité des tâches agricoles et de transformation à cause d'un manque de mécanisation. Elles bénéficient d'un accès très limité aux parcelles aménagées, aux intrants, aux services agricoles et ont peu de connaissances en entrepreneuriat/gestion et en commercialisation.

Les ressources naturelles et leur gestion

Figure 2: Déforestation 1990-2015

12. En 50 ans, le pays a perdu près de 90% de ses forêts naturelles avec un taux de déforestation annuelle estimée à 250 000 ha/an entre 1990 et 2015. Une très grande partie de la population rurale vit des plantations agricoles et des profits générés par une forte demande agricole au niveau internationale. Le pays reconnaît qu'il est confronté à assurer la production agricole pour lutter contre la pauvreté ou conserver le peu de forêts restantes⁷⁹. Dans la zone du PADFA, le coût d'accès aux ressources naturelles est bon marché (grandes surfaces de terres cultivables et de parcours et petit nombre de personnes contrôlant l'accès à ces ressources). L'absence de règles communes d'utilisation et de gestion des terres défrichables amène les nouveaux occupants à exploiter le plus rapidement possible l'espace qu'on leur a attribué pour s'approprier le maximum de surface. Il en résulte un défrichage sans mesure conservatoire des sols et de la végétation, des feux de brousse et une régénération des terres par une jachère de qualité qui n'est pas toujours assurée. Les nouveaux arrivants privilégient une stratégie d'extensification des systèmes de culture pour occuper le maximum d'espace et pour obtenir le plus de revenus possible.



13. La zone du Programme fait l'objet de déboisements pour la fabrication de charbon de bois. Cette coupe de bois couplée au changement climatique (réduction des pluies, augmentation des températures) aggrave le phénomène d'érosion des sols (pluie, Harmattan) et diminue leur fertilité. Les systèmes de production sont basés sur la jachère longue qui permet une certaine gestion de la fertilité des sols et le contrôle de l'enherbement. La durée de la jachère dépend de la densité de la population rurale déterminant le niveau de disponibilité des terres. Depuis une quinzaine d'années, le développement de la riziculture et du maraîchage dans les bas-fonds irrigables ou aménagés est observé. Toutefois, sans aménagement préalable, les populations ont tendance à écarter la riziculture qui demande un volume d'eau important et une certaine régularité des précipitations.

14. L'analyse du secteur des ressources en eau face aux changements climatiques montre que les eaux souterraines (estimées à 87,9 milliards de m³ dont 37,7 milliards de m³ sont renouvelables) et eaux de surface sont relativement importantes. La zone du programme est une zone aride, elle souffre plus particulièrement du manque d'accès à l'eau; le contrôle de la qualité des ressources en eau relève de prélèvements regroupés sur le littoral et les principaux fleuves.

15. Le Parc national de la Comoé, Réserve de la biosphère et Patrimoine mondial de l'UNESCO, est situé dans la zone de Zanzan. Il contribue à la stabilisation du climat et est essentiel pour les productions agricoles et l'économie du pays. Autour du parc, la culture de la noix de cajou et l'élevage bovin jouent un rôle important. Le parc se trouve entièrement dans la zone de savane, il renferme

⁷⁹ Stratégie nationale REDD+ 2016.

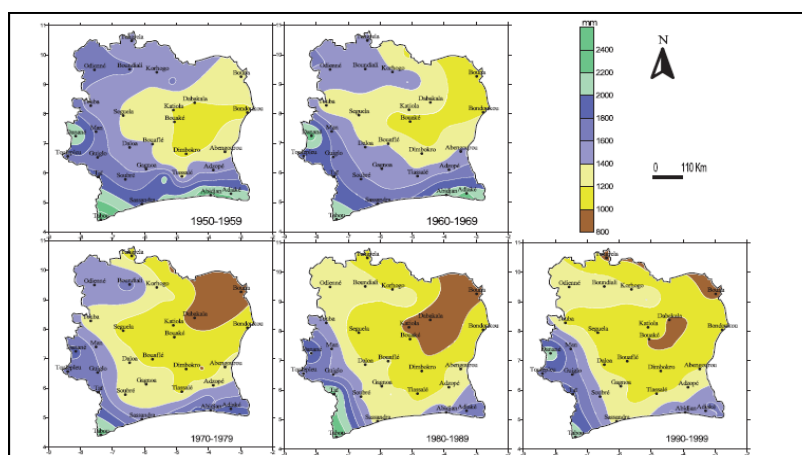
une grande diversité d'habitats, savanes arbustives et boisées, des forêts galeries, forêts fluviales et herbages littoraux. Le fleuve Comoé traverse le parc du nord au sud sur 230 km. L'évaluation environnementale menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relève que le parc national de la Comoé a conservé l'intégrité de son paysage et son habitat. Pendant la crise, la principale pression exercée sur le parc provenait du braconnage intensif, du pâturage du bétail et des feux tardifs⁸⁰. Les recommandations de l'étude soulignent l'importance d'impliquer la population locale dans la surveillance et la gestion du parc. La GIZ intervient auprès des populations vivant autour des parcs et se concentre sur deux pôles d'intervention: (i) valeur ajoutée des productions agricole et (ii) gestion durable et protection des ressources naturelles des parcs⁸¹. La mission de formulation n'a pu se pencher sur le Parc National de la Comoé considérant qu'il se situe hors de la zone d'intervention du Programme mais pourra au moment opportun tirer les leçons des projets de la GIZ.

Les caractéristiques du Climat

16. La zone d'intervention du Programme correspond à la **zone soudanienne de savanes sèches** caractérisée par un climat tropical monomodal de type soudano-guinéen (26°C à 27,5°C) marqué par une seule saison des pluies intervenant de mai à septembre-octobre. Les précipitations oscillent entre 1 100 mm et 900 mm/an et les taux d'humidité sont de l'ordre de 40% à 50%. Dans un gradient Nord-Sud, le paysage est constitué d'herbages et d'arbustes, puis de bosquets d'arbres et enfin de forêts-galeries sur les berges des fleuves.

17. **Réduction de la pluviométrie.** Au cours des cinq dernières décennies, la pluviométrie moyenne annuelle a baissé de façon sensible suivant un gradient Est-Ouest et Nord-Sud. La variation relative calculée entre 1950-1960 et 1970-1990 montre une diminution des précipitations d'environ 28% dans la partie septentrionale du pays. Ainsi dans la zone d'intervention du PADFA, les pluies annuelles restent inférieures à 1000 mm.

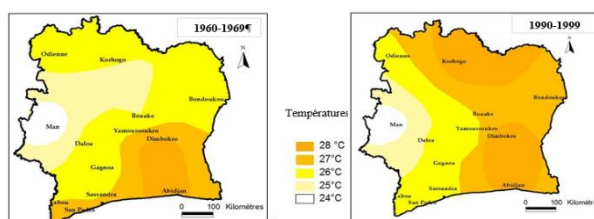
Figure 2: Hauteurs pluviométriques, moyennes annuelles entre 1950 et 1999



Source : FIDA, PROPACOM, Document de travail n°3 Mesures d'adaptation au changement climatique

18. **Augmentation des températures annuelles.** Les températures moyennes annuelles entre 1960 et 1999 ont augmenté de un à deux degrés dans la zone d'intervention. Dans la Zone Agroclimatique 3 (Bondoukou et Bouaké): la température moyenne actuelle de 26-27 °C passera à 29- 30 °C dans un siècle en 2110. Les pluies annuelles moyennes actuelles de 1000-1400 mm/an baisseront entre 770 et 1200 mm/an.

Figure 3 : Évolution des températures entre 1960 et 1999



⁸⁰ PNUE 2015. Côte d'Ivoire. Évaluation environnementale post-conflit

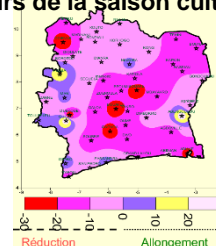
⁸¹ GIZ Développement des espaces naturel et économiques Tai et Comoé (projet en cours)

19. L'indice d'aridité augmentera mais restera inférieur à 2 indiquant que la zone restera soudano-guinéenne avec des forêts peu humides et des savanes humides. Les feux de brousse seront plus fréquents et détruiraient les pâturages et les plantations. Dans la Zone Agroclimatique 4 (Korhogo et Ferké): la température moyenne actuelle de 26-28 °C évoluera vers 29-31 °C dans un siècle en 2110. Les pluies annuelles moyennes actuelles de 900-1400 mm/an baisseront entre 700 et 1200 mm/an. L'indice d'aridité augmentera et passera au dessus de 2 transformant la région du nord de la Côte d'Ivoire en une zone semi-aride et particulièrement à risque car l'érosion des sols pourrait être irréversible.

20. **Projections climatiques.** Les résultats des projections à l'horizon 2030 et en utilisant le scénario AR5 montrent: i) une hausse des températures moyennes de l'ordre de 1,2°C ce qui est déjà relativement important; ii) les mois de mai-juin plus secs; iii) pas de variation forte des précipitations à Bouaké (vallée du Bandama) et Korohgo (Région de Poro); iv) une hausse des fortes pluies d'avril à septembre-octobre au niveau de toute la zone d'intervention⁸².

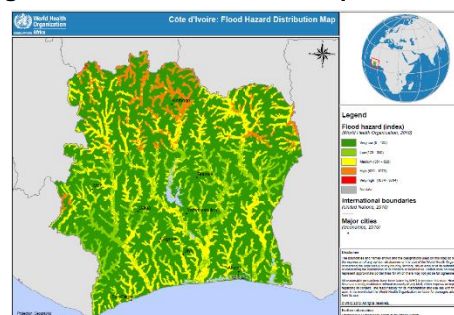
21. **Réduction de la longueur des saisons culturales.** La longueur de la saison culturale s'est réduite d'une manière générale: (i) de 10 à 20 jours dans la Vallée du Bandama et (ii) de 0 à 10 jours dans le district des Savanes (région de Poro)⁸³.

Figure 4: Écarts en jours de la saison culturale



22. De manière globale, l'impact des effets du changement climatique sur la production agricole sont: i) l'augmentation de la température de l'air qui pourra avoir des conséquences sur l'accroissement de l'évapotranspiration du sol et des plantes qui viendra diminuer la quantité d'eau disponible pour la croissance des plantes; et ii) l'augmentation de la fréquence et de l'amplitude des aléas climatiques tels que les fortes pluies et les inondations, notamment à l'extrême Est et dans la région de Poro avec de forts risques d'inondation⁸⁴.

Figure 5: Prévisions sur les risques d'inondation



2. Impact, risques potentiels et mesures d'atténuation du Programme sur les plans sociaux, environnementaux et du changement climatique

23. **Les enjeux clés** sont: i) le manque de capital dans l'agriculture y compris en amont et en aval de la production compte-tenu du faible niveau d'attraction du secteur; ii) la faible capacité des agriculteurs à cultiver de plus grandes surfaces, la mécanisation restreinte et la faible capacité des populations en gestion et entrepreneuriat; iii) la marginalisation des femmes et des jeunes; iv) la faible capacité des OPA à rendre des services à leurs membres, et qui sont souvent informelles; et v) la baisse de la fertilité des sols avec une baisse des rendements et des problèmes de fertilité des sols généralisés dans la bande extrême Nord⁸⁵.

24. **Au niveau environnemental**, les risques identifiés lors de l'élaboration du Programme sont: (i) une mauvaise gestion des déchets et des eaux usées des unités de transformation; (ii) l'utilisation d'énergies conventionnelles (bois, charbon de bois) pour le fonctionnement des unités de stockage, de transformation ou encore de mise en marché à la place d'énergies vertes par les entrepreneurs du fait d'un coût à l'investissement dissuasif ou de leur indisponibilité sur le marché; (iii) une mauvaise implantation des infrastructures menant à des pollutions de cours d'eau ou à la fragilisation de l'environnement; (iv) l'utilisation déraisonnée de produits phytosanitaires pour augmenter la

⁸² CIP-UCT, Tendances multimodèles AR5.

⁸³ FIDA, PROPACOM, Document de travail n°3 Mesures d'adaptation au changement climatique

⁸⁴ OMS, E-atlas sur l'évaluation du risque d'inondation en Côte d'Ivoire, 2010

⁸⁵ Résultats de l'étude ICRAF/IFAD menée au niveau du PROPACOM.

production; (v) pression et dégradation des terres pour approvisionner le marché; et (vi) la non-utilisation de biofertilisants à cause d'un manque d'information et de disponibilité, d'un surcoût éventuel et d'une méconnaissance de son utilisation.

25. **Au niveau social**, les risques identifiés concernent: i) des contraintes liées à l'accès au foncier (en particulier dans le cadre du droit coutumier, les femmes n'ont pas droit à la propriété; ii) la mauvaise gestion des infrastructures à moyen long terme par les usagers; iii) de possibles conflits pour l'accès aux infrastructures; iv) l'exclusion des populations les plus vulnérables (pauvres, jeunes, femmes) des filières ou un partage inéquitable de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière. Le développement d'une stratégie de ciblage permettra de minimiser ces risques.

Impacts et risques potentiels

23. **Au niveau social**. Pour réduire ces risques, le PADFA ciblera les petits producteurs plus vulnérables aux marchés et autres différents segments des filières. Il accordera une attention particulière aux femmes et aux jeunes car ils ont: un niveau de formation très faible, un accès limité à du capital productif et à des services d'appui techniques ou financiers ou aux marchés. L'amélioration de leur accès à des savoirs (informations/connaissances) et des actifs productifs permettra de diversifier et renforcer leurs moyens d'existence et de leur permettre d'augmenter leurs revenus. Les femmes et les jeunes sont les acteurs majoritaires des 3 filières ciblées, représentant par exemple 90% pour la filière maraîchère et mangue. Le PADFA va permettre de minimiser les contraintes liées: à l'approvisionnement en intrants, la transformation et l'acheminement de la production sur les marchés (transport, énergie, entreposage), le manque de connaissance sur les enjeux et les prix ce qui occasionne une concurrence parfois faussée (ententes illicites de grands producteurs), des ponctions diverses légales et parfois illégales, qui viennent grever les maigres profits qui peuvent être réalisés.

24. Une attention particulière sera portée sur les conflits potentiels relatifs aux infrastructures communautaires tels que les bas-fonds aménagés, les unités de transformation, de stockage et de mise en marché, etc. Ces infrastructures de par les opportunités qu'elles peuvent créer, peuvent faire l'objet d'une captation par les élites, de conflits intergénérationnels ou entre hommes et femmes ou encore être détournées de leur usage premier. Leur gestion peut poser des problèmes liés à l'effritement des dispositions mises en place durant le lancement des projets (création de comité de gestion, mise en place de cotisations pour d'éventuels coûts d'entretien et de maintenance) et notamment des difficultés à collecter les cotisations et à entretenir les infrastructures régulièrement sur le moyen terme. Le PADFA va, par des actions de ciblage direct, d'appui conseil, d'information, éducation et communication, et la diffusion des informations à travers différents médias, s'assurer que ces contraintes sont minimisées. À titre d'exemple, le développement de partenariats publics-privés-producteurs (4P) permettra l'amélioration du plateau technique des unités de transformation et inclura la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes permettant ainsi d'offrir des possibilités d'emplois et la mise en place d'entreprises innovantes qui incluent 50% de jeunes et femmes accompagnées par des coopératives, des privés et des services étatiques.

25. Des aspects positifs méritent d'être soulignés: (i) l'augmentation de la production agricole induite par la demande du marché et la valorisation des produits agricoles, l'introduction de variétés performantes et résilientes au CC, (ii) l'amélioration des techniques culturales, meilleure gestion de l'eau, utilisation des fertilisants, (iii) la valorisation des déchets et sous-produits des filières. Toutes ces activités permettront d'améliorer les niveaux des revenus et les conditions de vie des bénéficiaires.

26. **Au niveau environnemental** au niveau de la transformation et la commercialisation: (i) l'utilisation de sources d'énergie conventionnelles, notamment de bois-énergie pour le fonctionnement des unités de transformation, qui pourrait accentuer la déforestation dans une zone déjà fortement fragilisée; (ii) aux abords des infrastructures de mise en marché, une pollution causée par les déchets organiques, sacs plastiques et emballages; (iii) la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et la construction d'infrastructures de transformation, de stockage et de mise en marché envisagées peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement tant pendant les travaux que durant la phase d'exploitation comme: (i) un risque élevé de dégradation de la qualité de l'eau et des sols si aucune mesure n'est prise pour une bonne gestion des déchets et des effluents des unités de transformation; (ii) une perte de biodiversité et dégradation des sols due à la monoculture (une seule variété au détriment de la rotation des cultures) et de l'habitat pour certaines espèces pendant les phases de

travaux avec le défrichement des sites, la création de pistes d'accès éventuelles, l'utilisation de bois pour la construction.

27. Au niveau de la production: (i) l'intensification des cultures maraîchères s'accompagne d'une utilisation plus importante de produits phytosanitaires du fait de la sensibilité de ces cultures aux maladies et parasites. Une mauvaise utilisation pourrait mener à des contaminations graves de l'eau et des sols, et au niveau sanitaire, exposer les producteurs et les consommateurs à des produits toxiques dangereux si des protocoles stricts ne sont pas mis en place; (ii) la distribution d'intrants et notamment d'engrais biologiques. Le risque repose sur le fait que la disponibilité des biofertilisants ne soit pas assurée, il faudra s'assurer que conformément au DCP, des biofertilisants soient utilisés; (iii) pour les aménagements hydro-agricoles, des risques d'augmentation des foyers propices au développement d'organismes vecteurs de maladies (bilharziose, amibiase, paludisme, etc.).

28. Pour contrer ces risques, le PADFA va axer ses activités sur: l'amélioration de la performance des chaînes des valeurs qui passera par la transformation et la commercialisation des produits des trois filières. Pour le riz: (i) renforcement des plateformes régionales multi-acteurs; (ii) amélioration du plateau technique des mini-rizeries et des décortiqueuses; (iii) appui aux infrastructures de stockage intermédiaire et commercialisation du riz; (iv) valorisation des sous-produits du riz et (v) exploitation de la balle de riz pour la production de la bioénergie. Pour le maraîchage: (i) mise en place de plateformes régionales et départementales; (ii) amélioration des circuits de commercialisation; (iii) réhabilitation et développement des infrastructures de conditionnement et de commercialisation; (iv) transformation, conditionnement et conservation des produits maraîchers. Pour la mangue: (a) mise en place des plateformes régionales; (b) diffusion des normes de qualité sur les produits de la mangue; (c) développement des partenariats publics-privés-producteurs 4P; (d) renforcement du plateau technique des stations de conditionnement existantes pour la mangue fraîche destinée à l'exportation; (e) transformation industrielle des fruits; (f) mise en place d'unités de séchage moderne; (g) appui à la mise en place ou la réhabilitation d'unités de type artisanale de séchage; (h) promotion de la mangue fraîche et les produits de mangue destinés au marché national.

29. L'amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles passeront par la professionnalisation et le dialogue entre les acteurs des filières. Pour le riz: (a) multiplication et diffusion des semences de qualité; (b) accès aux intrants et aux équipements de production; (c) appui conseil aux bonnes pratiques de production, de récolte et de stockage; (d) exploitation, valorisation et gestion des sites aménagés. Au niveau du maraîchage: (a) valorisation et exploitation des infrastructures de production; (b) multiplication et diffusion des semences de qualité; (c) conseil agricole et vulgarisation des bonnes pratiques de production. (d) développement des entreprises des jeunes maraîchers. Les activités pour la gestion écologique des plantations paysannes de mangue sont: (a) lutte contre la mouche des fruits et autres parasites: (b) régénération des plantations familiales (c) appui conseil et suivi technique des vergers.

30. Pour ce faire: (i) des formations en cascades (utilisant des outils pédagogiques adaptés) et les médias locaux et nationaux (radios); (ii) la sensibilisation et la diffusion des informations et pratiques pour contrer les risques environnementaux et agricoles (l'utilisation accrue des pesticides et autres produits chimiques dans l'agriculture); (iii) la création de micro-entreprises de jeunes sur la valorisation des fumures organiques et la production de compost permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones d'intervention du PADFA. Toutes ces actions seront établis avec les structures d'appui conseil et paysans leaders et contribueront à leur appropriation par les communautés.

31. **Risques climatiques.** Les risques climatiques sont en premier lieu les périodes de sécheresse qui ont tendance à se prolonger et les fortes pluies qui entraînent des phénomènes d'érosion et les inondations. La mangue est particulièrement affectée par les pluies précoces et les vents violents au moment de la floraison.

32. **Changement climatique et adaptation au changement.** Le Programme prendra en compte les problèmes liés aux changements climatiques en proposant diverses mesures d'adaptation en fonction de la problématique des sites d'intervention. Mis en œuvre dans une zone où les ressources naturelles sont déjà fortement dégradées, et où le processus de dégradation se poursuivra, le programme renforcera la gestion des ressources naturelles qui seront à la base des filières appuyées.

33. **Superficies agricoles.** Certaines analyses⁸⁶ montrent que la production agricole reste avant tout très significativement corrélée aux superficies démontrant ainsi que la variation de la production est principalement due à celle des surfaces exploitées.

34. **Filière mangue.** Le PADFA interviendra dans la gestion durable et écologique des plantations paysannes vu leur vieillissement et les contraintes liées à la lutte contre les parasites de la mangue. Le Programme facilitera l'accès durable et à moindre coût des petits producteurs aux facteurs de production et aux innovations technologiques, aux conseils agricoles, et au financement des activités de reboisement (pépinières), collecte et de conditionnement. Le Programme consolidera et capitalisera sur les acquis du projet régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest exécuté par le CNRA dans le cadre du Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF). La lutte intégrée de la mouche à fruit passera par l'utilisation de techniques de conservation des sols, de lutte biologique contre les maladies (utilisation d'appâts, etc.

35. **Maitrise de l'eau.** La réhabilitation des barrages et retenues d'eau associée à l'utilisation des systèmes d'irrigation de style californien ou goutte à goutte vont permettre de maintenir et/ou augmenter les productions vivrières à des niveaux élevés. La perception du changement climatique par les paysans s'illustre à travers les difficultés d'accès à l'eau⁸⁷, élément primordial dans le milieu rural; le manque de pluie dans une zone agricole est perçu comme un élément du changement climatique. La mise en place d'un service d'information agro-météo et la maîtrise d'outils météorologiques tel qu'initié par le PROPACOM-Ouest permettront de: (i) sensibiliser les petits producteurs sur les changements climatiques et, (ii) impliquer les paysans leaders dans la validation et la diffusion d'information sur de nouveaux calendriers culturels, et (iii) permettre une large diffusion des messages agro-météorologiques à travers les radios communautaires.

36. **Production maraîchère.** La ressource en eau nécessaire à la production représente le point le plus sensible du point de vue climatique. Pour limiter l'impact sur la ressource en eau, des mesures d'économie d'eau seront promues par le projet, tels que des systèmes d'adduction en eau type « californien » et le goutte à goutte ainsi que le pompage solaire.

37. **Accès aux ressources.** Le nord étant une zone d'élevage par excellence, la dégradation des conditions climatiques impactera négativement les productions par le manque de fourrages et d'eau pendant les longues périodes de sécheresse. Les conflits agriculteurs et éleveurs seront plus nombreux et plus fréquents avec des conséquences certainement plus dramatiques. Les feux de brousse seront plus fréquents et détruiront les pâturages et les plantations. Les activités de protection, conservation de la fertilité des sols, l'agroforesterie et la promotion de haies vives permettront de réduire ces risques.

Tableau 1: Résumé de l'impact du changement climatique dans la zone d'intervention du PAFPA

Zones	Zone soudanienne (climat monomodal à courte saison des pluies) Savane sèche
Districts et régions	Districts des Savanes et la Vallée du Bandama
Prévision des modèles climatiques à moyen terme	-Baisse marquée des précipitations à l'Est et stabilisation dans le reste de la zone d'intervention; -Augmentation des risques d'inondations et de pluies violentes entre avril et octobre; -Réduction des saisons culturales à l'Est liée à la diminution de la saison pluvieuse (volume, irrégularité des pluies). - Augmentation de l'aridité dans la zone Nord à risque d'érosion des sols
A long terme	-Réduction de la pluviométrie plus marquée; -Augmentation de la température provoquant une hausse de l'ETP; -Augmentation du risque de choc climatique (sécheresses, inondations); -Baisse des rendements de 5 à 25% sur le riz pluvial.

⁸⁶ Etude de Vulnérabilité du Secteur Agricole face aux Changements Climatiques en Côte d'Ivoire, PNUD, 2013.

⁸⁷ BROU Y. Téléphore, AKINDES Francis, BIGOT Sylvain, «La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : Entre perceptions sociales et réponses agricoles », Etudes Régionales, pp.553-559, novembre-décembre 2005,

3. Catégorie environnementale et sociale du Programme

38. Pour garantir un niveau de production satisfaisant, le PADFA s'inscrira dans la continuité des actions entreprises par le PROPACOM et par le financement ASAP du PROPACOM-Ouest en ce qui concerne: i) la mise en place de systèmes de production agro-écologiques durables et résilients au changement climatique (des itinéraires techniques développés pour le riz, la mangue et le maraîchage); ii) la livraison de conseils adaptés aux producteurs sur les risques climatiques grâce à la disponibilité d'informations agro-climatiques pertinentes; iii) la participation au reboisement communautaire et à la création de revenus connexes; iv) l'intégration des contraintes climatiques dans les aménagements hydro-agricoles; et v) la sensibilisation des producteurs aux questions du changement climatique et des principaux facteurs accentuant leur vulnérabilité.

39. Le PADFA interviendra fondamentalement au niveau des maillons en aval de la production avec des techniques et des technologies respectueuses de l'environnement (énergie solaire pour les équipements de transformation, éducation environnementale pour la gestion des déchets, etc.). L'atteinte des objectifs du PADFA contribuera fortement à l'adaptation des populations au changement climatique, grâce au développement d'opportunités économiques plus vertes pour les populations les plus vulnérables.

4. Catégorie de risque climatique

40. La réussite du Programme dépend de l'augmentation durable de la production qui risque d'être affectée par le changement climatique avec la réduction de la pluviométrie, l'augmentation des températures, le raccourcissement des saisons culturales et l'augmentation des pluies violentes.

41. La Côte d'Ivoire est peu émettrice de GES avec seulement 0,81 tCO₂/hab. (hors foresterie). Le développement nécessaire de la Côte d'Ivoire (+8,4% de croissance du PIB d'ici 2030) s'accompagnerait d'une augmentation des émissions à 1,17 tCO₂/hab. (+44,4%) en 2030 plus dans la zone sud du pays.

42. Le PADFA ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale. Par conséquent, la catégorie environnementale et sociale est maintenue à B. Dans tous les cas, et pour les quelques risques identifiés, des mesures d'atténuation des risques sont identifiées.

5. Caractéristiques recommandées pour l'exécution du projet

43. **Réponses aux risques exposés.** Les risques identifiés par la mission de formulation ont conduit à l'intégration d'opportunités et de mesures adaptées afin de réduire leurs probabilités d'occurrence et leurs impacts. Le PADFA s'alliera au projet PAFARCI de l'AFD pour la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural dans la zone du Poro. Les diverses mesures d'adaptation prévues sont: (i) développement et diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des sols et la maîtrise de l'eau; (ii) installation de pompe solaire, de château d'eau (ou autre système de captation /retenue d'eau) et de système d'irrigation style californien et « goutte à goutte »; (iii) fertilisation et protection intégrées par la production de compost, l'utilisation de fumure organique et de biofertilisants; (iv) valorisation des variétés africaines et nutritionnelles; (v) promotion de haies vives et agroforesterie pour lutter contre la divagation des animaux; (vi) gestion des déchets par la transformation; (vii) voyages d'étude sur la maîtrise de l'eau et des systèmes « goutte à goutte » dans les pays de la sous-région (Burkina Faso et Mali).

Stratégies recommandées

44. **La gestion locale collective des ressources naturelles** car elle permet d'avoir des impacts multiples: la responsabilisation des communautés dans la gestion de leurs ressources (eau, sols, déchets); l'intégration des structures déconcentrées de l'état au service des communautés impliquant les autorités traditionnelles et déconcentrées (foncier, appui-conseil); la protection et la régénération des ressources naturelles permettent une amélioration du couvert végétal, de la fertilité des sols et de la gestion des eaux de ruissèlement/infiltration; le renforcement des capacités locales de mise en œuvre (OPA, structures d'appui) et la pérennisation des activités en milieu rural en dehors de la saison des pluies par les activités connexes (transformation, PME, etc.)

45. **La production rizicole alternée avec la production maraîchère** soutenue par la mise en place de systèmes « gouttes à gouttes » contribue à une meilleure utilisation de l'eau et l'amélioration de la fertilité des sols. La promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, la fourniture d'équipements modernes pour les activités de production et de transformation, d'appuis-conseils sur les techniques culturales et adaptés aux risques climatiques, etc., la production d'outils et la diffusion des bonnes pratiques participent ainsi à créer de la valeur ajoutée à la chaîne de valeur et à réduire les risques.

46. **Les plateformes multi-acteurs** permettront les concertations et les dialogues politiques pour la mise en œuvre de stratégies de développement des filières. Les directions régionales du Ministère en charge de la salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSÉDD) seront sollicitées pour confirmer l'alignement de projet sur les stratégies nationales d'adaptation y compris l'Agence Nationale de L'environnement (ANDE). Par ailleurs, la collaboration avec CODINORM permettra une plus large diffusion des recueils des normes⁸⁸ nationales sur les produits des filières, ou/et l'élaboration de nouvelles pour la labellisation et certification de certains produits tel que la mangue et le riz.

47. **Valorisation efficiente des ressources pour tendre vers une économie circulaire.** Le PADFA développera des actions d'économie circulaire: éco-conception des produits, récupération/utilisation et recyclage des déchets (agricoles, industriels et ménagers) par le compostage et la valorisation des eaux usées, etc. Des projets pilotes pour la production de Biogaz et méthanisation seront réalisés et suivi afin de définir leur portée et mise à échelle. Une étude sur les technologies disponibles et leur faisabilité dans les sites d'intervention sera réalisée la première année au niveau de la filière riz. Elle permettra le développement de nouvelles filières d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie des populations, une diminution des pressions sur les ressources naturelles et une réduction des niveaux d'émissions de GES et une amélioration de la qualité de l'environnement.

48. **Développement et diffusion des connaissances pour mieux anticiper et prévenir les aléas climatiques.** L'intégration des aspects environnementaux et adaptation au changement climatique dans le PADFA tout au long de la chaîne de valeur demande une approche transversale d'information/diffusion, éducation et communication (IEC). Les enjeux environnementaux seront pris en compte dans l'ensemble des activités au niveau des filières; notamment dans leur conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la capitalisation des expériences. En amont, les diagnostics de base des filières et les études de marchés tiendront compte de ces enjeux. En aval, la communication permettra la diffusion des pratiques et des produits à valoriser. Les moyens de diffusion des informations et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique inclura les campagnes de sensibilisation, l'utilisation des radios communautaires (en langues locales) et les radios nationales, les applications mobiles pour les informations de suivi climatique et environnementales (météorologiques et période culturale). La production de matériel d'information sur les bonnes pratiques prendra la forme de bulletin, d'affiches, de bande dessinée, etc. afin de laisser aux différents groupes cibles des filières des supports de communication durables.

Mesures d'atténuation

49. **Adoption des mesures d'adaptation au changement climatique.** Le Programme prendra en compte les problèmes liés aux changements climatiques en proposant diverses mesures d'adaptation en fonction de la problématique des sites d'intervention. En prenant l'exemple de la filière maraîchage, des éco-activités seront promues: développement et diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des sols et la maîtrise de l'eau; installation de pompe solaire, de château d'eau (ou autre système de captation /retenue d'eau) et de système d'irrigation style « goutte à goutte » ou californien; fertilisation et protection intégrées par la production de compost, l'utilisation de fumure organique et de bio-fertilisant; la valorisation des variétés africaines et nutritionnelles; promotion de l'agroforesterie pour améliorer la fertilité des sols; promotion de haies vives pour lutter contre la divagation des animaux. Les voyages d'étude seront organisés sur la maîtrise de l'eau et des systèmes « goutte à goutte » dans les pays de la sous-région.

50. Les leçons tirées de l'expérience du PROPACOM au niveau de la gestion des questions environnementales (gestion des effluents, utilisation de l'énergie solaire, utilisation raisonnée des

⁸⁸ les normes existent mais ne sont ni connues ni diffusées.

produits phytosanitaires, etc.), de l'adaptation au changement climatique et des problèmes sociaux-culturels rencontrés seront adaptées.

51. **Appui à la production agricole:** (i) la formation des exploitants mais aussi des comités de gestion et OPA à la bonne utilisation des engrais et produits phytosanitaires ainsi que le respect des normes de gestion environnementale; (ii) l'organisation des filières de biofertilisants, de systèmes goutte à goutte, californien pour assurer leur disponibilité au niveau des producteurs; (iii) la lutte contre le paludisme et les maladies liées à l'eau stagnante des bas-fonds; (iv); la promotion du compostage et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles par les techniques de valorisation des résidus agricoles, de fumier et des déjections d'animaux; (v) le calage des cycles culturels des différentes spéculations, la redéfinition graduelle d'un calendrier culturel aménagé; (vi) l'introduction et la promotion des variétés à cycle court, peu exigeantes en eau et aux différents stress inhérents aux perturbations climatiques prévues sur le court terme; et (vii) la promotion des techniques intensives de riz initiées au niveau du PROPACOM.

52. **Au niveau des infrastructures:** (i) identification précise des zones inondables pour une implantation des infrastructures la plus stratégique possible; (ii) sensibilisation et formation des utilisateurs des infrastructures de transformation et de commercialisation marchandes au traitement des déchets sur les sites; (iii) formation pour les comités de gestion, les jeunes entreprises et les utilisateurs des unités de transformation à l'utilisation du solaire comme source d'énergie, à la gestion des eaux et des déchets dans les activités de valorisation; (iv) assurance que les filières liées au solaire, les unités de transformation et autres soient fonctionnelles.

53. **Au niveau du foncier.** Le programme profitera des expériences des différents projets dont celui de la FAO et l'UNESCO sur les droits fonciers tenant compte des autorités traditionnelles pour lever les contraintes et permettre aux acteurs ruraux de réaliser les investissements à long terme indispensables pour assurer la fertilité des sols, la gestion des plantations et des bas-fonds, etc.

Approches Agro-écologique procurant de multiples avantages

54. **L'utilisation de l'énergie solaire** comme source d'énergie pour les unités de transformation a de multiples avantages: (i) réduction de l'utilisation de bois-énergie dans une zone déjà en proie à la déforestation; (ii) réduction des coûts de transformation; (iii) réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de CO₂; (iv) affranchissement de la dépendance aux aléas que constituent les coupures de courant et de l'utilisation des énergies conventionnelles (diesel, essence, etc.).

55. **La promotion des intrants biologiques** permet à la fois: (i) le développement du secteur; (ii) le recyclage/valorisation des déchets biologiques; (iii) la réduction de l'impact environnemental des filières ciblées.

56. **L'incitation en faveur des bonnes pratiques.** Le recyclage des déchets agricoles liés à la transformation peut: (i) contribuer à créer des revenus et des emplois, voire même créer une nouvelle filière plus particulièrement chez les jeunes et femmes. Les filières d'intrants biologiques (fertilisants en particuliers) seront promues dans le cadre PADFA et destinés aux jeunes hommes; (ii) l'intervention sera l'occasion de capitaliser et possiblement mettre à l'échelle les acquis du programme dans la zone.

57. **L'intégration des ruraux pauvres** dans les différents maillons de chaînes de valeur permet: (i) la diversification de leurs revenus; (ii) l'autonomisation et reconnaissance au sein de leurs communautés; et (iii) l'amélioration de leur résilience grâce à l'appui à la transformation (et réduction de la causalité des aléas climatiques pour le stockage prolongé des produits).

58. **La réduction de la vulnérabilité pour accroître la résilience.** Le développement d'une approche agro-écologique et l'amélioration des technologies représentent des contributions non négligeables. Le PADFA assistera les producteurs afin qu'ils tirent un meilleur profit de leur production par la démonstration des itinéraires techniques de production, les unités de transformation, de stockage et de conservation permettant de limiter les pertes élevées post-récolte.

59. **Le déploiement des prévisions saisonnières** renforcent la résilience et s'appuiera sur la démarche et le savoir-faire du PROPACOM. L'utilisation des radios locales permettra: (i) un cadre de concertation et de sensibilisation entre les « faiseurs de pluies » et les autorités administratives, (ii) la diffusion des informations recueillies tant par les producteurs chargés du suivi pluviométriques dans leur parcelle avec le soutien des services météorologiques (SODEXAM).

60. **La valorisation des déchets contribue à la réduction des gaz à effet de serre.** La promotion des techniques de fabrication des briquettes à partir de la balle de riz contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation du bois et/ou du charbon de bois et à la lutte contre la déforestation. Le PADFA utilisera l'exploitation des balles de riz comme combustible à la place du bois de chauffe et se traduira par la mise en place de jeunes entrepreneurs formés et équipés pour la fabrication et la commercialisation des briquettes à partir des balles de riz et la fabrication artisanale de presses et de fourneaux écologiques pour les ménages et l'étuvage du riz. La promotion de l'utilisation des briquettes comme combustible se fera par l'entremise des radios communautaires et campagnes de sensibilisation pour une adhésion auprès des populations locales.

61. **Des processus participatifs.** Le recours aux diagnostics territoriaux comme outil de mobilisation des populations sera intégré aux études de référence du PADFA. Ils s'inspireront des expériences récemment menées avec un certain succès en Mauritanie (PASK II) et au Mali (ASAP/PAPAM). La méthodologie GAIN développée par la FAO pour travailler avec les OP pourra également être utilisée⁸⁹. L'inclusion des femmes et des jeunes au niveau des différentes activités sera recherchée de manière active. Les interventions sur l'adaptation au changement climatique introduiront d'une manière participative des innovations et propositions techniques à la croisée de la recherche et des savoirs locaux réduisant ainsi les risques pour le paysan et les autres acteurs de la filière.

62. **Le renforcement des capacités.** Les innovations concernent tous les maillons de la chaîne et le renforcement des capacités se fera à tous les niveaux des acteurs: (i) les fournisseurs d'équipements, notamment solaires, devront assurer un service après-vente précisé lors de l'attribution des marchés (formation de techniciens locaux pour: l'installation du matériel, entretien annuel, dépannage, mis à disposition de pièces de rechange par un fournisseur local, etc.); (ii) les capacités des OPA, des services déconcentrés de l'état, des communes et des ONG participant à la mise en œuvre du projet seront renforcées dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau et des déchets, la gestion locale commune des ressources naturelles. En lien avec la structuration des OPA au niveau régional, un renforcement des capacités sur les thèmes de la gestion des ressources naturelles sera appuyé au niveau des filières (iii) La formation et de l'encadrement des bénéficiaires de la filière maraîchère sera réalisé par l'approche CEP. Les services étatiques de vulgarisation agricole et de la recherche seront associés au processus.

63. **La diffusion des connaissances** sur les bonnes pratiques agricoles, la qualité des produits et des récoltes occupe une place importante dans les activités du PADFA. Elle sera intégrée dans toutes les formations et les services d'appui-conseil, les modules d'alphabétisation et la diffusion par les moyens de communication développés par le programme (radio communautaires et nationales, fiches techniques, bulletins d'information, affiches, site Web, etc.)

6. Analyse des solutions de rechange

64. Les filières ciblées par le projet représentent la volonté du gouvernement de poursuivre les activités initiées par le PROPACOM. Les mesures pour améliorer la résilience passeront par: (i) l'incitation à la gestion durable des terres et des eaux, (ii) la conception et la réalisation d'infrastructures qui prennent en compte les changements climatiques, (iii) le renforcement des capacités d'adaptation par des investissements dans l'information, la recherche, la vulgarisation et les politiques porteuses d'une stratégie d'adaptation pour la petite agriculture paysanne. Les technologies promues au niveau des énergies renouvelables dans le projet (californien, goutte à goutte, pompe solaire et thermique) et les pratiques de gestion des ressources naturelles font la promotion et la diffusion et l'utilisation d'intrants (engrais organiques et minéraux, les amendements de sol, les bio-pesticides, fosses compostières⁹⁰) et participent à améliorer la résilience climatique des filières ciblées.

65. Une innovation qui mérite d'être expérimentée est la Biométhanisation pour la production de Biogaz. Elle représente un impact potentiel tant au niveau environnemental que social. Sur le développement social: (i) la création d'emploi pour la collecte de la biomasse; (ii) l'amélioration de la production agricole par l'utilisation du digestat comme engrais organique; (iii) l'amélioration du statut social de la santé des femmes par l'utilisation du gaz de cuisine et (iv) l'allègement du fardeau des

⁸⁹Pour plus de détails voir le document en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/docrep/018/i3222f/i3222f07.pdf>

⁹⁰ PRAPEP, rapport d'achèvement « 50 agents de l'ANADER formés, 10 fosses compostières installées, la production et l'utilisation sont plus rentables que l'acquisition et l'utilisation d'engrais chimiques.

femmes et les enfants pour la collecte du bois de feu, l'allumage pénible du feu, les désagréments des fumées nocives, etc.... Au niveau environnemental: (i) Le bio digesteur réduit la quantité de polluants dans l'environnement immédiat et (ii) Le bio digesteur réduit l'utilisation de bois de chauffe ce qui freine la dégradation des forêts⁹¹

66. Un projet pilote pourra se faire dans le cadre de l'utilisation des balles de riz (représentant 20% des pertes). Les technologies de gazéification de la balle de riz contribuera à la réduction de la facture d'électricité estimée à 60% du compte d'exploitation des unités de transformation (1,5 kilogramme de balles peut générer 1 kWh d'électricité). Une étude sur l'évaluation des coûts, réflexion sur les modalités de mise en œuvre (entrepreneuriat jeunes, PPPP), du lieu d'installation et sur les mécanismes d'accompagnement pour le suivi évaluation de ce type d'infrastructure sera effectuée en première année du PADFA. Un autre sera fait pour la mangue au vue de la quantité phénoménale de déchets à la sortie des unités de production et transformation.

7. Analyse institutionnelle

Cadre institutionnel

67. Jusqu'à récemment, les questions relatives à l'adaptation au changement climatique ont faiblement été prises en compte dans le secteur agricole. Au niveau du Ministère en charge de l'agriculture et du Développement Rural (MINADER), parmi les politiques du secteur agricole et du développement rural, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et le Programme national d'investissement agricole (PNIA) ont intégré les questions relatives au changement climatique et à la dégradation des terres. Plusieurs initiatives menées par le gouvernement essaient de mieux prendre en compte l'environnement et le changement climatique dans le développement du pays, comme: (i) la sensibilisation et la formation des producteurs à une gestion des sols, des forêts et de l'eau qui soit plus durable, la collecte et l'analyse des données climatiques à des fins agricoles, (ii) la formation des agents pour la diffusion d'itinéraires techniques adaptés, l'ajustement des calendriers culturels, l'établissement d'une nouvelle carte des potentialités agricoles par zone agro-écologique, etc.; tout cela afin d'augmenter la capacité de résilience des écosystèmes aux chocs climatiques et aux effets à long terme. Les agences chargées de mettre en œuvre ces mesures (MINESUDD, MINEF, ANADER, CNRA, DGE, ANDE, etc.) ne disposent cependant pas des financements nécessaires pour concrétiser ces actions.

68. La Côte d'Ivoire a mis en place en 2012 le Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 a été adoptée fin 2014. Elle a pour but: i) d'intégrer le changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau de l'atténuation; ii) d'améliorer les connaissances sur le changement climatique et de renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs; iii) de promouvoir la recherche-développement et le transfert de technologies; iv) de mieux gérer le risques; et v) de renforcer la coopération internationale avec la mobilisation de financements pour la mise en œuvre de la PNCC.

69. Au niveau national, la Côte d'Ivoire entend: (i) marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des "co-bénéfices" élevés; ii) renforcer la résilience du pays aux changements climatiques; et iii) mettre en cohérence ses politiques sectorielles pour faciliter l'atteinte de ces objectifs. De plus, la loi-cadre sur l'environnement n° 96-766 du 3 octobre 1996 définit la procédure des études d'impacts et notices d'impact à élaborer avant la mise en œuvre d'activités ayant un impact sur l'environnement.

70. Le PADFA s'aligne sur les priorités du gouvernement, en particulier à: i) garantir son autosuffisance et la sécurité alimentaire; ii) améliorer la productivité et la compétitivité grâce à de meilleures technologies de production; et iii) appuyer le reboisement, l'agro-écologie, la restauration des terres dégradées, et les techniques d'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols.

71. Le programme consolidera les synergies avec les différents ministères dans le cadre de l'instauration de dialogues politiques au niveau national et régional. Un atelier de mise au jour pour les structures institutionnelles chargées de la mise en œuvre et du suivi des enjeux

⁹¹ Coût d'investissement pour la production de biogaz : une installation de 1 000 000 F CFA traite environ 60 Tonnes de déchets/an

environnementaux et d'adaptation au changement climatique sera organisé en première année. Les modules de formation préparés par ONU-Environnement pourront être adaptés et servir de référence pour le PADFA.

8. Suivi-évaluation (S&E)

72. Les indicateurs en lien avec les différentes activités de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques sont pré-identifiés dans le cadre logique⁹² du Programme. Ils devront cependant être revus et validés à la deuxième mission de formulation. Le cadre de rendement comprendra aussi des indicateurs spécifiques et des outils de collecte des données. Le système de suivi évaluation développera un volet qui permettra de cartographier et de géo référencer les activités sur toute l'étendue de la zone d'intervention du Programme; il permettra de faire le suivi SIG des effets et impacts du Programme, ainsi que des effets de changement climatique. Les mécanismes de SE du PADFA comprennent: (i) un suivi interne permanent des activités mené par l'UCP au niveau national, et par l'UCP et la cellule opérationnelle au niveau des régions; (ii) des auto-évaluations participatives internes au niveau des régions et au niveau national afin de faire le point sur le niveau d'exécution par rapport aux prévisions du PTBA; (iii) des missions de supervision et de suivi et (iv) des évaluations externes ponctuelles (enquêtes de référence et études d'impacts socio-économiques menées au début, à mi-parcours et en fin de Programme) où seront inclus les évaluations du suivi environnementale et ACC.

73. Le PADFA accordera une attention particulière à la capitalisation des acquis et la gestion environnementale des savoirs générés tout au long de la mise en œuvre du Programme. Il sera question de créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités du Programme sur le terrain au niveau environnemental. Les bonnes pratiques et les innovations testées et validées par le projet seront systématiquement partagées en vue d'être mises à l'échelle. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés utilisant tous les moyens de communications prévus dans la gestion du savoir et IEC.

Education Information et Communication environnementale et nutritionnelle

74. Le PADFA intervient fondamentalement au niveau des maillons en aval de la production avec des techniques et des technologies plus respectueuses de l'environnement. L'intégration des aspects environnementaux et adaptation au changement climatique utilisera une approche transversale d'information/diffusion, éducation et communication (IEC). L'éducation environnementale utilisera le développement et la diffusion des connaissances pour mieux anticiper, suivre et prévenir les aléas climatiques.

75. Les enjeux environnementaux seront pris en compte dans l'ensemble des activités du PADFA; notamment dans leur conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la capitalisation des expériences. En amont, les diagnostics de base des filières et les études de marchés tiendront compte de ces enjeux et seront réalisées en l'an 1. En aval, la communication permet la diffusion des bonnes pratiques et des produits à valoriser. Les moyens de diffusion des informations et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique (ACC) inclura les campagnes de sensibilisation, l'utilisation des radios communautaires (en langues locales) et les radios nationales, les applications mobiles pour les informations de suivi climatique et environnementales (météorologiques et période culturelle). La production de matériel d'information sur les bonnes pratiques prendra la forme de bulletin, d'affiches, de bande dessinée, intégration des enjeux dans les modules d'alphabétisation et de formation dans les CEP, site Web, etc. afin de laisser aux différents groupes cibles des filières des supports de communication durables. Les formations et moyens de communication capitaliseront sur les connaissances locales et le matériel didactique produit par les services techniques et d'autres ONG locales.

⁹² Pourcentage de bénéficiaires utilisant les technologies et pratiques écologiquement durables et résilientes au climat 15% à mi parcours et 25 % à la fin. L'appui conseil aux bonnes pratiques agricoles devrait permettre de vérifier les activités de renforcement des OPA, on peut penser à plus de 20% d'intégration au sein des OPA et entreprises. Au moins 10 OPA opérationnelles actives dans les services post récoltes menant des activités résilientes au CC (entreprenariat des jeunes, activités innovantes).

9. Informations complémentaires requises, le cas échéant, pour achever l'examen critique

76. Les activités visées par le PADFA sont une extension et consolidation de celles du PROPACOM et du PROPACOM Ouest. Les rapports d'évaluation du Projet indiquent des difficultés de décaissements, de réalisations incomplètes dues à la performance des prestataires de services. La mission a été en mesure de constater certaines difficultés, le programme envisagera par conséquent des mécanismes réduisant ce type de difficultés. Ils devront être étudiés plus en profondeur dans la deuxième mission de formulation.

77. Une carte détaillée des ressources en eau de la zone pour le maraîchage et le riz irrigué et une carte des zones potentiellement soumises aux inondations devront être générées pour appuyer la prise de décision en matière d'infrastructures et pour réduire les risques de rupture de flux de transport.

10. Ressources budgétaires et calendrier

Financement complémentaire

11. Compte rendu des consultations avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.

78. La mission de formulation a permis des consultations avec les différents acteurs du Programme, notamment plusieurs services techniques du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs du secteur privé, des institutions financières des Organisations professionnelles agricoles (OPA), des Organisations non gouvernementales, des commerçants, des producteurs individuels dans les districts de la vallée du Bandama et des Savanes ainsi qu'à Abidjan. La mission a visité des marchés, des usines de transformation de riz, des stations de conditionnement et des unités de transformation de la mangue, des périmètres rizicoles et maraîchers, des champs et unités de production, pour rencontrer et discuter avec les principaux acteurs en amont et en aval des filières de riz, mangue et produits maraîchers.

79. La mission a permis de constater les contraintes liées aux pratiques respectueuses de l'environnement et le besoin de renforcement des acteurs à prendre en compte les enjeux environnementaux et changement climatique. Malgré les tentatives d'intégration des enjeux liés au changement climatique par PROPACOM et les autres partenaires, toutes les filières sont confrontées au manque de connaissance, d'information et d'accès aux technologies appropriées. L'utilisation des produits phytosanitaires chimiques continue d'être fortement promue et le remplacement par des produits bio, utilisation des fumures organiques est encore restreint. Il est donc important que le Projet renforce la gestion des ressources qui seront à la base des filières appuyées. L'idée est d'appuyer des interventions qui contribuent à la pérennité des systèmes et des activités au sein des différentes filières. Les activités proposées permettront de réduire les contraintes liées au changement climatique.

Annexe Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Programme dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?	X		Faible capacité de production et organisationnelle. Faible diversification des activités ou des sources de revenus.
Est-ce que la zone du Programme a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?	X		Périodes de sécheresses plus fréquentes.
Les changements de température, de précipitations ou des conditions météorologiques extrêmes pourraient-ils affecter l'impact du Programme, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?	X		Faibles précipitations diminuant la disponibilité des eaux de surface et la recharge des ouvrages hydrauliques et réduction de la disponibilité en ressources naturelles qui sera dommageable pour les filières maraîchage.
Est-il probable que la variabilité du climat affectera la productivité agricole dans le cadre du Programme (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?	X		Mortalité des vergers de mangues. Réduction des rendements et faible productivité du riz pluvial
Est-ce que les risques climatiques ou les événements climatiques extrêmes pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clés des chaînes de valeur identifiées dans le Programme (de la production à la mise en marché) ?	X		À tous les niveaux compte tenu des activités complémentaires de la chaîne
Est-ce que le Programme a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires importants (exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration des risques climatiques dans les processus politiques) ?	X		Réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour le riz et le maraîchage, utilisation de technologies vertes et variétés résiliente au CC, gestion de l'eau et des déchets, reforestation.
Le Programme pourrait-il bénéficier d'une analyse plus détaillée des risques climatiques et de la vulnérabilité pour identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des investissements additionnels complémentaires pour gérer les risques climatiques ?		X	Toutes les populations sont touchées de la même façon par les risques climatiques. Une étude diagnostic de référence sera réalisée en l'an 1 du programme.

DRAFT - Plan de gestion environnementale et sociale du programme PADFA

Paramètres	Activités	Indicateurs de performance	Données de référence	Responsable pour la référence	Responsable du suivi durant la mise en œuvre du Programme	Moyens de suivi	Fréquence du suivi recommandée	Coûts de suivi estimés	Lien avec le budget (Costab)
Dégradation de l'environnement lié à la réalisation des travaux de réhabilitation	Intégration d'une clause de remise en état dans les contrats de passation de marchés	Les abords des lieux ont repris leur état initial ou sont restées en l'état sur demande de la communauté	n.a.	n.a.	Responsable passation de marché	UCP PV de fin de chantier	Début, milieu, fin de chantier	Inclus dans le suivi évaluation technique	DT3.2 – I.A.2
Risques de rejets accrus de pesticides et fertilisants	Formation aux bonnes pratiques de la FAO: utilisation intrants bio-sourcés, fumure organiques, reboisement, pépinières	Nombre de personnes formées appliquant les recommandations et utilisations d'intrants bio-sourcés	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Formateur	Responsable SE	Rapport de suivi des Prestataires et ONG Enquête routinière équipe SE	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par les Prestataires et ONG et SE	DT2.1 – I.D.1-2-3 DT2.1 – I.E.2
Impact des prélèvements supplémentaires en eau	Formation des groupements à l'usage parcimonieux des ressources et des technologies innovantes (goutte à goutte, pompe solaire) Entretien des systèmes d'irrigation Suivi des hauteurs d'eau	Nombre de périmètres ou le groupement régule l'accès au pompage et l'entretien (règles, contributions, etc.) Taux de puits suivis trimestriellement	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Formateur	Responsable SE	Rapport des Prestataires en charge du suivi technique des groupements maraichers Enquête routinière équipe SE	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE	DT2.1 – I.A.1.e
Impact des activités sur la fertilité des sols	Formation des groupements sur les bonnes pratiques de fertilité des sols: mesures antiérosives, reboisement, pépinières, jachère, agroforesterie Diffusion à grande échelle des bonnes pratiques	Nombre de personnes/groupement qui adopte des bonnes pratiques agricoles résilientes au CC	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Formateur	Responsable SE	Rapport de formation et des prestataires en charge du suivi technique des groupements Diffusion messages radios	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par PrestataireONG et SE	DT2.1 – I.D.1-2-3 DT2.1 – I.B.2.f-g

Paramètres	Activités	Indicateurs de performance	Données de référence	Responsable pour la référence	Responsable du suivi durant la mise en œuvre du Programme	Moyens de suivi	Fréquence du suivi recommandée	Coûts de suivi estimés	Lien avec le budget (Costab)
Conflit sur l'accès à la ressource agriculture/élevage	Comptage des conflits liés aux périmètres maraîchers du PADFA	% de conflits résolus	0	n.a.	Responsable SE	Rapport de suivi des ONG en charge du suivi technique des périmètres maraîchers	Mensuelle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE	DT2.1 – I.A.1.a
Impact de la gestion des déchets issue des activités de transformation	Formation des groupements sur l'utilisation des déchets pour la production énergétique, séchage et en sous-produits de consommation Diffusion des bonnes pratiques	Nombre de personnes (groupements) formées sur la transformation des déchets n.a.	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Prestataires Firme privée (bio-gaz) UCP	UCP, prestataires SE	Rapport de formation et des prestataires en charge du suivi technique des groupements Matériel didactique Diffusion messages radios	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par Prestataires et SE	DT1.2 – I.D.1-2
Impact social de la transformation/commercialisation	Formation des jeunes et femmes dans les activités commerciales	Nbre de personnes désagrégées par sexe impliquées dans les activités	n.a.	Formateur	UCP SE	Rapport des Prestataires en charge du suivi technique	Annuel	SE	DT2.2 – I.A.9
	Formation des OPA dans les services post récoltes	Nbre de OPA opérationnelles actives menant activités résilientes au CC	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Formateur Prestataires	SE Prestataires	Rapport des Prestataires en charge du suivi technique auprès des OPA sur les activités env. et ACC		Compris dans le cout de suivi par Prestataires et SE	DT2.2 – I.A-B-C
Impact de la gestion durable de la Mangue	Formation des producteurs et groupements dans la lutte contre la mouche de fruits pour améliorer la production et la qualité de la mangue	Nbre de producteurs et groupements formés menant des activités de conservation, de lutte intégrée	n.a	Formateur Prestataires	SE Prestataires		Trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par les Prestataires et ONG et SE	DT2.1 – I.D.3

Appendice 14: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet

- i. **Connaissances générées par le projet:** document de conception de projet et toute la documentation afférant au projet
 - *Document de conception détaillée de projet et appendices (y compris les tableaux détaillés des coûts par composante)*
 - *Aide-mémoire (préparation, conception détaillée)*
 - *Documentation issue des revues techniques internes au FIDA (comité opérationnel de stratégie (OSC))*
 - *Minutes (préparation, conception détaillée)*
 - *Termes de mandat des différentes missions*
- ii. **Base des connaissances:** documents ayant trait au pays, documents de politique thématiques, meilleures pratiques, évaluations, COP (*Communautés de Praticiens*) y relatifs...
 - *COSOP*
 - *Note de stratégie pays*
 - *Documents nationaux*
- iii. **Leçons apprises** à partir d'autres projets similaires (par thème et/ou par pays).
- iv. **Questions cruciales** nécessitant de réflexion ultérieure et sources possibles d'innovation.
- v. **Personnes ressource:** propriétaires, experts techniques, experts fiduciaires, pairs.
 - *Composition du CPMT*